هكذا من الاصل

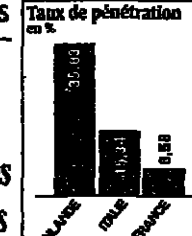
Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16414 – 7,50 F — MERCREDI 5 NOVEMBRE 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE INITIATIVES

■ Le téléphone portable au travail

■ Emploi : 18 pages d'annonces classées





Lionel Jospin parie sur un accord rapide entre tous les patrons routiers et la CFDT

Les protestations se multiplient en Europe contre le blocage des routes françaises

UNE RÉUNION a eu lieu au ministère des transports, mardi 4 novembre dans la matinée, entre tous les syndicats des chauffeurs routiers et l'Unostra, seule organisation patronale à avoir accepté cette première rencontre paritaire depuis le début du conflit. La principale organisation patronale, l'UFT, qui regroupe plus de 80 % des entreprises de transport, a toutefois promis à Jean-Claude Gayssot, ministre en charge de ce secteur, de participer aux négociations susceptibles de s'ouvrir dans la journée de mardi.

René Petit, président de la FNTR, principale composante de l'UFT, a déclaré au *Monde* que sa fédération est prête à signer un accord qui pourrait ressembler au protocole accepté le 2 novembre par l'Unostra. Le gouvernement espère obtenir le paraphe de la CFDT, principale organisation représentative des salariés, afin d'étendre l'accord, par arrêté, à l'ensemble de la profession.

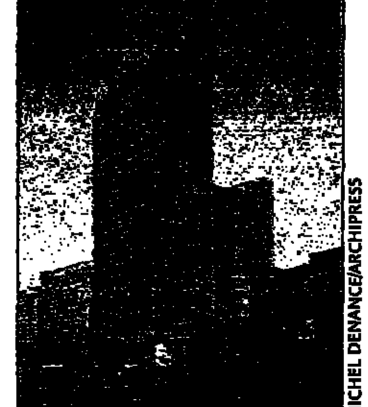
Le ministre des transports s'est rendu, dans la nuit de lundi à mardi, pendant deux heures, sur un barrage cédétiste au sud du Mans. Lionel Jospin envisageait de s'exprimer sur le conflit à l'Assemblée nationale. Le premier ministre pourrait manifester la volonté du gouvernement de faire respecter les accords signés et d'assurer la libre circulation aux frontières.

La situation française perturbe les échanges de marchandises entre de nombreux pays européens. L'Espagne en est particulièrement victime. Son gouvernement a demandé à la France d'assumer *« la responsabilité de tous les coûts entraînés par la grève »*.

A Bruxelles, on met en avant la responsabilité de la Commission européenne, chargée de veiller au respect de la libre circulation dans le marché unique. Le cabinet du commissaire chargé des transports estime nécessaire de parvenir à un « code de bonne conduite » pour ce type de conflit.



Lire pages 6 à 8



MICHEL DENANCE/ARCHIPRESS

ARCHITECTURE

Le Berlin rouge de Renzo Piano

LE COUP D'ENVOI de la reconstruction du cœur historique de Berlin a été donné lors de l'inauguration du siège d'une filiale de Daimler-Benz, sur la Potsdamerplatz. L'immeuble, de céramique rouge, est dû à l'architecte Renzo Piano. Les travaux s'étendront, d'ici à l'an 2000, à la place de Leipzig et à la place de Paris. En 1999, le Parlement s'installera au Reichstag.

Lire page 31

Dangereux face-à-face entre Saddam Hussein et l'ONU

LE FACE-À-FACE entre l'Irak et les Nations unies s'est poursuivi, mardi 4 novembre, à quelques heures de l'ultimatum lancé par Bagdad contre les ressortissants américains membres de la Commission spéciale des Nations unies chargée du désarmement de l'Irak (UNSCOM). L'Irak a demandé à ces commissaires de quitter son territoire au plus tard le 5 novembre. Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a dépêché une mission à Bagdad pour tenter de faire revenir le président Saddam Hussein sur sa décision.

Alors que de nouveaux sites militaires irakiens ont été interdits aux commissaires américains, l'Irak a menacé d'abattre l'avion américain U2 qui doit effectuer deux missions de surveillance, mercredi et vendredi.

Lire page 2

La NASA remercie Sojourner, le petit robot martien

POUCE ! A partir du 4 novembre, les responsables américains de la mission Mars ont décidé d'abandonner les tentatives quotidiennes de communication avec la sonde Pathfinder et le robot Sojourner, la petite merveille technologique pesant une vingtaine de livres. Les scientifiques ont tout essayé et ont fini par se lasser. Arrivés sur Mars, dans la vallée d'Ares, le 4 juillet, les deux engins restent désespérément silencieux depuis le 27 septembre, malgré les efforts de la NASA pour reprendre contact avec eux.

Plusieurs explications ont été avancées par les spécialistes du Jet Propulsion Laboratory (JPL) de la NASA, à Pasadena (Californie), pour expliquer ce silence persistant. Les scientifiques ont d'abord pensé à une défaillance de la batterie du module d'atterrissage, qui aurait perturbé l'horloge de l'engin et limité la quantité d'énergie disponible. Le système de communication de l'engin aurait aussi pu être dégradé par les très basses températures comprises entre – 30° C et – 50° C régnant actuellement sur Mars. Enfin, le fonctionnement de l'ordinateur de bord de la sonde a pu connaître des défaillances. *« Nous nous demandons si cet ordinateur s'amorce correctement »*, explique Richard Cook, le responsable de la mission.

Même si Pathfinder et son robot demeurent définitivement muets, les responsables de la mission peuvent malgré tout s'estimer satisfaits. Cette mission, qui a coûté « seulement » 200 millions de dollars (environ 1,2 milliard de francs), a fonctionné bien au-delà des objectifs initiaux. Le module d'atterrissage était prévu pour durer trente jours, et le robot une semaine. Or tous deux ont été opérationnels pendant près de trois mois. Depuis le 4 juillet, Mars Pathfinder a envoyé 2,6 milliards de bits d'information à Pasadena, ce qui inclut plus de 16 000 images prises depuis le module d'atterrissage et 550 par le robot Sojourner. Les deux engins ont transmis à la Terre plus de 15 analyses chimiques de roches, et une masse d'informations sur les vents et les conditions climatiques qui règnent sur Mars.

La mission est un succès sur le plan technique, malgré l'interruption des communications. L'analyse des roches permettra peut-être de dire s'il y a eu de la vie sur Mars en des temps très reculés. En attendant, la mission Mars Pathfinder a confirmé plusieurs informations recueillies par les sondes Viking en 1976. *« Mars apparaît de plus en plus comme une planète qui a été très semblable à la Terre »*, explique Matthew Golombek, responsable du programme scientifique. Dans un lointain passé, elle a été dotée de cycles climatiques et d'eau en abondance, des conditions qui ont créé une grande variété de roches. A cette époque, une atmosphère plus chaude qu'aujourd'hui a généré des nuages et des saisons.

« Le relief de la planète a été modelé par l'écoulement d'une grande quantité d'eau liquide, qui a structuré et aggloméré les roches », ajoute le spécialiste. La découverte de sable près du site d'atterrissage confirme que des processus météorologiques tels que le vent et l'érosion ont créé et modifié certains paysages martiens. De surcroît, les données recueillies par la sonde Pathfinder permettront peut-être d'évaluer la densité et la masse du cœur de la planète, et, par là, de déterminer si son noyau est liquide ou solide.

Christiane Galus

Emploi : la femme inégale

LES FEMMES sont les premières victimes des difficultés du marché de l'emploi en France. Plus touchées que les hommes par le chômage et la précarité, elles sont souvent contraintes de travailler à temps partiel. Parmi les 20-24 ans, la situation devient critique : le chômage concerne 21,7 % des garçons contre 31,4 % des filles et l'écart ne cesse d'augmenter. Quatorze ans après le vote de la loi sur l'égalité des salaires, l'écart de rémunération entre hommes et femmes est de 27,2 % (il était de 33 % en 1984).

Le collectif national pour les droits des femmes, qui n'a pas d'interlocuteur spécifique au gouvernement, appelle à une manifestation, samedi 15 novembre.

Lire page 11

Drogue et hépatite C

500 000 drogués seraient infectés, en Europe, par le virus de l'hépatite C. p. 4

Responsabilité hospitalière

Un arrêt du Conseil d'Etat étend la responsabilité sans faute des hôpitaux aux accidents d'anesthésie générale. p. 12

Marchés : nervosité

Le rebond sur les places financières mondiales se poursuit, mais Hongkong reste fragile. p. 22 et 25

L'Alsacienne des Aurès

Enfant déportée, femme séquestrée, Alsacienne chassée des Aurès, Liliane vit dans une HLM près de Troyes. p. 17

Faillite d'un courtier nippon

Sanyo Securities est le premier courtier japonais à faire faillite depuis la seconde guerre mondiale. p. 23

Les prix littéraires

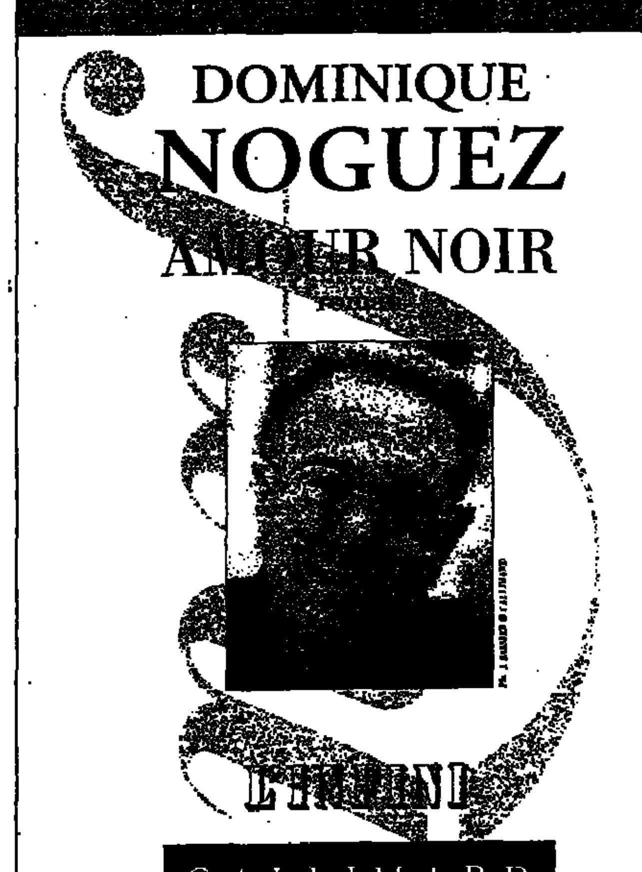
Le prix Femina a été attribué à Dominique Noguez, le Médicis à Philippe Le Guillou. p. 32

Le goût des guides

Jean-Pierre Quélin a feuilleté les guides gastronomiques 1998 : le Michelin fait loi, les autres la police. p. 29

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1105 - 7,50 F



A l'heure de l'Egypte

ADIEU Bonaparte… L'idée de célébrer le 200e anniversaire de l'expédition française en Egypte, en juillet 1998, a été vite écartée après l'émotion suscitée au Caire par une telle perspective. Commémore-t-on une invasion militaire, fût-elle porteuse de modernité ? Rectifiant le tir, les deux pays ont opté pour une formule plus éclectique : la célébration de deux siècles d'échanges culturels, sous le signe des *« horizons partagés »*. Une centaine de manifestations, étalées sur un an et commencées en France par des spectacles de musiques et de chants traditionnels égyptiens, se poursuivront de part et d'autre de la Méditerranée.

Un événement très attendu viendra s'inscrire naturellement dans ce programme : l'inauguration, à Paris, des nouvelles salles égyptiennes du Musée du Louvre, à la veille de Noël.

De manière symbolique, c'est au Louvre qu'a commencé, le 26 octobre, le voyage d'une semaine de cent dix lectrices et lecteurs du *Monde*, accompagnés de six journalistes, *« à la rencontre de l'Egypte et des Egyptiens »*. Ceux d'aujourd'hui comme ceux d'hier : *« Il n'y a pas une Egypte pharaonique, une Egypte copte, une Egypte musulmane… mais une seule Egypte »*, a fait remarquer aux participants Aly Maher El Sayed, ambassadeur à Paris. La focalisation des Français sur la seule période antique est en effet une source de malentendus entre les deux peuples, liés par une amitié séculaire, mais séparés par d'énormes différences économiques et culturelles.

En 1995, selon les indicateurs de la Banque mondiale, le produit intérieur brut par habitant a été 31,6 fois plus élevé en France qu'en Egypte. Même en appliquant les correctifs liés au coût de la vie, le rapport reste de 1 à 5,5. Certes, l'économie égyptienne connaît un boom qui attire les investisseurs étrangers, notamment français, avec une croissance de 5 % au cours des deux dernières années.

Mais la manne dont profitent les nouveaux riches et les classes moyennes est loin d'atteindre les plus défavorisés. La précarité a tendance, au contraire, à s'élargir et à s'aggraver. Près d'un quart de la population se trouve en dessous du niveau de pauvreté extrême, souligne Philippe Fargues, directeur du Centre d'études et de documentation économique, juridique et sociale (Cedej), l'un des organismes français les plus actifs en Egypte.

Quant aux différences culturelles entre les deux pays, les lecteurs du *Monde* ont pu les mesurer au cours d'une rencontre avec le cheikh Tantawi.

Robert Solé

Lire la suite page 20 et le puzzle de l'Alexandrie antique page 27

Fonctionnaires sous Vichy



JEAN-PIERRE AZÉMA

L'HISTORIEN Jean-Pierre Azéma a déclaré, lundi 3 novembre, au procès Papon, que Vichy fut *« une belle époque »* pour les fonctionnaires *« choyés par le pouvoir »*. *« La police a manifesté un grand zèle pour arrêter les juifs étrangers*, a-t-il dit. *Les fichiers étaient très bien tenus. La responsabilité des préfets est lourde. L'administration a fait preuve d'une efficacité redoutable. »*

Lire pages 14 et 20

RÉGION PARISIENNE

PROVINCE

Le mensuel qui vous aide à acheter dans le neuf. Chez votre marchand de journaux.

هكذا من الاصل

PROCHE-ORIENT **Pour la deuxième journée consécutive, des inspecteurs de la Commission de l'ONU chargée de désarmer Bagdad (Unscom) se sont retirés, mardi 4 novembre, de trois sites en Irak, après que les autorités de Bagdad en eurent interdit l'accès aux experts de nationalité américaine. La veille, l'Irak avait fait monter la tension en menaçant d'abattre l'avion de reconnaissance américain U2, dont des missions sont prévues mercredi et vendredi. ● LES NATIONS UNIES multiplient les efforts pour désamorcer la crise. Une délégation comprenant trois diplomates de haut rang a été dépêchée à Bagdad, où elle devait arriver mardi soir, pour expliquer aux autorités irakiennes qu'elles n'ont d'autre choix que de respecter à la lettre les résolutions de l'ONU. ● LES ÉTATS-UNIS souhaiteraient éviter le recours à une solution militaire – qu'ils n'excluent pas.**

L'ONU a chargé une délégation de faire entendre raison à l'Irak

Bagdad maintenait, mardi 4 novembre, sa décision d'expulser tous les membres américains de la commission spéciale chargée de son désarmement, l'Unscom. Les autorités irakiennes ont aussi menacé d'abattre l'avion de reconnaissance qui participe aux inspections

BAGDAD a multiplié, mardi 4 novembre, les signes d'obstination tout en demandant *« un dialogue »*, quelques heures avant l'arrivée à Bagdad, mardi 4 novembre, de la mission dépêchée par les Nations unies, Cette dernière est chargée de transmettre au président Saddam Hussein la réprobation *« unanime »* du Conseil de sécurité, après les menaces qu'il formule contre les ressortissants américains membres de la commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement *de l'Irak* (Unscom).

Comme la veille, les inspecteurs du désarmement des Nations unies se sont retirés de trois sites militaires après que les autorités irakiennes en eurent interdit l'accès *aux inspecteurs américains*, a annoncé à New York un porte-parole de l'ONU. Revenant sur la mission dépêchée en Irak, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a dit, lundi soir, *« espérer »* que *« la date-butoir* [du 5 novembre] *ne sera pas mise à exécution pendant que l'équipe est à Bagdad »*. L'Irak a sommé les commissaires américains de quitter le pays au plus tard à cette date. Les émissaires onusiens *« doivent discuter avec les autorités irakiennes de la nécessité de revenir sur leur décision (...) et pas négocier »*, a ajouté M. Annan.



Au cours d'une réunion du conseil des ministres, lundi soir à Bagdad, Saddam Hussein a cependant estimé que l'ONU doit *« s'engager dans un dialogue visant à définir clairement les droits et les engagements »* de l'Irak et des Nations unies. *« Nous voulons un accord clair »* pour lever *« complètement »* l'embargo, notamment pétrolier, imposé par l'ONU depuis 1990. *« Il n'y a pas d'autre voie que celle-ci*, a ajouté M. Hussein, selon l'agence irakienne INA, *s'ils ont recours à d'autres méthodes, y compris l'usage de la force. Allah aidera chacun à défendre ses droits. »* Le président irakien a présidé ensuite une réunion du commandement général de l'armée, en présence de son fils Qoussaï, lequel dirige la garde républicaine, corps d'élite de l'armée irakienne. Au même moment, la radio irakienne affirmait que *« le peuple irakien est déterminé à défendre son indépendance et sa souveraineté »*.

Cette détermination a été aussitôt éprouvée par le nouveau sujet de crispation qui est né, lundi soir, entre les Nations unies et l'Irak après la décision de l'ONU d'autoriser un avion américain U2 d'effectuer deux missions de surveillance, mercredi et vendredi, au-dessus du territoire irakien. Le représentant irakien à l'ONU, Nizar Hamdoun, a affirmé que *« l'Irak s'attend à une agression militaire des Etats-Unis »*, et que, *« en conséquence, l'entrée d'un avion espion américain dans le ciel irakien ne peut être acceptée »*.

M. Hamdoun, dans une lettre adressée au chef de l'Unscom, Richard Butler, a demandé l'annulation des vols de l'avion incriminé. *« Il doit être clair que vous assumez les responsabilités des conséquences de votre décision d'envoyer un avion espion au-dessus de l'Irak, particulièrement quand notre DCA est partout en alerte en prévision d'une possible agression »*, a ajouté M. Hamdoun. M. Butler a cependant confirmé dans la soirée qu'il avait autorisé les deux prochaines missions de l'U2, en dépit de ces menaces. *« L'U2 a été autorisé à accomplir sa mission »*, a précisé à la presse M. Butler, en sortant d'une réunion du Conseil de sécurité tenue à huis clos.

Lundi soir, enfin, un porte-parole du Pentagone a annoncé que les Etats-Unis ont décidé de déployer des chasseurs supplémentaires pour renforcer leurs forces aériennes chargées de l'application de la zone d'exclusion aérienne dans le nord de l'Irak. Mais le porte-parole a assuré que les prochains déploiements, prévus en Turquie, n'avaient *« absolument rien à voir »* avec la crise actuelle entre les Etats-Unis et l'Irak à propos des inspections des sites militaires irakiens. Le Pentagone a récemment rapporté plusieurs violations par l'aviation irakienne de la zone d'exclusion du nord de l'Irak, au-dessus du 36e parallèle. – *(AFP, Reuter.)*

Boom sur les masques à gaz en Israël

Les Israéliens sont venus en masse ces derniers jours dans les centres publics de distribution de masques à gaz, après l'aggravation de la crise entre l'Irak et l'ONU, a rapporté, lundi 3 novembre, le quotidien *Yediot Aharonot*. En moyenne, quelque six mille Israéliens viennent chaque jour faire vérifier leurs masques à gaz, ou les échanger contre de nouveaux modèles, alors que ce chiffre n'était que de deux mille le mois dernier, a ajouté le journal. Plus de deux cent mille Israéliens ne disposent pas de masques à gaz distribués par l'armée à la population et des dizaines de milliers possèdent des masques qui nécessitent une révision pour être efficaces, selon le *Yédiot*.

Les Israéliens ont peur d'une éventuelle utilisation d'armes chimiques par l'Irak depuis que ce dernier a tiré une quarantaine de missiles balistiques – tous conventionnels – sur Israël durant la guerre du Golfe. Ces derniers avaient causé des dommages dans la région de Tel Aviv et fait des dizaines de blessés. – *(AFP.)*

Saddam Hussein aura l'occasion d'exposer ses griefs

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Officiellement, la délégation de l'ONU supposée arriver, mardi 4 novembre, à Bagdad, est chargée de *« faire comprendre »* aux dirigeants irakiens la détermination du Conseil de sécurité de l'ONU à *« ne pas céder »* au chantage. Mais dans le même temps, elle offre à l'Irak l'occasion d'*« exposer ses griefs »* contre la Commission spéciale de l'ONU chargée de son désarmement (Unscom), devant une sorte de forum international.

« La délégation ne va pas à Bagdad pour négocier », disait un diplomate occidental de haut niveau à New York lundi soir, *« mais rien ne l'empêche d'écouter »*. Selon ce diplomate, une solution possible pour éviter un affrontement militaire et *« sauver la face de Bagdad, mais aussi de Washington »*, pourrait être de donner l'occasion aux Irakiens *« de dire tout ce qu'ils veulent, devant des interlocuteurs attentifs »*.

Si l'Irak accepte d'emprunter ainsi *« l'échelle qui pourrait lui permettre de descendre pas à pas »*, il agréerait officiellement ou de facto, à la demande du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et de l'Egypte, de reporter *« de quelques jours »* le délai imparti aux membres américains de l'Unscom pour qu'ils quittent le territoire irakien, faute de quoi ils seraient expulsés.

APPROCHE FRANCO-RUSSE

Une autre possibilité existe, qui consisterait à autoriser Bagdad, dès le mois prochain, à vendre du pétrole pour un montant supérieur aux 2 milliards de dollars par semestre que lui octroie la formule dite *« pétrole contre nourriture »*. Pour l'heure, l'idée est *« inacceptable »* pour Washington, le porte-parole du département d'Etat, James Rubin, refusant de *« lier »* le désarmement de l'Irak aux *« ventes de pétrole à but humanitaire »*. Mais une telle *« voie de sortie »* n'est pas totalement exclue, à la condition que le président irakien accepte d'*« écouter la voix de la raison »*, disent des diplomates.

Un précédent existe, qui n'est pas très encourageant : lorsque, en janvier 1991, le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, s'était rendu à Bagdad pour expliquer à M. Hussein que son refus de retirer ses troupes du Koweït entraînerait la guerre, le président irakien ne l'avait pas cru. Il en paie encore les conséquences.

L'ambassadeur d'Irak auprès de l'ONU, Nizar Hamdoum, a affirmé au *Monde*, lundi, que son pays *« cherche à se faire entendre par la communauté internationale »*. Selon lui, *« toute l'attention est centrée sur la crise actuelle, personne ne traite du problème de fond »*, c'est-à-dire le maintien des sanctions contre l'Irak. M. Hamdoum devait partir pour Bagdad avec la délégation de l'ONU, mais il s'est vu refuser un visa d'entrée par le Koweït, où font escale les délégués.

Interrogé sur la possibilité d'une nouvelle approche du dossier irakien au Conseil de sécurité, l'ambassadeur russe à l'ONU, Serguei Lavrov, est resté solidaire de ses partenaires. *« Bagdad doit avant tout revenir sur sa décision d'exclure les Américains de l'Unscom*, a-t-il dit. *Sans quoi, personne ne peut faire quoi que ce soit pour lui. » « Si l'Irak est raisonnable sur ce point »*, a ajouté le diplomate russe, Moscou continuera de plaider au Conseil de sécurité pour que *« les dossiers du désarmement de l'Irak puissent être fermés un par un »*. Cette approche est aussi prônée par Paris.

Si la crise devait se terminer par une nouvelle action militaire, l'Egypte, en tant que seul membre arabe du Conseil de sécurité, est le pays qui a le plus à perdre face à son opinion publique. *« En Egypte*, a confié au *Monde* l'ambassadeur égyptien, Nabil El Araby, *personne ne comprend pourquoi l'Irak est toujours sous embargo. Il faut que l'on puisse voir la lumière au bout de ce tunnel. »*

PESSIMISME

Malgré la bonne volonté exprimée par un grand nombre de pays, y compris les Américains – qui affirment aujourd'hui n'avoir jamais envisagé le renversement du régime irakien –, l'atmosphère à l'ONU reste pessimiste. *« Sept ans d'expérience montrent que chaque geste de compromis est interprété à Bagdad comme de la faiblesse de la part du Conseil de sécurité »*, se plaignait un diplomate. *« Pour le moment, l'Irak réclame d'être écouté, si l'on accepte cela, il demandera plus. »* Tout en admettant que les Etats-Unis sont réticents à recourir à la force, ce même diplomate avertit : *« Il ne faut pas sous-estimer l'opinion publique aux Etats-Unis, qui est de nouveau remontée contre Saddam Hussein. »*

La délégation de l'ONU, composée du représentant spécial du secrétaire général, l'ancien ministre des affaires étrangères algérien, Lakhdar Brahimi, du vice-ministre suédois des affaires étrangères et ancien secrétaire général adjoint de l'ONU, Jan Eliasson, et de l'ancien ambassadeur argentin aux Nations unies, Emilio Cardenas – dont la présence a été exigée par Washington –, devrait retourner, dimanche, à New York. A l'ONU, on espère que M. Hussein la recevra lui-même.

En attendant les résultats de la visite de la délégation, le président irakien a, en la personne du président de l'Unscom, Richard Butler, un vis-à-vis aussi déterminé que lui à ne rien céder. En réponse à la menace irakienne d'abattre les avions-espions américains U2 brandie, lundi soir, par Bagdad, M. Butler a affirmé que ces appareils continueraient leurs missions.

Asfané Bassir Pour

REUSSIR LES ADMISSIONS PARALLÈLES

En 2e année de DEUG, DUT, BTS
ECOLES DE COMMERCE : ESC Lyon
"Tremplin", "Profils", "Passerelle"...

En année de Licence
ECOLES DE COMMERCE :
HEC-ESCP-ESC, ESC Lyon,
"Tremplin 2", "Profils 2", Passerelle 2"
SCIENCES-PO
JOURNALISME (CFJ, ESJ, CELSA, IPJ)

En année de Maîtrise
ESSEC, EFB/CRFPA, DECF, DESCF

IPESUP
16, rue du Cloître-Notre-Dame 75004 Paris
01 43 25 63 30 3615 IPESUP

Washington agite la menace d'une action militaire sans la souhaiter

WASHINGTON
de notre correspondant

L'épreuve de force entre l'Irak et le Conseil de sécurité des Nations unies prend une nouvelle fois la forme d'un face-à-face entre Bagdad et Washington. Tout en affirmant qu'ils privilégient une solution pacifique, les Etats-Unis multiplient les menaces de moins en moins voilées d'une frappe militaire, afin d'obliger le président irakien à revenir sur sa décision d'interdire aux observateurs américains de participer aux missions de la commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement de l'Irak (Unscom). L'administration Clinton se sert de la surenchère du Congrès pour faire comprendre à Bagdad et aux alliés des Etats-Unis que l'option militaire est sérieusement envisagée.

La Maison Blanche préférerait cependant que le président irakien comprenne que son nouveau défi ne le mène nulle part. L'administration américaine sait que l'unité du Conseil de sécurité face aux nouvelles provocations irakiennes serait mise à rude épreuve si Washington tentait d'obtenir à l'ONU un vote en faveur de sanctions militaires. L'unité du Conseil serait aussi fragilisée si les Etats-Unis décidaient une action militaire unilatérale contre Bagdad.

Washington s'efforce donc de donner une chance aux efforts diplomatiques en cours, tout en soulignant qu'il ne s'agit pas de négocier ce qui n'est pas négociable. La Maison Blanche a ainsi refusé tout net une invitation au *« dialogue »* lancée, lundi 3 novembre, par le président Saddam Hussein. Les Etats-Unis exigent que celui-ci se conforme aux résolutions du Conseil de sécurité, dont les termes vont lui être rappelés par la mission envoyée à Bagdad par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. Le seul dialogue possible *« doit consister à expliquer clairement par quels moyens il* (Saddam Hussein) *doit se plier à la volonté de la communauté internationale »*, a indiqué le porte-parole de la présidence, Mike McCurry.

« POUR QUEL RÉSULTAT ? »

Si l'Irak ne change pas de position *« dans les prochains jours*, a précisé James Rubin, le porte-parole du département d'Etat, *alors, le Conseil de sécurité doit être prêt à prendre des mesures fermes »*, afin d'obliger les Irakiens à respecter la volonté de la communauté internationale. S'ils persistent dans leur refus, les Etats-Unis se réservent le droit de recourir à une action militaire unilatérale, ce qui, selon M. Rubin, ne pose pas de problème particulier, compte tenu des positions antérieures du Conseil de sécurité. *« Mais ce n'est pas la politique sur laquelle les Etats-Unis souhaitent mettre l'accent »*, a-t-il précisé.

Si M. Hussein fait la sourde oreille, il est probable qu'un consensus se dessine au sein du Conseil de sécurité en faveur de nouvelles sanctions, comme l'interdiction faite à certains responsables du régime de Bagdad de quitter le territoire irakien. Une telle interdiction, brandie comme une menace dans la résolution 1134 du Conseil de sécurité, avait entraîné une abstention de la France, de la Russie et de la Chine.

Au-delà de sanctions diplomatiques, la plupart des experts s'accordent à reconnaître que l'on entre dans le domaine d'une escalade aux effets très incertains, comme l'a montré la précédente *« punition »* infligée par Washington à Bagdad, en septembre 1996, après que les troupes irakiennes furent intervenues dans le nord de l'Irak.

« Cela n'a pas modifié le rapport de forces dans le Kurdistan irakien, rappelle un diplomate européen. *Erbil* (la principale ville du Kurdistan) *n'a pas changé de camp, et les Irakiens ont marqué un point. Les Américains peuvent de nouveau envoyer une ou plusieurs salves de missiles de croisière contre des cibles irakiennes, mais pour quel résultat ? Les Irakiens y sont prêts, et, avec un peu de chance, ils remobiliseront l'opinion arabe en leur faveur »*, ajoute ce diplomate.

Richard Hass, directeur des études de politique étrangère à la Brookings Institution, reconnaît que les Etats-Unis prendraient un sérieux risque à agir seuls. *« Contrairement à ce qui se passe à propos de l'Iran ou de Cuba*, explique-t-il, *la force des sanctions contre l'Irak réside dans le fait qu'elles sont multilatérales. Si l'Amérique décide d'intervenir unilatéralement, elle affaiblit la position unitaire de la communauté internationale. Saddam Hussein a probablement calculé cela : il pense que les effets négatifs de l'utilisation de la force seront plus graves pour la coalition que pour l'Irak. »*

Le danger, ajoute M. Hass, est que l'administration Clinton bénéficie d'un soutien quasi unanime du Congrès pour engager, le cas échéant, des frappes militaires. Ce consensus, estime-t-il, *« accroît la probabilité »* d'une action militaire, même si le souhait de l'administration Clinton est de trouver le moyen de faire plier Saddam Hussein, sans se démarquer de ses alliés.

Laurent Zecchini

La phrase du président chinois sur les « erreurs » du parti suscite de multiples interrogations

Une révision de la ligne sur la répression de Tiananmen aurait de lourdes implications

La tournée aux Etats-Unis du président Jiang Zemin, qui s'est achevée dimanche 2 novembre, aura permis au numéro un chinois de conforter son image de chef d'Etat à l'envergure internationale. Mais M. Jiang a surtout relancé les interrogations sur le jugement officiel relatif à la tragédie de Tiananmen. Ce débat est lourd d'implications pour le jeu intérieur chinois en raison du rôle joué, en 1989, par feu Deng Xiaoping.

PÉKIN
de notre correspondant

Jiang Zemin a-t-il voulu amorcer un débat interne au régime chinois en vue de réviser le jugement officiel sur le drame de Tiananmen ? Ou bien a-t-il seulement cherché, en chef politique sensiblement plus libre de ses mouvements maintenant que Deng Xiaoping est parti, à se démarquer de la ligne strictement officielle qui interdit tout débat à ce sujet, afin de personnaliser sa fonction ?

ANALYSE

Vers une éventuelle remise en cause des rôles respectifs de M. Deng ou de M. Li

Impossible encore à dire. Mais la « petite phrase » de M. Jiang prononcée à Harvard, aux Etats-Unis, reconnaissant que le Parti communiste chinois n'est pas infaillible (*« Il va sans dire que nous pouvons avoir des défauts et même faire des erreurs »*) a d'ores et déjà commencé à nourrir de réelles interrogations sur le sort que compte faire la Chine de l'après-Deng à la tragédie de Tiananmen. La non-infaillibilité du parti n'est pas, en soi, un fait nouveau. C'est Deng lui-même qui l'avait introduite en juin 1981 sous la forme d'une *« résolution »* du comité central qui faisait le tri entre les erreurs et les accomplissements positifs de l'oeuvre de Mao.

Mais M. Jiang, explicitement interrogé sur Tiananmen, se référait-il de manière générale à ce texte ancien, ou plus précisément à la situation de 1989, imputable non pas à Mao mais à Deng ? Il a eu la prudence de n'en rien dire. On exclut, à Pékin, que M. Jiang ait simplement adopté une posture destinée à désamorcer une pression extérieure devenue trop forte au cours de son voyage aux Etats-Unis. On peut au contraire imaginer qu'il ait fait usage de cette pression – suivant en cela un exemple donné autrefois par Deng – pour servir des intérêts de politique intérieure.

Quelles qu'aient été ses intentions, M. Jiang a *de facto* rouvert le dossier des circonstances qui l'ont porté au pouvoir en 1989. Sa remarque ambiguë fait suite aux appels qui avaient été émis en Chine même, avant le 15e congrès du parti, tenu à la mi-septembre, pour une révision des événements de Tiananmen – officiellement considérés comme une *« émeute contre-révolutionnaire »* justement réprimée par l'armée.

RETOURNEMENT DE VERDICT

Pareille révision n'est pas a priori totalement impossible. Le meilleur exemple est le retournement de verdict que Deng lui-même avait opéré en 1978, peu après être revenu au pouvoir et avant même d'en contrôler tous les leviers, à propos d'une précédente émeute survenue sur la même place Tiananmen du vivant de Mao, en avril 1976. De *« contre-révolutionnaire »*, l'événement est du jour au lendemain devenu *« révolutionnaire »*. Toutefois, concernant 1989, la tâche est plus difficile pour M. Jiang. Il lui faudrait trouver à la fois une formule dégageant la responsabilité de Deng Xiaoping – dont la « théorie » en matière de développement est le nouveau dogme du régime – et un bouc émissaire.

La mise hors de cause de Deng est possible. Il suffit d'affirmer, comme certains indices le suggéraient lors des événements, que le patriarche n'était pas complètement informé de la situation, voire qu'il a été sciemment désinformé par quelques bureaucrates trop zélés. Dès lors, qui ? Le partisan de la répression qu'était alors l'ancien maire de Pékin, Chen Xitong, récemment jeté en prison par M. Jiang pour corruption, serait un premier fusible commode. Mais ce personnage est un peu mince pour expliquer des déplacements de troupes venues de tout le pays, comme ce fut le cas, pour reprendre la place Tiananmen. Il faudrait à M. Jiang viser plus haut, et c'est le premier ministre sortant, Li Peng, très en pointe dans la répression de 1989, qui risquerait alors d'être visé. Rien n'indique encore que M. Jiang ait emprunté ce sentier de guerre.

Durant son voyage américain, il s'est cependant démarqué de M. Li dans la façon d'affronter la houle protestataire. Le premier ministre s'était rendu célèbre pour la manière cassante dont il avait interrompu une visite en Allemagne, en 1994, en raison de manifestations hostiles à son endroit. M. Jiang, lui, a exigé seulement de Washington de ne pas voir les manifestants. Non seulement il dit les avoir entendus, mais il a reconnu avoir *« appris »* bien plus au contact direct de la *« démocratie américaine »* qu'à la lecture de dossiers. Il sort ainsi très légèrement, sans se compromettre pour autant, du rôle de figure de cire robotisée que lui dessinent ses services de propagande.

M. Jiang n'a toutefois pas paru inaugurer par ce voyage une approche différente de la Chine envers le monde extérieur, où Pékin recherche avant tout la source de flux technologiques et financiers, sans véritable intention de fournir des contreparties. Ainsi, les appels du pied auxquels il s'est livré à l'intention de l'Amérique des affaires évoquent-ils la démarche chinoise envers l'Europe occidentale : les incitations à l'investissement des détenteurs de la technologie dans l'*« immense marché chinois »* ne s'accompagnent pas de promesse d'ouverture plus large qu'il n'est nécessaire à Pékin pour capter des savoirs afin de les reproduire.

Cette logique s'explique par la certitude qui anime la direction chinoise que le sous-développement du pays est dû avant tout à l'intrusion des puissances occidentales dans son univers au XIXe siècle, et que ses maîtres d'alors ont seulement commis une erreur tactique en se refusant à une ouverture modérée. Dans cette optique, c'est cette « addition » que l'Occident, Amérique en tête, est censée continuer de payer aujourd'hui à coups de transferts de technologie financés par ses soins.

Francis Deron

Le premier ministre néo-zélandais a remis sa démisssion

M. Bolger a perdu le contrôle du Parti conservateur

AUCKLAND
de notre correspondante dans le Pacifique Sud

Ce « coup »-là est arrivé sans prévenir. Lundi 3 novembre en fin de journée, les journalistes politiques de Wellington, la capitale de la Nouvelle-Zélande, étaient soudain tous d'accord : Jenny Shipley, ministre des transports, disposait du soutien d'une majorité des élus du Parti national (conservateur) pour détrôner le premier ministre, Jim Bolger. Dans la soirée, c'était chose faite : le chef du gouvernement, en poste depuis sept ans, remettait sa démission. Théoriquement Jim Bolger avait encore deux ans devant lui, à la tête d'une coalition de plus en plus impopulaire face à un Parti travailliste repassé en tête des sondages d'opinion.

Mais le voyage en Europe du premier ministre a permis aux *« lieutenants et hommes de main »* de Jenny Shipley de préparer en *« grand secret »*, ce *« coup sans effusion de sang »*, cette *« embuscade »*, selon les expressions de la presse nationale. Certes, les ambitions de Jenny Shipley étaient connues. Avec seulement dix ans de vie politique, Jenny Shipley, quarante-cinq ans, une forte femme, enseignante de formation, reconnue pour son efficacité et sa franchise, a déjà eu la charge de trois importants portefeuilles ministériels (sécurité sociale, santé publique et transports). Dans ce pays qui a réformé son économie de la manière la plus radicale au monde, où les positions politiques se mesurent en degrés de « thatchérisme », Jenny Shipley fait figure de « dure ». Il y a six ans, son effigie était brûlée dans la rue après que la ministre de la sécurité sociale eut réduit drastiquement les allocations.

SATISFECIT DE LA BOURSE

La Bourse a salué ce changement, qui devrait se traduire par un nouveau « coup de barre à droite », en gagnant 3 %. Réuni mardi matin, le Parti national a décidé que le premier ministre sortant resterait en fonction jusqu'à la fin du mois pour permettre au nouveau gouvernement de s'organiser. Logiquement, Jenny Shipley deviendra donc premier ministre début décembre. Elle dirigera un gouvernement remanié mais toujours fondé sur l'accord de coalition passé entre le Parti national et le *New Zealand First*, petit parti nationaliste qui détient la clé du pouvoir au Parlement. Mais le chef de file de cette formation, furieux d'avoir été tenu à l'écart du « coup » qui se fomentait, a déclaré que son parti ne ferait connaître sa position que dans une semaine.

Helen Clark, chef du Parti travailliste qui a le vent en poupe, espère profiter de la crise. *« Je compte toujours être la première femme élue premier ministre »*, dit-elle. Les prochaines élections, en 1999 ou avant, se passeront donc entre femmes, dans le pays qui fut en 1893, la première démocratie à leur donner le droit de vote.

Florence de Changy

La recrudescence des combats fait craindre une nouvelle famine en Somalie

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique de l'Est

La recrudescence des combats entre milices rivales, depuis le mois d'août, dans le sud-ouest de la Somalie, entretient une insécurité grandissante qui a chassé plus de cinquante mille villageois. Et leur exode n'est pas sans rappeler les signes avant-coureurs de l'hécatombe de 1992, quand la guerre et la famine ont tué près de trois cent mille personnes en Somalie. Selon les témoignages de déplacés arrivés à Mogadiscio, la capitale, les combattants écument la région, tuant le bétail et pillant les greniers où la dernière récolte vient tout juste d'être stockée. Les paysans qui tentent de résister sont abattus.

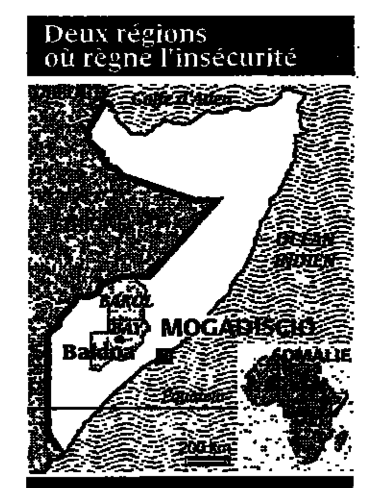
L'organisation non gouvernementale Action contre la faim (ACF) assiste les déplacés de Mogadiscio démunis de tout. Elle estime qu'ils sont déjà mille cinq cents dans les camps, auxquels il faut ajouter tous ceux qui ont trouvé refuge auprès de parents. L'ONG française *« redoute une détérioration de la situation nutritionnelle si la poursuite des combats empêche les paysans de préparer les prochaines semailles »*.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a lancé un programme d'assistance pour ces déplacés éparpillés dans les zones limitrophes du Bay et du Bakol. Ces deux régions touchées par l'insécurité sont d'autant plus difficiles d'accès que de nombreuses pistes ont été minées. Depuis le meurtre d'un médecin portugais de Médecins sans frontières (MSF), en juin, à Baidoa, les agences humanitaires ont dû évacuer leurs expatriés de la ville. La branche française de MSF a annoncé, le 24 octobre, son retrait définitif de Somalie, constatant que le meurtre restait impuni.

Les combats dans le Bay et le Bakol mettent aux prises des milices rivales du clan local des Rahanweyn, également soutenues par les deux principaux chefs de guerre somaliens, Hussein Aïdid, qui contrôle Mogadiscio-sud, et Ali Mahdi, qui tient Mogadiscio-nord, deux frères ennemis issus de la même confédération clanique des Hawiyes.

Des affrontements similaires avaient été à l'origine de la grande famine de 1992, dont Baidoa, devenue en quelques mois *« ville mouroir »*, fut l'épicentre. A l'époque, l'armée de l'ex-président Siad Barre, chassé de Mogadiscio en janvier 1991, et celle du clan Hawiyes, conduite par le général Aïdid (le père de Hussein Aïdid), s'affrontaient dans le sud et le sud-ouest du pays, dévastant les villages sur leur passage. Six mois plus tard, à partir de juin 1992, la famine frappait la région et plusieurs dizaines de milliers de personnes mouraient avant que la communauté internationale ne se mobilise.

Deux régions où règne l'insécurité



INGÉRENCE ÉTHIOPIENNE

En pillant la manne humanitaire, les chefs de guerre somaliens avaient alors reconstitué leur trésor de guerre, grâce aussi au racket des organisations caritatives obligées de se placer sous leur protection pour pouvoir intervenir. Afin de mettre fin au détournement de l'aide, les Etats-Unis décidaient, en décembre 1992, d'envoyer trente mille soldats, dans le cadre d'une vaste opération humanitaire des *Nations unies, également protégés* par plusieurs milliers de « casques bleus ».

Après avoir lancé une infructueuse chasse à l'homme contre le général Aïdid – irrité de n'être pas reconnu comme l'homme fort de la Somalie –, qui exigeait le départ des *« occupants »*, les « marines » se retiraient, en mars 1994, non sans avoir perdu une trentaine d'hommes en s'attaquant aux miliciens pro-Aïdid. Et les derniers « casques bleus » quittaient Mogadiscio, en mars 1995, sans qu'un gouvernement central, ou même que la paix n'ait été rétablie en Somalie. Le général Aïdid s'autoproclamait président – tout comme son rival de Mogadiscio-nord Ali Mahdi – et s'emparait de Baidoa, en septembre 1995, en s'alliant à quelques sous clans locaux. Il mourait en août 1996, une semaine après avoir été blessé sur la ligne de front, dans des combats contre son ancien allié et financier, Osman Atto.

Aujourd'hui, après une série de conférences de paix et plusieurs accords non respectés de cessez-le-feu, rien n'a fondamentalement changé et malgré de multiples tentatives de médiation (éthiopienne, kenyane, égyptienne ou italienne – sans compter celles de l'ONU), les rivalités politico-claniques restent vives. Néanmoins, une certaine stabilité prévaut dans les deux tiers des régions de Somalie où l'Union européenne et le CICR peuvent financer les projets de réhabilitation.

Mais l'ingérence croissante – diplomatique et militaire – de l'Ethiopie est un nouveau facteur d'inquiétude pour certains observateurs. Tout en parrainant des négociations intersomaliennes auxquelles la faction d'Aïdid a refusé de se joindre, Addis-Abeba a lancé deux opérations militaires dans le sud de la Somalie contre une base arrière du mouvement islamiste éthiopien, Al Ittihad, auteur de plusieurs attentats à la bombe, notamment dans la capitale, ces derniers mois. Et depuis quelque temps, plusieurs sources d'information font état d'armes fournies par l'Ethiopie à toutes les factions hostiles à Aïdid et aux islamistes.

L'objectif de l'Ethiopie est-il de chercher à affaiblir Hussein Aïdid pour l'amener à la table des négociations, ou bien de créer une zone tampon sur sa frontière pour éliminer les menaces terroristes ? *« Quoi qu'il en soit, les Ethiopiens jouent aux apprentis sorciers*, avance un expert de la région, *car les milices qu'ils arment et qu'ils entraînent risquent tôt ou tard d'échapper à leur influence et de se battre pour leur propre compte. »*

Un responsable humanitaire craint, par exemple, que les guerriers du clan Marehan (aidés par l'Ethiopie) qui, en juin, ont chassé les islamistes de la région du Gedo où ils s'étaient établis en 1992, ne décident d'appuyer leurs frères de la province du Bas Juba qui se battent pour le contrôle du port de Kisimayo contre une milice du clan Majertine, pourtant également allié à Addis-Abeba. Face à l'activisme de l'Ethiopie, qu'il accuse de préparer *« une nouvelle intervention »* en Somalie, Hussein Aïdid, ancien « marine », se cherche aussi des parrains et s'est rendu récemment en Libye. On estime qu'il a aussi les faveurs de Khartoum, le régime islamiste soudanais étant en froid avec Addis-Abeba depuis 1995.

Ce réarmement pourrait entraîner une extension des combats dans le Sud-Ouest et provoquer l'exode de milliers d'autres déplacés. Mais si une famine généralisée frappe à nouveau la Somalie, *il n'est pas sûr que la communauté* internationale se mobilise, comme en 1992, les milieux humanitaires relevant la fatigue des donateurs, de plus en plus indifférents à l'interminable conflit somalien.

Jean Hélène

La difficulté d'acheminer l'aide alimentaire

Distribuer des vivres est une entreprise risquée en Somalie, où l'aide étrangère est généralement considérée comme appartenant à tous et donc au premier village venu, alors que la propriété d'un clan ou de ses membres est rarement détournée à cause des représailles éventuelles. Pour réduire les pertes, le Programme alimentaire mondial (PAM) a donc « privatisé » son assistance et mis au point un système de *« monétisation »*. Pour chaque distribution, le PAM conclut un marché avec les hommes d'affaires à qui il confie, en échange d'une caution bancaire, la mission d'acheminer des vivres dans un village. *« Ainsi, on est sûr que l'aide arrive*, explique un employé de l'agence. *Mais on ne peut pas contrôler si elle est bien distribuée aux nécessiteux car, pour des raisons de sécurité, il est difficile de vérifier sur place. »* Si les troubles persistent dans le sud-ouest, les responsables du PAM reconnaissent qu'il n'est pas sûr que ce système de distribution puisse continuer à fonctionner.

GÜNTER GRASS



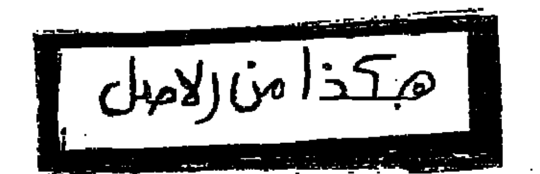
Envoûtant, agaçant, le roman sans doute le plus universel et le plus généreux de Günter Grass.
Pierre Deshusses/Le Monde

Une grande œuvre d'écrivain. Grass a puisé dans une érudition extraordinaire la matière d'un roman en mille-feuilles, où l'amour pour la littérature allemande, la connaissance de l'histoire et une écriture incisive se mêlent constamment.
Olivier Mannoni/La Quinzaine littéraire

Un roman monumental.
Ruth Valentini/Le Nouvel Observateur

Un roman bouleversant et secret... L'événement littéraire de l'année. *Jacques-Pierre Amette/Le Point*

Editions du Seuil



Vietnam : le typhon « Linda » a fait au moins 178 morts

HANOI. Le typhon « Linda » a fait au moins cent soixante-dix-huit morts et un millier de disparus dans le sud du Vietnam, selon un décompte provisoire annoncé, mardi 4 novembre, par des responsables locaux. Près de vingt mille habitations auraient été détruites. Des dizaines de milliers d'hectares de riziculture ont été submergés dans la région la plus fertile du Vietnam. Le bilan pourrait être beaucoup plus lourd. Les autorités locales ont en effet perdu le contact avec plus de mille bateaux. La plupart des victimes sont des pêcheurs qui se trouvaient à bord d'embarcations au moment du passage du typhon.

Des unités de la marine de guerre et de l'armée de l'air ont été mobilisées pour les secours. Le président Trân Duc Luong a adressé, mardi, un message de sympathie aux habitants des régions sinistrées, dont certaines étaient encore coupées du monde. « Linda » est une tempête tropicale qui s'est abattue, dimanche, près des côtes sud-vietnamiennes, avant de se transformer en typhon, le plus violent depuis près d'un siècle. – *(AFP, Reuter.)*

Le gouvernement danois devra livrer des documents relatifs à Maastricht

COPENHAGUE. La Cour suprême du Danemark a ordonné, lundi 3 novembre, au gouvernement de livrer la plupart des documents relatifs au traité de Maastricht à dix citoyens qui ont intenté un procès contre le premier ministre Poul Nyrup Rasmussen, pour avoir fait adhérer, en 1993, le pays à l'Union européenne, a-t-on appris de source judiciaire.

Les sept juges ont donné raison aux plaignants qui réclamaient ces documents pour prouver, selon eux, que le gouvernement avait accepté, lors des négociations sur le traité de Maastricht, un transfert de souveraineté à l'UE plus étendu que ne l'autorise la Constitution. Les avocats des plaignants, Mᵉ Christian Harlang et le professeur Ole Krarup, avaient affirmé en juin que *« la participation du Danemark, pendant vingt-cinq ans d'adhésion du Danemark au Marché commun et à l'Union européenne, était anticonstitutionnelle, ayant entraîné un transfert de souveraineté trop important »*.

DÉPÊCHES

■ **CROATIE : le président croate Franjo Tudjman a proposé une série d'amendements constitutionnels**, dont une interdiction à son pays de se joindre à une éventuelle nouvelle Yougoslavie ou à une union d'Etats balkaniques. Selon un communiqué publié, lundi 3 novembre, par l'agence officielle Hina, cette clause interdirait à la Croatie de faire partie de toute union avec un autre pays *« qui pourrait conduire à la restauration d'une Yougoslavie fédérale ou, en d'autres termes, à une forme quelconque d'union d'Etats balkaniques »*. Les autorités croates cherchent constamment à définir leur pays comme un Etat d'Europe centrale et non comme un Etat balkanique. – *(AFP.)*

■ **POLOGNE : le Père Henryk Jankowski, curé de la paroisse Sainte-Brigitte de Gdansk, proche des chantiers navals**, a été mis sous tutelle pour un an par la hiérarchie catholique, en raison de propos antisémites. Il avait affirmé dans une homélie, le 26 octobre, qu'*« il ne fallait pas accepter la minorité juive au gouvernement »*. – *(AFP.)*

■ **ITALIE : sept membres présumés de la mafia sicilienne, dont un prêtre**, ont été arrêtés, mardi 4 novembre, à Palerme (Sicile), a-t-on appris de source policière. Parmi les mafieux arrêtés figure don Mario Frittitta, un prêtre palermitain, ancien confesseur du « parrain » Pietro Aglieri, considéré comme le numéro un de Cosa Nostra jusqu'à son arrestation, en juin. Le prêtre, qui célébrait des messes dans le refuge d'Aglieri quand celui-ci était en cavale, est soupçonné de complicité avec Cosa Nostra. – *(AFP.)*

■ **VATICAN : Jean Paul II a nommé Mgr Sergio Sebastiani** président de la préfecture pour les affaires économiques, c'est-à-dire « ministre des finances » du Saint-Siège. Il succède au cardinal américain Edmund Szoka, récemment promu président de la commission pour l'Etat du Vatican. Mgr Sebastiani était secrétaire général du comité chargé du Jubilé de l'an 2000, charge désormais confiée à Mgr Crescenzio Sepe, actuel secrétaire de la congrégation pour le clergé. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE : les ministres de la défense** d'Allemagne, de France et de Pologne ont approuvé, lundi 3 novembre à Weimar, un programme triennal de travail qui prévoit, outre des exercices communs des trois armées, un effort sur la formation des cadres militaires dans le but de favoriser le processus de rapprochement de Varsovie avec l'Alliance atlantique.

■ **ALGÉRIE : alors que la police s'est déployée en force**, lundi 3 novembre, dans les rues d'Alger pour briser dans l'œuf toute manifestation de l'opposition, six partis politiques ont appelé à une nouvelle marche nationale le 13 novembre dans la capitale. Le ministère de l'intérieur avait mis en garde dimanche les partis protestataires, affirmant qu'il ne tolérerait plus les rassemblements non autorisés. – *(AFP, Reuter.)*

■ **CONGO : le président Denis Sassou Nguesso** a formé, dimanche 2 novembre, un gouvernement d'« union nationale » qui se caractérise par la nomination à des postes-clés de ses partisans des Forces démocratiques et patriotiques (FDP), dont la plupart avaient déjà exercé des responsabilités durant sa première présidence (1979-1992). Le nouveau gouvernement compte trente-deux membres, dont un proche de l'ex-président Lissouba et un proche de l'ex-premier ministre Kolelas. M. Sassou Nguesso s'est réservé le ministère de la défense. – *(AFP.)*



Athènes et Ankara tentent de rétablir un processus de normalisation

Après une série d'incidents bilatéraux, les chefs des deux gouvernements se sont rencontrés

Les premiers ministres grec et turc, qui se rencontraient lundi 3 novembre en marge de la réunion des dirigeants des Etats balkaniques en Crète, sont tombés d'accord pour renouer le dialogue entre leurs deux pays. Des incidents n'ont cessé ces derniers mois d'opposer Athènes et Ankara, à propos de la délimitation des eaux territoriales, des manœuvres militaires dans la région ou de Chypre.

ATHÈNES
de notre correspondant

Les premiers ministres grec et turc, Costas Simitis et Mesut Yilmaz, sont convenus lundi 3 novembre de relancer les différents processus de dialogue bilatéral, gelés ces derniers mois par une série d'incidents et de menaces.

A l'issue d'un long tête-à-tête d'une heure et demie tenu en marge d'un sommet balkanique réuni à Héraklion, en Crète, Costas Simitis a qualifié l'entretien de *« fructueux »*. La rencontre, a-t-il cependant ajouté, *« n'a pas abouti à un résultat qui change la situation »*. Il a accepté une invitation de M. Yilmaz à se rendre à Ankara *« à une date qui sera fixée par la voie diplomatique »* et *« à condition que cette visite puisse déboucher sur un résultat positif »*. M. Yilmaz, a dit M. Simitis, a proposé un *« dialogue global »* sur l'ensemble des différends *« pour dépasser les problèmes »*, tandis que *« nous maintenons notre politique de rapprochement pas à pas »*, a déclaré le premier ministre grec. Son homologue turc s'est félicité de *« la bonne volonté mutuelle »*.

Les deux hommes se sont mis d'accord pour poursuivre *« l'accord de Madrid »* que M. Simitis et le président turc, Suleyman Demirel, ont conclu en marge du sommet de l'OTAN, en juillet, et dans lequel les deux pays excluaient le recours à la force pour résoudre leur contentieux. Cet accord informel avait été obtenu sous la pression des Etats-Unis, très inquiets après l'incident de janvier 1996 à propos de la souveraineté contestée de l'îlot rocheux d'Imia-Kardak pour les Turcs (dans le Dodécanèse). Les deux pays avaient alors frôlé un conflit armé, évité de justesse par l'intervention personnelle de Bill Clinton.

MM. Simitis et Yilmaz sont également convenus d'appliquer un accord signé en 1988 par les chefs de la diplomatie des deux pays pour établir des *« mesures de confiance »*. De même, ils ont affirmé leur volonté de réfléchir *« dans le cadre de l'OTAN »* sur les mesures à prendre pour réduire la tension et éviter tout incident pendant les manœuvres militaires en mer Egée.

APRÈS L'IMPASSE

Le chef du gouvernement grec a par ailleurs souhaité la poursuite d'un processus entamé au printemps par la mise en place d'une commission d'experts des deux pays chargée d'examiner les modalités d'un dialogue gréco-turc. La Grèce attend une réponse d'Ankara aux propositions qu'elle a déposées, a indiqué M. Simitis.

La rencontre intervient après l'impasse, cet été, des pourparlers chypriotes, de plusieurs incidents et des déclarations incendiaires de part et d'autre qui ont gelé *« l'esprit de Madrid »*. Les Turcs sont montés en flèche à la fin de l'été contre la détermination des Chypriotes grecs d'installer des missiles S 300 achetés au début de l'année à la Russie. Ankara, qui se sent menacé par les missiles, a déclaré que leur implantation serait un *casus belli*, tandis que le chef d'état-major turc, Ismaïl Hakki Karadayi, dénonçait au sein de l'Alliance un axe Athènes-Moscou dirigé contre Ankara.

Après un échec des discussions, fin septembre, au siège de l'ONU, entre les deux ministres des affaires étrangères grec, Théodore Pangalos, et turc, Ismaïl Cem, sous les auspices du secrétaire d'Etat Madeleine Albright, le ton n'a cessé de monter entre les deux rives de l'Egée.

M. Pangalos a accusé la Turquie de suivre *« une politique inacceptable qui fait penser à celle de l'Allemagne hitlérienne de l'entre-deux guerres »* et qualifié de *« voleur, assassin et violeur la partie de l'establishment politico-militaire en Turquie qui met en doute les frontières en mer Egée »*, tandis que le vice-premier ministre turc Bulent Ecevit étendait le différend gréco-turc d'Imia-Kardak *« au partage équitable des eaux et des ressources sous-marines de l'Egée. Si ce différend ne pouvait être réglé équitablement, une situation plus tendue pourrait surgir entre la Turquie et la Grèce »*, a affirmé M. Ecevit.

En octobre, des manœuvres militaires communes entre Athènes et Nicosie, liées depuis 1993 par un pacte de défense, ont aussi été l'occasion de plusieurs incidents et de plaintes mutuelles. Ankara a accusé les Grecs et les Chypriotes grecs de *« jouer avec le feu »* et de se diriger vers *« une possibilité accrue d'incidents, y compris un affrontement armé »*. La Grèce a par ailleurs dénoncé de multiples violations de son espace aérien par des chasseurs turcs, démenties par la Turquie qui ne reconnaît pas les mêmes limites qu'Athènes.

A la fin des manœuvres, la Grèce a protesté contre le harcèlement par des F 16 turcs de l'avion du ministre grec de la défense qui revenait de Chypre. Quelques jours plus tard, c'est le général Karadayi qui affirmait qu'un navire grec avait tenté d'éperonner un sous-marin turc en mer Egée. M. Pangalos a minimisé l'affaire et rejeté les accusations turques en appelant Ankara à *« ne pas commettre de folie en provoquant intentionnellement un grave incident en Egée »*.

En arrivant dimanche en Crète, Mesut Yilmaz n'excluait pas la possibilité d'un *« conflit armé par accident »*, en raison de plusieurs exercices militaires turcs et grecs qui se déroulent actuellement en mer Egée. Sa rencontre, lundi avec son homologue grec, immédiatement saluée à Washington, qui a envoyé ces dernières semaines plusieurs émissaires dans la région pour calmer les esprits, a sans doute, pour le moment du moins, désamorcé une telle éventualité.

Didier Kunz

Un rapport de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies dénombre 500 000 toxicomanes atteints de l'hépatite C en Europe

CARENCES des campagnes de prévention face au développement de l'hépatite, manque de connaissances scientifiques sur les drogues de synthèse, dépenses publiques considérables mais peut-être inadaptées des politiques conduites dans l'Union européenne : le deuxième rapport annuel de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies (OEDT), qui a été présenté mardi 4 novembre à Lisbonne, invite les ministres européens de la police, de la justice et de la santé à réorienter leurs politiques nationales et communautaires afin de mieux répondre aux évolutions en cours sur le Vieux Continent.

Dans son état des lieux pour 1996, l'Observatoire souligne ainsi la sous-estimation des dangers causés par l'hépatite C. Bien que rarement considérée comme une maladie à risques par les toxicomanes, le développement de cette épidémie s'est accompagné de graves lésions au foie et de cancers. *« On estime à un demi-million le nombre d'usagers de drogues en Europe infectés actuellement par l'hépatite C »*, notent les experts de l'OEDT, alors que l'apparition de nouveaux cas de sida chez les toxicomanes a tendu à se stabiliser ou à diminuer ces dernières années. Caractérisé par *« une capacité infectieuse de 50 à 100 fois supérieure à celui du sida »*, le virus de l'hépatite peut en effet demeurer longtemps actif, compte tenu de sa plus forte résistance à l'air libre : il suffit qu'un héroïnomane plonge l'aiguille contaminée de sa seringue personnelle dans la cuillère à usage collectif dans laquelle ses compagnons de défonce opèrent leur mélange d'eau et drogue pour que le virus se propage.

L'agence communautaire de Lisbonne, qui est opérationnelle depuis 1995, demande aux autorités des quinze pays membres d'instaurer des méthodes de calcul comparables sur le nombre de décès liés aux drogues, en vue d'obtenir un standard commun pour cet indicateur-clé des actions publiques. Malgré l'absence de données fiables, les experts de l'OEDT estiment que *« les consommateurs réguliers d'héroïne sont confrontés à un risque mortel qui peut être vingt à trente fois plus fort que pour l'ensemble de la population du même âge »*. En moyenne, ils évaluent de 1 % à 2 % la proportion d'héroïnomanes mourant chaque année de surdose, d'accident, suicide ou malaise liés à l'usage de cette drogue. Ce taux peut atteindre 3 % à 4 % dans les pays où, comme le Portugal et la Belgique, les risques liés à la contamination VIH sont restés élevés.

Avec la même prudence épidémiologique, l'Observatoire évalue entre 750 000 et 1 million la population d'héroïnomanes dans l'ensemble des pays-membres. Dans la plupart d'entre eux, l'héroïne *« arrive toujours en tête pour des indicateurs tels que les demandes de traitement, les décès liés à la drogue, les contaminations au VIH ou à l'hépatite »*. Livrant une première synthèse des informations disponibles sur les traitements de substitution à l'héroïne, le rapport indique que, *« entre 1993 et 1996, ces traitements ont triplé dans l'Union européenne, passant de 73 000 à plus de 200 000 personnes traitées »*, principalement par la méthadone.

Si l'héroïne continue de poser les problèmes de santé publique les plus graves, le cannabis reste la drogue illégale la plus répandue dans l'Union européenne. Entre 13 % et 15 % des adultes disent en avoir déjà consommé en France, en Espagne et en Allemagne de l'Ouest (21 % au Royaume-Uni et 31 % au Danemark). Les pourcentages augmentent nettement chez les Européens les plus jeunes. Environ 40 % des Danois âgés de seize à quarante-quatre ans déclarent avoir fait l'expérience du cannabis. S'agissant de la cocaïne, moins de 1 % des adultes disent en avoir déjà consommé dans des pays comme la Finlande, la Belgique et la France, au lieu de 2 % au Danemark et au Royaume-Uni, avec une pointe à 3 % en Espagne.

Les drogues de synthèse – les amphétamines, en premier lieu, suivies par l'ecstasy – ont eu le vent en poupe, ces dernières années; au sein des jeunesses d'Europe. Touchant des *« secteurs non marginalisés de la société »*, la consommation de ces molécules fabriquées en laboratoire arrive au deuxième rang des drogues les plus consommées (*Le Monde* du 19 juin). En moyenne, 3 % des adultes de l'Union déclarent avoir fait l'expérience des amphétamines (0,7 % en France, 8 % au Royaume-Uni). Regrettant *« l'absence de connaissances suffisantes sur les effets à long terme de la plupart de ces produits »*, l'OEDT invite, là encore, les instances politiques à se doter des moyens de recherche qui permettront d'adapter leurs campagnes de prévention, de répression et de soins.

L'agence communautaire de Lisbonne appelle les responsables de l'Union européenne à rationaliser leurs politiques

Du côté des trafics, l'Europe reste le plus gros marché mondial pour l'achat d'héroïne, qui provient principalement d'Asie du Sud Est. Après les Etats-Unis, elle demeure le deuxième marché pour la cocaïne, en provenance d'Amérique latine. Le Maroc est toujours *« la source principale »* pour la résine de cannabis. Certains pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que les Etats baltes, sont enfin devenus des producteurs de premier plan pour les drogues synthétiques.

Sur la base d'une étude conduite en France, qui a évalué que les dépenses budgétaires liées à la lutte contre les drogues se sont élevées à environ 700 millions d'écus en 1995 (*Le Monde* du 10 mars), l'OEDT a estimé, par extrapolation, le total des dépenses correspondantes à quelque 4 milliards d'écus à l'échelle de l'Union européenne. *« Ce qui justifie pleinement le développement de recherches fiables »*, a commenté Georges Estievenart, directeur de l'Observatoire, en recommandant de progresser vers la mise en place d'*« un véritable système d'information européen, global, cohérent et permanent »* qui offrira, à terme, *« un instrument de rationalisation de la décision politique en cette matière si difficile, mais si vitale pour l'avenir de nos sociétés »*.

Erich Inciyan

DESS

DROIT ET PRATIQUE
DES AFFAIRES INTERNATIONALES
de
l'Université de Nice
en partenariat à *PARIS* avec
l'Institut d'Etude des Relations Internationales (ILERI)
Président : M. Raymond BARRE

Accessible aux titulaires d'une Maîtrise ou d'un diplôme équivalent, ainsi qu'aux personnes déjà engagées dans la vie professionnelle

INSCRIPTIONS : Service 3ᵉ CYCLE de l'ILERI
Etablissement privé d'enseignement supérieur fondé en 1948
12, rue des Saints-Pères - 75007 PARIS
Tél. : 01.42.96.51.48 - Fax : 01.49.27.01.87

ra tentent de rétablir
de normalisation

ropéen des drogues et toxicom…
atteints de l'hépatite C en Eu…

هكذا من الاصل

M. Blair prépare un programme sécuritaire pour lutter contre la criminalité

La délinquance juvénile s'étend dans les quartiers populaires des grandes villes britanniques

Confronté à une hausse de la délinquance, notamment juvénile, le gouvernement travailliste de Tony Blair promet d'être « *impitoyable* avec *la criminalité* ». Le ministre de l'intérieur, qui s'oppose à toute libéralisation sur l'usage de drogues, prépare une nouvelle loi plus répressive pour les coupables et plus favorable aux victimes. Depuis mai, la population carcérale a augmenté de 2 500 personnes.

LONDRES
de notre correspondant

Lors du récent congrès annuel du Labour à Brighton, la boutique du parti exposait des tasses de couleur verte sur lesquelles était imprimé « *Tough on crime* » : impitoyable avec la criminalité. Leur succès a été tel que le stock en a été vite épuisé. « *Tough on crime, tough on the causes of crime* » est un des slogans les plus populaires de Tony Blair et de son ministre de l'intérieur, Jack Straw. Un homme pour qui la loi et l'ordre ne sont pas de vains mots et que l'on présente parfois comme un père fouettard pour les enfants pas sages.

La délinquance juvénile, un fléau qui ravage en particulier les quartiers populaires et défavorisés des grandes villes, est une des cibles favorites du Home Secretary, le ministre de l'intérieur. A Hamilton, près de Glasgow, la police a tenté trois expériences de couvre-feu pour les jeunes de moins de seize ans, avec des résultats mitigés. A Ailesbury, dans la vallée de la Tamise, les bobbies ont adopté un programme néo-zélandais inspiré des coutumes maories et qui met face à face les jeunes délinquants et leurs victimes. Mais M. Straw a aussi promis, à Brighton, de reprendre la législation dans un sens à la fois plus répressif pour les coupables et plus favorable aux victimes. Depuis son arrivée aux affaires, début mai, la population carcérale a augmenté d'environ 2 500 personnes. Il faut dire que la délinquance juvénile représente une part considérable, et croissante, de la criminalité en Grande-Bretagne, en raison, en particulier, du nombre de familles éclatées et de jeunes sortis de l'école sans formation et qui ne trouvent pas de travail. D'où une augmentation des délits et des crimes qui – si l'on excepte les crimes de sang – placent désormais l'Angleterre et le Pays de Galles au premier rang des pays développés. Il y a aujourd'hui plus de vols à Londres qu'à New York.

CARTON JAUNE

L'option sécuritaire est donc particulièrement populaire. Comme l'explique un député travailliste : « *En dépit de ma profonde objection au "tout répressif", je dois reconnaître que l'immense majorité de mes électeurs vivant dans des grands ensembles voudrait que l'on aille encore plus loin que Jack Straw.* »

Dénonçant le « *relativisme moral* », partisan de la « *tolérance zéro* », M. Straw veut « *mettre un terme à la culture de l'excuse* » qui permet aux jeunes « *loubards* » de passer au travers des mailles du filet de la justice et il entend « *tuer la délinquance dans l'œuf* ». « *Il faut restaurer des normes de comportement plus claires et meilleures. Nous ne pouvons plus laisser les escrocs fixer les règles du jeu.* » Il est aussi ferme face à la campagne en faveur de la décriminalisation de la drogue : « *Nous ne décriminaliserons, ni ne légaliserons, ni ne légitimerons l'usage de la drogue. Au moment où l'on s'efforce de réduire et de contrôler l'usage de l'alcool et de la nicotine, comment peut-on justifier la légalisation d'autres drogues dangereuses ?* »

D'où le projet d'une nouvelle loi sur la criminalité et les troubles de l'ordre public qui sera bientôt présentée aux Communes et qui est en grande partie destinée à ramener, manu militari, les jeunes dans le droit chemin. « *Cela fait partie d'une série de mesures qui nous permettent de lutter contre les causes de la criminalité en améliorant les mesures en faveur de l'éducation et de l'emploi des jeunes, mais qui assurent aussi que ceux qui commettent des délits et terrorisent les gens de ce pays soient traités comme ils le méritent par notre système judiciaire* », a expliqué aux députés le premier ministre Tony Blair, mercredi 29 octobre.

En vertu de ce texte, les tribunaux pourront placer les jeunes délinquants de douze à quatorze ans – et dans certains cas en dessous de dix ans – dans des centres jusqu'à leur jugement au lieu de les renvoyer chez eux avec un simple avertissement.

Plutôt que de les arrêter des dizaines, voire des centaines, de fois, pour les relâcher ensuite, la police leur délivrera désormais une sorte de carton jaune la première fois, puis un carton rouge qui les renverra vers un jugement expéditif. Finis les « *avertissements sans frais et sans fin* », il leur faudra abandonner « *l'idée qu'ils peuvent passer au travers* ». Les parents pourront être sanctionnés pour le comportement de leurs enfants.

PROGRESSION DE L'ALCOOLISME

De telles mesures sont critiquées par des organismes de défense des droits de l'homme, qui ont dénoncé, par exemple, le projet de couvre-feu à Hamilton comme une violation des droits des jeunes. Mais c'est à l'institutrice rendue invalide par un bambin de six ans, aux journalistes dont la voiture a été attaquée à coups de pierre par des gamins de dix ans dans une banlieue chaude, aux citadins terrorisés par des bandes de loubards ou aux policiers qui s'inquiètent de la progression de l'alcoolisme et de la drogue, y compris chez des préadolescents, que s'adresse avant tout Jack Straw.

Car, selon lui, la première des libertés est d'être « *libéré de la peur* ». Et « *ce n'est pas seulement la vie des victimes qui est détruite par la délinquance juvénile, mais c'est aussi la vie de ces jeunes délinquants. Nous ne servons en rien ces enfants en excusant leur comportement ou en nous berçant dans le rêve qu'en grandissant ils s'en sortiront* ». Dans un pays où les prérogatives du ministre de l'intérieur demeurent considérables – y compris dans le domaine judiciaire –, les juges à perruque vont devoir s'adapter à l'intransigeance de M. Straw.

Patrice de Beer

Louise Woodward, nouvelle coqueluche des médias

LONDRES
de notre correspondant

Quelques jours après la condamnation à perpétuité, vendredi 31 octobre, de Louise Woodward, cette adolescente anglaise au pair aux Etats-Unis jugée pour le meurtre du petit Matthew, un nourrisson dont elle avait la garde, continue d'émouvoir la presse de Grande-Bretagne. Le procès a été télévisé en direct chaque jour par la chaîne câblée Sky News, qui a été jusqu'à filmer, pendant trois après-midi, la salle d'audience vide dans l'attente de la décision du jury. Le spectacle était d'autant plus envoûtant que l'un des acteurs principaux n'était autre que Me Barry Scheck, un des avocats auxquels l'ancien champion de football américain O. J. Simpson dut d'être acquitté pour le meurtre de son ex-épouse.

Ce fait divers – qui aurait été sans doute sans importance s'il s'était déroulé entre Britanniques au Royaume-Uni – envahit l'actualité. Pas un bulletin d'actualité qui ne s'ouvre sur le visage de cette jeune fille joufflue ; pas un journal – des plus sérieux jusqu'aux tabloïds – qui ne titre sur son sort : dès vendredi, l'unique quotidien du soir, l'*Evening Standard*, avait publié une manchette de 10 centimètres de haut : « *Guilty* » (coupable). Il citait Me Stephen Jakobi, un avocat spécialisé dans la défense des Britanniques à l'étranger, selon lequel le procès avait été un spectacle digne des sorcières de Salem : « *Le Massachusetts n'est-il pas la patrie de la chasse aux sorcières ?* »

Le *Times* du lendemain lui consacrait quatre pleines pages. Lundi 3 novembre, tous les tabloïds ont titré sur elle ; même le grivois *Daily Star* lui a trouvé un peu de place entre deux soutien-gorge bien remplis. Les éditorialistes se sont penchés sur son sort. L'avocat qui s'occupa du divorce de Lady Di, Anthony Julius, s'est aussi mis de la partie dans le *Guardian* pour ramener un peu de raison dans un débat frisant l'hystérie nationaliste : « *Ne pas apprécier le verdict ne veut pas dire que la justice ait été mal rendue* », écrit-il. « *Même si le scepticisme n'est pas immérité, le chauvinisme est totalement hors de propos.* »

COLLECTE D'ARGENT

Que reproche, en fait, une opinion britannique chauffée à blanc par ses médias à la justice américaine ? Tout simplement d'avoir condamné une jeune Anglaise, qui continue à clamer son innocence. Les Anglais se sont pris de passion pour elle comme ils l'avaient fait pour une jeune femme condamnée en Thaïlande pour trafic d'héroïne ou pour des hooligans ivres emprisonnés en Italie ou en France pour violences d'après-match. Au point que Hillary Clinton, de passage à Londres, a dû s'éclipser par une porte de secours pour échapper à des manifestants qui mettaient dans le même sac les violations des droits de l'homme en Chine et aux Etats-Unis.

L'affaire Woodward est une aubaine pour la presse. Les tabloïds font de la surenchère pour savoir lequel recueillera le plus d'argent pour venir à son aide. Tous les moyens sont bons pour brocarder la justice de l'ancienne colonie renégate. On suppute sur les chances de voir le juge revenir sur le verdict du jury, voire de libérer la « *victime* » sur le champ. La vie des parents du nourrisson est épluchée, à la recherche du moindre travers, et la vie du bébé ne semble pas faire le poids face à celle d'une Anglaise condamnée à passer au moins quinze ans dans un pénitencier décrit comme un enfer digne d'une prison du tiers-monde.

Il est surprenant de voire la presse se lancer comme une meute sur les jurés – qui ont déclaré Louise « *coupable* » à l'unanimité – pour leur faire dire que le jugement est inique et dénoncer ceux qui les ont poussés à condamner. Dans cette atmosphère de nouvelle bataille d'Angleterre, rares sont ceux qui gardent leur sang-froid. Comme le chroniqueur de l'*Express*, Peter Hitchens : « *Ce n'est pas bien de vociférer pour exiger sa libération, seulement parce qu'elle est britannique, jeune et femme*, écrit-il. *Il ne faut pas blâmer la justice américaine* (...). *Les Etats-Unis sont plus démocratiques que nous, ils ont abandonné la politique pénale inefficace et libérale qui régit encore notre ministère de l'intérieur !* »

Quelle que soit l'ultime décision du juge, mardi 4 novembre, jour où la défense devrait demander au juge d'annuler le verdict, d'ordonner un nouveau procès ou de réduire la peine, on n'a pas fini d'entendre parler de Louise Woodward. Un feuilleton judiciaire « *live* », c'est tellement palpitant !

P. de B.

Le président belge d'une banque luxembourgeoise a été incarcéré

La justice soupçonne de vastes opérations d'évasion fiscale

BRUXELLES
de notre correspondant

Damien Wigny, cinquante-cinq ans, président du directoire de la KB-Lux, filiale luxembourgeoise de la troisième banque belge, la Kredietbank, a été interpellé, samedi 1er novembre, dans sa maison du Brabant et incarcéré à la prison de Forest à Bruxelles. Une série de chefs d'inculpation lui ont été notifiés par le juge Jean-Claude Leys, tous relatifs à des opérations d'évasion fiscale de Belgique vers le Luxembourg, le plus grave d'entre eux étant celui d'« *association de malfaiteurs avec circonstance aggravante d'en être le chef et l'instigateur* ».

Depuis plus de six mois, la justice belge travaille sur le dossier de la KB-Lux, sur la base de listings des clients de la banque qui lui ont été fournis par des employés en rupture de ban avec leur entreprise. Il s'agit d'une liste d'environ 4000 comptes, ouverts par des industriels, des commerçants, des membres des professions libérales demeurant pour la plupart en Flandre, où la Kredietbank est fortement implantée. Ces clients trouvaient dans la discrétion de l'établissement luxembourgeois un bon moyen de mettre leur patrimoine mobilier à l'abri des convoitises du fisc belge.

VIVE ÉMOTION

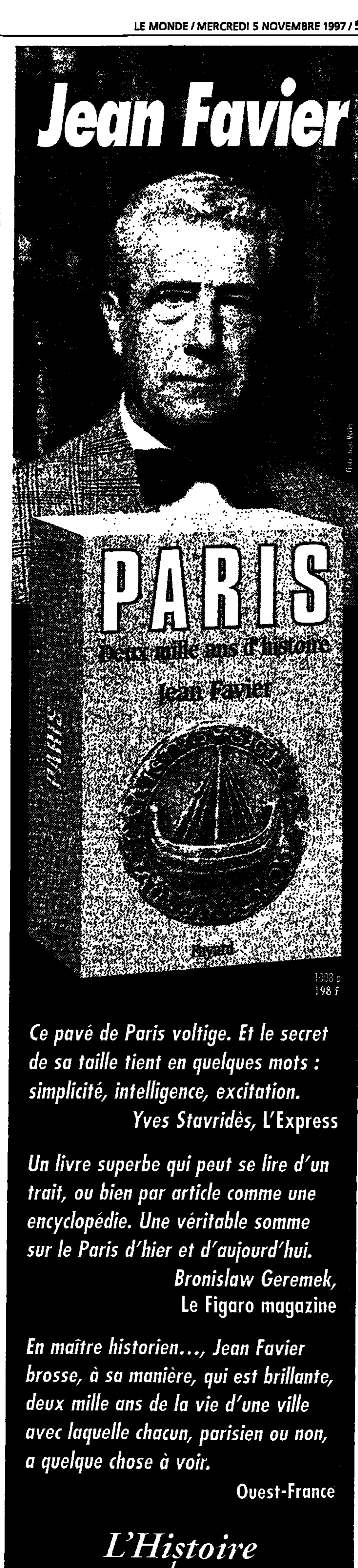
L'implication personnelle de Damien Wigny dans cette filière a été mise en lumière par le juge Leys au cours d'une enquête menée au printemps sur les tribulations de la fortune de Rita Verstraeten, richissime héritière de Roger Gosset, ex-magnat belge de l'industrie du tabac. Mme Verstraeten, une ancienne coiffeuse, prostituée occasionnelle, avait hérité en 1991 des avoirs de son amant, Roger Gosset, équivalant à 450 millions de francs français. Une grande partie de cette fortune se trouvant dans le coffre de banques luxembourgeoises, ce serait Damien Wigny qui aurait personnellement conseillé sa cliente et mis au point les sytèmes complexes lui permettant de rapatrier des fonds en Belgique en échappant à l'impôt. Rita Verstraeten est inculpée de fraude fiscale et avait été incarcérée pendant trois semaines en avril.

Damien Wigny, qui réside depuis vingt-cinq ans au Luxembourg, est un personnage très connu dans les milieux financiers et politiques belges. Fils du baron Pierre Wigny, une éminence sociale-chrétienne qui occupa plusieurs postes ministériels, dont celui de ministre des affaires étrangères, dans les années 50 et 60. Son arrestation a provoqué une vive émotion dans les milieux bancaires de Bruxelles et de Luxembourg. Le porte-parole de la KB-Lux, Jean-Marie Barthel, s'est déclaré « *indigné* » par le sort fait à son président. « *Rien ne justifie cette arrestation* », a-t-il ajouté.

L'Association des banques et banquiers luxembourgeois (ABBL) prend également fait et cause pour M. Wigny et s'élève contre une procédure qui, selon elle, « *constitue une nouvelle tentative d'entacher la réputation financière de la place* ». L'ABBL se refuse à croire qu'« *un banquier luxembourgeois ait à se justifier devant des autorités étrangères pour des faits entrant dans l'exercice de sa profession sur le territoire du Luxembourg* ».

Le juge Leys, de son côté, est bien décidé à poursuivre son combat contre l'évasion fiscale massive dont souffre la Belgique, et qui permettrait, selon lui, de réduire l'impôt direct de « *2 000 francs à 2 500 francs* (français) *par ménage* » s'il était mené efficacement.

Luc Rosenzweig



هكذا من الاهل

TRANSPORTS Le conflit des chauffeurs-routiers, qui ont mis en place près de cent quarante barrages sur l'ensemble du territoire, était susceptible d'évoluer rapidement dans la journée de mardi 4 novembre, le gouvernement tentant d'obtenir la signature de la CFDT et des organisations patronales sur le protocole d'acord établi le 2 novembre. ● PRINCIPALE ORGANISATION PATRONALE, l'Union des fédérations de transport paraît avant tout soucieuse de refaire son unité et de reprendre le contrôle des relations sociales dans ce secteur *(lire page 7)*. ● LA COMMISSION EUROPÉENNE est chargée de veiller au respect de la libre circulation, souligne-t-on à Bruxelles. Au cabinet du commissaire chargé des transports, on explique qu'il faut définir un code conduite pour ce type de conflit. L'Espagne a demandé à la France d'assumer *« la responsabilité de tous les coûts entraînés par cette grève » (lire page 8)*.

Le gouvernement tente de réunir la CFDT et les organisations patronales

L'Union des fédérations de transport, qui avait quitté les négociations le 31 octobre, ne s'est pas rendue à la nouvelle réunion organisée mardi 4 novembre au matin avec les principaux syndicats de salariés. Elle a accepté cependant le principe de nouvelles discussions

LE GOUVERNEMENT tente de faire signer rapidement le protocole d'accord du 2 novembre par la CFDT et par les organisations patronales, afin de pouvoir l'étendre, par arrêté, à l'ensemble de la profession. La négociation préalable ayant échoué, le gouvernement ne désarme pas dans sa volonté de voir, malgré tout, le conflit des routiers réglé à bref délai. Le cabinet du premier ministre a donc multiplié les contacts, lundi 3 novembre, dans la soirée, avec les représentants patronaux. Le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, est déjà parvenu à faire rasseoir la principale organisation patronale, l'UFT, à la table des négociations.

Certes, l'organisation patronale (qui regroupe la FNTR, la CLTI, la FFOCT et les déménageurs de la CSD) a refusé de se rendre, mardi matin, à la première réunion paritaire depuis le début du conflit, mais elle a accepté le principe de sa présence à de futures négociations, probablement mardi après-midi ou mercredi matin. Elle n'exclut plus de parvenir à un accord proche du protocole rédigé dans la nuit du 1er au 2 novembre par l'Unostra, l'autre organisation patronale – minoritaire –, et par les principaux syndicats.

Côté syndical, seule la CFDT se reconnaît pleinement dans ce projet d'accord, qui prévoit une rémunération de 10 000 francs au 1er juillet 2000, sur la base de 200 heures de travail mensuel, pour la catégorie la mieux rémunérée des chauffeurs-routiers. L'accord envisage également une hausse générale rétroactive de 5 % au 1er novembre. La signature du syndicat le plus représentatif et celle, probable, d'autres syndicats, comme la CFTC, suffisent au ministre pour étendre l'accord à l'ensemble de la profession. *« Nous ne signerons pas l'accord mardi matin en l'absence de l'UFT mais, puisqu'elle est disposée à revenir autour de la table, nous attendrons sa présence »*, affirmait mardi matin François Yverneau, secrétaire fédéral de la branche route de la CFDT. Pour autant, la CFDT refuse de renégocier en deçà de l'accord existant. Au contraire, elle envisage *« d'autres avancées pour les salariés du transport de voyageurs, une modification des dates de hausse des salaires et une clarification des grilles de classement dans la profession »*.

Force ouvrière refuse le projet d'accord, à la rédaction duquel elle a collaboré, mais dont elle a rapidement dénoncé les modalités. *« L'accord se traduit pour les deux cent mille chauffeurs de base par une hausse limitée à 120 francs au 1er novembre »*, explique Roger Poletti, secrétaire général de la branche route de FO. Il dénonce l'implication de l'Etat dans la négociation, et notamment la présence active, la nuit de samedi à dimanche, de Francis Rol-Tanguy, directeur du cabinet de M. Gayssot, et d'Alain Lhostis, son conseiller social. *« Les représentants du ministre des transports ont tenté de faire reporter la date de mobilisation, acceptée par la CFDT, et ont chaperonné la rédaction du protocole »*, affirme M. Poletti. La fédération CGT, quant à elle, s'est rendue à la réunion de mardi matin pour demander un *« changement de l'ordre du jour »*.

La plupart des barrages laissent passer les voitures, mais bloquent les camions et ciblent les points névralgiques : axes stratégiques, dépôts de carburant et raffineries, zones industrielles ou centres de distribution. Les forces de l'ordre sont intervenues, sans incident, pour faire lever plusieurs barrages. Alors que douze des treize raffineries françaises étaient bloquées par des barrages, le risque de pénurie a poussé les préfectures à prendre des mesures de rationnement à titre préventif, comme la limitation du montant des ventes de carburant et l'interdiction des jerrycans et autres récipients auxiliaires.

En cas de signature dans les prochaines heures entre la CFDT et les syndicats patronaux, l'inconnue réside dans l'attitude des chauffeurs-routiers sur le terrain. La CFDT compte sur sa forte présence pour mieux expliquer *« un accord historique »*. *« Il faut savoir être courageux. Il s'agit d'un accord qui offre des avancées fortes mais qui avait été signé trop tard pour être expliqué aux routiers »*, explique M. Yverneau. Le ministre des transports n'a pas hésité à se rendre, pendant deux heures, lundi soir, sur un barrage CFDT situé dans la zone industrielle sud du Mans *(lire ci-dessous)*.

Lionel Jospin est susceptible de délivrer, dès mardi après-midi, à l'Assemblée nationale, un message sur les engagements que peuvent prendre les pouvoirs publics de faire respecter les accords syndicats-patronat et un éventuel nouveau coup de pouce fiscal, mais le gouvernement est déterminé à se montrer ferme sur la liberté de circulation. M. Jospin est notamment très attentif au fait que la circulation ne doit pas être stoppée aux frontières : des consignes dans ce sens ont été données aux préfets des départements concernés.

Christophe Jakubyszyn

TROIS QUESTIONS À

RENÉ PETIT

1 Pourquoi la FNTR (Fédération nationale des transporteurs routiers), dont vous êtes le président, a-t-elle refusé de se rendre à la réunion de négociation avec les syndicats de routiers prévue mardi 4 novembre ?

– Notre position s'inscrit dans celle de l'UFT, qui représente 80 % des dirigeants du secteur. Cette réunion était prévue, à l'origine, pour parapher le protocole d'accord négocié dans la nuit de samedi à dimanche par le syndicat patronal l'Unostra, qui revendique 5 000 adhérents, et les principaux syndicats de salariés. Je ne pense pas que l'Unostra et la CFDT, qui est aujourd'hui la seule à se reconnaître dans le protocole, paraphent cet accord dès mardi matin. Mais en ce qui nous concerne, il n'est évidemment pas question que nous discutions à partir d'un accord à l'élaboration duquel nous n'avons pas participé.

2 Vous avez pourtant indiqué au ministre des transports, lundi, que vous étiez prêts à rouvrir les négociations.

– C'est exact, mais nous devons d'abord consulter nos adhérents pour savoir sur quelles bases. C'est ce que nous sommes en train de faire ce mardi matin 4 novembre. Je vous rappelle que nous avions quitté les négociations, le 31 octobre, à la suite d'un incident de séance, mais aussi parce qu'il semblait clair que la grève et les barrages routiers auraient lieu de toute façon. Et nous ne voulions pas nous engager dans une véritable surenchère. Il faut maintenant repartir d'où nous étions restés. Nous n'étions pas très loin d'un accord sur la base d'une rémunération de 10 000 francs pour deux cents heures et d'une augmentation immédiate de 5 %. Il est possible que nous aboutissions finalement à quelque chose qui y ressemble.

3 Attendez-vous du gouvernement qu'il s'implique davantage dans la négociation ?

– Sur le plan financier, nous n'attendons rien. Nous n'étions d'ailleurs pas demandeurs de l'allègement de taxe professionnelle de 800 francs par camion, qui représente le montant d'un péage aller-retour sur Paris-Marseille ! En revanche, l'Etat doit jouer son rôle de régulateur en faisant respecter la législation par l'ensemble de la profession. Je pense qu'il pourrait judicieusement apporter sa contribution dans le conflit en cours en proposant d'encadrer les temps d'attente que nous font subir les chargeurs, et notamment la grande distribution.

Propos recueillis par Christophe Jakubyszyn

Un premier test social majeur pour Lionel Jospin

LE PREMIER test social de grande envergure auquel est confronté Lionel Jospin depuis qu'il est entré à l'hôtel Matignon est aussi, pour lui, un test politique. L'opinion y est d'autant plus attentive que, là aussi, des comparaisons s'imposeront : pour la troisième année consécutive, les pouvoirs publics doivent affronter un conflit social qui affecte les transports.

En 1995, c'est pour Alain Juppé, qui déclenche la grève de la SNCF en mettant en cause le système de retraite des cheminots. Un an plus tard, en 1996, M. Juppé a, de nouveau, les mains dans le cambouis. Cette fois, ce sont les routiers qui transforment les routes de France en un immense bouchon : deux cent cinquante barrages sont dressés au plus fort du mouvement. Après douze jours de conflit, les syndicats et le patronat signent six protocoles d'accords, dont un sur la retraite à cinquante-cinq ans. Les employeurs proposent de payer une prime de 3 000 francs plutôt que d'augmenter les salaires. Un an après, c'est sur ce dernier engagement, non respecté, que se cristallisent la colère et la détermination des chauffeurs.

Le gouvernement a tenté de prendre les devants. Dès le mois d'août, le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, est intervenu dans une réunion de ministres à l'occasion du débat sur l'alourdissement de la taxation du gazole réclamée par la ministre de l'environnement, Dominique Voynet. Alerté sur le climat tendu dans la profession, M. Gayssot demande qu'on n'alourdisse pas la barque.

Prévenu que les routiers déposeront un ultimatum dont la date-butoir est fixée au 2 novembre, le gouvernement tente, en vain, d'obtenir des résultats dans une négociation à froid entre les partenaires sociaux de la branche. La conférence sur les salaires, l'emploi et le temps de travail n'a-t-elle pas montré que le pays n'est pas encore habitué aux négociations préventives ? Le patronat des grandes entreprises de transports veut-il venger le CNPF dont le président, Jean Gandois, estimait avoir été *« berné »* par le gouvernement sur les trente-cinq heures ? Toujours est-il que les gros transporteurs campent sur leur intransigeance et rompent les négociations.

MESSAGE EUROPÉEN

M. Jospin ne se résigne, cependant, ni à la passivité ni au pourrissement. Par des voies officielles et officieuses, le gouvernement exprime la volonté de voir le patronat revenir à la table de négociation. Sans attendre, M. Jospin est en contact régulier avec M. Gayssot, un dispositif d'information a été mis en place au ministère des transports, une cellule d'information des partenaires européens de la France, notamment *via* Internet, a été installée et les directeurs de cabinets des ministères concernés (intérieur, transports, affaires étrangères et affaires européennes, économie et solidarité) se rencontreront tous les jours à Matignon autour du directeur du cabinet du premier ministre, Olivier Schrameck, jusqu'à la fin du conflit, pour en faire l'analyse.

Nouveauté : dès le 1er novembre, le choix politique a été fait d'assurer le maintien de l'ouverture et de la libre circulation aux frontières. Il s'agissait d'envoyer un message européen clair à nos partenaires qui risquent d'être les plus touchés : l'Espagne, le Portugal, la Belgique et la Grande-Bretagne.

Même si l'opposition est relativement muette, M. Jospin a tenu a montrer, lundi, qu'il s'implique lui-même dans le dossier : il a renoncé à se rendre à une séance du conseil général de la Haute-Garonne dont il est un élu. Mis à part que cela pouvait lui épargner de tomber malencontreusement sur un barrage, sa décision de rester à Paris lui facilite les communications et traduit sa volonté de gérer le conflit au plus près. Et avec le plus de doigté. Il n'est pas nécessaire, en effet, d'offrir à l'opinion, comme en 1992, l'image d'un char de l'armée délogeant un camion d'un barrage.

Reste l'expression orale. En bonne logique, celle-ci ne devrait pas tarder. M. Jospin saisira-t-il la séance de questions d'actualité au gouvernement à l'Assemblée nationale, mardi 4 novembre, ou celle de mercredi pour répondre aux attentes des grévistes, à l'inquiétude de leurs patrons et aux interrogations de l'opinion ? Aux premiers, il devrait montrer sa volonté de faire respecter les accords, et aux autres, rappeler ce que le gouvernement a déjà mis sur la table avec l'allègement de la taxe professionnelle à hauteur de 800 francs par camion. A l'opinion, enfin, il devrait montrer que, là comme ailleurs, il fait de la politique.

Olivier Biffaud

Joël Le Coq n'oublie jamais de « prendre le pouls du terrain »

PORTRAIT

Le chef de la CFDT-route revendique 15 000 adhérents et la plupart des barrages

IL EST l'auteur de la déclaration la plus controversée de ce début de conflit. Dimanche 2 novembre, après la négociation avec l'organisation des petits patrons routiers Unostra, Joël Le Coq, secrétaire général de la branche route de la CFDT, a parlé d'*« accord historique »* à propos du protocole élaboré. Euphorie ou manque de sommeil après une nuit de négociation ? Après avoir appelé à surseoir au déclenchement de la grève générale, le dirigeant syndical fera marche arrière, constatant que la base rejette le compromis.

Aujourd'hui, pourtant, il persiste et se dit toujours prêt à signer : *« Le contenu de cet accord est historique. C'est la première fois que les 10 000 francs pour deux cents heures par mois sont clairement indiqués, sans contrepartie d'annualisation. C'est aussi la première fois qu'une organisation patronale, l'Unostra, se désolidarise des autres pour jouer le jeu de la négociation. Ce compromis, on peut en faire un point d'ancrage fort avant de reprendre les discussions avec l'UFT. »* L'autre organisation patronale a rejeté le texte négocié par l'Unostra.

Cela dit, M. Le Coq se veut avant tout pragmatique, quitte à paraître hésitant. *« Dans un conflit,* dit-il, *il faut prendre sans cesse le pouls du terrain, apprécier les choses rapidement pour s'adapter. Cette année, la position des syndicats est plus délicate qu'en 1996. Sur les barrages, les gens sont très en colère, car ils ont accumulé la frustration des engagements non tenus. Cela peut déraper à tout moment, comme en 1992. »* Cette année-là, les syndicats avaient perdu le contrôle du mouvement au profit de coordinations spontanées et « jusqu'au-boutistes ». C'est la hantise de ce militant de quarante-sept ans, à la CFDT depuis 1977 au sein de l'agence mancelle de Calberson.

Membre de l'exécutif de la Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE), bastion des « durs » de l'opposition à la ligne confédérale, le secrétaire de la branche route se flatte d'avoir su trouver une point d'équilibre entre les pro-Notat et les tenants de *« la logique des blocs »*. Sa culture syndicale reste imprégnée d'un principe : *« le refus de l'affrontement »*. Et ça marche, selon lui : la CFDT-route, principal meneur du conflit de 1996, revendique quinze mille adhérents et, *« depuis 1996, on constate un rythme de progression de 30 % des adhésions »*. Aussi, quand il voit son *« camarade »* Roger Poletti, de FO, se précipiter à nouveau cette année devant les micros et les caméras, M. Le Coq sourit : *« Allez voir sur le terrain : les trois quarts des barrages sont toujours tenus par la CFDT ! »*

Pascal Galinier

Pour vous aider à réussir SESSIONS ANNUELLES & STAGES INTENSIFS

ISTH · 1998

■ CONCOURS SESAME VISA & GRANDES ECOLES DE COMMERCE
BAC, DEUG, BTS et LICENCE

■ SCIENCES PO PARIS / PROVINCE
après BAC ou LICENCE

■ GRANDS CONCOURS JURIDIQUES : CRFPA - ENM
et ADMINISTRATIFS : ENA - IRA - ENI

■ DROIT / SCIENCES ECO. / GESTION
Soutien méthodologique universitaire
Toutes universités

■ ENTRÉE en INSTCF - DECF - DESCF
de l'Expertise Comptable

ISTH LA CONFIANCE LA PERFORMANCE
DEPUIS 1954 01 42 24 10 72

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ
FAX 01 42 24 73 25

Visite-surprise de Jean-Claude Gayssot au barrage du Mans

LE MANS
de notre envoyé spécial

Lundi 3 novembre, à 23 h 30, Jean-Claude Gayssot a rendu une visite-surprise aux routiers qui, au Mans, occupent l'entrée d'un dépôt pétrolier. Sans préfet ni policiers, le ministre de l'équipement et des transports, revêtu d'un parka, est venu fumer quelques cigarettes auprès d'un brasero pour écouter la « base ». Avertis à la dernière minute, les grévistes CFDT l'ont accueilli debout dans le brouillard de la zone industrielle Sud. La discussion, qui a duré une heure et demi, s'est conclue par de vigoureux *« Salut ! »* de la part du ministre, serrant des mains et répétant : *« Vous pouvez compter sur nous. Alors, je compte sur vous aussi. »*

Les grévistes ont expliqué comment plus personne n'a confiance maintenant : *« En 1996, des choses avaient été acquises et signées. La prime des 3 000* francs *n'a pas été payée, les heures supplémentaires non plus. Les gens se sentent floués. »* L'accord, tel qu'il se dessinait dimanche à la table des négociations, était jugé intéressant, mais comment avoir confiance ? *« Surtout quand l'UFT, qui représente les plus grosses entreprises, s'en va ! »*, soulignent les délégués.

M. Gayssot juge le climat *« insupportable, ces salariés qui n'en peuvent plus, ce mépris qui consiste à dire : " On va faire ", et puis on ne fait pas. Ça, je le ressens comme vous. »* Il stigmatise le *« dumping social et le dumping économique qui dominent cette corporation, les magouilles où l'on fait faire n'importe quoi »*, ces chargeurs qui réussissent à imposer des prix trop bas car *« il y a toujours des transporteurs qui acceptent »*. *« Il vaut mieux que les deux organisations paraphent tout accord, ça enlèverait la suspicion*, espère le ministre. *Même paraphé, le gouvernement mettra tout en œuvre pour que cet accord soit non seulement appliqué, mais vérifié, contrôlé. »*

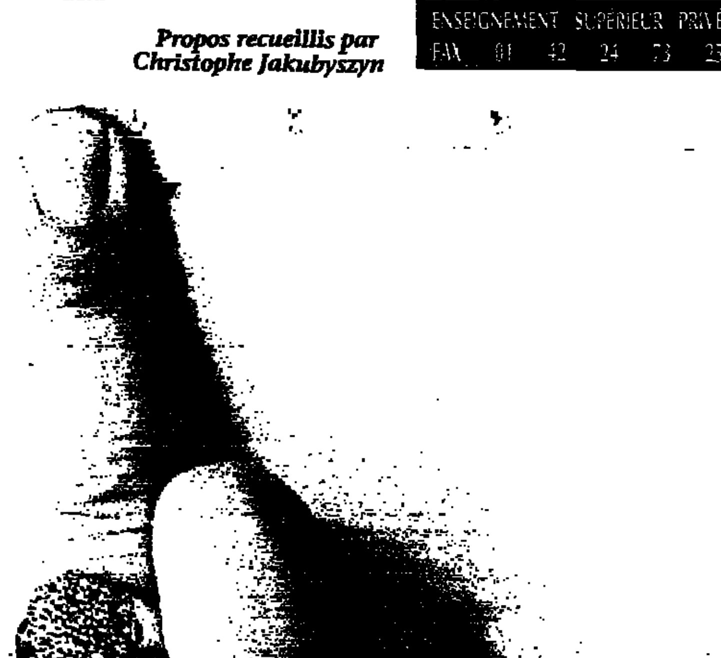
Tout le monde a intérêt à assainir cette corporation, poursuit le ministre. *« Ça vaut le coup d'avoir le gouvernement de ce côté-là »*, lâche-t-il. Les grévistes répondent : *« Oui, mais faut avoir la confiance. On parle de deux cents heures, alors qu'en réalité, les gars en font deux cent quatre-vingts. » « Vous avez raison,* enchaîne M. Gayssot. *Il faut de la transparence. Les objectifs, on doit les fixer ensemble, salariés et entreprises. S'il y a cette démarche, on peut faire grandir l'idée d'une harmonisation européenne par le haut. »* Les grévistes répondent : *« Oui, mais nous, on veut que les choses changent réellement. On veut deux cents heures payées 10 000 francs, on veut un taux horaire garanti. »*

Le ministre reconnaît que *« la confiance, c'est sûrement le mot »*. Il ponctue ses arguments par des *« honnêtement... »*. Un gréviste ose dire : *« Il y a eu un changement de gouvernement. On vous attend. Un gouvernement proche des salariés, soi-disant... »* M. Gayssot, qui aime à se définir comme *« communiste ministre »*, confirme que la déclaration commune pour un accord était une avancée.

« On doit franchir un cap. Soyez assurés que la démarche du gouvernement est de créer les conditions pour qu'il y ait un progrès sur les salaires, un assainissement de la profession et une harmonisation européenne qui nous permette de mieux nous défendre ! »

Le ministre écoute, soupire, tente parfois de détendre l'atmosphère : *« Eh ! On ne s'installe pas dans le conflit, hein ! »* Tutoie un chauffeur : *« En tout cas, t'as vu arriver le ministre ! »* S'entend répondre : *« Est-ce suffisant ? »* Fait appel au sens de la responsabilité, invoque l'emploi, le pays bloqué, dit que *« lorsqu'un conflit dure, on n'est jamais sûr qu'il se termine dans les meilleures conditions »*. Les grévistes lui rappellent qu'ils ne sont pas là par plaisir, dans le froid, la nuit, loin de chez eux. Les syndicalistes finissent par confier qu'ils n'ont pas envie de revivre 1992, le conflit le plus dur, qui avait opposé les routiers aux forces de l'ordre. Le ministre dit : *« Moi non plus ! »* Et puis s'en va dans le brouillard, en n'oubliant pas les grands *« Allez, salut ! »*

Dominique Le Guilledoux



هكذا من الاصل

Des mesures pour limiter la mise à sec des stations-service

LILLE-LESQUIN Centre régional de transport
LE HAVRE
ROUEN
Seine-Maritime
STRASBOURG Pont de l'Europe raffinerie Reichstett
FRANCILIENNE Barrage filtrant Brie-Comte-Robert
LE MANS
LORIENT
SAINT-NAZAIRE
LA ROCHELLE
ANNECY
CHAMBÉRY
FEYSIN
BRIVE
LACQ
BIRIATOU Frontière franco-espagnol
NARBONNE
Alpes-Marit.
PUGET S/ARGENS
DÉPÔTS DE CARBURANT BLOQUÉS PAR LES GRÉVISTES
INTERVENTIONS DES FORCES DE L'ORDRE
MESURES PRÉFECTORALES DE RÉQUISITION OU DE LIMITATION DE VENTE DES CARBURANTS

L'Union des fédérations de transport en proie à des flottements internes

Le monde patronal porte des appréciations divergentes sur le conflit en cours avec les syndicats de routiers

L'UNION des fédérations de transport (UFT) qui, depuis le début du conflit des routiers, avait *réuni ses composantes sur une* position de fermeté, va-t-elle parvenir à maintenir son unité de vues ? Montrée du doigt depuis qu'elle a claqué la porte des négociations, vendredi 31 octobre, accusée par FO et la CGT d'avoir un mandat du CNPF – dont elle est membre – pour mener une politique du pire, soumise à de fortes pressions des pouvoirs publics, l'organisation patronale du secteur routier se dit désormais prête à négocier. Elle n'exclut pas de prendre comme point de départ le texte élaboré, en son absence, vendredi, par sa rivale minoritaire, l'Unostra, avec les syndicats.

Inflexible à la veille du week-end, l'UFT lâche ainsi du lest, quitte à entretenir un peu plus la confusion sur ses motivations. L'organisation patronale a-t-elle été *« lancier »*, selon la formule de Roger Poletti, le négociateur de FO, d'un CNPF entré dans une *logique de guerre ? Outre qu'elle* surestime largement le pouvoir du Conseil national du patronat français sur ses branches professionnelles, cette explication mécanique *« oublie qu'un conflit routier pénalise d'autres branches que ce soit dans les carburants, dans l'agro-alimentaire, dans l'automobile »*, souligne un membre du conseil exécutif du CNPF.

CELLULE DE CRISE

Si effet mécanique il y a, il joue plutôt dans l'autre sens. L'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), la principale fédération du CNPF, réputée pour ses positions conservatrices, a ainsi profité du conflit des routiers pour diffuser un communiqué au canon, invitant ses adhérents qui seraient *« victimes »* des barrages des routiers de *« demander l'intervention des forces de l'ordre pour les faire cesser »* et à *« porter plainte en cas de délits »*.

Le CNPF, lui-même, s'en est tenu pour sa part à une position *plus convenue*, annonçant la mise en place d'une *« cellule de crise »*. *« Dans un secteur soumis à une concurrence internationale intense, où de nombreuses entreprises sont en situation délicate, cette grève risque de provoquer des dépôts de bilan avec leur incidence néfaste sur l'activité et sur l'emploi »*, s'est borné à déclarer la confédération patronale dans un communiqué publié lundi 3 novembre.

S'agirait-il alors d'une affaire de climat, l'UFT se sentant d'autant plus légitime dans une position dure que le CNPF a adopté, avec le fameux sommet sur les 35 heures, une posture plus musclée ? Peut-être. Mais le spectre du conflit de 1996 a surtout joué. *« Le patronat du transport a été très déstabilisé par le conflit de l'an dernier. Ils cherchent à reprendre la main. Ce qui est révélateur c'est l'attitude de départ de la FFOCT et de la CLTI* [ndlr : les deux composantes de l'UFT qui rassemblent les grandes entreprises du secteur]. *En 1996, ils avaient plutot montré leur volonté de sortir de l'archaïsme social. Cette année, ils ont fait front commun avec la FNTR* [ndlr : composante de l'UFT qui représente les petites *entreprises] »*, *analyse Claude* Debons, secrétaire général adjoint de la Fédération des transports CFDT, chargé de l'action revendicative.

En 1996, la FFOCT (Fédération française des organisateurs et commissionnaires de transport) et ses 3 000 membres, comme la CLTI (Chambre syndicale des loueurs et transporteurs industriels) et ses 1 600 adhérents, avaient décidé de négocier, obligeant la FNTR (Fédération nationale des transports routiers) et ses 10 000 affiliés à se rallier. Chez nombre d'adhérents de la FNTR, la position des deux autres composantes avait été perçue comme un *« lâchage »*, voire comme un stratagème des *« grands »* sur le dos des *« petits »*. Pour éviter de nouvelles accusations et ne pas risquer un éclatement de l'UFT, la CLTI et la FFOCT se sont alignées cette année sur la FNTR.

Ceci n'a toutefois pas empêché les légers flottements dans les *prises de position respectives* depuis lundi. Ainsi, interrogé lundi 3 novembre sur LCI, à l'issue de l'entrevue de la délégation de l'UFT avec le ministre des transports Jean-Claude Gayssot, Jean Chabrerie, le président de la FFOCT, se disait d'accord pour revenir discuter *« probablement dès demain »*, tout en prenant des précautions. *« Le calendrier prévoit une réunion demain dans la matinée. Nous souhaiterions plutôt une réunion dans l'après-midi, de façon à avoir le temps de consulter un peu nos entreprises »*, précisait-il.

« M. Chabrerie a parlé trop vite », nous déclarait, mardi 4 novembre au matin, Jean-Paul Deneuville, délégué général de la FNTR, qui précisait la position de sa fédération : *« Si la CFDT et l'Unostra signent un accord, il n'y aura rien à négocier. Nous nous en remettrons à la procédure d'extension. Si l'accord n'est pas signé, alors, nous reviendrons à la table de discussions, mais après avoir reçu un mandat de nos adhérents »*.

Caroline Monnot

Les premières conséquences économiques se font déjà sentir

CHANGEMENT d'époque. Plutôt que de faire des provisions de sucre et de pâtes, les Français préfèrent désormais stocker du pétrole. Fuel domestique, essence, chacun a fait le plein en prévision de la grève des routiers. Dans le Sud-Ouest et dans l'Ouest, plusieurs stations-service sont en rupture de stocks et ont des difficultés à se réapprovisionner.

Les dépôts de carburant et les raffineries ont été, en effet, une des premières cibles des routiers. Sur les treize raffineries françaises, une seule, celle de Reichstett près de Strasbourg, peut fonctionner librement, après avoir été dégagée par les forces de l'ordre. Toutes les autres ont été bloquées par des barrages dès les premières heures de la grève, dimanche. *« Cela ne nous empêche pas de fonctionner normalement. Nous pouvons toujours livrer par train, par bateau, par pipe-line »*, explique-t-on chez Elf. Mais la livraison des points de distribution risque d'être difficile, l'accès aux stations-service ne pouvant se faire que par la route.

De l'avis de beaucoup d'industriels, la tactique employée par les routiers est beaucoup plus perturbante que l'an dernier, les grévistes ayant choisi, cette fois, de bloquer quelques points névralgiques comme les zones industrielles et les centres de gros. Dès le premier jour, les entreprises ont eu des difficultés à trouver des camions pour acheminer leurs marchandises : des transporteurs nongrévistes n'ont pu sortir des zones industrielles où ils sont implantés ; d'autres ont peur de rester bloqués et refusent de s'aventurer sur les routes.

Cette pénurie de camions inquiète les industriels. La grande distribution, qui a constitué des stocks de précaution ces deux dernières semaines, n'a ressenti aucune gêne lundi 3 novembre. Mais en amont les premières difficultés se font déjà sentir. Les mareyeurs, les producteurs de volailles ou de primeurs, qui doivent livrer au jour le jour, n'ont, lundi, pu transporter que 30 à 50 % de leurs tonnages habituels, selon Philippe Cousseau, président de la commission logistique de l'Association nationale des industries agro-alimentaire. *« Si le conflit persiste, les industries des produits ultra-frais, qui n'ont aucune capacité de stockage, seront obligées très vite d'arrêter leur production »*, affirme-t-il.

UNE PÉRIODE VITALE

Les secteurs travaillant en flux tendu commencent aussi à avoir quelques problèmes. Si Peugeot pense pouvoir continuer à travailler normalement encore quelques jours, Renault a déjà dû modifier sa production. Faute de pièces et aussi de personnel, le constructeur a interrompu mardi ses chaînes de fabrication à Douai (Nord), Sandouville et Cléon (Seine-Maritime). Ces arrêts seront reconduits ou non en fonction de la livraison de ses sous-traitants.

Les industriels du jouet et des produits de Noël, eux, sont à cran. La période est vitale pour eux : ils réalisent 60 à 70 % de leur chiffre d'affaires au cours de deux derniers mois de l'année. Les livraisons ont commencé et tout doit être installé dans les magasins vers le 15 novembre. S'ils ne trouvent pas de moyens d'acheminer leurs marchandises, une grande partie de leur activité risque d'être compromise.

« C'est la troisième année consécutive que nous ne pouvons pas travailler normalement. Il y a deux ans, cela m'a coûté 35 millions de francs, l'an dernier 24 millions. Combien cette année ? Que vais-je dire à mes clients étrangers, cette fois ? Ils ne vont plus avoir confiance », s'indigne Jean-Louis Berchet, président d'une société de jouets.

Enervés, tous les patrons réclament une fin rapide du conflit, ou au moins le respect de la liberté de circulation. Certains soulignent aussi la nécessité de donner de meilleures conditions de travail aux routiers. Pourtant, de leur propre aveu, pratiquement aucun d'entre eux ne prête attention aux conditions de travail qu'ils imposent lorsqu'ils passent un contrat avec un transporteur.

Martine Orange

Près de cent quarante barrages avant une éventuelle reprise des négociations

MARDI 4 NOVEMBRE, à 7 h 30, le Centre national d'information routière (CNIR) dénombrait cent trente-deux barrages filtrants et cinq barrages bloquants, ces derniers visant à interdire les accès à des zones industrielles et à des dépôts d'hydrocarbures. Hormis un barrage, levé lundi matin par les forces de l'ordre, sur la Francilienne, en Seine-et-Marne, l'Ile-de-France était relativement épargnée par le conflit, les régions les plus touchées étant Nord - Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, la Haute-Normandie et les Pays de la Loire, ainsi que Rhône-Alpes. Dans de nombreux départements, les préfets ont pris des mesures de rationnement du carburant, réquisitionnant des stations-service pour préserver l'approvisionnement des véhicules prioritaires.

● **En Bretagne,** la mobilisation s'est étendue de Rennes à tous les axes de la région dans la journée de lundi. La préfecture du Morbihan refusait de parler de blocage de la zone portuaire de Lorient, dont les trois accès sont néanmoins tenus par quelques poignées de manifestants. Mardi matin, trois dépôts de carburants brestois ont été bloqués. Dès la nuit de dimanche à lundi, CRS et gendarmes avaient pris position autour du dépôt de carburant de Vern-sur-Seiche, près de Rennes, toujours tenu par les manifestants mardi matin. Alors que, faute de relève, le barrage de Mondevert, près de Rennes, a été levé par la CFDT, un nouveau barrage s'élevait mardi entre Dol-de-Bretagne et Dinan.

● **En Haute-Normandie,** une trentaine de barrages étaient recensés mardi matin. Les zones industrielles et portuaires du Havre, de Rouen et de Notre-Dame-de-Gravenchon étaient inaccessibles aux poids lourds. Les raffineries Total, Mobil, Esso et Shell sont bloquées, ainsi que le terminal ferry du Havre. La préfecture de Seine-Maritime insistait sur la nécessité de négocier avec les routiers le passage des camions-citernes. Les usines Renault de Cléon et de Sandouville ont annoncé des arrêts partiels de production.

● **En Nord - Pas-de-Calais,** où l'on comptait une quinzaine de barrages, la principale conséquence du blocus était la paralysie de l'usine Renault de Douai. Au nord de Lille, les chauffeurs étrangers ont été *« libérés »* lundi à la frontière. Une compagnie de CRS a *« allégé »* le blocus du centre interégional de transport de Lesquin. Les CRS protègent également la raffinerie de Marbryck, mais les grands carrefours économiques restent paralysés, comme le Marché d'intérêt national de Lomme, dans la banlieue de Lille, où il était prévu que la livraison des denrées périssables puisse se faire mardi matin. Les problèmes d'approvisionnement en carburant se posaient dans le pays minier entre Lens, Arras et Douai. A Calais, les accès au tunnel sous la Manche sont restés libres, à la différence de ceux du port. A Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche français, les mareyeurs ont dû stocker leurs achats du matin, tandis que quelques rares camions d'importation ont pu accéder à la gare de marée.

● **En Loire-Atlantique,** le blocage de la raffinerie Elf de Donges, sur l'estuaire de la Loire, touche tout l'ouest de la France. Celui du dépôt d'hydrocarbures de La Roche-Maurice, levé lundi par les gendarmes mobiles, était à nouveau bloqué mardi matin par les routiers FO, CGT et FNT. Les chauffeurs CFDT ont organisé deux barrages, à Carquefou, sur l'A 11, en direction de Paris, et près du siège régional de la FNT. En Maine-et-Loire, trois barrages ceinturent Angers, tandis que dans la Sarthe la principale zone industrielle du Mans (usine Renault et siège des Comptoirs modernes) est paralysée.

● **En Midi-Pyrénées,** les barrages filtrants se sont concentrés dans l'agglomération toulousaine. La zone de Lespinasse, à la sortie nord de Toulouse, est la plus exposée, en raison de la présence du dépôt d'hydrocarbures Total, bloqué dès dimanche soir. La préfecture signale que *« certains barrages sont tenus par des syndicalistes étrangers à la profession »*, notant la présence de militants CFDT de Météo-France ou de la SNCF. Le syndicat Sud PTT et l'union départementale CGT ont, par ailleurs, appelé leurs militants à *« témoigner leur solidarité »* aux grévistes. Aux Halles du Sud-Ouest (nouvelle dénomination du MIN) de Toulouse, on craint un tarissement progressif de l'approvisionnement si le conflit perdure.

● **Dans les Bouches-du-Rhône,** la mobilisation est croissante. Mardi matin, les piquets bloquaient toujours les raffineries et dépôts pétroliers (Lavéra, Fos La Mède), à l'exception de la Shell Berre, gardée par les gendarmes mobiles. Les zones industrielles de Vitrolles restent interdites aux poids lourds, ainsi que la zone fret de l'aéroport de Marignane. Dans le nord du département, les grévistes (essentiellement cégétistes) bloquent la nouvelle zone d'activité de Salon-de-Provence, où se trouve la plate-forme de distribution deContinent.

● **A Puget-sur-Argens,** dans le Var, les routiers ont négocié avec les responsables du dépôt d'hydrocarbures et la gendarmerie son ouverture entre 8 heures et 17 heures, au cas par cas, pour des camions réquisitionnés. Dans le Vaucluse, un nouveau barrage s'est formé mardi matin au sud d'Avignon.

De nos correspondants

« Il faut en finir avec cette vie de galérien »

VOREPPE (Isère)
de notre envoyé spécial

« Ne citez pas mon nom dans votre journal. Mon patron est un cinglé », demande instamment Hélène, cinquante-deux ans, dont *trente-trois passées au volant de son camion* au service d'une dizaine de chefs d'entreprise ou d'artisans transporteurs. Elle a été stoppée par ses collègues au carrefour de Voreppe (Isère), lundi 3 novembre à 11 heures du matin. Chaleureusement accueillie par des militants CFDT, dont elle ne partage pas toujours les convictions ou les combats, elle s'est rangée sagement sur le bord de la route et elle a rallié *« une bataille qui va durer »*, pronostique-t-elle.

« Vis-à-vis de leurs patrons, les chauffeurs préfèrent se faire bloquer plutôt que d'entrer volontairement dans le mouvement. Ainsi ils peuvent espérer toucher tout ou partie de leur salaire », explique Pierre Rulle, cinquante-neuf ans, un ancien routier de la SNCF, à la retraite depuis quatre ans, aujourd'hui trésorier du syndicat CFDT-route de l'Isère.

Les militants de cette organisation et leur leader, Jean-Pierre Remy, tiennent depuis dimanche soir ce rond-point stratégique installé sur l'une des principales voies d'accès à l'agglomération grenobloise. Sur la RN 75, à quelques centaines de mètres de l'autoroute Lyon-Grenoble laissée libre à la circulation, le début de matinée fut embouteillé de part et d'autre du mince barrage filtrant formé *par une poignée de camions*. Ceux-ci ont tardé à apparaître tout au long de la journée. *« Les patrons sont prudents. Ils retiennent leurs véhicules dans les parcs. Mais il faudra bien qu'ils sortent un jour pour honorer leurs contrats de transport. Ce jour-là, on pourra vraiment en découdre avec eux »*, explique le responsable syndical. Il aimerait bien, comme lors du conflit de 1996, pouvoir disposer d'une armée de poids lourds autour de son carrefour qui, lundi soir, n'en comptait qu'une vingtaine.

« CETTE FOIS, ON EN A VRAIMENT MARRE »

« Les barrages, je les ai tous faits, explique Hélène à ses collègues qui se sont réunis autour d'un feu allumé au milieu du carrefour qu'ils occupent. *Cette fois, on en a vraiment marre. Cette lutte est vitale pour nous tous. Depuis plusieurs années, nos conditions de travail et nos rémunérations n'arrêtent pas de se détériorer. En 1996, Pons* [alors ministre des transports] *avait laissé mourir le conflit. Cette fois, Gayssot a la décence de ne pas laisser pourrir la situation. »* Aujourd'hui, Hélène n'a qu'une seule obsession : achever les trois années qui lui restent à passer sur les routes et prendre sa retraite. *« Certains mois*, explique-t-elle, *je peux faire 23 000 kilomètres à mon compteur. Ce n'est pas avec huit heures de route par jour qu'on fait ça. Personne ne vient contrôler notre travail. Quand on se fait prendre, nos patrons, qui sont en mèche avec les politiques, font enterrer les dossiers par la police ou la justice. »*

En fin de carrière, son salaire est de 7 700 francs brut. *« Une misère que je complète avec mes 240 francs de frais de déplacements quotidien*, indique Hélène. *On économise le moindre sou. Dans nos camions, on emporte désormais cafetière, réchaud et frigo. Il faut en finir avec cette vie de galérien. »* Elle raconte aussi à ses collègues chauffeurs que son camion, qui transporte dans ses cuves vingt-cinq tonnes de *« colle écologique »*, destinées à une papeterie, n'a pas le chauffage. *« Une punition de mon patron parce que j'ai élevé la voix*, explique-t-elle en souriant. *Rassurez-vous, j'en ai vu d'autres et il ne fait ce soir que moins cinq degrés. »*

Claude Francillon

هكذا من الأصل

La Commission de Bruxelles entend veiller au respect de la libre circulation

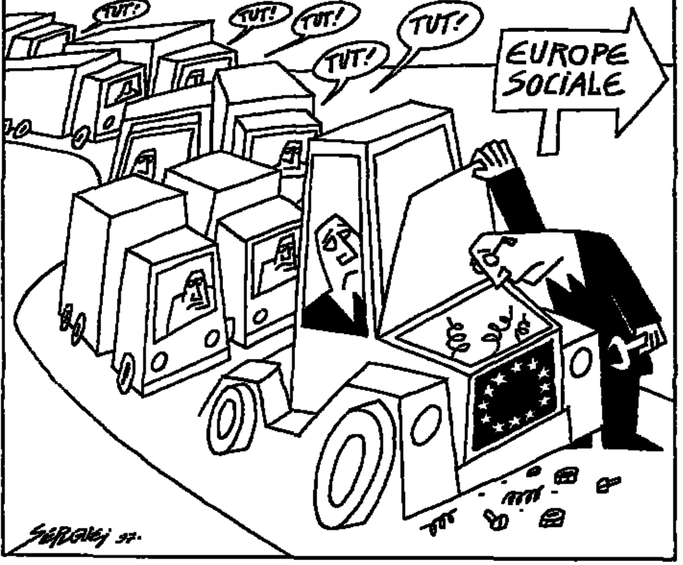
L'Espagne demande à Paris de compenser les pertes financières de ses producteurs et transporteurs

En raison de la situation géographique de la France, les barrages sur ses routes perturbent la circulation des poids lourds dans l'ensemble de l'Europe. L'Espagne est ainsi pratiquement coupée du reste de l'Union. Les instances bruxelloises ne peuvent donc être indifférentes au conflit des routiers français. Il démontre la nécessité d'une harmonisation sociale parallèlement à la libéralisation du trafic de marchandises.

LA GRÈVE des routiers français, qui paralyse une partie importante du trafic routier européen, suscite de vives réactions dans les pays voisins de la France. Elle aura nécessairement des développements au niveau de l'Union européenne. Si elle oblige à mieux préciser les règles de libre circulation, elle révèle aussi combien il est dangereux d'aller de l'avant dans l'ouverture des marchés sans les mesures d'accompagnement qui s'imposent pour éviter une concurrence sauvage qui engendre de graves tensions sociales. A quelques semaines du sommet pour l'emploi de Luxembourg, elle démontre la nécessité pour les Quinze de s'entendre sur les règles du jeu minimales du modèle social européen.

Dans l'immédiat, la France fait figure d'accusée. Les gouvernements espagnol et néerlandais ont officiellement protesté lundi 3 novembre auprès des autorités françaises contre le blocage des grands axes de circulation qui traversent l'Hexagone. La ministre néerlandaise des transports, Annemarie Jorritsma, a demandé la tenue d'un conseil extraordinaire des ministres des transports européens. Elle souhaite également y voir abordée la question du paiement d'indemnités pour les pertes engendrées aux transporteurs des autres pays de l'Union européenne, reprochant à la France de ne pas avoir tenu ses promesses de dédommagement après la grève de 1996.

A Madrid, un porte-parole du ministère des affaires étrangères a indiqué que *« l'Espagne tient à ce que la France assume la responsabilité de tous les coûts entraînés par cette grève »*. Les Espagnols, qui sont coupés du reste de l'Europe par la grève, sont d'autant plus furieux que le mois de novembre est habituellement le plus important pour les exportations agricoles nationales. Le blocage des routiers français vient s'ajouter à la guérilla que les producteurs français d'agrumes du Midi livrent périodiquement aux transporteurs espagnols pour empêcher les importations de la péninsule Ibérique.



La situation est suivie de très près à Bruxelles, où l'on rappelle que la Commission est chargée de veiller au respect de la libre circulation dans le marché unique. Sans vouloir s'immiscer dans le conflit franco-français ni vouloir porter atteinte au droit de grève, on indique que des discussions sont en cours avec Paris sur les mesures à prévoir pour les routiers européens. Au cabinet du commissaire chargé des transports, Neil Kinnock, ancien président du Parti travailliste britannique, on estime nécessaire de parvenir, dans le futur, avec les partenaires sociaux à une sorte de code de conduite pour ce type de conflit.

« DÉTONATEUR SOCIAL »

Au-delà de cet aspect, il apparaît aussi que les négociations en cours pour harmoniser le fonctionnement de « l'Europe des transports » doivent être accélérées. D'ici à 1998, le marché des transports doit être entièrement libéralisé au niveau européen, et l'on est loin d'être parvenu au niveau de réglementation suffisant pour éviter la concurrence sauvage. Les ministres des transports des Quinze, qui ont entériné en 1996 un accord minimum sur le temps de conduite, n'ont pas paru particulièrement pressé, ces derniers mois, de progresser. Lors de leur dernier conseil, le jeudi 9 octobre, ils ont accepté une proposition de directive concernant les qualifications des chauffeurs routiers.

On est conscient à Bruxelles de la nécessité de fixer des règles sociales minimales pour éviter des distorsions de concurrence. Or les positions sont très éloignées. Ni les transporteurs néerlandais, qui ont une place très forte sur le marché européen, ni les Britanniques ne sont prêts à accepter trop de contraintes.

C'est ce que font valoir les organisations patronales françaises, qui affirment qu'elles ne peuvent satisfaire les demandes de leurs salariés sans risquer de perdre à nouveau des parts de marché en Europe.

Evoquant ce problème, le ministre français des transports, Jean-Claude Gayssot, a réclamé une *« réorientation de l'Europe dans le sens du social, du progrès, de l'emploi en particulier »*. *« Actuellement,* a-t-il dit, *c'est le vent du libéralisme qui prend le pas. Si cette libéralisation n'est pas accompagnée d'une harmonisation des conditions sociales par le haut, cela va vers le détonateur social. »*

Henri de Bresson

Pour Alain Madelin, « ce n'est plus une grève, c'est une insurrection »

La majorité dénonce l'attitude du patronat

LA PLUPART des responsables de l'opposition demeurent dans une prudente expectative depuis le début du conflit des routiers. Ce n'est pas le cas, cependant, d'Alain Madelin. Dans un point de vue publié par *Le Figaro* du 4 novembre, le président de Démocratie libérale estime que ce mouvement social pose *« le problème du droit de grève et de ses limites »*. *« Aujourd'hui, ce n'est plus une grève, c'est une insurrection »*, affirme l'ancien ministre, pour qui *« tolérer cette dégénérescence du droit de grève, c'est accepter le règne de la force et de la violence. »*

M. Madelin juge donc *« urgent d'adapter l'exercice de la grève au monde moderne »* en le subordonnant à cinq conditions : la grève devrait être *« décidée avec toutes les garanties de représentativité et de démocratie »*, *« la liberté du travail doit être assurée »*, *« l'ordre public doit être respecté »*, *« les services publics essentiels doivent être en mesure de fonctionner »* et *« le président de la République »* doit pouvoir *« différer une grève pour les cas qui menacent l'intérêt général »*.

Sans aller aussi loin, Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France, a jugé, lundi 3 novembre, dans un communiqué, que *« le devoir et le rôle du gouvernement sont d'assurer la libre circulation des biens et des personnes »*. Anne-Marie Idrac, secrétaire générale de Force démocrate et secrétaire d'Etat aux transports dans le gouvernement d'Alain Juppé, a estimé, le même jour, sur Europe 1, que *« le gouvernement s'est mis en difficulté »* en ne parvenant pas *« à éviter la grève »*, et a jugé *« particulièrement malsain »* qu'il intervienne *« directement dans la négociation »*. A l'inverse, Roselyne Bachelot, député (RPR) du Maine-et-Loire, a jugé de la responsabilité de *« l'opposition de ne rien envenimer pour l'instant »* et a estimé qu'il *« est du rôle du gouvernement de faciliter au maximum la négociation salariale »*.

FAIRE PRESSION SUR L'UFT

Les élus de la majorité, eux, s'en sont pris à l'attitude d'une partie du patronat. François Hollande, premier secrétaire délégué du PS, a appelé le CNPF à *« faire pression »* sur l'Union des fédérations de transport (UFT) pour qu'elle revienne *« au plus vite à la table de négociations »*, et a estimé *« paradoxal qu'une organisation patronale fasse peser sur la vie des entreprises des risques si sérieux »*. Robert Hue, secrétaire national du Parti communiste, a approuvé l'attitude du gouvernement et a jugé *« tout à fait inacceptable »* et *« tout à fait irresponsable le comportement du patronat routier, notamment l'UFT »*. Les Verts ont estimé, dans un communiqué, que *« les routiers sont à l'avant-garde de la lutte pour la réduction du temps de travail »*.

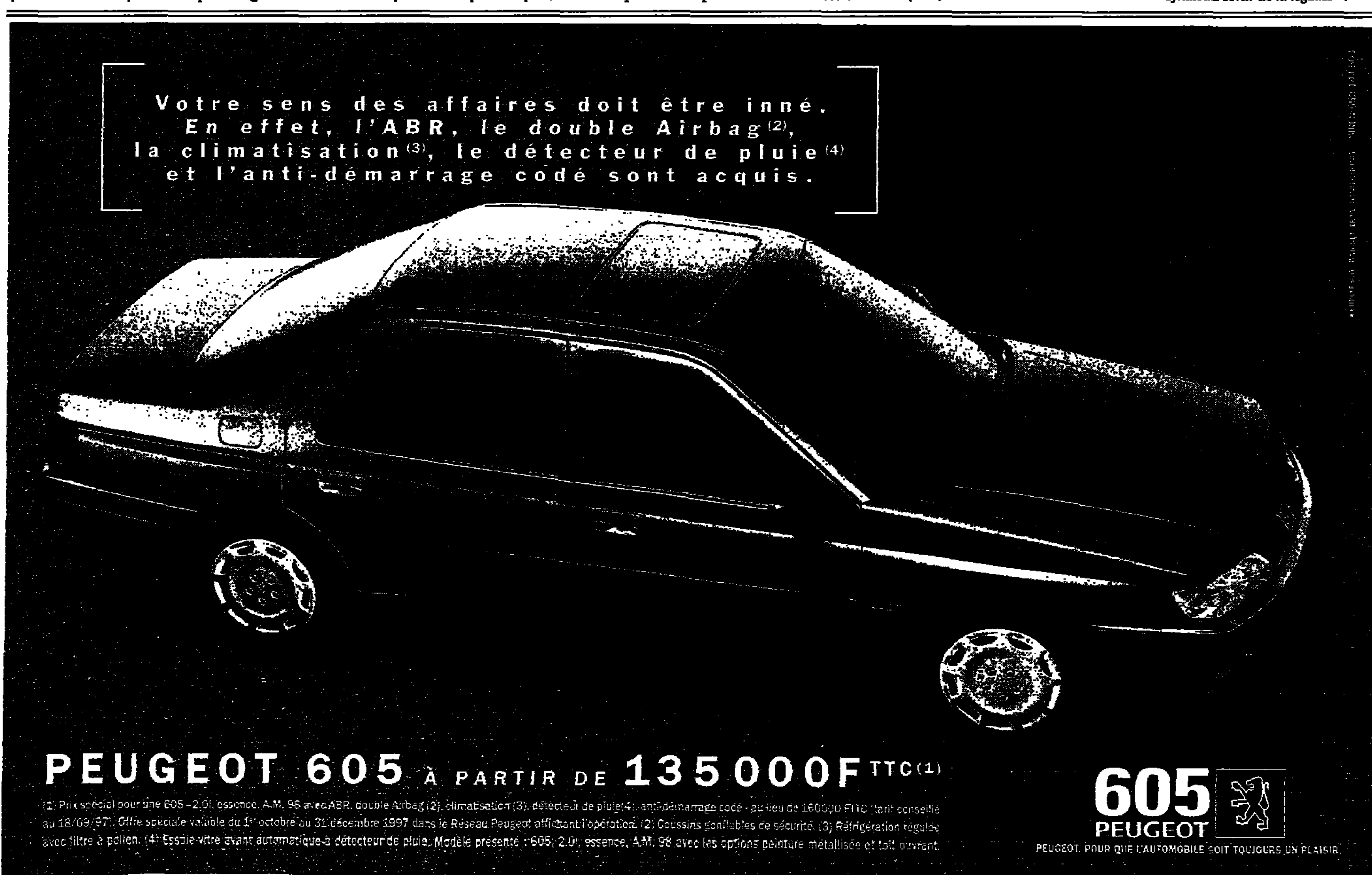
Enfin, à l'extrême droite, le bureau politique du Front national a condamné, dans un communiqué, *« les méthodes illégales prônées par les organisations syndicales de transporteurs routiers qui peuvent ruiner notre économie déjà malade »* et a jugé *« scandaleux »* que l'Etat observe *« sans réagir des syndicats sortir de la légalité »*.

Les entreprises européennes tentent de s'adapter

UN INCIDENT a opposé, lundi 3 novembre, les routiers français à leurs collègues espagnols lorsque ces derniers ont forcé un barrage situé sur l'autoroute A 6, au nord de Lyon. Les forces de police sont aussi intervenues à plusieurs reprises, notamment pour dégager les frontières. Devant la multiplication des entraves à la circulation sur le sol français, les entreprises de transport routier européennes s'emploient à mettre sur pied des solutions de rechange au blocus mis en place par les camionneurs français.

Les routiers britanniques gagnent le continent par la Belgique ; les constructeurs automobiles allemands comptent utiliser le train, l'avion, ou plus simplement des camionnettes. Au Portugal, des entreprises comme Ford-Volkswagen ont accru les stocks et réservé des places sur des navires ou des avions. Aux Pays-Bas, le KNV (regroupant les cent plus grosses entreprises de transport du pays) a, pour sa part, demandé que les transporteurs soient *« entièrement indemnisés par l'Etat néerlandais »*.

Si la plupart des syndicats patronaux ont critiqué le blocus, quelques syndicats européens, comme la branche transport de la plus grande centrale néerlandaise, le FNV, se sont déclarés solidaires des routiers français. Le président des transitaires autrichiens a même estimé que cette action avait *« une certaine justification car* [les routiers français] *sont très mals rémunérés par rapport à leur temps de travail »*. C'est en Espagne que la grève a provoqué la plus vive inquiétude. Le pays exporte en ce moment quelque 200 000 tonnes de fruits et légumes par semaine. Selon la coordination d'agriculteurs et d'éleveurs (COAG), le préjudice pourrait atteindre l'équivalent de 90 millions de francs pour la seule région d'Andalousie. En riposte, l'Association espagnole des jeunes agriculteurs (Asaja) a appelé à boycotter les produits français, craignant que le blocus n'entraîne *« un traumatisme économique »* dans leur secteur. – *(AFP.)*



هكذا من الأصل

Les militants socialistes sont appelés à voter pour le congrès de Brest

Trois motions sont présentées au choix des adhérents du parti, celle de la coalition jospiniste et rocardienne réunie autour de François Hollande paraissant assurée d'obtenir la majorité. La Gauche socialiste espère dépasser nettement 10 % des mandats

Avant le congrès national du Parti socialiste, qui se réunira du 21 au 23 novembre à Brest, les militants votent dans les sections, à partir du mardi 4 novembre et jusqu'au 14 novembre, sur les trois motions d'orientation. La motion A, présentée par François Hollande, premier secrétaire délégué, et la quasi-totalité des courants est soutenue par Lionel Jospin et quatre anciens premiers ministres de François Mitterrand : Pierre Mauroy, Laurent Fabius, Michel Rocard et Edith Cresson. La motion B émane d'une partie des anciens amis de Jean Poperen, Marie-Thérèse Mutin et Alain Vidalies. La motion C est celle de la Gauche socialiste. Les congrès fédéraux se réuniront le 15 novembre. A l'issue des votes, des assemblées désigneront pour chaque motion les candidats au conseil national. Les militants éliront, le 27 novembre, le premier secrétaire national, les premiers fédéraux et les secrétaires de section. Le conseil national se réunira le 29 novembre pour élire le bureau national et le secrétariat national.

À MOINS de trois semaines du congrès du Parti socialiste, à Brest du 21 au 23 novembre, la fébrilité est loin d'être au rendez-vous alors que les militants votent, à partir du mardi 4 novembre, sur les trois motions en compétition : la motion A de François Hollande, premier secrétaire délégué et de la quasi-totalité des courants ; la motion B défendue par Marie-Thérèse Mutin et une partie des poperénistes ; la motion C de la Gauche socialiste. En novembre 1994, le précédent congrès, à Liévin, avait marié une orientation très à gauche et un appel à Jacques Delors pour qu'il soit candidat à l'Elysée.

Depuis, Lionel Jospin a porté dignement les couleurs socialistes à la présidentielle de 1995, avant de reprendre, le 14 octobre 1995, la direction du PS, et de gagner les élections législatives le 1er juin 1997. Après deux ans, il laisse à M. Hollande un parti en état de marche. L'élection de M. Hollande, premier secrétaire délégué depuis le 14 juin, qui sera opposé, le 27 novembre devant le suffrage direct des militants, à Jean-Luc Mélenchon, porte-parole de la Gauche socialiste, *apparaît comme un adoubement* voulu par M. Jospin dès sa nomination à Matignon.

Même si, à travers la motion A, le PS affiche clairement son réformisme, sans s'avouer encore social-démocrate, la poursuite de la rénovation doctrinale, engagée à travers trois conventions en 1996, est renvoyée, pour l'essentiel, après Brest. Congrès de réorganisation et non de réorientation, Brest permettra principalement de préciser le rôle du parti – *« parti-soutien, parti-acteur, parti relais »* – face à un gouvernement auquel il se flatte d'être associé étroitement, de mesurer les marges de manœuvre – et d'autorité – de M. Hollande et d'apprécier le poids des courants.

Brest va ainsi consacrer l'aboutissement de la démarche de Lionel Jospin en dotant François Hollande, grâce au rôle actif de Daniel Vaillant, ministre chargé des relations avec le Parlement, d'une majorité jospino-rocardienne qui, avec les amis de Martine Aubry et de Pierre Mauroy et de plusieurs petits courants – Agir en socialistes, Changer, Partages – lui assurera le concours de 51 % des 204 membres du conseil national (auxquels s'ajoutent les 102 premiers fédéraux). En l'absence de « hollandistes » labellisés – exceptés Jean-Yves Le Drian, maire de Lorient, et les clubs Témoin –, il devra compter d'abord sur l'appui des amis de Lionel Jospin et s'efforcera sûrement de renouveler et de féminiser le secrétariat national qu'il avait élargi le 14 juin.

ACTE D'AUTORITÉ

Pour autant, M. Hollande ne veut pas être réduit à un rôle de porte-parole du premier ministre. *Son premier acte d'autorité a été* de maintenir le choix de Brest, malgré l'avis très réservé de M. Jospin qui redoutait de voir le congrès siéger sous la garde de CRS en raison des troubles sociaux provoqués par la restructuration des arsenaux. Aujourd'hui, l'entourage de M. Hollande assure que les inquiétudes sont *« totalement dissipées »* et M. Jospin, au retour du sommet sur l'emploi de Luxembourg du 21 novembre, a pris ses dispositions pour être à Brest.

Au-delà du bloc majoritaire de 51 %, restera à régler la répartition des places pour tous ceux qui ont rejoint, le 27 septembre, la motion A, comme les fabiusiens, les amis de Louis Mermaz, d'Henri Emmanuelli, de Jean-Marie Bockel et d'anciens poperénistes, comme Michel Debout et Jean-Louis Cottigny. Les discussions sur les places au sein du premier cercle jospino-rocardien sont en cours. Dans le deuxième cercle, Laurent Fabius, qui tient à ses 28,84 % de Rennes en 1990 – mais qui n'a que 22,06 % au conseil national sortant – sait que sa place résultera du solde *entre le bloc majoritaire et les* scores des motions B et C.

Pour l'heure, l'insuffisance de la mobilisation de la motion A, qui s'efforce de montrer son homogénéité, fait craindre une faible participation, lors des votes sur les motions, qui jouerait en faveur des minorités. La motion B aura du mal à atteindre les 5 % requis pour être représentée au conseil national, à moins de faire la synthèse au congrès. Entre les ralliés à la motion A et les tenants de la motion B, le courant poperéniste est déchiré. Nathalie Poperen, la veuve de l'ancien maire de Meyzieu, dans le Rhône, a fait savoir énergiquement à qui de droit que nul ne pouvait se présenter en héritier de Jean Poperen.

LA DIRECTION BRAQUÉE

La Gauche socialiste espère conserver son capital de 8 873 voix (16,19 %), de la convention de décembre 1996 sur l'économie. Elle se donne une fourchette large entre 10 % et 20 %. Un récent « pointage » la crédite de 12 %-15 %, mais le fabiusien Claude Bartolone lui attribue *« autour de 10 % »*. Durement combattue pour avoir commencé à dénoncer les *« reniements »* de M. Jospin dès le 12 juin, privée de ses protections habituelles parmi ceux qui, comme M. Emmanuelli, se situaient à proximité, elle a atténué ses critiques entre sa contribution et sa motion. La décision sur les 35 heures, le 10 octobre, lui a retiré du « grain » à contester, mais Julien Dray a de nouveau braqué la direction du PS, en s'en prenant, à l'Assemblée, au plafonnement des allocations familiales et à la CSG élargie.

Moins à l'aise, depuis le 10 octobre, pour alimenter le couplet des *« reculades »* du gouvernement – terme qu'elle se garde de reprendre dans sa motion, tout en réaffirmant ses désaccords de fond sur l'Europe, l'immigration, la sécurité sociale et les privatisations –, la Gauche socialiste incrimine les conditions du débat. Dans son bulletin *A gauche* du 23 octobre, elle s'en prend, aux *« verrouilleurs, petites mains plus ou moins habiles dans l'art du bétonnage »*. Ses animateurs reconnaissent, cependant, qu'ils ont pu défendre leur motion dans la grande majorité de fédérations, l'ostracisme n'ayant joué que dans une dizaine d'entre elles.

M. N.

Le renouvellement des fédérations

La direction du PS espère un renouvellement de 30 % des premiers secrétaires fédéraux. Deux des trois principales fédérations vont changer de « patron ». Dans la première, celle du Pas-de-Calais, critiquée pour son fonctionnement et où plusieurs élus ont maille à partir avec la justice, Daniel Percheron, membre du secrétariat national, va passer la main et propose Serge Janquin, député de la dixième circonscription, rocardo-jospiniste, pour lui succéder. Le trésorier, Jacques Mellick, ancien maire de Béthune, condamné à cinq ans d'inéligibilité, soutient la Gauche socialiste. Si François Bernardini devrait rester à la tête des Bouches-du-Rhône, toujours en crise, le jospiniste Marc Dolez devrait succéder au mauroyiste Bernard Roman dans le Nord.

La Gauche socialiste risque de perdre ses trois fédérations (Essonne, Vendée, Jura). *Le premier* fédéral du Jura, Roger Touvet, a déjà rejoint la motion A, mais la Gauche socialiste espère, avec son député Yann Galut, conquérir le Cher.

A Lille, les récitations convenues de l'abécédaire socialiste

LILLE
de notre envoyé spécial

Pour ce conseil fédéral élargi, réuni lundi 3 novembre à Lille devant une bonne centaine de militants, les défenseurs des trois motions du congrès de Brest – Jean-Christophe Cambadélis pour la A, Marie-Thérèse Mutin pour la B et Marie-Noëlle Lienemann pour la C – se sont livrés au jeu de rôle attendu. Passionnée et virulente, Mme Lienemann a essayé de convaincre que la Gauche socialiste n'est pas *« une chapelle »* composée *« d'allumés de la tête »* et qu'elle souhaite le succès de Lionel Jospin. Mais face aux trois *« urgences »* – sociale, démocratique et idéologique – que la députée européenne a décelées, le gouvernement n'a pas fait les bons choix.

REPORTAGE
Mme Lienemann, passionnée, contre M. Cambadélis, pédagogue

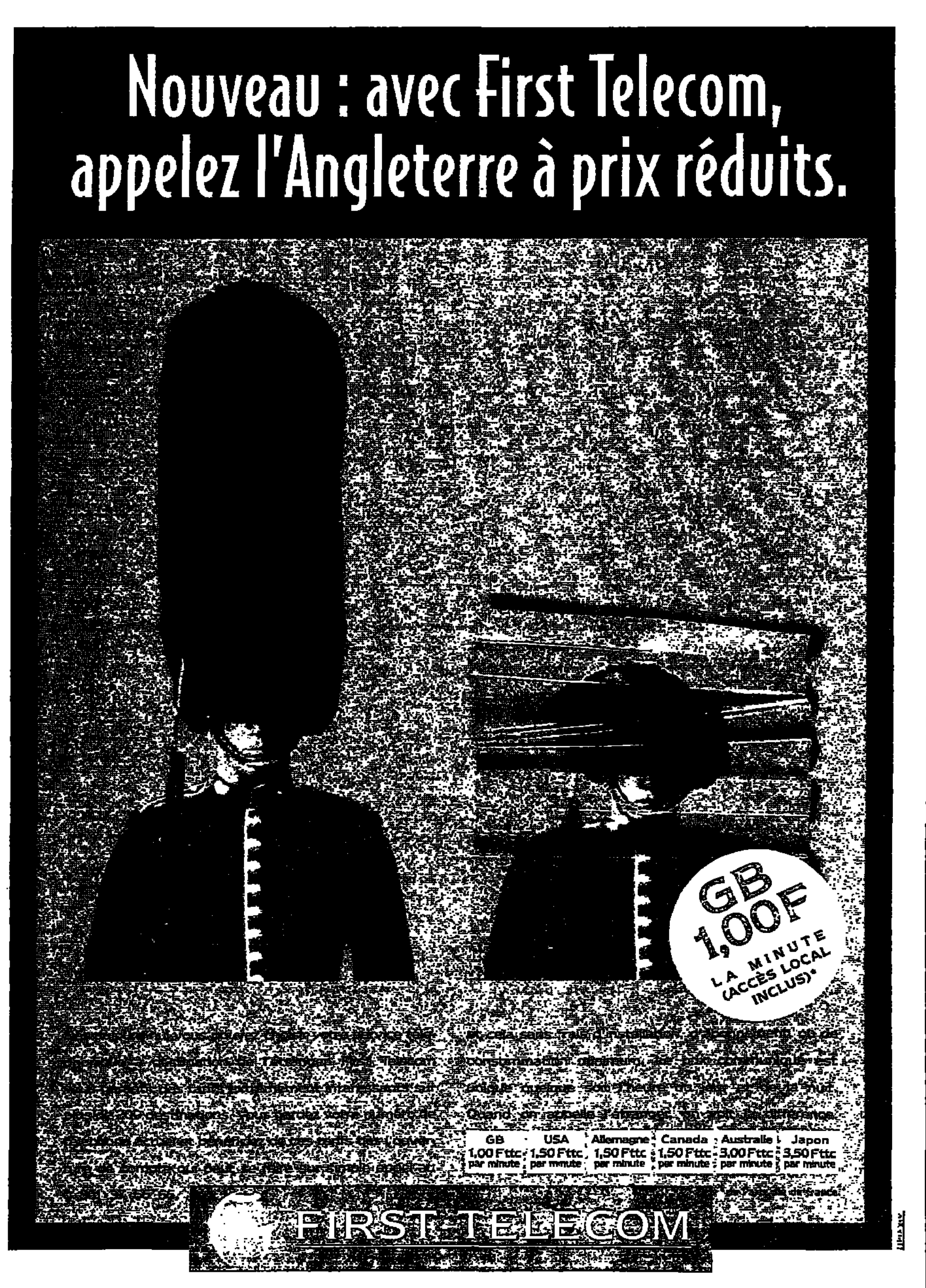
« Est-ce que nous restons un parti qui veut rompre avec le capitalisme ou est-ce que nous voulons faire de l'accompagnement social du libéralisme ? », a interrogé Mme Lienemann, en assurant que la Gauche socialiste avait *« contribué »* à la victoire électorale du 1er juin, en amendant le programme du PS sur l'Europe ou les 35 heures. *« Le reniement d'Amsterdam était une faute grave »*, a répété le maire d'Athis-Mons, en dénonçant l'adoption d'un pacte qui annonce *« l'austérité pour l'éternité »*. Avec l'ouverture de capital de France Télécom, a-t-elle ajouté, *« on vous a théorisé que le service public n'était plus nécessaire »*. Bref, ce gouvernement *« dérape »*. *« Fort heureusement »* vinrent les 35 heures, mais attention, a prévenu Mme Lienemann, *« certains camarades voudraient nous imposer l'annualisation »*...

Un peu intimidée devant un public volontiers frondeur, Mme Mutin avait adopté un registre plus sobre, en souhaitant d'emblée la réussite du gouvernement. *« Ça commence bien et j'espère que ça va continuer »*, a avancé la députée européenne hostile à un *« pôle de gauche »* au sein du PS. *« Jean Poperen, dont je me recommande, aurait été heureux de voir les résultats de la conférence du 10 octobre »*, a assuré Mme Mutin, en expliquant aussitôt qu'*« une bonne loi doit être soutenue par un rapport de forces, par le mouvement social »*. Au passage, elle n'a pas oublié la défense de la laïcité, en déplorant *« les incursions du pape chez nous sans réactions des laïcs »*.

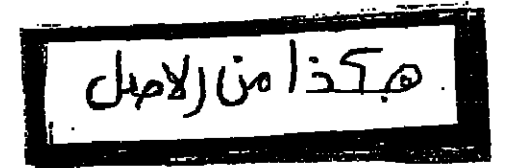
Pédagogue, M. Cambadélis a retrouvé des accents de campagne électorale : *« La gauche a su vous séduire. Elle sait visiblement s'entretenir, alors évitez de lui nuire »*, a-t-il lancé en présentant la motion A comme *« la motion la plus à gauche »* du PS face à un gouvernement socialiste. *« Ce qui me plaît, c'est que nous avons réussi à reprendre le flambeau de la réforme qui avait commencé en 1981-1982 avec Pierre Mauroy »*, a souligné le député de Paris, en voyant dans la politique de *« redistribution »* du gouvernement, une *« rupture avec le système capitaliste généralisé »*.

S'étant placé bien à gauche, M. Cambadélis a ensuite fait la leçon à Mme Lienemann. *« Quel est le gouvernement qui a mis en place Maastricht ? Marie-Noëlle, le volet social, il était où ? »*, a-t-il interpellé la ministre en charge du logement dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy. *« Si le gouvernement applique le programme amendé par la Gauche socialiste,* a-t-il enchaîné, *encore faudrait-il que vous le votiez ! Sur le moindre sujet, il y a une position contradictoire de la Gauche socialiste. »* L'estocade est venue en final. *« Une autre cohérence nous conduit à la mise en minorité dans le pays,* a martelé M. Cambadélis. *Je pense que c'est dangereux pour l'expérience de la gauche et que cela nous mène à des situations de défaite. »*

Michel Noblecourt







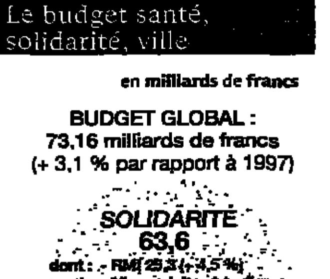
Martine Aubry promet un projet de loi et des crédits pour la lutte contre l'exclusion

Robert Hue souligne les « avancées » de la politique gouvernementale pour la santé et la solidarité

Lors du débat, lundi 3 octobre, à l'Assemblée nationale, sur le bugdet santé, solidarité et emploi (d'un montant de 73,16 milliards de francs), Martine Aubry a annoncé qu'un projet de loi *« chiffré »* sur l'exclusion serait déposé en février 1998. Ce *« programme de lutte »* sera porté par l'*« ensemble du gouvernement »* et comportera *« plusieurs lois annexes »*, a expliqué le ministre de l'emploi et de la solidarité.

LORS DES DÉBATS sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale – le texte est soumis mardi 4 novembre au vote –, l'opposition n'avait pas ménagé Martine Aubry. Le ton des discussions a été beaucoup plus courtois, lundi, pour l'adoption du bugdet santé, solidarité et ville (PS, PC et RCV votant « pour », UDF et RPR « contre »).

D'un montant de 73,16 milliards de francs, en hausse de 3,1 %, ce budget a été l'occasion d'une intervention de Robert Hue, la première depuis son entrée à l'Assemblée nationale. Le secrétaire national du PCF a salué *« une inflexion non négligeable »* du projet du gouvernement pour la solidarité et la santé. Mais ces *« avancées »*, a-t-il souligné, *« ne peuvent suffire à l'évidence à rattraper les retards considérables »*. Aussi, il a suggéré quelques mesures visant à *« dégager des ressources nouvelles »* comme l'*« extension de l'impôt sur la fortune aux biens professionnels »*, qui, selon le député du Val-d'Oise, *« doublerait son rendement »*, comme *« la création de tranches supplémentaires pour les plus hauts revenus accroîtrait également les ressources de l'Etat »*. M. Hue a appelé de ses vœux *« une grande politique datée de moyens suffisants pour lutter enfin efficacement contre la pauvreté et l'exclusion »*.



En annonçant, pour février, *« un projet de loi central »*, *« un programme de lutte contre les exclusions qui sera porté par l'ensemble du gouvernement, qui sera chiffré, qui portera sur plusieurs années et qui comportera plusieurs lois annexes »*, la ministre de l'emploi et de la solidarité a rassuré M. Hue. Elle a aussi donné satisfaction à Serge Janquin (PS, Pas-de-Calais), rapporteur de la commission des affaires sociales, qui avait jugé *« un peu courte »* la provision de 225 millions de francs destinée à cette future loi. *« Les crédits seront bien évidemment supérieurs »*, a déclaré Mme Aubry. Mais il avait aussi déploré que l'allocation aux adultes handicapés ne soit augmentée que de 1,11 %, même si les crédits qui y sont consacrés croissent globalement de 4,5 % par rapport à 1997.

Au cours de ce débat, la droite a surtout porté ses critiques sur les politiques de prévention, notamment les sommes affectées à la lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme. Jean-Luc Préel (UDF, Vendée) a jugé insuffisant les 185 millions de francs consacré à ce secteur, surtout au regard des 64 milliards de francs que doivent rapporter à l'Etat les taxes sur l'alcool et les cigarettes.

Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, a souligné l'effort consenti dans la lutte contre la toxicomanie (plus de 1 milliard de francs, soit près de 8 % de hausse) et a estimé qu'*« il faut doucement préparer un débat »* sur ce sujet à l'Assemblée nationale. Le secrétaire d'Etat a par ailleurs répondu aux sévères critiques de Jérôme Cahuzac (PS, Lot-et-Garonne) qui a dénoncé, dans un rapport au nom de la commission des finances, les *« conditions d'opacité »* dans lesquelles ont été déterminées les rémunérations des directeurs des agences régionales de l'hospitalisation (*Le Monde* du 4 novembre) : le gouvernement *« a prévu de fixer une base réglementaire lors de la première révision de leur contrat »*, a annoncé M. Kouchner.

Bruno Caussé

La « coloniale » ne veut pas disparaître

L'inspecteur des troupes de marine craint que la restructuration de l'armée de terre n'aboutisse à une banalisation de son arme

APRÈS l'inspecteur de l'infanterie (*Le Monde* du 31 octobre), c'est son homologue des troupes de marine, le général de division Michel Fruchard, qui fait part de sa mauvaise humeur. Dans l'ordre du jour qu'il a adressé à ses subordonnés au moment de prendre ses responsabilités et que vient de reproduire la revue *L'Ancre d'or*, il s'en prend, sans le citer nommément, au haut commandement qu'il soupçonne de vouloir nier *« l'identité »* de son arme dans la restructuration de l'armée de terre.

Avec la Légion étrangère, les « marsouins » (l'infanterie) et les « bigors » (l'artillerie) des anciennes troupes coloniales sont le fer de lance des interventions extérieures, en Afrique notamment. Avec, aussi, les honneurs ou les avantages attachés à leurs campagnes outre-mer sous la forme de décorations et de primes. Or la réorganisation de l'armée de terre a pour conséquence la disparition des spécificités des différentes armes la composant. La professionnalisation implique *« une gestion* [des personnels] *par compétences »*, et non plus par armes, ce qui implique *« un certain décloisonnement des armes et des corps dans le déroulement d'une carrière »*, comme on le reconnait à la direction des personnels militaires de l'état-major. Pour créer des unités professionnelles destinées à l'action extérieure, on puisera indifféremment dans des « réserves » de forces, selon les besoins et les spécialités.

« Chacun voit bien, écrit le général Fruchard, *que les choses* [la réforme de l'armée de terre] *ne seront pas forcément faciles.* [...] *Parce que notre arme représente la meilleure réponse aux défis lancés pour l'avenir de l'armée de terre, je suis persuadé que personne n'a intérêt à sa disparition.* [...] *Ce serait absurde* [...] *de laisser perdre un tel outil. Il est en tout cas de ma responsabilité de le préserver et je m'y emploierai en m'appuyant sur le "noyau dur" que constituent nos formations, fort des compétences, de la générosité et de l'abnégation de nos "marsouins" et de nos "bigors". »*

UNE « SOMME DE COMPÉTENCES »

L'inspecteur des troupes de marine ne peut pas être plus clair : l'âme de son arme doit être sauvegardée. Même ceux qui désapprouvent le général Fruchard louent le courage de sa position.

Le chef d'état-major de l'armée de terre, le général d'armée Philippe Mercier, qui n'appartient pas à cette arme, vient, distinction relativement exceptionnelle, d'être promu « caporal d'honneur » de la « colo ». Il persiste, pour autant, dans son ambition de réaliser l'amalgame des armes pour en faire des forces d'action et de projection homogènes, qui répondent aux besoins. Certes, il reconnaît l'*« identité »*, les *« spécificités »* des troupes de marine ou encore la *« richesse d'une expérience acquise sur tous les théâtres d'opérations extérieures »*. Mais c'est pour mieux faire comprendre aussitôt après, dans un ordre du jour, que la « colo » ne doit pas chercher à se singulariser, mais plutôt à transmettre son savoir-faire aux autres armes : *« C'est cette somme de compétences qui constitue le précieux capital de votre arme, que je vous demande de faire partager dans l'intérêt de l'ensemble de notre armée de terre. »*

Jacques Isnard

Marc Blondel (FO) sera candidat aux élections prud'homales à Paris

FORCE OUVRIÈRE compte gagner deux points par rapport aux dernières élections prud'homales, en 1992, (20,46 %), lors du scrutin du 10 décembre, a affirmé son secrétaire général, Marc Blondel, lundi 3 novembre, devant l'Association des journalistes de l'information sociale. *« C'est à notre portée si nous résistons à Paris »*, a estimé le secrétaire général de FO, qui sera candidat dans la capitale dans la section encadrement. M. Blondel entend montrer son *« intérêt »* pour une institution dont *« l'influence va aller s'accroissant »* en raison du refus du patronat de négocier sur les 35 heures, en tentant de *« tenir l'équilibre entre les deux images »*, soit de *« tranquillité »*, soit *« protestataire »*, qui s'offrent aux syndicats. FO a déposé 14 000 candidatures, et la campagne lui coûtera environ 12 millions de francs.

DÉPÊCHES

■ **PATRONAT : le Centre des Jeunes dirigeants d'entreprise (CJD)** a appelé l'ensemble du patronat, lundi 3 novembre, à *« reprendre l'initiative sur la loi des 35 heures »*, prévenant que si le CNPF adoptait une attitude *« de blocage régulière »*, le CJD *« contesterait sa position »*. Le CJD a lancé *« un appel à une rencontre patronale »*, le 3 décembre, à Paris, *« pour que, dans son contenu, cette loi allie la compétitivité économique et la performance sociale »*. *« Le CNPF est agité par des courants divers, dans lesquels nous ne nous reconnaissons pas »*, a déclaré Jean-Marie Gorse, président du CJD.

■ **EXTRÊME DROITE : Jean-Marie Le Pen, président du Front national**, se rendra du 7 au 9 novembre en Roumanie, sur invitation du Parti de la grande Roumanie. Romania Mare, qui affiche des options ouvertement antisémites, anti-hongroises et anti-tsiganes, réclame la création d'une grande Roumanie, dans laquelle seraient compris la Moldavie et les territoires du nord de la Bukovine situé en Ukraine.

■ **BOURSE : Valéry Giscard d'Estaing, a estimé, mardi 4 novembre** sur Europe 1, que la crise boursière allait *« entrainer un ralentissement de la croissance un peu partout »*. L'ancien chef de l'Etat évalue ce ralentissement *« à 1 % au Japon et à un demi-point ou trois quarts de point dans les autres pays industriels, dont la France »*.

Quand on voyage à deux en Prima Eurobusiness le calcul est vite fait.
1+1=1½
Prima EUROBUSINESS
"COMPANION FARE"
DU 1er NOV. AU 31 DÉC. 1997
En voyageant à deux en Prima Eurobusiness à destination de Rome ou Milan. le second billet est à moitié prix.
Connaissez-vous Prima Eurobusiness, la classe affaire selon Alitalia ?
Du 1er Novembre au 31 Décembre 1997, c'est le moment ou jamais de découvrir un accueil et un confort vraiment unique. Avec l'opération Alitalia baptisée *"Companion Fare"*, si vous voyagez à deux aller-retour au départ de Paris à destination de Rome ou de Milan en Prima Eurobusiness, la seconde place est à moitié prix. Et comme Alitalia ne fait pas les choses à moitié, en suivant les programmes de CNN et d'Eurosport vous verrez qu'en Prima Eurobusiness, on fait toujours de bonnes affaires.
Alitalia
Contactez votre agence de voyages habituelle ou les bureaux Alitalia



VENTES PAR ADJUDICATION
Régisseur O.S.P. - 136, av. Charles de Gaulle
92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex
TEL. : 01.46.40.26.13 - FAX. : 01.46.40.70.66

75
SERVICE DES DOMAINES
ADJUDICATION
JEUDI 20 NOVEMBRE 1997 A 13 H A PARIS 9ème
Salle des Ventes des Domaines, 17, Rue Scribe
APPARTEMENTS - CHAMBRE
sur PARIS 3ème, 8ème, 9ème, 17ème et 18ème
MISES A PRIX de 26.000 F à 330.000 F.
Renseignements et consultation des cahiers des charges :
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H à 12H ET DE 14H à 16H.
Direction Nationale d'Interventions Domaniales - Ventes Immobilières
Bureau 109 - 17, Rue Scribe, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 01.44.94.78.19 ou 01.44.94.78.22.
DETAIL DES VENTES DES DOMAINES : B.O.A.D. Abonnement 190 F par an.
Ecrire S.C.P. 17, Rue Scribe - 75436 PARIS CEDEX 09 ou tél. : 01.44.94.78.78.



INÉGALITÉS Les femmes sont les premières à être victimes des difficultés du marché de l'emploi. Elles représentent plus de la moitié des chômeurs, restent plus longtemps inscrites à l'ANPE et sont moins bien indemnisées. Au fil des ans, l'écart de rémunération avec les hommes s'est un peu réduit mais il demeure élevé : il est actuellement, quatorze ans après le vote de la loi, de 27 %. ● DANS UN ENTRETIEN, MAYA SURDUTS, du Collectif national pour les droits des femmes, explique en quoi celles-ci sont les plus mal loties : surchômeuses, sous-employées, surexploitées, et appelle à une manifestation pour l'emploi des femmes le samedi 15 novembre. ● VALÉRIE, caissière à temps partiel dans un supermarché, ne croit pas que le temps partiel soit une aspiration féminine, mais bel et bien une forme de précarité imposée par des employeurs qui jouent la flexibilité.

Les femmes sont toujours désavantagées dans la course à l'emploi

Elles sont plus touchées que les hommes par le chômage et la précarité et sont souvent contraintes de travailler à temps partiel. L'écart de rémunération avec leurs collègues masculins, qui s'est réduit depuis dix ans, s'élève encore à 27 %

« TOUS LES CLIGNOTANTS sont au rouge. Quel que soit l'angle sous lequel on prend le problème de l'emploi des femmes, le mot de dégradation s'impose. » Danièle Kergoat soupire, presque découragée. Cette sociologue, directrice de recherches au CNRS, reconnaît avoir une nature combative, mais les évolutions récentes du marché de l'emploi ne l'incitent guère à l'optimisme. En France, les femmes, qui représentent moins de la moitié des actifs (45 %), représentent plus de la moitié des chômeurs (51 %). Le chômage des femmes dépasse de quatre points celui des hommes, elles restent plus longtemps inscrites à l'ANPE et elles sont moins indemnisées. La situation des jeunes est pire encore : parmi les 20-24 ans, le chômage concerne 21,7 % des garçons, contre 31,4 % des filles, et cet écart ne cesse d'augmenter.

IDÉES REÇUES

Le temps partiel touche de plein fouet les femmes, qui représentent 85 % des personnes travaillant à temps partiel. Beaucoup d'entre elles subissent cette situation plus qu'elles ne la choisissent : contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas les femmes actives mères de famille qui en bénéficient, alors que, souvent, elles y aspirent. Dans tous les pays de l'Union européenne, ce sont les femmes âgées de moins de 25 ans et plus de 55 ans qui sont les plus frappées par ce phénomène. *« Le temps partiel n'est pas une méthode pour concilier la vie familiale et la vie professionnelle,* analyse Annie Junter-Loiseau, responsable de l'unique chaire sur les études féministes de France à l'université de Rennes. *C'est un moyen d'entrer sur le marché du travail et une technique pour en sortir. »* Or le temps partiel est une machine à fabriquer de la précarité : il implique un salaire partiel – un salarié à temps partiel sur deux gagne moins de 4 300 francs brut par mois, selon l'Insee –, une indemnisation partielle du chômage et, à terme, une retraite partielle.

Quant à l'égalité professionnelle, quatorze ans après le vote de la loi, rares sont celles qui osent encore la revendiquer. En moyenne, l'écart de rémunérations entre les hommes et les femmes est aujourd'hui de 27,2 %. Il se réduit, certes, puisqu'il était de 33 % en 1984, mais est-ce suffisant ? Les études conduites par les écoles de commerce prouvent que les jeunes diplômées trouvent des postes moins bien rémunérés que leurs camarades masculins titulaires du même diplôme.

Paradoxalement, malgré ces obstacles, les femmes sont de plus en plus nombreuses dans le monde du travail. Aujourd'hui, elles sont 11,5 millions à travailler, soit près de deux fois plus qu'en 1960. Entre 25 et 49 ans, 80 % d'entre elles ont une activité professionnelle. Le chômage est, de ce fait, devenu d'autant plus dur à accepter. *« Il est faux de considérer que les femmes supportent mieux le chômage que les hommes,* affirme la sociologue Dominique Schnapper. *Autant que les hommes, les femmes ont un sentiment de dignité perdue. Elles disent s'ennuyer même si tout le travail domestique leur incombe. Toutes racontent qu'elles se sont senties reconnues par leur entourage le jour où elles ont eu leur premier emploi. »*

Les grandes perdantes du marché de l'emploi

TAUX DE CHÔMAGE DES HOMMES ET DES FEMMES

en pourcentage

1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1997

11,1 14,2

HOMMES FEMMES ENSEMBLE

Source : Insee

TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES DE 25 À 49 ANS

en pourcentage

1985	1994	1997
71	77	80

Source : Insee

ÉCART DE SALAIRE HOMMES - FEMMES

en pourcentage

1950	1984	1997
50	33	27,2

Source : ministère emploi et solidarité

Alors que le taux d'activité des femmes va en augmentant régulièrement, elles sont aussi les plus touchées par le chômage (14,2% de la population active contre 11,1% pour les hommes). Quant à l'égalité des salaires, quatorze ans après le vote de la loi, elle n'est toujours pas effective (27,2% d'écart).

SONNETTE D'ALARME

On cherche en vain une lueur d'espoir. Rien. Le tableau est noir. Les syndicats, de Force ouvrière à la CGC en passant par la CFDT, font part de leur inquiétude. Sur le terrain, l'humeur est morose. Le Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles (CNIDFF) estime qu'il faut désormais tirer la sonnette d'alarme. *« Ce sont les femmes les plus fragiles qui s'adressent à nous, celles qui, loin de l'emploi, risquent le plus d'être marginalisées et de rejoindre le monde de l'exclusion,* indiquait Jacqueline Perker, sa présidente, lors d'un colloque organisé en octobre à l'Assemblée nationale pour le vingt-cinquième anniversaire du réseau. *Et le risque est réel. »* Le service des droits des femmes dit la même chose. *« Même si tout le monde paie, les femmes font plus les frais que les hommes de l'adaptation du marché de l'emploi »*, indique sa directrice, Aline Godard.

Même les plus privilégiées souffrent de ces évolutions. Quel que soit leur niveau de formation, quelles que soient leurs compétences, elles n'accèdent que peu, ou très peu, au niveau suprême de la hiérarchie. Si deux cadres sur cinq sont des femmes, seuls cinq dirigeants d'entreprise sur cent sont de sexe féminin. *« La majorité des femmes cadres sont ambitieuses, mais elles considèrent que le temps de travail est l'obstacle majeur à leur évolution de carrière,* explique Marie-Jeanne Vidaillet, de la CGC. *Le surinvestissement en temps qui est demandé dans les entreprises françaises leur est préjudiciable. »* Car les femmes, à tous les niveaux, continuent à assumer la quasi-totalité du travail domestique et éducatif de la famille. *« Dès qu'une femme réduit son temps de travail, ne serait-ce que d'une heure par jour,* explique Danièle Kergoat, *elle assume la totalité du travail domestique. Son compagnon cesse de l'aider. Toutes les enquêtes l'attestent. »*

ORGANISATION FAMILIALE

La réforme de l'allocation de garde d'enfants à domicile (AGED) leur est donc préjudiciable. Chez Paribas, une cadre supérieure a fait circuler une pétition qui résume les craintes de ses collègues. *« Oui, nous sommes sans doute des privilégiées puisque nos revenus dépassent 25 000 francs par ménage,* écrit Isabelle Scemama. *Mais, non, nous ne sommes pas des nanties. Le coût des réformes cumulées signifie forcément une remise en cause complète de notre organisation familiale (...), des emplois de garde à domicile et (...) conduit à remettre en question le travail de l'un des deux parents. C'est encore une fois la place de la femme dans le monde du travail qui en souffrira. »*

Dans son seul centre parisien – dans la capitale, les problèmes de garde d'enfants sont beaucoup plus marqués qu'ailleurs –, elle a recueilli plus de deux cents signatures.

Que faire ? *« Une manifestation »*, répondent les plus à gauche, promptes à se mobiliser sur le pavé parisien pour dénoncer ces discriminations et réclamer une réduction massive et immédiate du temps de travail avec embauches correspondantes. *« Favoriser la mixité des emplois-jeunes pour qu'une fois de plus on n'assiste pas à la relégation des jeunes filles dans des emplois dits féminins »*, indique pour sa part Rose-Marie Van Lerberghe, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Mais cette intention affichée est-elle à la hauteur du problème ? Elle ne suffira pas, en tout cas, à statisfaire toutes celles qui dénoncent l'absence de prise en compte politique des obstacles rencontrés par les femmes. Le fait que Martine Aubry, la ministre de l'emploi et de la solidarité, qui est théoriquement en charge des droits des femmes, ne se soit pas rendue au colloque du CNIDFF, du 21 au 23 octobre, a été ressenti comme un affront par les centaines de participants.

De la conférence sur l'emploi aux emplois-jeunes, elles cherchent vainement la moindre mention concernant les femmes. Ce silence est d'autant plus étonnant que l'on ne cesse de dénoncer le chômage des cadres, les difficultés des jeunes, la mise à l'écart des seniors du monde du travail ou l'exclusion des sans-qualifications... Bien qu'elles représentent 45 % de la population active, les femmes, elles, semblent invisibles.

Michèle Aulagnon

Deux emplois sur cinq dans l'Union européenne

● **Europe** : les femmes occupent aujourd'hui deux emplois sur cinq dans l'Union européenne. Le taux de chômage des femmes est partout plus élevé que celui des hommes. Les femmes représentent entre 49 % et 82 % des travailleurs à faibles revenus dans les Etats membres. Près de 28 % des femmes travaillent à mi-temps, contre seulement 4 % des hommes. Sur les seize millions de petites et moyennes entreprises de l'Union, entre 20 et 30 % sont dirigées par des femmes.

● **France** : dans la tranche d'âge des 25-49 ans, huit femmes sur dix travaillent. Elles sont 81,7 % à avoir une activité professionnelle avec un enfant, 76,8 % avec deux enfants, 50 % avec trois enfants. Neuf femmes « inactives » sur dix ont une expérience professionnelle. Un chef d'entreprise sur quatre est une femme. Les chômeuses représentent 14,2 % de la population active, contre 11,1 % pour les hommes. Un étudiant sur deux est de sexe féminin. La proportion des familles monoparentales s'élève à 13,2 % du total des familles. 86,2 % d'entre elles sont dirigées par une femme. Au total, plus d'un million de femmes élèvent seules leurs enfants.

Toujours pas de déléguée interministérielle

Sur l'échiquier politique, de gauche à droite, on déplore l'absence d'un interlocuteur. Dans le milieu associatif, des plus conservateurs aux plus gauchistes, on réclame sa nomination. Le fait qu'il n'y ait toujours pas de déléguée interministérielle aux droits des femmes six mois après la formation du gouvernement de Lionel Jospin est unanimement dénoncé. Les services administratifs chargés de ce secteur n'ont pas de directives.

Officiellement, au gouvernement, on répond qu'on cherche la « perle rare » et que beaucoup de personnalités sollicitées ont refusé. En attendant, le dossier reste traité par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Le résultat est que la France est le seul pays d'Europe à ne pas avoir au sein de son gouvernement une personne chargée de ce secteur.

TROIS QUESTIONS À...

MAYA SURDUTS

1 Le Collectif national pour les droits des femmes, dont vous êtes responsable, appelle à une manifestation le samedi 15 novembre pour l'emploi des femmes. L'emploi n'est-il pas un problème pour les deux sexes ?

Nous pensons que toute amélioration de l'emploi pour les femmes ira dans le bon sens pour tous. Nous prenons l'initiative, car nous sommes les première concernées. Les femmes sont les plus mal loties : sur-chômeuses, sous-employées, sous-payées, sur-exploitées et, parfois, harcelées ou victimes de violences sexuelles dans l'entreprise. Or, depuis trente ans, les femmes jouent un rôle considérable dans le monde économique, y compris dans des postes qualifiés. Nous voulons conserver cette place afin de garantir notre autonomie financière, malgré des incitations au retour à la maison comme l'allocation parentale d'éducation et l'augmentation du temps partiel. La réduction du temps de travail – nous soutenons le projet des 35 heures dans l'idée d'aller - jusqu'à 32 heures par semaine – est un véritable projet de société. Il doit tenir compte des femmes. Nous sommes pour une société égalitaire et mixte.

2 La place des femmes dans le monde économique est-elle menacée ?

Oui, elle est mise en cause par le développement du travail à temps partiel, qui n'est pas choisi mais le plus souvent imposé. C'est vrai à l'échelle européenne, et nous craignons fort que ce soit aussi le cas ici, compte tenu du fait que dans le secteur des services, par exemple, les embauches se font à temps partiel. Nous ne voulons pas du modèle néerlandais, où les femmes sont entrées en masse sur le marché de l'emploi, mais à temps partiel. Nous analysons cela comme un recul.

3 Le fait qu'il n'y ait toujours pas d'interlocuteur au sein du gouvernement vous pose-t-il problème ?

C'est un handicap. Nous ne comprenons pas. Nous avons contribué, comme les autres acteurs du mouvement social de 1995, à l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement. Mais nous ne voyons pas beaucoup de signes en notre direction. Pourquoi n'y a-t-il toujours pas de délégué interministériel chargé de ce dossier, six mois après la constitution du gouvernement ? Il ne suffit pas d'avoir des femmes à des postes-clés au gouvernement pour poser et résoudre le problème des femmes dans la société.

Propos recueillis par M. A.

Valérie, caissière, dix-huit heures par semaine parce qu'il n'y a pas le choix

QUAND elle réalise, qu'elle est caissière dans un supermarché depuis trois ans, Valérie panique. *« Au début, c'était du temporaire, pour me permettre de prendre un appartement en attendant d'avoir un vrai travail,* explique cette jeune femme brune de vingt-huit ans. *Quand je réalise que ce provisoire dure, ça me casse complètement. »* Titulaire d'un BTS de commerce et d'une maîtrise d'économie, Valérie sait bien qu'elle *« n'aurait jamais dû connaître cela ». « Mais le problème est collectif, pas individuel, n'est-ce pas ? »*, ajoute-t-elle comme pour se rassurer.

PORTRAIT

« Une aspiration ? Concrètement, il n'y a pas d'alternative. C'est ça ou rien »

Depuis trois ans, tous les jours sauf le dimanche, Valérie se rend dans un supermarché du douzième arrondissement à Paris, pour *« tenir la caisse »* de 11 h 30 à 14 h 30. Trois heures de travail par jour, donc dix-huit heures par semaine pour un salaire mensuel de 2 400 francs. Avec une allocation-logement et une aide de ses parents, elle s'en sort. Mais la vie est monotone, avec un vrai week-end une ou deux fois dans l'année et la pression continue de la direction pour varier ses horaires – *« je refuse systématiquement »* – ou pour travailler les jours fériés – *« Quand j'ai besoin d'argent, j'accepte ». « Dans ce type de poste, la pression pour davantage de flexibilité, pour l'annualisation du temps de travail, on la vit au quotidien »*, analyse-t-elle. Les ambitions de Valérie se situent ailleurs. Très sensibilisée aux questions de l'emploi et du chômage du fait de sa propre expérience, elle veut travailler à l'ANPE ou à l'inspection du travail. Le nombre de candidats aux concours administratifs ne cessant de croître, la sélection est impitoyable. *« L'an dernier, je suis arrivée jusqu'à l'admissibilité pour le concours de l'ANPE. J'ai échoué dans la dernière ligne droite. Nous étions plus de 4 000 candidats pour 180 postes »*, Valérie repassera le concours cette année, avec une inquiétude : *« Mes études commencent à dater. »*

« MÉPRIS QUOTIDIEN »

Ces trois années de travail à temps partiel dans la grande distribution, Valérie estime aujourd'hui qu'elle ne pourra jamais les oublier. *« Les relations avec les clients sont difficiles, on est confronté au mépris quotidien »*, raconte-t-elle. Les rapports avec la direction sont empreints de peur – *« Il n'y a même plus de section syndicale »*.

La notion de temps partiel choisi la *« fait rigoler »*. Parmi les caissières de son supermarché, aucune n'a été embauchée à temps plein. *« Je suis très atypique,* analyse-t-elle. *La majorité des filles avec lesquelles je travaille n'ont pas de qualification. Elles ont des enfants et doivent gagner leur vie. Le temps partiel est peut-être ressenti comme une aspiration, mais, concrètement, il n'y a pas d'alternative. C'est ça ou rien. »* Le fait que les entreprises soient incitées à employer du personnel à temps partiel lui paraît *« terrible »*.

« Quand je regarde autour de moi, que je pense à l'autonomie de ces femmes, j'ai peur, dit Valérie. *Beaucoup ne peuvent pas quitter leur compagnon si elles le veulent. A 2 400 francs par mois, elles sont complètement dépendantes. »*

Trop âgée pour un emploi-jeune, Valérie pourrait s'arrêter de travailler pour toucher le RMI. Financièrement, ce serait quasiment équivalent. Mais elle veut pouvoir *« défendre son parcours »* en entretien. Elle reconnaît aussi que ceux qui vivent sa situation encore plus mal qu'elle sont ses parents. Ils n'ont fait d'études ni l'un ni l'autre, ont commencé à travailler très jeunes dans de grandes entreprises et sont devenus cadres. Pour leur fille unique qui avait de bons résultats scolaires, qui a adoré ses études d'économie, ils rêvaient d'un avenir radieux. *« Quand ils voient que je me retrouve à faire ce boulot, ils le vivent mal,* raconte Valérie. *D'ailleurs, on a même du mal à en parler ensemble. »*

M. A.

Retrouvez

nos offres d'emploi

3615 LEMONDE

2.23 F/mn

هكذا من الاصل

Le Conseil d'Etat élargit la notion de responsabilité sans faute des hôpitaux

Cette avancée jurisprudentielle s'appliquerait dans le cas des accidents anesthésiques

Le Conseil d'Etat a rendu, lundi 3 novembre, un arrêt qui étend la responsabilité sans faute des hôpitaux aux accidents graves qui surviennent lors d'une anesthésie générale. Rappelant le principe d'égalité des usagers devant le service public, le Conseil d'Etat a estimé que la responsabilité d'un hôpital était engagée dès lors qu'un patient avait été admis dans un établissement.

DEPUIS 1993, le Conseil d'Etat admettait que la responsabilité d'un hôpital puisse être engagée, même en l'absence de faute. Lundi 3 novembre, après avoir rejeté la requête de l'hôpital Joseph-Imbert d'Arles, il a étendu cette jurisprudence aux accidents graves qui surviennent lors d'une anesthésie générale. L'hôpital lui demandait d'annuler un arrêt de la cour d'appel de Lyon le condamnant à verser à la mère d'une jeune victime, Mme Mehraz, la somme de 150 000 francs.

Le 9 avril 1980, Djamel Mehraz, âgé de cinq ans, de famille musulmane, est hospitalisé à Arles, pour subir une circoncision sous anesthésie générale. Au cours de l'intervention, il est victime d'un arrêt cardiaque. Il sombre dans un coma profond dans lequel il reste pendant un an avant de mourir. La mère de l'enfant engage des poursuites devant la juridiction administrative. L'instruction ayant démontré qu'il n'y avait ni faute médicale, ni faute dans l'organisation du service, la cour administrative d'appel de Lyon estime qu'il y a responsabilité sans faute, et condamne l'hôpital à verser 150 000 francs à Mme Mehraz.

Cette juridiction applique ainsi l'arrêt Bianchi, rendu par le Conseil d'Etat le 9 avril 1993. Comme l'a rappelé le commissaire du gouvernement – le magistrat chargé de présenter l'affaire –, Valérie Pécresse, cet arrêt a constitué une *« avancée remarquable »* de la jurisprudence du Conseil d'Etat, qui avait *« longtemps exclu, par principe, l'engagement d'une responsabilité sans faute dans le domaine médical »*.

PRINCIPE D'ÉGALITÉ

La mise en œuvre de la jurisprudence Bianchi, qui, dans l'esprit de ses concepteurs, devait rester marginale, est strictement encadrée par une série de conditions légales à remplir. La responsabilité sans faute ne peut jouer que lorsque *« l'exécution d'un acte médical nécessaire au diagnostic ou au traitement du malade, et qui présente un risque dont l'existence est connue mais dont la réalisation est exceptionnelle et dont aucune raison ne permet de penser que le patient y soit particulièrement exposé, est la cause directe de dommages sans rapport avec l'état initial du patient comme avec l'évolution prévisible de son état, et présentant un caractère d'extrême gravité »*.

L'hôpital, qui s'est pourvu en cassation auprès du Conseil d'Etat, a considéré que la jurisprudence Bianchi ne devait pas s'appliquer au cas d'espèce. Son avocat, Me Didier Le Prado, a fait valoir que cette jurisprudence n'impose pas d'indemniser *« un patient qui n'était pas à proprement parler un malade, mais subissait, en dehors de toute indication médicale, une opération liée à des exigences religieuses »* et relevant de la *« convenance personnelle »*. Le Conseil d'Etat a répondu que dès lors que l'hôpital avait accueilli le patient, sa responsabilité devait être engagée dans les mêmes conditions que pour les autres malades, en vertu du principe d'égalité des usagers devant le service public.

L'avocat de l'hôpital estimait en outre que la pratique de l'anesthésie générale devait être exclue du champ de la jurisprudence Bianchi, sous prétexte que cette dernière ne s'appliquerait qu'à des actes de soins courants ne présentant pas de difficultés particulières d'exécution. Or l'anesthésie générale est un acte médical soumis au même régime juridique que l'artériographie, qui a donné lieu à l'arrêt Bianchi, et qui n'est pas un acte de soins courant. La haute juridiction a donc jugé que la jurisprudence Bianchi pouvait jouer à chaque fois qu'un accident survient lors d'une anesthésie générale et qu'il a des conséquences d'une extrême gravité.

Le commissaire du gouvernement avait toutefois prévenu que cette avancée jurisprudentielle ne serait pas *« de nature à mettre en péril les finances des établissements hospitaliers »* : elle ne s'appliquerait que dans des cas très rares où *« l'énoncé des circonstances qui ont entraîné le dommage provoque un sentiment de scandale et d'indignation »*.

Rafaële Rivais

PME

“ Aujourd'hui les chiffres parlent mieux que les mots :
80 % des jeunes en formation par alternance sont embauchés par les PME. ”

Lucien Rebuffel
Président de la CGPME

Pour la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME), organisation représentative des 1,5 million de petites et moyennes entreprises, l'insertion en alternance des jeunes est une priorité. C'est pourquoi, grâce à Agefos PME qu'elle gère avec les confédérations syndicales de salariés, la CGPME a permis à 200 000 de ces entreprises de financer des jeunes en contrat de qualification et d'adaptation.

PME, PMI, quand vous le pouvez, continuez d'embaucher.



Le report inattendu du procès en assises de Dany Leprince

La date d'une session ultérieure n'a pas été fixée

LE MANS
de notre envoyé spécial

Le procès de Dany Leprince, accusé des meurtres de son frère, de sa belle-sœur et de deux de ses nièces, commis le 4 septembre 1994 à Thorigné-sur-Dué, a été renvoyé, lundi 3 novembre, à une session ultérieure de la cour d'assises de la Sarthe. L'audience allait commencer avec près d'une heure de retard lorsque le président, Patrick Chauvel, a lui-même évoqué la grève des avocats prévue pour le jeudi 6 novembre, en précisant que le défenseur de Dany Leprince, Me Jean-Louis Pelletier, avait annoncé son intention de se joindre à ce mouvement. Si la grève des transporteurs routiers avait provoqué quelques retards parmi les cinquante-quatre témoins cités, le magistrat a estimé que, devant cette seule circonstance, *« nous aurions relevé le défi »*, en indiquant que l'hébergement des jurés dans un hôtel du Mans avait été prévu pour la durée du procès.

En revanche, l'absence du défenseur de l'accusé au quatrième jour des débats était présentée comme un obstacle incontournable. Elle imposait une suspension d'audience, suivie d'une deuxième pour le dimanche et d'une troisième pour le jour férié du 11 novembre. *« Cela commence à faire beaucoup »*, approuvait l'avocat général, Jean-Claude Thin, en considérant que tant de suspensions *« peuvent nuire à la continuité et à la sérénité des débats »*. De son côté, Me Pelletier évoquait le risque de *« paralysie »* du procès en notant qu'il était difficile de *« tronçonner »* les débats.

Ce report inattendu provoqué par un mouvement de grève des avocats peut également s'expliquer par la nature particulière de l'affaire. Le 5 septembre 1994, les corps de Christian Leprince, âgé de trente-quatre ans, de sa femme Brigitte, trente-six ans, et de deux de leurs filles, Audrey, sept ans, et Sandra, dix ans, étaient découverts affreusement mutilés à leur domicile de La Groie. Le meurtrier avait utilisé un couperet de boucher pour décimer une famille au cours d'une scène d'une violence inouïe qui semble avoir eu pour unique témoin la troisième enfant du couple, Solène, alors âgée de deux ans.

LA « CONTINUITÉ DES DÉBATS »

Le 7 septembre 1994, Dany Leprince passait des aveux partiels en reconnaissant avoir tué son frère Christian. Il devait par la suite revenir sur ses déclarations en s'affirmant totalement innocent, malgré de nombreux témoignages à charge dont celui de sa propre épouse.

Sans aveux et sans constatation matérielle indiscutable, l'audience s'annonçait, pour l'accusation, comme une suite d'éléments à charge dont l'empilement progressif a pu paraître incompatible avec un procès interrompu à trois reprises. Mais la défense, devant un dossier incontestablement difficile, a, elle aussi, invoqué le principe de la *« continuité des débats »* en cour d'assises, consacré par le code de procédure pénal, car c'est l'accumulation ininterrompue de petites incertitudes qui donne naissance au doute.

Maurice Peyrot

Une grève nationale des avocats le 6 novembre

Un mouvement de grève nationale des avocats devrait paralyser, jeudi 6 novembre, la grande majorité des juridictions françaises. Les avocats feront la grève des audiences, mais assureront la défense dans les affaires mettant en jeu la liberté des personnes. Lancé à l'appel de la Conférence des bâtonniers, du Conseil national des barreaux, du barreau de Paris, du Syndicat des avocats de France, de la Confédération nationale des avocats et de l'Union des jeunes avocats, ce mouvement vise à *« interpeller les pouvoirs publics »* sur la situation *« catastrophique et désastreuse »* de la justice. Les avocats, qui souhaitent une *« réforme ambitieuse et d'ensemble de la justice »*, entendent dénoncer l'engorgement des tribunaux, la durée des procédures, le manque de magistrats et de greffiers et réclamer une réforme de la carte judiciaire et une modernisation de l'équipement des tribunaux.

Cette grève nationale fait suite à une série de mouvements de protestation qui ont émaillé, depuis juillet, les juridictions françaises, de Pontoise à Toulouse en passant par Grasse et Montpellier. Elle devrait être plus ou moins suivie par les cent quatre-vingts barreaux de France. Pour l'heure, seuls les ordres des avocats de Paris et de Lyon, qui n'appartiennent pas à la Conférence des bâtonniers, ont annoncé qu'ils ne participeraient pas à la grève, tout en exprimant leur solidarité avec leurs confrères.

PRÉFECTURE DE LA MANCHE
2ème Direction - 3ème Bureau
AVIS D'ENQUÊTE

Par arrêté en date du 29 octobre 1997, a été prescrite, pendant 21 jours consécutifs, du JEUDI 20 NOVEMBRE 1997 au MERCREDI 10 DÉCEMBRE 1997 inclus, sur le territoire des communes d'Avranches, Saint-Jean de la Haize, Pontaubault, Poilley, Saint-Quentin sur le Homme, Saint-Martin des Champs, Le Val Saint-Père et Ponts, une enquête publique préalable à l'attribution du statut de route express à l'actuelle déviation ouest d'Avranches (RN 175).

Le dossier de l'enquête sera déposé pendant ce délai à la mairie d'Avranches où il pourra être consulté du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Un dossier sera également déposé pendant le même délai dans les mairies de Saint-Jean de la Haize, Pontaubault, Poilley, Saint-Quentin sur le Homme, Saint-Martin des Champs, Le Val Saint-Père et Ponts où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des registres seront ouverts pendant le même délai et aux mêmes lieux. Les intéressés pourront consigner directement leurs observations sur ces registres ou les adresser, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie d'Avranches.

Mme Nicole Berthou, retraitée de l'éducation nationale, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur. Elle siègera, à la mairie d'Avranches, le vendredi 21 novembre 1997 et le mercredi 10 décembre 1997 de 14h à 17h, en mairie de Saint-Quentin sur le Homme le samedi 29 novembre 1997 de 9h à 12h et en mairie du Val Saint-Père le lundi 1er décembre 1997 de 14h à 17h afin de recevoir les observations du public ; elle disposera d'un délai d'un mois pour émettre des conclusions motivées. Une copie de celles-ci sera, à l'issue de l'enquête, déposée en mairies d'Avranches, Saint-Jean de la Haize, Pontaubault, Poilley, Saint-Quentin sur le Homme, Saint-Martin des Champs, Le Val Saint-Père et Ponts, à la Sous-Préfecture d'Avranches et à la Préfecture de la Manche, pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le Préfet,
le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet
Christophe SALIN

هكذا من الاصل

Les évêques s'interrogent sur les suites à donner aux Journées mondiales de la jeunesse

La question des « filières parallèles » de formation des prêtres sera aussi débattue à Lourdes

L'assemblée annuelle des évêques s'est ouverte mardi 4 novembre à Lourdes et se tiendra à huis clos jusqu'au lundi 10 novembre. Elle doit adopter un texte, intitulé « Vivre ensemble », du Comité épiscopal des migrations, faire le point du dialogue de l'Eglise avec l'islam de France, s'interroger sur la formation des prêtres et surtout sur les suites à donner au succès des Journées mondiales de la jeunesse.

LES ÉVÊQUES de France, réunis à Lourdes, pourraient être guettés par l'euphorie. Le succès des deux visites consécutives du pape à Reims (1996) et à Paris, le chiffre mythique du million dépassé par les participants aux Journées mondiales de la jeunesse (JMJ), la promotion de Thérèse de Lisieux comme « docteur de l'Eglise », le retentissement de l'acte de « repentance » de Drancy : autant d'événements qui ont rehaussé le prestige de l'Eglise de France à un niveau qu'elle n'avait pas atteint depuis longtemps. *« L'archevêque de Paris a hissé la France au niveau de la Pologne »*, disait un observateur flatteur au lendemain des JMJ, en comparant les foules de Czestochowa et de Longchamp.

L'épiscopat ne verse pourtant pas dans le triomphalisme. Il se demande plutôt comment transformer cette mobilisation de jeunes, dont il n'ignore pas le caractère partiel et éphémère, en engagement volontaire et durable dans l'Eglise. Les observateurs les plus réalistes s'interrogent sur l'écart croissant entre les formes traditionnelles d'appartenance à l'Eglise catholique et les attentes qui s'expriment dans toute une partie de la jeunesse, croyante ou non.

Déjà, lors de la préparation des JMJ, un désaccord avait opposé les représentants des réseaux historiques aux partisans d'un « marketing » direct et large auprès des jeunes. Le résultat a donné raison aux derniers et le conflit s'est aggravé. Les défenseurs de la « pastorale » des jeunes estiment que le succès des JMJ a confirmé la vitalité des mouvements et des aumôneries. Les autres affirment, au contraire, que ces structures ne sont plus *« missionnaires »*, ne correspondent plus à l'état de la « demande » aujourd'hui, notamment celle des plus jeunes, indifférents à *« l'idéologie des étiquettes »* (progressistes/conservateurs).

MOBILITÉ ET FLUIDITÉ

Les études menées lors des rassemblements du Champ-de-Mars et de Longchamp attestent en effet la montée d'une demande à l'égard de l'Eglise, que Danièle Hervieu-Léger, sociologue, qualifie de *« sociabilité pèlerine »*. Celle-ci s'exprime par des formes de présence en des lieux privilégiés (monastères, pèlerinages), à l'occasion d'événements exceptionnels et émotionnels. A suivre la sociologue, les jeunes seraient venus à Longchamp moins pour témoigner d'une identité catholique que pour vivre un événement à la dimension planétaire, rehaussé par la personnalité exceptionnelle d'un pape qu'ils applaudissent sans adhérer à toutes ses idées.

Pour l'avenir, la question est donc de savoir comment les évêques vont « gérer » des formes d'adhésion au catholicisme, qui sont de plus en plus précaires et plurielles, dans la jeunesse et au-delà. L'histoire et le droit de l'Eglise ont préparé l'appareil clérical à une gestion surtout territoriale, autour de communautés géographiques stables. Or, la mobilité et la fluidité des appartenances sont croissantes. La « civilisation paroissiale » est morte pour de bon. Si le catholicisme résiste en ville, il déprime à la campagne. Une *« sociabilité affinitaire »* se substitue à la *« sociabilité territoriale »*. On va à la messe ou on se marie en dehors de sa paroisse d'origine. On ne consulte plus « son curé», mais « son jésuite » ou « son dominicain» !

Le futur prêtre lui-même choisit son séminaire. Ce phénomène a pris une telle ampleur que les évêques ont inscrit pour la première fois au menu de leur assemblée de Lourdes les *« filières parallèles »* de formation des prêtres, selon l'expression de Mgr Georges Gilson, le président de la commission des ministères ordonnés. Ces filières se développent autour de communautés nouvelles (comme celle des frères de Saint-Jean) ou d'évêques conservateurs comme Mgr Léonard à Namur (Belgique) ou Mgr Bagnard, de Belley (Ain), fondateur du séminaire « international » d'Ars, qui recrute et nomme de jeunes prêtres qui, pour certains, avaient été refusés par leur diocèse d'origine. Ces « parachutages » irritent les autres évêques et le clergé local.

Des groupes dotés de structures internationales fortes (Opus Dei, Chemin néo-catéchuménal, communautés charismatiques, Focolaris, Communion et Libération, etc.) ont compris depuis longtemps l'intérêt qu'ils pouvaient trouver à l'éclatement des formes de représentation territoriale de l'Eglise. Le pouvoir de ces communautés transversales est grandissant à Rome et en France. Sans doute l'évêque reste t-il le gardien de l'unité dans le secteur géographique dont il a la charge. En réalité, c'est tout un fonctionnement monolithique, autour des piliers traditionnels (la paroisse, les mouvements, le séminaire), qui se trouve aujourd'hui menacé par la montée d'affinités électives dans un catholicisme de plus en plus « self-service ».

H. T.

COMMENTAIRE

« COMMUNICATION » ET HUIS CLOS

L'assemblée des évêques va s'interroger à Lourdes, pour la première fois depuis 1980, sur un sujet capital pour l'image de l'Eglise : sa communication et ses rapports avec les médias. Le débat est étalé sur deux ans et commence prudemment par un *« inventaire »*. Mais voudrait-elle contredire les plus beaux discours sur son ouverture à la société et sa confiance dans les médias que la hiérarchie catholique ne s'y prendrait pas autrement.

Non seulement ce débat sur la communication n'a été précédé d'aucune consultation de professionnels. Mais un strict huis clos vient d'être à nouveau imposé à l'ensemble des travaux de Lourdes, selon une disposition qui est loin de faire l'unanimité chez les évêques et n'a jamais été mise aux voix. La crainte des « réductions » médiatiques est devenue le parfait alibi d'un huis clos qui est une régression par rapport à la pratique antérieure.

L'embellie entre l'Eglise et les médias, constatée lors des Journées mondiales de la jeunesse, aura donc été de courte durée. Faut-il en déduire que seule la médiatisation de rassemblements consensuels autour du pape – commentés par des prêtres et même un évêque *« consultants »* – est jugée convenable et que les professionnels, curieux des débats internes à l'Eglise, sont priés de changer de métier ?

Henri Tincq

Des « comités locaux d'éducation » prépareront la carte scolaire

LE RÈGNE de la calculette pour déterminer les ouvertures et les fermetures de classes à l'école primaire est révolu. Il faudra tenir compte de critères qualitatifs, et non plus seulement du nombre d'élèves, pour élaborer la carte scolaire. Ce changement de méthode, promis par Ségolène Royal au moment où elle annonçait la réouverture de huit cents classes pour la rentrée (*Le Monde* du 27 août), vient d'être précisé par la ministre déléguée aux enseignements scolaires dans une circulaire aux inspecteurs d'académie en date du 28 octobre.

Des comités locaux d'éducation, composés d'une vingtaine d'élus locaux, parents d'élèves, directeurs d'école et enseignants, se concerteront trois fois par an, sous la responsabilité des inspecteurs. Sans se substituer aux instances officielles que sont les comités techniques paritaires départementaux (CTPD) et les conseils départementaux de l'éducation nationale (CDEN), les nouveaux comités créés par Mme Royal, *« informels »* et *« consultatifs »*, travailleront en amont pour préparer les décisions de réorganisation de la carte scolaire.

Ils seront consultés avant les CTPD et les CDEN du début de l'année civile, lorsque sont prises les premières décisions d'ouverture et de fermeture de classes, au printemps avant les réajustements de fin d'année scolaire et après la rentrée pour établir un bilan. Les comités devront, à la demande de la ministre, disposer de tous les éléments démographiques, sociaux, voire économiques, qui permettent de prévoir les évolutions locales, ainsi que des orientations éducatives nationales.

Deux priorités sont confirmées pour la préparation de la rentrée 1998 : les secteurs ruraux, où un effort particulier de regroupement pédagogique entre communes a été accompli, et les zones urbaines difficiles. *« Les moyens seront répartis (...) sans critère rigide de moyenne départementale »*, précise la circulaire. De plus, un effort particulier est demandé pour accueillir les enfants de moins de trois ans à l'école maternelle dans les zones défavorisées, comme prévu dans la loi d'orientation de 1989.

Sur ces critères, Ségolène Royal avait annoncé 815 ouvertures de classes pour la rentrée et 447 réouvertures, dont les académies de Créteil (109 classes) et de Lille (104 classes) avaient été les plus grandes bénéficiaires. Un tiers des réouvertures concernait les maternelles et deux tiers les écoles élémentaires. Pour la préparation de la prochaine carte, que Mme Royal aura à gérer entièrement, la ministre a assuré qu'elle participerait *« à plusieurs comités locaux d'éducation »*.

Béatrice Gurrey

Surmortalité des 15-34 ans en Provence-Alpes-Côte d'Azur

SELON l'observatoire régional pour la santé en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), la mortalité des 15-34 ans est supérieure de 35 % au taux national pour les hommes et de 32 % pour les femmes, soit 334 décès supplémentaires. Ces chiffres placent cette région au vingt-deuxième et dernier rang pour la mortalité dans cette tranche d'âge. Le sida en est l'une des principales causes. Les décès enregistrés en 1994, de l'ordre de 745, sont deux fois plus fréquents que dans la moyenne nationale.

Les homicides et morts violentes suspectes (359 , soit 40 % de plus que la moyenne nationale), les tumeurs de la vessie (+ 19 %), l'insuffisance rénale (+ 9 %), les troubles du rythme et insuffisance cardiaque (+ 6 %) et les tumeurs du poumon (+ 5 %) sont les autres pathologies révélant des taux plus élevés en région PACA.

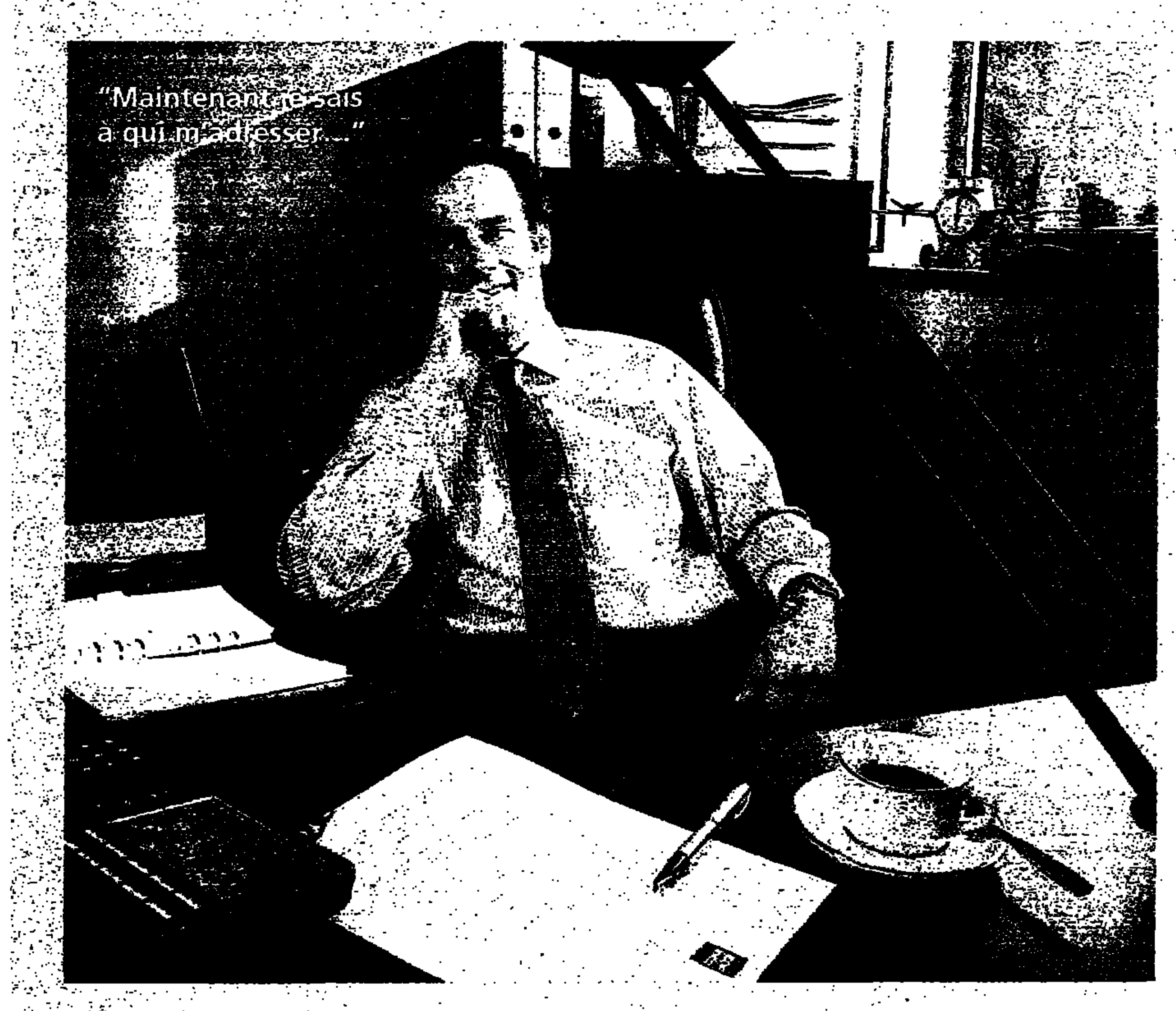
DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence** a rejeté, lundi 3 novembre, la demande de mise en liberté de Robert Lagier, un colleur d'affiches du FN, soupçonné d'avoir tué, à Marseille en février 1995, un jeune comorien de dix-sept ans, Ibrahim Ali. Mario d'Ambrosio, autre militant du FN mis en examen pour *« tentative d'homicide volontaire et port illégal d'arme »*, a aussi été maintenu en détention.

■ **PÉDOPHILIE : un instituteur de Meudon (Hauts-de-Seine)**, Marcel Cléran, a été condamné, lundi 3 novembre, par le tribunal correctionnel de Nanterre, à quatre ans d'emprisonnement, dont deux avec sursis, et une mise à l'épreuve de trois ans, pour des agressions sexuelles sur dix-huit petites filles de six ans et des violences habituelles sur quatre petits garçons du même âge.

■ **POLLUTION : un pic de pollution par dioxine d'azote de niveau 2**, provenant essentiellement de la circulation automobile, a été atteint, lundi 3 novembre dans l'après-midi, à Lyon, et s'est dissipé dans la soirée vers 21 heures. A Mulhouse, la pollution atmosphérique due aux particules fines en suspension dans l'air a dépassé, lundi, le seuil d'information des populations (80 microgrammes par mètre cube).

■ **OURS : les deux oursons orphelins de l'ourse slovène Melba**, introduite en 1996 dans les Pyrénées et abattue fin septembre par des chasseurs français, ont été adoptés par leur congénère Giva et leur vie ne semble plus en danger, a annoncé, lundi 3 novembre, le gouvernement de la Generalitad de Catalogne. Cinq chasseurs qui traquaient un cerf, dimanche, sur le versant espagnol des Pyrénées, ont aperçu Giva en compagnie des deux oursons orphelins de Melba, dont on était sans nouvelles depuis le 19 octobre.



PME/PMI, vous avez trouvé à qui parler : votre **interlocuteur privilégié EDF.**



Il est à 100% à votre écoute pour vous apporter des solutions.
Vous pouvez le joindre en appelant votre agence EDF GDF SERVICES.



Nous vous devons plus que la lumière.

BDDP CORPORATE

Le report inattendu du procès en assises de Dany Leprince

PRÉFECTURE DE LA MAN...

AVIS D'ENQUÊTE

هكذا من الاصل

Maurice Papon affirme avoir été « choqué » par les lois anti-juives

Directeur de cabinet de Maurice Sabatier lorsque celui-ci est nommé secrétaire général de l'administration au ministère de l'intérieur, il affirme avoir accompli, en 1941, un « acte anti-allemand » en acheminant clandestinement du courrier entre les deux zones

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Bon pied, bon oeil. Après quatre heures et demie de débats autour de la déposition de l'historien Jean-Pierre Azéma, Maurice Papon se lève, lundi 3 novembre, pour répondre à l'invitation du président Jean-Louis Castagnède. Le rituel, désormais, est immuable. L'ancien ministre pose sa main gauche sur la tige du micro, et, lentement, très lentement, se dresse face à ses juges, avant de lâcher de sa voix feutrée par l'âge : *« Je n'ai pas d'observation sur le témoignage, auquel j'adhère à 80-90 pour cent. Vous m'avez invité à décrire la période de 1940 à 1942, et, sur cela, je suis naturellement à votre disposition. »*

C'est tout. Où donc peuvent bien résider les 10-20 pour cent susceptibles de marquer une différence d'interprétation ? L'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde ne le dit pas. Est-ce sur cette réflexion que l'accusé écouta en fronçant les sourcils et en glissant sa main gauche en cornet à l'oreille ? A un avocat de la partie civile qui lui demandait si un fonctionnaire avait, au moment des déportations, conscience de ce qu'il faisait, Jean-Pierre Azéma répondait. *« Je suppose que cela devait faire un choc.* [Avec les rafles et les déportations], *on change de vitesse, on est sur une autre planète. Quand on enlève les enfants à leur mère, quand on voit dans quelles conditions… Même si on ne savait pas ce qui se passait à Auschwitz-Birkenau, on pouvait au moins se poser un certain nombre de questions. »* Maurice Papon ne revient pas sur ce point. Il est maintenant 18 heures. L'ancien ministre est debout, une main dans la poche, micro ajusté au bout des doigts, s'éclaircissant la voix. L'ancien haut fonctionnaire de Vichy s'explique sur son parcours au sein de l'administration vichyssoise entre 1940 et 1942. Démobilisé en 1940 alors qu'il se trouvait en Syrie, Maurice Papon a intégré le ministère de l'intérieur à son retour en France comme chef de bureau à la sous-direction des affaires départementales et communales. Elevé au grade de sous-préfet en février 1941, il a emprunté, en mars, le sillage de Maurice Sabatier, dont il est le directeur de cabinet, lorsque celui-ci est nommé secrétaire général de l'administration au ministère de l'intérieur. Maurice Sabatier et Maurice Papon quitteront Vichy pour Bordeaux en mai-juin 1942, respectivement nommés préfet régional et secrétaire général de préfecture.

MAQUIS DES SERVICES

Le président Castagnède, avec grande prudence, essaie de distinguer la réalité qui se cache derrière le maquis des services administratifs de l'époque, où Maurice Papon nage, encore aujourd'hui, comme un poisson dans l'eau. *« Vous étiez directeur de cabinet de Maurice Sabatier… » « C'est un titre un peu pompeux, disons que j'étais comme son secrétaire. Je m'occupais du courrier. »* L'ancien haut fonctionnaire précise : *« J'avais comme adjoint Maurice Lévy* [un fonctionnaire dont un frère a témoigné, en début de procès, de l'amitié des deux hommes]. *Mais je ne m'occupais pas du courrier concernant l'Algérie. Sabatier, par ses origines* [NDLR : né à Oran], *voulait être en prise directe sur ces questions-là. »*

Le président Castagnède fait mine d'être surpris. Maurice Sabatier, par ses fonctions, supervisait la direction des cultes et de l'Algérie. Maurice Papon n'a-t-il pas eu à connaître, en ce cas, la préparation de l'arsenal législatif antisémite spécifique en vigueur en Algérie ? *« Nous n'avions aucun pouvoir hiérarchique sur le gouvernement général de l'Algérie, aucun pouvoir de contrôle (…). Bien sûr, j'étais au courant, comme tous mes collègues, comme Maurice Lévy. Mais à aucun moment je n'ai été l'ouvrier de cet ouvrage. »* Le président reconnaît volontiers qu'au vu du dossier d'instruction, le service où officiaient MM. Sabatier et Papon était *« une institution technique (…) sans caractère politique ».*

Mais le magistrat devient plus direct. *« Lorsque les fonctionnaires étaient nommés à ce moment-là, n'étaient-ce pas la preuve d'une adhésion à Vichy ? »* L'accusé hésite à répondre. Puis marmonne à côté du sujet. Enfin finit par dire : *« La logique le voudrait. »* A cet instant, Maurice Papon fait pivoter son fauteuil et manque de s'affaisser. Le président lui suggère de s'asseoir. *« Non, non. Je vous remercie de votre sollicitude. »* Puis l'accusé demande s'il peut *« revenir sur trois points »* qui lui *« paraissent importants parce qu'ils marquent les bornes d'une fidélité idéologique à partir de 1942 ». « Sans difficultés »*, répond le président, qui veut néanmoins maîtriser ses questions et différer les trois points.

« Comment avez-vous vu le premier statut des juifs ? », demande-t-il. *« Je vous répondrai, mais, justement, cela me donne l'occasion de revenir sur ces trois points »*, reprend l'ancien ministre. Et d'énoncer, pour resituer son parcours dans le temps : qu'il avait adhéré avant guerre à la Ligue d'action universitaire républicaine et socialiste présidée par Pierre Mendès France et où il a eu *« l'honneur de connaître Georges Pompidou »* ; que, entre 1938 et 1940, il a participé au *Jacobin*, un hebdomadaire *« par excellence contre le pacte de Munich »* ; et que, en 1939, il a abrité un camarade juif autrichien qui s'était exilé après l'Anschluss.

« BLESSÉ PERSONNELLEMENT »

Maurice Papon reprend. *« Cela me permet donc de vous répondre que, par mon itinéraire politique, de toute évidence, cette législation vichyssoise m'a non seulement choqué, mais même blessé personnellement. Par réaction intellectuelle, mais aussi affective, car (…), à côté de moi, il y avait mon ami Maurice Lévy. La législation antijuive a déterminé notre position vis-à-vis de Vichy. Nous avons pris nos distances avec la Révolution nationale. Avec lui, nous n'avons pas attendu qu'il y ait des mouvements de résistance. Nous avons essayé de bâtir quelque chose… C'est dans ces conditions que j'ai fait l'expérience de ma première erreur… »*

Une erreur ? La cour est étonnée. *« En 1941, je me suis fait épingler par le gouvernement français pour une affaire de courrier clandestin que j'avais organisé entre les deux zones. Sabatier m'a sauvé d'un premier désastre. D'ailleurs, les lettres de Darlan sont au dossier. »* Mais le président n'a pas connaissance de cet élément. Les avocats de Maurice Papon confirment que les pièces n'ont pas été versées et brandissent quatre « pelures » d'époque, des copies de correspondances entretenues entre juin et septembre 1941 entre l'amiral Darlan, alors vice-président du Conseil, et Maurice Sabatier, agissant pour le compte du secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Le président lit alors les lettres relatives à *« l'acheminement clandestin de correspondance privée entre les deux zones imputé à M. Maurice Papon »*, signalé par les Allemands, qui constitue, selon les services de l'amiral Darlan, un *« grave danger* [pour] *le gouvernement lui-même »*, ainsi que la réponse de Maurice Sabatier. *« Un acte de résistance ? »*, questionne le président. *« Il faut appeler les choses par leur nom. Un engagement antiallemand, dont d'ailleurs malheureusement je ne me suis pas débarrassé, et je le regrette. »*

Bertrand Favreau, avocat de la partie civile, s'inquiète de savoir pourquoi tout cela ne figure pas au dossier. *« J'en avais parlé brièvement au magistrat instructeur, mais je n'en fais pas de drapeau. C'est M. Sabatier qui m'a remis à l'époque ces doubles de lettres. »*

Alors, dans la confusion, une montagne de questions semblent poindre du côté du parquet général, qui annonce qu'il s'apprête lui aussi à verser de nouvelles pièces. Mais il se fait tard. Et le président Castagnède suspend les débats, ordonnant une reprise exceptionnelle, mercredi, en matinée, pour tenir son calendrier.

Jean-Michel Dumay

Henri Amouroux porte plainte contre Mᵉ Boulanger

L'écrivain et journaliste Henri Amouroux a annoncé son intention de porter plainte en diffamation contre l'avocat Gérard Boulanger qui l'a, estime-t-il, *« déshonoré »* lors de l'audience du procès Papon, vendredi 31 octobre. Mᵉ Boulanger, avocat des parties civiles, avait affirmé que M. Amouroux avait été *« frappé d'une peine de six mois de suspension »* de sa carte de journaliste, en 1949, pour avoir travaillé, pendant l'Occupation, pour le journal collaborationniste de Bordeaux *La Petite Gironde*. Affirmant que M. Amouroux avait participé, entre 1942 et 1944, à *« des séances quotidiennes à la Propaganda Staffel »*, l'avocat a déclaré que l'écrivain-journaliste avait écrit son livre, *Quarante millions de pétainistes*, *« pour se sentir moins seul »*.

Les préfets étaient « des vice-rois qui régnaient dans les départements », selon Jean-Pierre Azéma

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Il a soixante ans, un costume de velours marron, une écharpe, un pull à col roulé. Enseignant à l'Institut d'études politiques de Paris, l'historien Jean-Pierre Azéma dépose deux heures durant sans être interrompu, lundi 3 novembre, devant la cour d'assises de la Gironde. Comme pour Robert Paxton, chacune de ses paroles est précieusement consignée, en notes, par la cour et les jurés.

« En historien », Jean-Pierre Azéma pointe tout d'abord deux pièges, qu'il veut éviter : l'*« anachronisme »* et l'*« effet pervers du balancier de la mémoire »*. Puis, fort de cette mise en garde, il aborde le fond : le *« traumatisme »* de la défaite de 1940 assimilé à *« la plus grave crise d'identité nationale du XXᵉ siècle »*, la confiance populaire dans le maréchal Pétain, l'instauration d'un *« régime autoritaire »*, le *« calcul géopolitique »* de la collaboration d'Etat.

« L'administration est enfin seule. Elle a un pouvoir incontestable, remarque-t-il. *C'est une belle époque pour les fonctionnaires. Celle de la montée des préfets, des fonctionnaires particulièrement choyés par les honneurs, les gratifications et le pouvoir, des vice-rois qui règnent dans les départements français. »* Puis il décortique les ferments qui sous-tendent l'idéologie pétainiste de la « Révolution nationale » : le refus de l'individualisme, le goût des élites, l'anti-intellectualisme, l'anti-industrialisme, la primauté des bonnes moeurs, le nationalisme jacobin.

« APARTHEID À LA FRANÇAISE »

Cette France nouvelle, explique l'historien, cloue au pilori l'*« ennemi intérieur »*, l'*« anti-France »*, qui rassemble, dans une même exclusion, *« protestants, francs-maçons, métèques et juifs »*. Cette conception, dit-il, engendre une véritable législation d'*« apartheid à la française »*, aboutissant, sous la houlette du garde des sceaux Raphaël Alibert, au premier statut des juifs du 3 octobre 1940.

Mais Jean-Pierre Azéma met en garde. *« Si la conception du monde allemande est raciale,* affirme-t-il, *celle de Vichy ne l'est pas. La question juive n'est pas centrale, elle est un dossier parmi d'autres. Apartheid, ségrégation, oui ; extermination, non. »* Comment les gouvernants qui prônaient l'exclusion politique, économique et sociale des juifs se sont-il faits les *« complices avérés, patents »*, selon son expression, de la déportation des juifs ? L'historien rappelle l'engrenage de la collaboration, *« qu'Hitler ne voulait pas »*, et les événements de 1942 – le sabordage de la flotte à Toulon, la perte de l'empire et de l'Algérie – : Vichy apparut progressivement comme *« un roi nu »*, n'ayant à offrir à l'Allemagne que des bras pour le service du travail obligatoire (STO), puis *« des hommes, des femmes et des enfants juifs »*.

Mains agrippées à la barre, le témoin brosse alors le tableau de l'*« évolution de l'opinion »* sous l'Occupation. Il affirme que les rafles de 1942 – 42 000 juifs déportés cette année-là, dont 10 500 issus de la zone sud non occupée – *« vont choquer »* et provoquer *« un net sursaut ». « La police a manifesté un grand zèle pour arrêter les juifs étrangers. Les fichiers étaient très bien tenus. La responsabilité des préfets est lourde. L'administration a fait preuve d'une efficacité redoutable. »* Et de citer les couleurs, bleue, jaune, utilisées, ou les quatre entrées du fichier de la préfecture de police de Paris : 600 000 noms répertoriés par ordre alphabétique ou par rues, professions ou nationalités.



« UNE QUESTION PARMI D'AUTRES »

Sur ces éléments de contexte, l'historien veut apporter *« quelques points de repère par rapport aux préfectures »*.

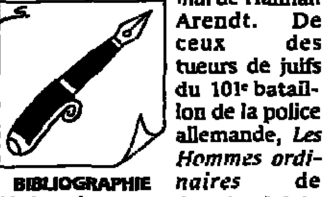
« Les préfets ont considéré la question juive, certes comme une question épineuse, mais comme une question parmi d'autres », dit-il. *« Le corps préfectoral était déchiré : comment vivre avec l'ennemi dans un régime autoritaire ? »* Selon lui, il n'existait que peu de préfets collaborationnistes – une vingtaine – et peu de résistants. *« La majorité était entre les deux »*, composant *« une série d'attitudes dans l'accommodation »*.

Puis il décrypte la complexité du vocable *« résistants » : « des gaullistes gaulliens, des communistes, des individuels à la tête de grands réseaux et des vichysto-résistants »*. Il s'attarde sur cette dernière catégorie, dont *« on parle trop, parce que tout le monde veut en être »*. A titre d'illustration, il dresse un portrait-robot du président François Mitterrand, qu'il ne cite pas nommément, mais que tout le monde reconnaît : un homme qui, en 1942, se vit proposer une place au commissariat général aux questions juives qu'il refusa, au profit d'un poste au commissariat général au reclassement des prisonniers de guerre [NDLR : dont il démissionna en janvier 1943]. *« Ce refus lui a permis ensuite de sauter le pas et de devenir un vichysto-résistant. »* Sur le cas précis de l'ancien président, l'historien ajoute : *« authentique »*.

J.-M. Dy
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

Portrait d'une administration sur fond d'Occupation

CERTAINS PROCÈS pour crimes contre l'humanité laissent une oeuvre de référence. De celui d'Eichmann, en 1961, était né le fameux *Rapport sur la banalité du mal* de Hannah Arendt. De ceux des tueurs de juifs du 101ᵉ bataillon de la police allemande, *Les Hommes ordinaires* de Christopher Browning. A celui du grand commis Maurice Papon s'attachera sans doute le travail magistral de Marc-Olivier Baruch, cité comme témoin à Bordeaux : *Servir l'Etat français ; l'administration en France de 1940 à 1944* (Fayard, 180 F).



BIBLIOGRAPHIE

Ce livre de plus de sept cents pages comble avant tout une lacune : avec l'économie, l'administration était longtemps demeurée une « terre inconnue » de l'histoire de Vichy. Pourtant, le rôle à la fois néfaste et stratégique du fonctionnaire, neutre et efficace à la fois, dans les atrocités de la seconde guerre mondiale n'avait pas manqué d'être souligné par les historiens. On se souvient par exemple comment Raul Hilberg – relayé par le film *Shoah* de Claude Lanzmann – avait mis en lumière la fonction remplie par les administrations des chemins de fer dans le processus de mise à mort des juifs d'Europe.

L'étude des archives de trois ministères – l'intérieur, les finances et l'éducation – et une somme impressionante de lectures ont permis à Marc-Olivier Baruch – lui-même haut fonctionnaire d'une quarantaine d'années – de dresser un portrait global du fonctionnement de l'administration sous l'Occupation. Robert Paxton avait déjà évoqué dans sa *France de Vichy* la jubilation des technocrates *« enfin seuls »*, enfin libérés, par la suppression du Parlement, du contrôle des élus. Mais la période technocratique correspond surtout à celle de Darlan (décembre 1940-avril 1942). Marc-Olivier Baruch suit l'évolution de l'administration tout au long de cette séquence courte mais mouvementée. Du coup, son livre devient une véritable histoire de Vichy vue par le bas.

NOUVELLE FIGURE

Le régime de Vichy invente une nouvelle figure de fonctionnaire, très politisé, qui ne se réduit pas au *simple* technicien. Un brillant commentateur juridique du statut des juifs, Maurice Duverger, en fournit en 1941 une définition assez claire : le fonctionnaire de type nouveau doit être conforme *« au caractère autoritaire et au caractère organique du nouveau régime politique instauré à la suite de la révolution de 1940 »*. Le phrasé lisse du positivisme juridique recouvre ici – et légitime peut-être – une bien réelle épuration.

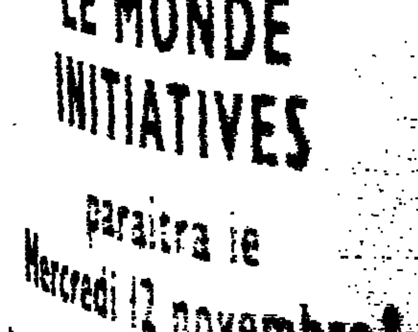
Dès le 17 juillet 1940, les emplois publics sont ainsi interdits à tous ceux qui ne sont pas nés de parents français. L'hérédité fait une entrée spectaculaire dans une loi et une administration françaises jusque là, au moins théoriquement, gouvernées selon les principes de l'égalité et de la liberté des individus. La prise en compte de l'origine s'impose également avec le statut des juifs d'octobre 1940, qui aboutit au relèvement de près de 3 400 fonctionnaires.

Comme le montre Marc-Olivier Baruch, la routine de l'exclusion fonctionnera jusqu'au bout. L'épuration touchera aussi les francs-maçons, dont des listes de noms – véritable entreprise de délation officielle – sont régulièrement publiées dans le *Journal officiel* : 18 000 personnes seront victimes de cette forme moderne de proscription. Au-delà d'une continuité administrative choquante entre l'Occupation et la Libération, dont les indulgences ont été souvent dénoncées – le reclassement de Maurice Papon en offre un exemple criant –, l'étude de Marc-Olivier Baruch révèle le contre-modèle de ce que devrait être une fonction publique dans une société régie par les droits de l'homme.

En cela aussi réside l'actualité de cet ouvrage, que renforce l'analyse détaillée des projets, y compris constitutionnels, classés sans suite, comme ceux des gouverneurs d'éventuelles provinces ressucitées. Dans ce « Vichy virtuel » se lisent les intentions à long terme d'un régime qu'on aurait bien tort de ne considérer que sous sa face rassurante de *« pétaudière »*, selon l'expression de François Mitterrand.

Nicolas Weill





هكذا من الأصل

DISPARITION

Edmond de Rothschild

La passion de la banque

« UN ROTHSCHILD qui n'est pas riche, pas juif, pas philanthrope, pas banquier, pas travailleur, et qui ne mène pas certain train de vie, ce n'est pas un Rothschild », se plaisait à dire le baron Edmond de Rothschild (*Le Monde* du 2 juin 1992), mort dans la nuit du 2 au 3 novembre à l'âge de soixante et onze ans, des suites d'une longue maladie.

« Je garde surtout le sentiment que c'était un grand monsieur sur le plan humain. Il considérait qu'à cause de son nom il avait des devoirs envers la société et non des droits », estime Bernard Esambert, qui a dirigé la Compagnie financière Edmond de Rothschild, la banque créée par le baron, de 1977 à 1993. En France, Edmond de Rothschild présidait la Fondation ophtalmologique Adolphe-de-Rothschild, un hôpital bâti à Paris par son grand-oncle, était trésorier de l'Institut de biologie physicochimique, créé par son grand-père, était vice-président des Villages de santé et d'hospitalisation en altitude, ou encore présidait l'Œuvre de protection des enfants juifs.

Banquier, il l'était passionnément. Il avait acheté en 1965 la Banque privée à Genève, qui reste l'un des pôles important de gestion privée de son groupe, au baron Van Zuylen, le beau-frère de son cousin Guy, père de David et Edouard de Rothschild. En France, la Compagnie financière, qui porte aujourd'hui son nom et celui de son fils et successeur Benjamin, a obtenu le statut de banque en 1970. Contrairement à l'Européenne de banque, la banque de Guy, elle a échappé en 1981 à la nationalisation. Solidaire, Edmond n'a pas hésité à aider son jeune cousin David à recréer, dans les années 80, une banque qui devait devenir Rothschild et Cie Banque. Il avait moins apprécié l'alliance de David et de leur cousin Evelyn, qui dirigeait la célèbre banque d'affaires londonienne NM Rothschild.

Actif dans l'industrie, le baron avait occupé plusieurs sièges d'administrateurs, dont certains sont aujourd'hui échus à son fils. Il était administrateur du Club Méditerranée, qu'il aida à démarrer. Il avait coutume de raconter, lorsqu'il a misé sur Gilbert Trigano, qu'il avait au même moment investi dans les grands magasins Inno, en guise de parachute s'il devait perdre son pari sur le Club Med. C'est exactement l'inverse qui s'est produit ! Il siégeait également aux conseils du groupe Hachette, du diamantaire De Beers Consolidated Mines Ltd, de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, et de Publicis. Son groupe a des participations significatives dans le Club Med, Bolloré, Dauphin ou la radio BFM. En affaires, il savait aussi reconnaître ses erreurs, comme la liquidation de la Compagnie général du jouet au début des années 80. *« Il avait mis un point d'honneur à payer tout le monde rubis sur l'ongle »*, se souvient un banquier. Et, surtout, il avait veillé personnellement à la reconversion des mille deux cents salariés du groupe.

Ses affaires se sont également développées en Israël, à qui il avait fait un don de 2 millions de dollars au moment de la guerre du Kippour.

Son train de vie, enfin, n'a pas fait pâlir la réputation des Rothschild. Passionné de voile, il avait plusieurs bateaux très racés. Passionné d'art, il a laissé au Musée du Louvre – en dation pour acquitter des droits de succession – un ensemble de meubles du XVIII[e] siècle, une étude de Watteau, deux dessins de Fragonard et le *Déjeuner de chasse*, de Jean-François de Troy. Passionné de vin de Bordeaux, il a redressé le château Clarke. Sa deuxième épouse, l'actrice Nadine Tellier, auteur de *La Baronne rentre à 5 heures*, avait enfin largement popularisé un certain art de vivre.

Sophie Fay

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Lara SWEERTVAEGHER
et
Fred BÉNARD
sont heureux d'annoncer la naissance de

Joséphine,

le 30 octobre 1997, à Paris.

Décès

– Yves et Edith Archambault,
Odile Archambault,
Sabine et Bernard Gaucher-Piola,
Chantal et Jacques Lafond-Grellety,
Patrick et Françoise Archambault,
Brigitte et Christian Marly,
Rémi et Frédérique Archambault,
Caroline et Mourad Loumis,
Sylvie et Léopold Brugerolle,
ses enfants,
Ses nombreux petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
Les familles Guiraud, Ozanam, Mace, Stouff, Archambault, et Auby,
ont la tristesse de faire part du décès de

M[me] Henri ARCHAMBAULT,
née **Colette GUIRAUD,**

survenu le 30 octobre 1997.

Les obsèques ont eu lieu le lundi 3 novembre, en la chapelle Notre-Dame-de-Salut, à Bordeaux-Cauderan.

39, rue Frantz-Malvezin,
33200 Bordeaux.

– Claude et Hélène Burstein,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Burstein, d'Oliveira, Stockman, Strygler et Toffin,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques BURSTEIN-FINER,

survenu le 2 novembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 5 novembre.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 11 heures.

– Colette Cœlo,
Serge Issa et Anne Cœlo
et leurs enfants,
Jean-Claude et Jeannine Cœlo
et leurs enfants,
Delphine Graulle,
Lucette Olier,
ses enfants et petits-enfants,
Chantal Graulle
et ses enfants,
Sa famille du Tchad,
Ses parents et alliés,
Ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Serge CŒLO,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris, le 28 octobre 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 6 novembre, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Passy, 88, rue de l'Assomption, Paris-16[e].

L'inhumation aura lieu au cimetière de Colombier-le-Jeune (Ardèche).

– Le professeur Raoul Tubiana et M[me], née Claude Delay,
M[me] Florence Delay et M. Maurice Bernart,
Mr. Richard Scott et Mrs, née Isabelle Baillén,
M[lle] Alexandra Baillén,
M[lle] Maria Baillén,
M. et M[me] Herbert Peipers-Carrez,
M[lle] Jeanne Peipers,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M[me] Jean DELAY,
née Marie-Madeleine CARREZ,

à Paris, le 1[er] novembre 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Philippe-du-Roule, 9, rue de Courcelles, le jeudi 6 novembre, à 11 heures.

L'inhumation aura lieu dans la sépulture familiale à Bayonne.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M[me] Renée Derogy-Weitzmann,
M[me] Jacqueline Weitzmann,
M. et M[me] Pierre-François Weitzmann,
M[me] Marianne Weitzmann,
M. Jean Weitzmann,
Marine, Laura, Tristan, Léa et Ophélie,
M. et M[me] Serge Weitzmann
et leurs enfants,
M[me] Janine Loiseau
et ses enfants,
Jacques et Isabelle Vichniac,
Jacques et Geneviève Caen,
Les familles Montel, Doubrovsky et Chicken,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Jacques DEROGY,

leur époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, parent et allié,
survenu le 30 octobre 1997, à Neuilly.

L'inhumation aura lieu le mercredi 5 novembre, à 15 heures, au cimetière du Montparnasse (boulevard Edgar-Quinet, Paris-14[e]), où l'on se réunira.

37, avenue de la Grande-Armée,
75116 Paris.

(*Le Monde* du 1[er] novembre.)

– Pierre Grise Productions & Archipel 33
ont le profond regret de faire part du décès de

George REINHART,

survenu brutalement le 25 octobre 1997, dans sa cinquante-cinquième année.

Ses amis se réuniront le dimanche 9 novembre, à 19 heures, au Musée de la photo de Winterthur (Suisse), afin de lui rendre un dernier hommage.

– M[me] Annie Roques,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

André ROQUES.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 5 novembre, à 13 h 45, au funérarium de l'hôpital Tenon, Paris-20[e].

70, boulevard Soult,
75012 Paris.

– M. et M[me] Georges Schiano,
M. et M[me] Henri Canillac,
M. et M[me] Pierre Dominique Boutin,
M[me] Denise Schiano,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M[me] André SCHIANO,
née **Jeanne CONTOPANOS,**

survenu le 1[er] novembre 1997, à Dijon.

Les obsèques auront lieu à Leudeville (Essonne), le 5 novembre, à 14 heures.

M. et M[me] Canillac,
45, rue de Semur,
21000 Dijon.

Jean-Luc SEBERT,
professeur
à la faculté de médecine d'Amiens

nous a quittés à l'âge de quarante-six ans, le samedi 1[er] novembre 1997, à Moulins-Engilbert, dans la Nièvre.

Ses funérailles seront célébrées en la cathédrale Notre-Dame d'Amiens, le mercredi 5 novembre, à 14 h 15.

De la part de
Anne Sebert-Samier,
son épouse,
Emmanuelle, Fabienne et Clothilde,
ses enfants.

3, rue Paul-Baroux,
80440 Blangy-Tronville.

– Les membres du comité scientifique du GRIO (Groupe de recherche et d'information sur les ostéoporoses)
ont la douleur de faire part du décès brutal de leur président et ami, le

professeur Jean-Luc SEBERT,
chef du service de rhumatologie
du centre hospitalier universitaire
d'Amiens,

survenu le samedi 1[er] novembre 1997.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 5 novembre, à 14 h 15, en la cathédrale d'Amiens.

– M[me] Pierre Wiehn,
M. et M[me] André Wiehn
et leur fils,
Les familles Wiehn et Arbogast,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre WIEHN,
inspecteur général honoraire
de l'administration,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 29 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 31 octobre, à Saintes.

Gatérat,
route de Marennes,
17100 Saintes.

– M[me] Suzanne Zémor,
M. et M[me] Maurice Zémor,
Arlette et Charles Zémor,
Laurence et Bruno Zémor,
Nathalie Holzman,
Leurs familles,
ont le regret de faire part du décès de

Albert ZÉMOR.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité des familles, le 3 novembre, à Montpellier.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires de décès

– Il y a trois ans, le 4 novembre 1994, disparaissait le

professeur Paul LAGET.

Une pensée est demandée à ceux qui sont restés fidèles à son souvenir.

– Le 5 novembre 1996,

Juliette Claire Hélène SERFATI

nous quittait.

Que ceux qui ont connu le sourire, l'humour et la joie de vivre d'une resplendissante jeune femme consacrent quelque temps à se souvenir de ce qu'elle était avant novembre 1994.

De « Dada »,
son père,
pour elle.

– Il y a dix ans, le 4 novembre 1987,

Geneviève TERRIOU-ROSSEL

nous quittait.

A tous ceux qui l'ont connue et aimée, nous demandons d'avoir une pensée pour elle.

Sa famille.

Communiqués

– Toutes personnes intéressées aux opérations de partage de la succession de

Helen Germaine RUDE-HANSEN,

domiciliée :
Hoffmanns Minde,
Frederikssundsvej 227,
DK-2700 Bronshøj,
Danemark,

née le 21 décembre 1910,
CPR n° 211210-0248
et décédée
le 21 avril 1997,

fille de M. Christian Freeden **Alex Rude-Hansen,**
né le 21 juin 1885, en Chine,
décédé le 11 février 1964,
au Danemark,
et de M[me] **Laetitia Jeanne Marie Valentine Hansen,**
née le 31 mars 1890,
à Ajaccio, Corse, France,
décédée le 4 mars 1973,
au Danemark,

sont invités à envoyer dans le mois qui suit leur demande à l'étude de notaire mentionnée ci-dessous avec preuve de liens de parenté.

Birgitte Arnfred
Hammerensgade 1
DK-1267 Copenhague K
Danemark.
Tél. : 00-45-33-13-23-23.
Fax : 00-45-33-32-20-05.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30

Communications diverses

– Le CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3[e], s'associe et invite tous ses membres au deuxième anniversaire de la mort de Y. Rabin avec la Fondation Jean-Jaurès : Maison de la chimie, 28, rue Saint-Dominique, Paris-7[e], le jeudi 6 novembre, à 20 h 30, avec G. Collomb, E. Barnavi et un document de la TV d'Israël. Tél. : 01-40-72-21-21.

– Maison de l'hébreu : **01-47-97-30-22.** Lire en deux heures, maîtriser le langage biblique ou parler israélien en dix séances (ou à distance). Stages individuels du professeur Jacques Benaudis.

Soutenances de thèse

– **David Alis** a soutenu, le 25 octobre 1997, sa thèse de doctorat en sciences de gestion à l'IAE d'Aix-en-Provence sous le titre : **« Conflits de rôle et régulations autonomes du personnel en contact avec la clientèle : le cas des agents généraux d'assurances ».** Le jury, composé de M[me] Bartoli et MM. Debruyne, Langeard, Louart, Peretti, Roger et Thévenet (directeur de recherche), lui a décerné à l'unanimité la mention « très honorable » avec les félicitations.

– **Marie-France Dietsch-Sellami** a soutenu, le 31 octobre 1997, à l'université Paris-X-Nanterre, sa thèse : **« Milieux humides pré- et protohistoriques dans le Bassin parisien : l'étude des diaspores ».** Elle a obtenu la mention « très honorable » et les félicitations du jury à l'unanimité.

Alexandre Giandou a soutenu sa thèse : **« Histoire d'un partenaire régional de l'Etat : la Compagnie nationale du Rhône (1933-1974) »,** le 29 octobre 1997, à l'université Lyon-II. Il a obtenu la mention « très honorable » et les félicitations du jury, composé d'Henri Morsel (Lyon-III, directeur de thèse), Dominique Barjot (Paris-Sorbonne), Jean-Paul Bravard (Paris-Sorbonne), François Caron (Paris-Sorbonne), Yves Lequin (Lyon-II) et Pierre Savey (directeur général honoraire de la CNR).

CARNET DU MONDE
Téléphones :
01-42-17-39-80
01-42-17-29-96
01-42-17-38-42
Fax : 01-42-17-21-36

Le Monde des POCHES
paraîtra exceptionnellement
vendredi 7 daté samedi 8 novembre

En raison du Mardi 11 novembre férié,
LE MONDE INITIATIVES
paraîtra le
Mercredi 12 novembre*
* daté 13 novembre

REPRODUCTION INTERDITE

EMPLOI

OFFRES

SERVICE D'ACCOMPAGNEM.
ENGAGE TPS VACATAIRE
HOMMES MIN. 35 ANS
Bonne présentation et éducat.
CV + photo à : CGS, 11, rue Chalgrin, 75116 Paris.

Pour assister
nos directeurs
d'études sectorielles
nous rech. pour 6 à 9 mois
plusieurs
ÉCONOMISTES
RÉDACTEURS
3[e] cycle, HEC, ESSEC, IEP, etc.,
spécialisés
en marketing stratégique
ou analyse financière.
Env. lettre de motivation
et CV s/réf. 709 à :
Institut XERFI
61, rue du Fg-Montmartre
75009 PARIS.

SOCIÉTÉ RECHERCHE
COMMERCIALE
SÉDENTAIRE
Exp. en télé-prospection
et Internet
RÉGION DE COMPIÈGNE
Ecrire au *Monde*-Publicité
sous n° 9789
21 *bis*, rue Claude-Bernard
75226 Paris Cedex 05.

L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
(Suisse) met au concours
un nouveau poste de
professeur ordinaire en
sociologie pour 7 heures
d'enseignement en 1[er] et
2[e] cycles (orientation
sociologie économique).
Entrée en fonctions :
octobre 1998.
Date de remise des dossiers
de postulation : 15 janv. 1998.
Renseignements :
Prof. François Hainard,
Pierre-à-Mazel,
7, CH-2000 Neuchâtel.
Tél. : 0041-32-718-14-20.

DEMANDES

Très urgent, dame recherche
emploi de bureau, dactylo
Tél. : 01-64-36-12-98.

RESPONSABLE LOGISTIQUE /
ORDONNANCEMENT
MRP / JAT / KANBAN /
gestion de stocks
17 ans expérience,
libre de suite
Etudie toutes propositions
Tél. : 06-08-89-55-36.

DIRECTEUR
GESTIONNAIRE D'ÉQUIPEMENT
H. 44 a., responsabilité de direct.
filière jeunesse (MJC, éduc.
populaire, insertion jeunes, etc.),
filière sport (club omnisports
5 500 adhérents, budget 11 MF),
loisir, haut niveau, animation locale
et nationale, encadrement des
personnels, gestion comptable,
négo institutionnelles, projets
locaux, droit du travail associatif,
relations commerciales,
sponsoring, publicité. Gde dispo.
Libre immédiatement.
Tél. : 06-11-92-03-90.

JURISTE CRÉDIT /
CONTENTIEUX
7 ans expérience bancaire
(C.L., Cadif)
Etudie toutes propositions
Tél. : 01-47-25-03-59.

Pour vos annonces dans
L'EMPLOI
Tél. :
01-42-17-39-33
Fax. :
01-42-17-39-25

هكذا من الاصل

Le site du château de Cheverny est menacé par un vaste projet d'axe routier

La modernisation de l'« épine dorsale » nord-sud Vendôme-Blois-Romorantin a été décidée à l'unanimité par le conseil général du Loir-et-Cher. Mais ce projet controversé perturberait la quiétude d'une prestigieuse forêt et d'un édifice qui donna à Hergé l'idée de Moulinsart

BLOIS
de notre correspondant

Autour du château de Cheverny, de Nestor à la Castafiore et autres personnages d'Hergé, c'est l'union sacrée pour faire reculer les iconoclastes qui n'ont que les mots béton et routes à la bouche. Vaisseau classique de pierres blanches, le château, autour duquel des géomètres s'affairent depuis quelques jours, fut édifié au début du XVII[e] siècle à l'orée de la Sologne, à quatorze kilomètres au sud de Blois (Loir-et-Cher). Quelque trois cent cinquante années plus tard, la symétrie de sa façade inspira le père de Tintin pour créer Moulinsart, demeure des ancêtres du capitaine Haddock. Somptueusement meublé, ce haut lieu de la chasse à courre est le troisième monument privé de France en termes de fréquentation : trois cent cinquante mille visiteurs en 1996. Resté dans la même famille depuis les origines, Cheverny règne toujours sur un domaine boisé de plus de deux mille hectares que seul écorne aujourd'hui un golf de dix-huit trous, entre futaies, taillis et paisibles étangs.

Mais un « danger », un vrai « danger » menace... Ici, parmi les mille habitants, l'industrie du tourisme et la viticulture, le calme des résidences secondaires et la sérénité des golfeurs font traditionnellement bon ménage : la place de l'Eglise a été rendue aux promeneurs, les gîtes ruraux prolifèrent, les autocars se parquent discrètement derrière les arbres. En décidant un plan de zonage dès 1977, le conseil municipal a fait le choix de la préservation du site. Successivement, il s'est opposé à l'implantation d'un village de vacances, d'un hypermarché ou de lotissements pour conserver intacts les paysages de vignes et de bois qui s'ouvrent devant le château, l'allée de sapins plantés sous Louis XIII, le lavoir et les chemins de randonnée.

« ÉPINE DORSALE »

C'est précisément là, à quatre cents mètres des grilles du château, coupant d'un carrefour giratoire la ligne droite de sept kilomètres qui lui fait face, que « l'épine dorsale » routière du Loir-et-Cher devrait se matérialiser par une déviation à quatre voies, après doublement de la route venant de Blois à travers la forêt domaniale et la construction d'un viaduc sur le Beuvron, petit affluent de la Loire au cours bucolique.

Cet axe routier est le grand projet du conseil général de Loir-et-Cher et de son président, Roger Goemaere (RPR). Il s'agit de mettre à trois ou quatre voies, selon les tronçons et selon... les déclarations, la liaison Vendôme-Romorantin via Blois. D'une sous-préfecture à l'autre et, au-delà, de l'axe Le Mans-Tours au nord à la future autoroute A 85 (Tours-Vierzon) au sud, sur quatre-vingt-dix-sept kilomètres, ce grand projet structurant permettra, assure le président Goemaere, *« d'asseoir le développement économique du département »* sans oublier *« que 1 million de francs d'investissements sur la route génère ou maintient trois emplois par an »*.

L'utilité du projet a été maintes fois contestée, notamment dans sa partie sud. Beaucoup font valoir que l'ouverture de l'A 85 bouleversera les flux de circulation et que l'avenir du bassin d'emplois de Romorantin implique d'autres schémas. Pierre Trousset, président de la chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-Cher et du comité économique et social de la région Centre, estime que le parti pris retenu au sud de Blois *« serait un non-sens économique, une aberration en termes de sécurité routière, sans parler des atteintes liées au site, inévitables dans ce milieu fragile »*. En Vendômois comme en Sologne, l'absence de véritable concertation avec les élus et les populations locales, comme le manque de sérieux des études préparatoires, sont régulièrement dénoncés chaque fois que le projet est remis à l'ordre du jour.

Mais ces interrogations ne franchissent jamais les murs de l'hôtel du département, où règne, depuis près de dix ans, un singulier consensus : les budgets y sont adoptés à l'unanimité d'un conseil général qui compte pourtant neuf élus de gauche (un divers gauche, huit PS) sur trente. Ainsi fut voté en 1996, toujours à l'unanimité, le plan quinquennal « Loir-et-Cher 2000 », qui engage 800 millions de francs d'investissements sur la période, dont 550 millions pour la seule « épine dorsale du département », moyennant une augmentation annuelle de 3 % de la fiscalité directe et de la vignette automobile, un triplement de la dette par habitant en cinq ans et une limitation de l'évolution des dépenses d'aide sociale.

« MEZZA VOCE »

Roger Goemaere, qui ne se représentera pas en mars 1998, entend laisser une trace tangible de son passage à la présidence du conseil général de Loir-et-Cher, ce que certains de ses « amis » appellent, *mezza voce*, être atteint par le « syndrome de Monory », en faisant allusion au président du Sénat. Ainsi, après les coûteuses études lancées pour un « Chamborland » ou un « Renaissance'oscope », finalement stoppé par le classement de l'ensemble du domaine de Chambord, le département s'entiche d'une cité de l'automobile, rapidement enterrée, non sans que certains protagonistes du projet n'aient laissé derrière eux quelques ardoises discrètement épongées.

Rejeté au début de l'été par les chambres consulaires du département, dénoncé à l'unanimité par le comité économique et social de la région, refusé par les conseils municipaux des communes concernées, combattu par l'association locale pour la protection des sites (six cents adhérents, mille deux cents pétitionnaires), le projet routier continue pourtant de suivre son cours. Avec un président du conseil général capable de se fâcher tout rouge : *« Quand on a les leviers de commande en main, on prend des décisions. (...) Quels que soient les aboiements sur le bord de la route, la caravane passera ! »*

Entre fin de règne et confusion politique grandissante à l'assemblée départementale, les Chevernois ne savent plus à quel saint se vouer. Doivent-ils croire les candidats à la succession de Roger Goemaere, qui laissent entendre que le projet qu'ils ont voté sera remis en cause après mars 1998 ? Doivent-ils s'attendre à l'ouverture de l'enquête publique et s'inquiéter d'avoir vu débarquer à la mi-octobre une escouade de géomètres venus piqueter le tracé retenu ? Ou leur faudra-t-il lâcher sur Blois les soixante-dix chiens de la meute en regrettant, sinon le temps des rois, du moins celui d'avant la décentralisation ?

Jacques Bugier

Une saignée dans les forêts et les vignes

VENDÔME
Projet d'axe routier Vendôme-Romorantin (3 ou 4 voies)
N10
D957
A10
N152
D765
D956
BLOIS
Loire
CHEVERNY
Vers Romorantin
5 km
Clénord
1 km
Cour-Cheverny
Projet
Cheverny
Vin de Cheverny AOC
Golf
Allée de sapins

Lionel Jospin définit les priorités de l'aménagement du territoire

CINQ MOIS après le changement de majorité, l'ensemble du gouvernement de Lionel Jospin se saisit des dossiers de l'aménagement du territoire, traités jusqu'à maintenant par la seule Dominique Voynet : mardi 4 novembre, un déjeuner devait réunir autour de Lionel Jospin neuf ministres, intéressés plus ou moins directement par les chantiers ouverts au cabinet de la ministre Verts. A ce stade, la discussion devrait amorcer des arbitrages, dont certains demanderont du temps et de multiples réunions interministérielles, sur la méthode, le contenu et le calendrier des mesures à prendre.

Plusieurs projets de loi, touchant aux élus locaux, à l'aménagement du territoire ou à la décentralisation, sont en effet annoncés ou en gestation. Du côté d'Emile Zuccarelli et de Jean-Pierre Chevènement, se préparent, pour être déposés au Parlement au printemps 1998, des textes réformant l'intercommunalité ou les interventions économiques des collectivités. Mais le chantier le plus compliqué est sans doute la révision de la loi Pasqua de février 1995 sur l'aménagement du territoire et l'opportunité de faire un schéma national, entamé mais non mené à terme par Alain Juppé – et que plusieurs envisagent de remplacer par des « schémas de services ».

Faut-il proposer un seul projet de loi, ou deux, et à quelle échéance ? Un comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (Ciadt) devrait être réuni d'ici la fin de l'année. Deux options devaient être évoquées à Matignon : soit le Ciadt « valide » un projet de révision de la loi Pasqua, déposé devant le Parlement au début de 1998 ; soit, compte tenu de la complexité du sujet, le gouvernement juge les délais trop courts et abandonne l'idée d'un texte avant les élections cantonales et régionales de mars. Au menu, figurent également le renouvellement des contrats de plan Etat-régions (les contrats actuels ont été prolongés d'un an par Alain Juppé, jusqu'en 1999) et la réforme des fonds structurels européens et de la politique agricole, inscrite sous l'appellation *Agenda 2000*.

INTENTIONS AUDACIEUSES

M[me] Voynet et ses conseillers affichent des intentions audacieuses. Non contents d'inverser la logique du texte de M. Pasqua, afin de faire remonter les initiatives de la base, ils semblent désireux d'aller plus loin que ce dernier dans le rôle dévolu aux « pays » et aux grandes agglomérations. Le cabinet de M[me] Voynet envisage ainsi une réforme qui adjoindrait aux contrats de plan Etat-régions des contrats Etat-« pays » et Etat-agglomérations. Mais, outre son coût, il s'agirait d'une évolution profonde : elle reviendrait à soulever *in fine* le problème de l'avenir des départements, débat qui tétanise la puissante Association des présidents de conseils généraux (APCG), et ce, à quelques mois des cantonales. Or Lionel Jospin, qui a plutôt pacifié le climat avec les élus locaux, considère qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir de nouveaux fronts s'il peut l'éviter. Selon l'expression de l'un de ses conseillers, le premier ministre ne souhaite pas *« engager un débat qui apparaîtrait comme un grand débat sur la décentralisation »*. Là encore, il est donc apparu nécessaire de cadrer le champ ouvert à la réforme.

Jean-Louis Andreani et François Grosrichard

Nicole Péry (PS) est chargée de définir un statut des langues régionales

DONNER *« un statut politique »* aux langues régionales en France : tel est l'un des objectifs de Nicole Péry, député PS des Pyrénées-Atlantiques, officiellement chargée de mission dans ce domaine par le premier ministre depuis le 29 octobre. M[me] Péry – qui avait été nommée par le même Lionel Jospin, alors premier secrétaire du PS, déléguée nationale du parti aux langues régionales – a présenté, mardi 4 novembre, les orientations de son travail : le premier ministre demande, a indiqué la chargée de mission, *« un bilan exhaustif et objectif de l'enseignement »* de ces langues et des propositions afin de donner à cet enseignement *« toute la place qui doit être la sienne »*.

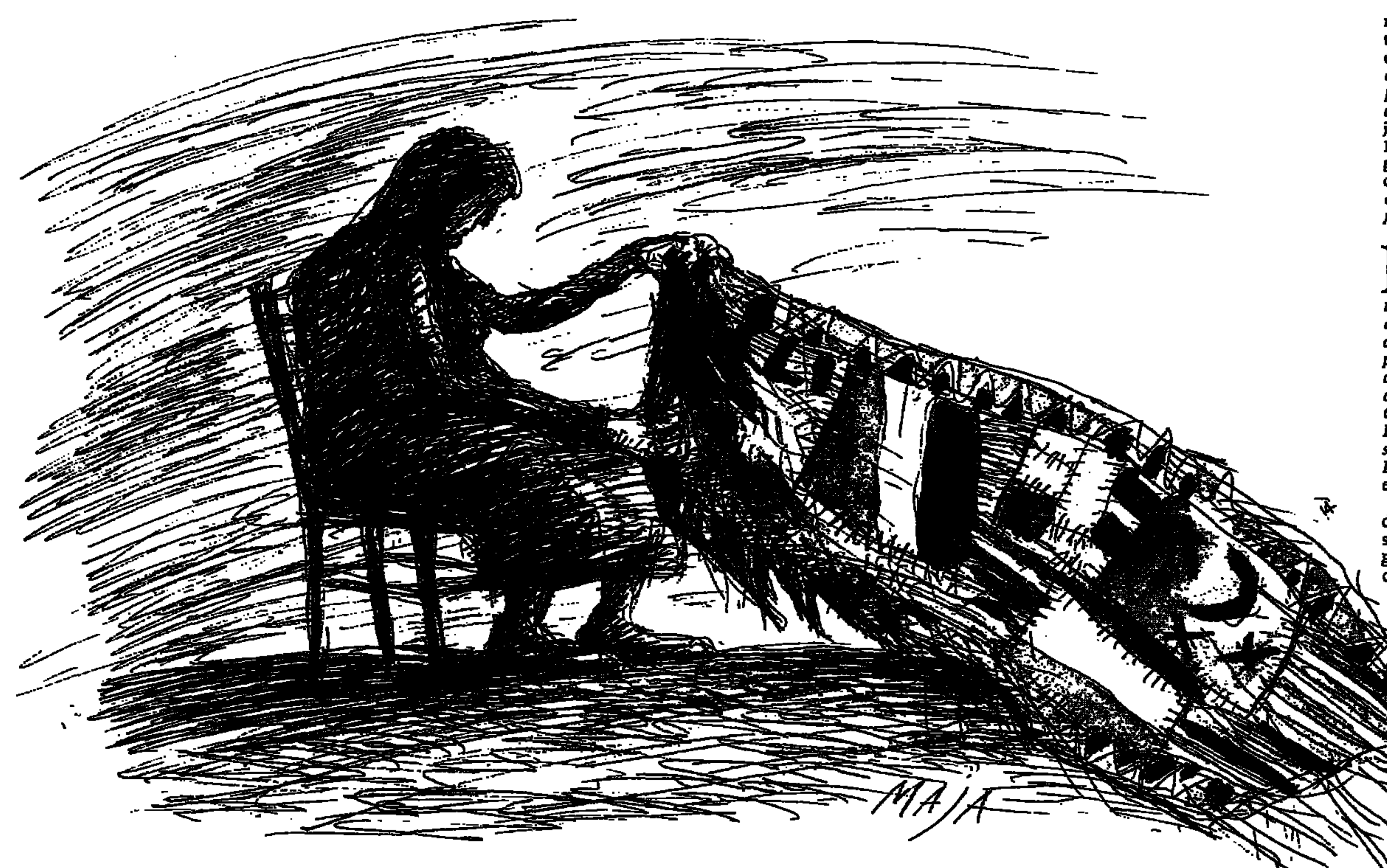
Lionel Jospin souhaite aussi que la réflexion de M[me] Péry ne néglige *« ni les aspects institutionnels ni les aspects culturels »* de la question. Sur le second point, M[me] Péry pense qu'il convient de s'appuyer, plus qu'on ne l'a fait jusqu'à maintenant, sur le milieu associatif. Quant aux aspects institutionnels, il s'agit avant tout de la signature par la France de la charte européenne des langues régionales et minoritaires, que le Conseil d'Etat a jugé incompatible avec la Constitution (*Le Monde* du 7 février). M[me] Péry estime donc nécessaire une révision de la Constitution. A défaut, l'élue du Pays basque propose qu'au moins dans le cadre français les langues régionales disposent d'un statut reconnu, afin qu'on ne puisse pas *« opposer la langue de la République »* aux langues régionales. Une telle reconnaissance lui paraît conforme aux voeux du premier ministre. La définition d'un tel statut passerait, selon elle, par un dynamisme nouveau insufflé au Conseil national des langues et cultures régionales.

M[me] Péry doit déposer son rapport fin avril 1998. En décembre, elle rendra un rapport d'étape sur les seuls aspects institutionnels de sa mission.

J.-L. A.







Liliane, l'Alsacienne des Aurès

Après trente-deux ans passés dans les montagnes au sud de Batna, cette ancienne déportée, qui a vécu son enfance dans le camp d'Almstadt, a dû regagner la France. Chassée par son mari et son fils aîné qui menaçaient de la dénoncer aux maquis islamistes

Si sa mère, Alsacienne, n'avait pas refusé, en 1941, d'obéir aux diktats hitlériens et de reprendre la nationalité allemande, la petite Liliane Bernardini ne serait peut-être jamais devenue, quelque vingt ans plus tard, cette matrone aux yeux noircis de khôl, posant pour la photo devant son épicerie du village berbère d'Oued-Taga, au sud de Batna. Et si le vent de la haine ne s'était pas mis à souffler sur l'Algérie au début des années 90, celle que les gosses du bled se sont mis à traiter de « *Roumia* » (la Française) n'aurait peut-être pas connu ce nouvel arrachement : menacée par son mari et par son fils aîné d'être dénoncée aux maquis islamistes, elle a dû quitter, en février 1995, les rudes montagnes des Aurès où elle avait refait sa vie.

« *Quand je pense à tout ça, le vertige me prend* », dit l'ancienne déportée. Souvent, le soir, dans son minuscule F I de la Chapelle-Saint-Luc, un quartier HLM de la banlieue de Troyes (Aube) où elle a atterri il y a deux ans, Liliane se lève pour avaler un somnifère. « *La nuit, je vois tout !* lâche-t-elle. *Tout ce que j'ai vécu défile dans ma tête. Je ne peux pas dormir.* »

C'est dans le camp de concentration d'Almstadt, proche de la frontière polonaise, que la mère de Liliane a été déportée avec ses *trois enfants*, au début de la seconde guerre mondiale. De sa petite enfance passée à l'ombre des crématoires, Liliane n'a rien oublié. « *J'aidais ma mère à nettoyer les cadavres*, raconte-t-elle. *Les os, ce n'est pas lourd une fois que c'est brûlé. On les mettait dans une brouette et on les emmenait au broyeur.* » Elle parle sans violence, d'une voix fruitée, teintée par l'accent rugueux de la Moselle. En 1945, quelques mois avant la Libération, alors qu'elle est âgée de six ans, un officier nazi l'a assommée d'un coup de crosse – « *il trouvait que je ne travaillais pas assez vite* ». Blessée derrière la tête, la gamine est restée inconsciente plusieurs heures. Ce traumatisme, ajouté aux privations et aux mauvais traitements, est à l'origine des crises d'épilepsie dont Liliane souffrira des années durant.

A sa sortie du camp, la jeune rescapée tente de se refaire une existence. Mais le malheur s'accroche. Rien ne marche. Son mariage avec un Alsacien tourne au fiasco et s'achève sur un divorce. Les deux filles issues de cette union seront confiées à leur grand-mère paternelle. Liliane se sent perdue. Rejetée par les siens, malade et affaiblie, elle est incapable de travailler ou de s'occuper d'une maison. Un jour, alors qu'elle erre dans les rues de Strasbourg, elle trébuche et s'écroule, terrassée par une crise. Deux hommes se précipitent pour lui porter secours. L'un d'eux se nomme Mohammed Amri. Sans le savoir encore, il va changer sa vie. « *A l'époque, j'étais belle. Il a pris soin de moi. Il avait du respect. C'est la première fois que quelqu'un s'occupait de moi avec tant de gentillesse*, explique Liliane. *Il m'a emmenée dans son meublé et je suis restée avec lui. J'avais de quoi manger et un toit sur la tête : je ne demandais pas plus.* » Le 27 octobre 1963, elle s'embarque pour Skikda (ex-Philippeville), seule avec une valise et son bébé de deux mois, Malika. La jeune mère a vingt-quatre ans. « *J'étais contente, je croyais partir en vacances. Mohammed ne m'avait rien dit*, se souvient-elle. *Je pensais rentrer en France un mois ou deux après, comme tous les touristes !* » Liliane Bernardini, future épouse Amri, restera en Algérie trente-deux ans. Le temps de naître et de mourir une deuxième fois.

Quand elle arrive à Oued-Taga, sur les pentes du djebel Mahmel, à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Batna, le hameau ne compte que trois « *gourbis* ». On y dort par familles entières, sur de hauts lits tressés en alfa. Il n'y a pas l'électricité – elle ne sera installée qu'en 1993 – ni l'eau courante. « *La première nuit, je n'ai pas fermé l'œil*, sourit Liliane. *Je me demandais ce que c'était, tous ces trucs qui pendaient du plafond. J'avais peur que ça me saute au visage. En fait, c'était les provisions accrochées aux poutres : la viande et les tomates séchées, le fromage en morceaux, les sacs en peau de bête...* »

Très vite, la jeune citadine découvre d'autres aspects, un peu moins pittoresques, de l'Algérie rurale. Huit jours après son arrivée, elle s'aperçoit que ses papiers lui ont été volés. « *Sur le coup, je n'ai rien dit, je ne parlais pas encore la langue chaouia. Et puis, ils étaient tous de mèche, qu'est-ce que je pouvais faire ? Les cousins n'avaient fait qu'obéir aux ordres de mon mari* », commente Liliane. A partir de ce jour, la « *prisonnière* », comme elle se qualifie elle-même, décide de ne compter que sur ses propres forces. « *Pour ainsi dire, ils m'ont toujours trichée* », soupire-t-elle aujourd'hui. Elle-même devra user de beaucoup de patience et d'un sens aigu de la ruse pour faire son trou dans le village et y imposer sa présence.

Les étés passent, au rythme des moissons (orge et blé), des récoltes de fruits (pommes, poires et figues), des mariages aussi. « *Avant la guerre, les fêtes duraient six jours et six nuits*, se souvient-elle. *On dansait, hommes et femmes séparés, mais c'était bien quand même. Depuis 1994, c'est fini, les gens ont trop peur. Un mariage, maintenant, c'est expédié en une journée.* » Les hivers se suivent, froids et blancs. A plusieurs reprises, Liliane accouche seule, devant la cheminée, alors que la neige s'engouffre sous la porte. « *Je coupais le cordon moi-même, avec une lame*, rapporte-t-elle. *Ma belle-mère était là, à côté. La pauvre ! elle tremblait plus que moi...* » La mort du président Houari Boumediène, en décembre 1978, n'émeut pas grand-monde à Oued-Taga. Les rumeurs y circulent, comme ailleurs. Les émeutes algéroises d'octobre 1988 – « *On a dit qu'il y avait eu au moins cinq cents morts, vous saviez ?* » – n'étonnent personne. Et en décembre 1991, lors des élections législatives, le village vote comme un seul homme en faveur du Front islamique du salut (FIS).

Sur la table de son appartement troyen, l'Alsacienne des Aurès a posé un sac en plastique empli d'une poudre vert foncé. « *Je l'ai pilé moi-même* », dit-elle avec fierté. Le henné, « *pour être sûr qu'il n'y a pas de chimique* », doit être acheté en feuilles. Pour le conserver frais le plus longtemps possible, il suffit de le malaxer avec « *une ou deux gouttes d'huile d'olive* ». Ce petit sachet de henné est l'un des rares souvenirs que Liliane a ramenés d'Algérie. Comme *toute bonne montagnarde*, Liliane sait les vertus des plantes. Longtemps, elle s'est confectionné des tisanes d'« *izri* » (armoise blanche) pour lutter contre ses crises.

C'est aussi grâce à une plante – « *sa tige donne du lait, j'ai oublié son nom* » – qu'elle s'avorte, en cachette, à la fin des années 60. « *Une vieille du village m'a expliqué comment il fallait faire. Une fois placée dans le vagin, la plante, mélangée à un peu d'huile, fait descendre le sang.* » Une méthode « *extrêmement efficace* », que presque toutes les femmes d'Oued-Taga ont utilisée, un jour ou l'autre – « *sinon, c'est simple, elles auraient eu quinze ou vingt gosses !* ». Des gosses, Liliane en élèvera six – quatre filles et deux garçons. « *Dès que la pilule est sortie, je l'ai prise* », souligne-t-elle.

Quand elle veut retrouver une date, ce sont les enfants qui lui servent de boussole. Par exemple, concernant sa rencontre avec « *le Père Philippe* », Liliane est formelle : « *C'était à l'automne 1972, puisque j'avais déjà Malika, Houria, Nourredine, et Youcef, qui est né en mai.* » Rattaché à la petite paroisse catholique de Batna, Philippe Thiriez enseigne le français au lycée de la ville. Grâce à son aide et à ses livres, Liliane renoue petit à petit avec la langue de Voltaire. « *A force de parler en chaoui, j'avais presque tout oublié !*, sourit-elle. *Aujourd'hui encore, il me manque des mots. Des fois, je rêve d'un dictionnaire.* »

> « Quand un jeune s'en va au maquis, on lui demande de revenir tuer des gens de sa famille. C'est la condition pour qu'il soit accepté »

Les « *curés de Batna* », qui l'ont poussée à se faire soigner à l'hôpital, vont aussi lui donner l'occasion de s'émanciper des lois du village. « *Sortir avec un Arabe, mon mari me l'aurait interdit*, souligne-t-elle. *Mais avec un Français, ça ne posait pas de problème.* » Avec une joie gamine, elle accompagne le Père Philippe dans ses tournées en montagne. « *Régulièrement, il allait rendre visite aux femmes françaises pour distribuer l'argent du fonds de solidarité. Avec lui, je suis allée à Aïn Touta, à Merouana, à Barika !* », se rappelle Liliane, enthousiaste. C'est une Française de Merouana qui lui donne la recette des berlingots. « *J'en faisais de toutes les couleurs, des rouges, des verts... J'achetais la teinture à Batna.* » Est-ce parce qu'ils ont compris que Liliane ne chercherait plus à s'enfuir du village, où elle a réussi à monter une petite épicerie, la première à Oued-Taga ? Ou bien parce qu'ils redoutent la réaction de ces « *curés français* » qu'elle fréquente désormais avec assiduité ? En tout cas, à partir de 1986, Liliane est un peu plus libre de ses mouvements. Elle va à Batna « *presque une fois par semaine* », habillée à l'occidentale. Son commerce marche bien. Pionnière, Liliane a déjà introduit la télévision au village. Au début, elle faisait payer les séances : « *Un dinar pour le film, un dinar de plus pour pouvoir s'asseoir sur une chaise.* » Lors de son dernier séjour à Oued-Taga, à l'automne 1996, un séjour « *en touriste* » organisé en dépit du danger, elle a compté trois paraboles – « *Mais elles sont bien cachées, les gens ont peur des islamistes.* »

Elle aussi, en a peur. Ces trois dernières années, la région s'est vidée. « *Quand un jeune s'en va au maquis, on lui demande de revenir tuer des gens de sa famille. C'est la condition pour qu'il soit accepté. Seulement après, il y a toujours un frère ou un oncle qui veut venger les morts. C'est œil pour œil, dent pour dent. Et c'est comme ça que les hameaux se vident, les uns après les autres. Le couteau, là-bas, c'est radical* », explique Liliane.

Parfois, ce sont des miliciens qui déclenchent les tueries. Un paysan d'un village voisin a été égorgé, en septembre, dans son champ, « *par quatre hommes avec des cagoules* », parce qu'« *on le soupçonnait de verser de l'argent aux maquis* ». Tout autour d'Oued-Taga, les montagnes menacent. « *A partir de 4 heures de l'après-midi, c'est "zone rouge", plus personne ne circule sur les routes*, souligne Liliane. *Et dès que le soir tombe, il n'y a plus âme qui vive dans les champs.* »

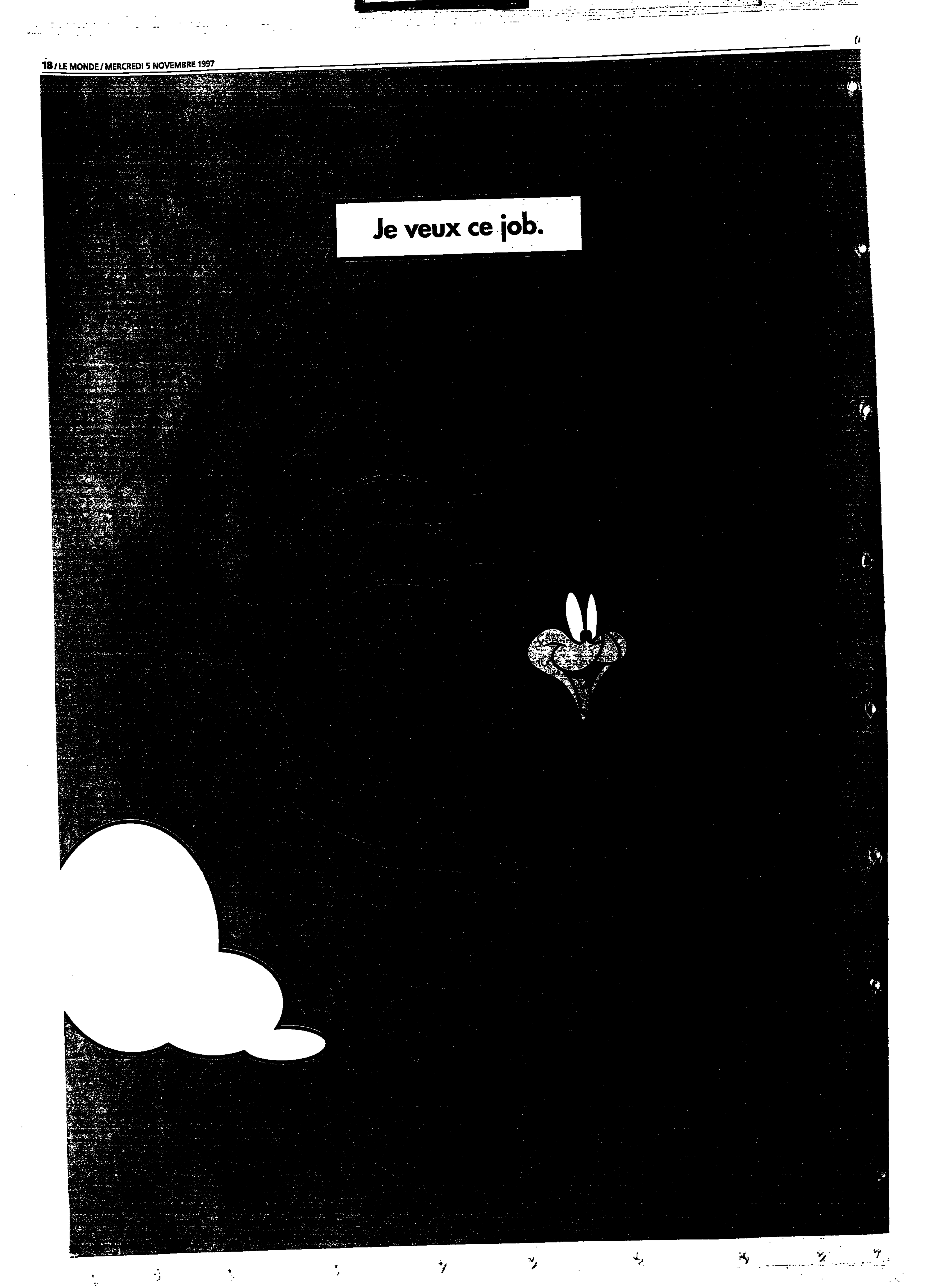
Le mari de Liliane, si « *gentil* » autrefois, dans les rues de Strasbourg, exige de son épouse qu'elle obéisse à la coutume chaouia et ne sorte plus de la maison. Il est prêt, pour cela, à « *aller direct aux terroristes* » dénoncer l'insoumise. « *Les maquisards, il les connaît. Il les a rencontrés en gardant ses moutons* », précise Liliane. Mais le pire, à l'en croire, c'est son fils Youcef. « *Vous avez vu ses yeux ? Il a des yeux méchants* », dit-elle en montrant une photo de son aîné – un grand gosse à la moue frimeuse, habillé d'un jogging. « *Il ne m'a jamais reproché d'être Française, mais je crois qu'il y a de ça...* », souffle Liliane. Le jeune homme, non content de « *martyriser* » son frère cadet, handicapé, dont « *il confisque régulièrement la pension* », voudrait que sa mère lui cède la sienne. « *Il est prêt à nous tuer tous, il l'a dit* », insiste-t-elle. La dernière fois qu'ils se sont vus, la mère et le fils se sont disputés. « *Quand il a compris que je voulais récupérer les papiers de son frère, ça l'a rendu fou. Il a menacé d'aller au maquis. Je sais qu'un jour, il le fera.* »

Quand elle parle d'Oued-Taga, Liliane dit « *chez moi* ». Malgré les regards fuyants et les ricanements étouffés, malgré cette croix chrétienne dessinée, un jour, sur sa porte, comme une insulte. Liliane dit « *chez moi* » et ne comprend pas qu'on s'étonne. Quand elle ferme les yeux, ce sont les images du village qui remontent. Elle revoit les jeunes, ceux qui venaient dans son café-épicerie, jouer aux dames ou au « *t'en fais pas* » (jeu de dés), et avec qui elle discutait des heures entières. Elle revoit les paysages de pierre écrasés de soleil, le petit potager et les vergers en fleurs. « *Là-bas, vous prenez une tomate, elle a de la saveur. Ici, c'est curieux, on a l'impression de manger de l'eau* », dit-elle, étonnée.

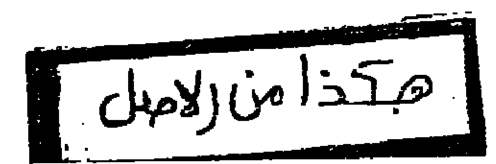
Elle n'est pourtant pas sûre de pouvoir y retourner un jour. « *Cette violence, il y en a pour quinze ou vingt ans avant que ça ne s'arrête* », lâche-t-elle d'une voix sourde. « *Il y a trop de haine, maintenant. Mes gosses, je ne les reverrai pas* », ajoute-t-elle très vite. Tragique, extravagante, l'histoire de Liliane Bernardini – citée dans *Vivre en Algérie, des Françaises parlent (1989-1995)*, un livre d'Andrée Dore-Audibert et d'Annie Morzelle, à paraître cet automne aux éditions Karthala – est à l'image de l'Algérie et des relations de ce pays avec la France. Une histoire-boomerang, où l'on tangue d'une rive à l'autre, d'une blessure à l'autre, avec le sentiment trompeur d'une valse à l'infini.

Catherine Simon
Dessin : Maja

هكذا من الإعلان



recherche



Alcatel recherche 1000 candidats Hi-Speed.*



C'est la vitesse qui nous fait tous avancer.

Alcatel est à la pointe des nouvelles technologies : Internet avec des projets tels que le téléphone Internet ou la technologie ADSL ; les communications spatiales avec les projets Skybridge, GlobalStar ou M²A ; la téléphonie mobile avec la gamme One Touch ou les terminaux DECT. Alcatel ajoute aujourd'hui à la Hi-Tech une dimension désormais indissociable : la Hi-Speed. Elle est au cœur de nos produits et de nos systèmes, qui n'ont de cesse d'accélérer la transmission des informations. Elle est aussi et surtout au cœur même de notre entreprise où elle instaure une attitude pro-active, souple et sans formalisme. En somme, Alcatel possède toutes les composantes qui font le succès des start-ups, alliées à la dimension d'un Groupe international. Parallèlement à sa politique active de première embauche et d'apprentissage, Alcatel recherche 1 000 candidats Hi-Speed* ayant entre 2 et 8 ans d'expérience dans les métiers suivants : **architecte réseaux et systèmes** (réf. LM/ARS), **ingénieur développeur logiciel** (LM/IDL), **ingénieur développeur matériel** (LM/IDM), **ingénieur intégration validation** (LM/IIV), **commercial** (LM/CAL), **ingénieur support** (LM/IS), **chef de produit** (LM/CPR), **consultant** (LM/CLT) **et ingénieur de recherche** (LM/IRE). Envoyez votre dossier de candidature en précisant la référence à On Line, Patrick Jouan, 61, boulevard Haussmann, 75008 Paris.*

—— www.alcatel.com ——

ALCATEL

The Hi-Speed Company**

*Haute Vitesse. **L'Entreprise de la Haute Vitesse. • Saatchi & Saatchi Advertising.

هكذا من الاصل

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Retraites à l'italienne

LE *blocage de la réforme* des retraites en Allemagne et le pas – même modeste – qui vient d'être fait à Rome vers un assainissement du système, ne sauraient mieux illustrer la sagesse populaire dont raffole Helmut Kohl. Quand on lui demande si l'Italie sera qualifiée à temps pour la monnaie unique, le chancelier répond par un dicton que lui répétait sa mère : *« Il faut regarder dans son assiette et pas dans celle du voisin. »* Alors qu'en France les tensions entre partenaires sociaux s'exacerbent – sur les 35 heures, sur le transport routier, etc. –, il n'est pourtant pas inutile d'y jeter un oeil.

Les situations allemande et italienne ne sont certes guère comparables. A Bonn, la coalition gouvernementale voulait non seulement baisser le montant des pensions, mais surtout imposer une réforme en profondeur afin de diminuer les charges pesant sur les entreprises et transférer une partie des coûts sur les impôts indirects. Elle a buté sur les résistances de l'opposition sociale-démocrate, majoritaire au Bundesrat, la Chambre des Etats, dont l'accord était indispensable. C'est un échec indiscutable, mais qui n'a pas d'effets directs sur le déficit budgétaire allemand. Pour respecter la limite des 3 % à laquelle il est très attaché, le ministre des finances, Theo Waigel, vient d'ailleurs de décréter un gel des crédits.

Il n'en va pas de même en Italie. Les efforts du gouvernement Prodi pour rogner les avantages du système des retraites visent à réaliser des économies budgétaires immédiates permettant de respecter les critères de Maastricht. Les larges possibilités offertes aux salariés italiens pouvaient être jugées exorbitantes, notamment la pratique des *« baby-retraités »* qui ouvre le droit au départ dans la pleine force de l'âge après trente-cinq, voire trente ans de cotisations.

L'Allemagne n'a jamais douté qu'elle sera dans le premier groupe de l'euro. Sans elle, il n'y aura tout simplement pas de monnaie unique en 1999. Sous la houlette de Romano Prodi, l'Italie s'est lancée au contraire dans une course d'obstacles, alors qu'il y a un an encore on ne donnait pas cher de ses chances. Après la rigueur budgétaire qui a failli entraîner la chute du gouvernement, la réforme des systèmes sociaux était une des dernières haies à franchir. C'était aussi une pomme de discorde avec les communistes de Rifondazione, dont le soutien est indispensable à la coalition de centre-gauche. Le patronat italien reproche à Romano Prodi de s'être contenté de demi-mesures, peut-être. Les fonctionnaires grognent, certes. Mais le président du conseil a obtenu l'aval des syndicats. Ce n'est pas une mince performance.

S'il ne saurait y avoir, même en Europe, de modèle, le parcours de M. Prodi mérite réflexion. Il souligne les vertus du dialogue social. L'un des défis auxquels Lionel Jospin se trouve justement confronté, *après d'autres, est de réussir* à remplacer, en France aussi, une culture de l'affrontement par une culture du compromis.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Syncope, apocope, prosthèse et métathèse

M. RAYMOND QUENEAU nous donne à lire un livre des plus amusants, *Exercices de style*, qui sont des permutations, étourdissantes de verve et d'adresse. L'anecdote qui leur donne lieu est fort simple. Prenant l'autobus encombré, à une heure d'affluence, M. Raymond Queneau distingue parmi les voyageurs un jeune homme au cou démesuré, coiffé d'un chapeau mou orné, en place de ruban, d'un cordon, et se querellant avec un voisin qui l'a bousculé ; puis qui, apercevant dans le véhicule une place libre, se précipite et va s'y asseoir. Deux heures plus tard, passant devant la gare Saint-Lazare, M. Queneau aperçoit le même type en conversation avec un camarade, qu'il entend lui dire, montrant l'échancrure de son manteau : *« Tu devrais y faire mettre un bouton supplémentaire. »*

Ce petit fait sans importance, M. Raymond Queneau va le répéter quatre-vingt-dix-neuf fois dans tous les tons possibles et les états divers de la langue française. Tous les tours possibles de la grammaire et de la syntaxe sont reproduits là, syncope, apocope, prosthèse, métathèse, et toutes les variations du vocabulaire, académique, argotique ou populacier ; toutes ces figures, ces formes, ces déformations, ces caricatures, ces acrobaties verbales et ces appropriations de style utilisées et proposées par un merveilleux possesseur de toutes les ressources de la langue, doué au surplus d'un génie comique éclatant et observateur accompli.

Exercices de style, dit modestement M. Queneau : beaucoup mieux, c'est une comédie en cent actes qu'il a tirée de sa mince saynète.

Emile Henriot
(5 novembre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Appel à témoin *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

LA TOUSSAINT, l'hommage rendu aux Justes en Savoie, le procès de Bordeaux : autant de raisons d'évoquer certains morts récents, dont la conduite aura sauvé l'honneur, *pendant* la guerre, et rendu l'espoir pour demain.

Il y a un mois disparaissait l'écrivain et critique de théâtre Moussa Abadi. Avec sa femme, qui serait déportée à Birkenau et Bergen-Belsen, il a sauvé 527 enfants juifs de la région niçoise. Il y fut aidé par l'évêque Rémond, oncle de l'historien, et par un préfet, Jean Chaigneau ; sans parler des occupants italiens, dont Laval eut le front de dénoncer le laxisme aux nazis.

Il y a un an s'éteignait Sabine Zlatin, une émigrée de Pologne qui dirigea avec son mari la maison d'Izieu, dans l'Ain, d'où quarante-quatre enfants juifs furent expédiés, par Barbie, vers Drancy et Auschwitz. Sans retour, bien entendu. Auparavant, Sabine Zlatin avait profité de son état d'infirmière pour sauver des centaines d'enfants juifs des camps d'internement de la zone sud. Un jour de 1941 où elle sortait des gosses du bagne d'Agde, une femme en détresse lui mit de force un nouveau-né dans les bras. Sabine Zlatin s'enfuit comme une voleuse avec, caché sous sa cape, le *« morceau de continent »* qu'était, à ses yeux, *tout être humain*. Elle déposa le colis sacré à l'adresse indiquée, après avoir passé à son cou une croix confiée par la mère. Le « morceau de continent » était tsigane.

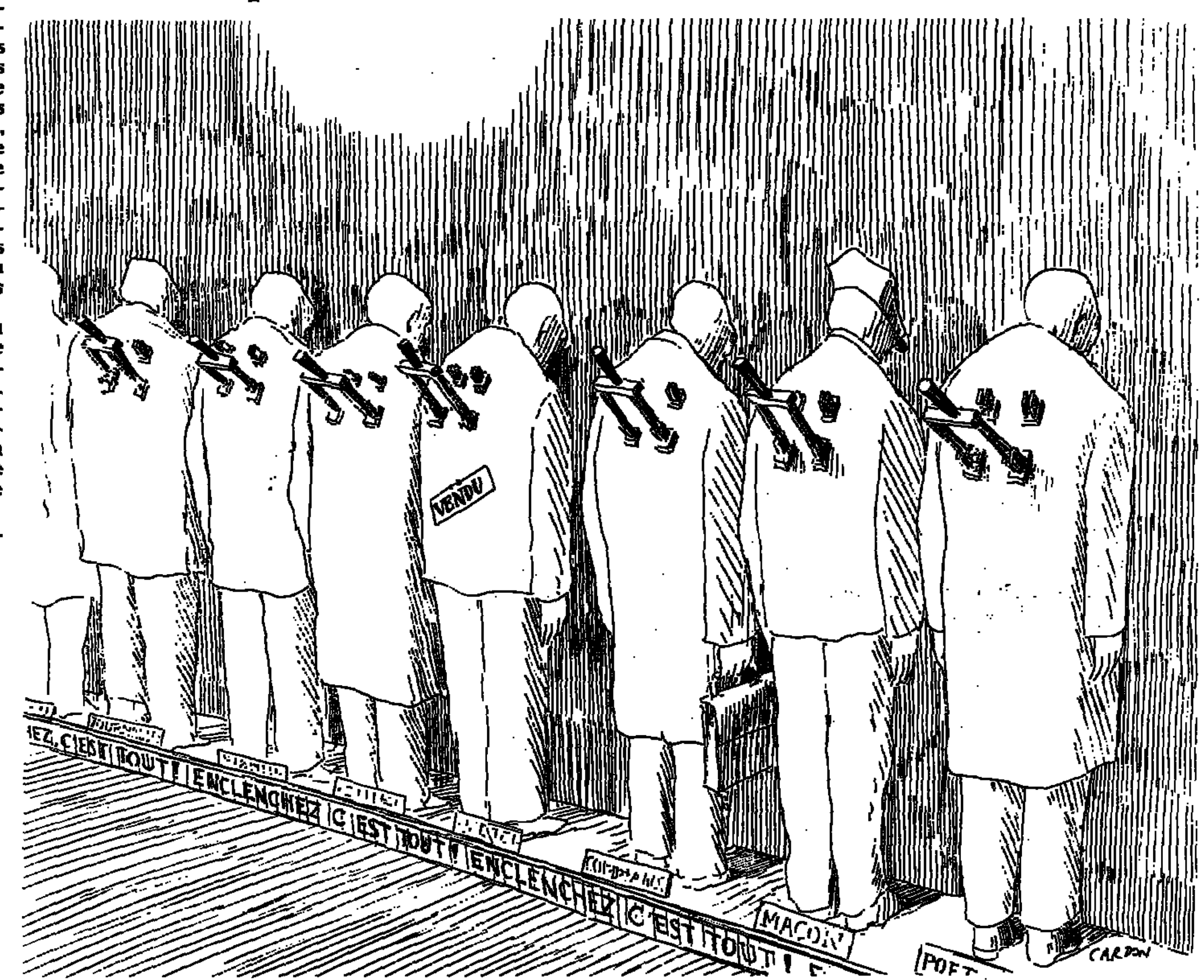
Dès lors que le crime contre l'humanité existe, le *titre de sauveur de l'humanité* devrait exister aussi, pour saluer ce culte de la Vie instinctif et héroïque. Toute mort d'homme nous diminue, disait-elle. Sa vie, elle, nous grandit.

Le haut fonctionnaire qui trouva et réquisitionna la maison d'Izieu en 1943 – sans demander la provenance des enfants ni leur religion –, qui leur obtint une institutrice et leur apporta leurs derniers cadeaux de Noël, cet homme qui aurait mérité de figurer parmi les Justes honorés dimanche, vit toujours. Il était sous-préfet de l'Ain. A la *Libération*, il serait nommé à Châtellerault, qu'il sauverait de la destruction. Il a exactement le même âge qu'un autre membre de la préfectorale de Vichy dont on parle beaucoup ces temps-ci : quatre-vingt-sept ans. Il a fait une carrière moins en vue. Il avait pourtant montré qu'on pouvait servir l'Etat de l'époque sans consentir à ses ignominies. Le sens de l'ordre serait-il plus utile à l'avancement que celui de la dignité humaine ?

A Bordeaux, Paul-Marcel Wiltzer, c'est son nom, aurait pu témoigner en personne sur ce qu'un sous-préfet « savait » de la déportation « vers l'Est » : rien de l'inimaginable réalité, bien sûr, mais assez pour prendre le risque d'y soustraire, d'autorité et d'urgence, des dizaines d'enfants ! Il aurait expliqué comment, en plaçant simplement sa conscience au-dessus de lois iniques, un grand commis ne perdait même pas sa place.

M. Wiltzer n'a pas été cité au procès. Ni l'intéressé ni les parties civiles n'ont su me dire pourquoi. Dommage ! Sa déposition aurait été au cœur du débat. S'il est vrai qu'il n'y a de faute que librement choisie, on aurait eu la preuve vivante que la complicité de crime reprochée à Papon, un de ses collègues, son contemporain, s'y était refusé sans hésiter, lui.

Distribution *par Cardon*



A l'heure de l'Egypte

Suite de la première page

Ce haut responsable religieux, recteur de la prestigieuse université islamique d'El Azhar, au Caire, a confirmé sa réputation d'ouverture en insistant sur la nécessité du *« dialogue et de la tolérance »* et en déclarant que l'Egypte est *« en lutte contre le fanatisme et le terrorisme »*. Quoique modéré, son avis sur l'affaire Salman Rushdie n'en est pas moins très éloigné de celui de la plupart des Occidentaux. Le cheikh Tantawi est opposé à l'appel au meurtre visant l'écrivain, mais estime que celui-ci *« doit rendre des comptes »*, car *« il a écrit un livre qui ne contient que des propos mensongers »*.

Interrogé sur l'excision, qui est considérée en France comme un crime, le recteur d'El Azhar affirme que *« cette coutume n'a pas de rapport avec la religion »*. L'islam ne demande pas de la pratiquer, et elle n'est d'ailleurs pas en vigueur dans de nombreux pays musulmans. Il appartient aux médecins de se prononcer sur l'utilité ou la nocivité de l'excision, affirme le dignitaire religieux. Pourquoi tout ce bruit autour d'une *« question secondaire »*, qui est *« en voie de disparition »* ?

Les relations franco-égyptiennes sont au beau fixe. Aucun conflit sérieux, aucun contentieux n'est évoqué au Caire. Après la parenthèse provoquée par la catastrophique équipée militaire de Suez, en 1956, le climat n'a cessé de s'améliorer, et les rapports économiques sont en progression constante. Les visites du président Chirac en Egypte ou du président Moubarak en France relèvent désormais de la routine. Farouk Hosni, ministre égyptien de la culture et peintre, viendra exposer ses toiles à Paris en décembre, comme si cela allait de soi... De part et d'autre, on évite les sujets qui fâchent. Lors de la réception des lecteurs du *Monde* à Ismaïlia, le nom de Ferdinand de Lesseps n'a pas été prononcé une seule fois par l'amiral Ahmed Ali Fadel, président de l'Autorité du canal de Suez. Il a été très disert, en revanche, sur la transformation continuelle de cette voie d'eau, qu'un pont devrait franchir au cours des prochaines années pour permettre au chemin de fer d'atteindre le Sinaï.

LE DÉCLIN DE LA FRANCOPHONIE

Partenaire économique, la France est considérée aussi comme un partenaire diplomatique indispensable, l'Egypte ne voulant pas s'enfermer dans un tête-à-tête avec les Etats-Unis. *« L'Europe a un rôle à jouer dans le processus de paix*, affirme Amr Moussa, le ministre des affaires étrangères, l'un des hommes politiques les plus populaires de la vallée du Nil. *« Sans terre, il n'y a pas de paix »*, et cette paix ne peut être *« une paix israélienne »*.

La crise du Proche-Orient est aggravée par l'indifférence de la communauté internationale, estime Boutros Boutros-Ghali, qui a dirigé la diplomatie égyptienne du temps d'Anouar El-Sadate avant de devenir secrétaire général des Nations unies. Depuis la fin de la guerre froide, le Nord ne se soucie plus beaucoup du Sud. L'un des moyens de combattre cette indifférence, c'est la francophonie, dont cet Egyptien parfaitement trilingue a de bonnes chances de devenir le premier secrétaire général, ce mois-ci, à Hanoï. Etant entendu que la francophonie ne saurait se limiter à la défense du français : *« Elle doit défendre la diversité, être connue des non-francophones et, ainsi, servir de trait d'union entre le Nord et le Sud. »*

En Egypte même, la francophonie n'a plus rien de ses splendeurs de naguère, même si une quarantaine d'écoles – catholiques pour la plupart, figurant souvent parmi les meilleures du pays – continuent d'enseigner certaines matières en français. Ici comme ailleurs, l'anglais exerce son hégémonie, et il ne suffit pas de quatre modestes filières françaises dans l'enseignement supérieur public pour rivaliser avec la prestigieuse université américaine du Caire.

Mais la présence culturelle de la France en Egypte ne se mesure pas au seul baromètre de la francophonie. Une partie des activités d'un centre comme le Cedej se fait désormais en arabe. Quant à l'Institut français d'archéologie orientale du Caire (IFAO), il occupe toujours une place de premier plan en égyptologie. La France ne compte pas moins d'une trentaine de missions scientifiques sur le terrain. Les lecteurs du *Monde* ont pu constater cette présence en bénéficiant de guides exceptionnels, qui leur ont fait visiter le théâtre même de leurs travaux : Jean-Yves Empereur et Jean-Pierre Corteggiani à Alexandrie, François Larché à Karnak, ou Jean-Philippe Lauer à Saqqara, un jeune homme de quatre-vingt-quinze ans qui continue de se battre avec fougue pour la création d'un musée dans ce désert où il s'affaire depuis sept décennies...

Robert Solé

RECTIFICATIFS

CRÉDIT LYONNAIS

Contrairement à ce que nous indiquions dans notre édition du 31 octobre, l'ancien numéro deux du Crédit lyonnais, François Gille, a bien été mis en examen dans l'affaire IBSA mais n'a pas été placé en détention provisoire. Par ailleurs, la mission de l'inspection générale des finances sur le Consortium de réalisation a été commandée par l'ancien ministre des finances Jean Arthuis, et non par Dominique Strauss-Kahn.

GLAXO WELLCOME

Dans *Le Monde* du 30 octobre, nous avons écrit par erreur que Sir Richard Sykes, le PDG du groupe Glaxo Wellcome, quittait ses fonctions. Il s'agissait de Sean Lance, directeur général du groupe, qui quitte le groupe pharmaceutique et est remplacé par Robert Ingram. Ce dernier présidait la filiale américaine de Glaxo Wellcome.

Homosexualité, mariage et famille

par Eric Fassin

JUSQU'À présent, les opposants déclarés au contrat d'union civile et sociale exprimaient surtout leurs réticences devant l'homosexualité même. Aujourd'hui s'ouvre un nouveau front : dans un essai conjointement publié par la Fondation Saint-Simon et par la revue *Esprit*, Irène Théry, sociologue du droit, veut démontrer qu'on peut s'opposer à ce contrat sans verser dans l'homophobie, voire au nom d'homosexuels peu désireux d'« *enrégimenter* », héritiers de Foucault. Cet appel au débat mérite d'être entendu.

Son grief est double. D'une part, le CUCS (comme ses versions antérieures, le CUC et CUS) mélange le sexuel et le non-sexuel, les couples et les non-couples, les concubins véritables et les simples cohabitants, comme pour noyer le poisson de la sexualité. C'est rendre impensable tout interdit sexuel – Irène Théry le souligne à juste titre – mais c'est aussi, paradoxalement, renoncer à légitimer la sexualité des couples homosexuels. La critique me paraît donc (comme à beaucoup) fondée. D'autre part – et c'est ici qu'apparaît l'enjeu véritable (et le vrai différend) –, le contrat refuse de différencier les couples homosexuels et hétérosexuels.

C'est la logique républicaine d'intégration, affirment ses défenseurs. Non pas, réplique Irène Théry : un « *mariage-bis* » casserait l'unité et l'unicité du mariage civil républicain. Surtout, ce « *quasi-mariage* » ouvrirait la porte, « *inévitablement* », à l'adoption et aux procréations médicalement assistées : comment, sans discrimination, refuser aux uns ce qu'on accorderait aux autres ? A ce modèle français, « mixte », Irène Théry préfère, pour cette raison, le modèle scandinave, qui évite le mélange en réservant un statut particulier aux couples homosexuels : un contrat « *absolument égal au mariage* », sauf en ce qui concerne les enfants. Bref, tout donner aux homosexuels en tant qu'individus, et rien en tant que familles.

Certains redoutent, non sans raison, que cette offensive nouvelle contre le CUCS ne facilite l'enterrement du projet : plus besoin d'avouer son homophobie pour s'y déclarer hostile. Je crois qu'elle a au moins le mérite de faire ressortir l'enjeu majeur, occulté jusqu'ici dans la discussion : le couple homosexuel est-il une famille, et donc a-t-il droit à l'enfant ? La « prudence tactique » dissuadait hier encore d'aborder la question. Mais le débat lancé par une spécialiste de la famille oblige aujourd'hui à la poser, quand elle réclame pour les homosexuels le couple sans la famille, quitte à jeter, avec le bébé, l'eau du bain.

Dans les faits, les couples homosexuels ont déjà des enfants, héritage d'un passé hétérosexuel, ou bien, pour les femmes, fruit d'une démarche présente. Et toutes les enquêtes menées aux Etats-Unis montrent que les enfants ne s'en portent pas plus mal. Il s'agit donc d'une pure question de droit. Faut-il légitimer cet état de fait et donc instituer une filiation « asexuée » (deux parents, quel que soit leur sexe) ? La question peut d'ailleurs s'inverser : de quel droit refuser d'instituer l'homosexualité dans la famille ? Selon Irène Théry, maintenir la distinction entre l'homosexualité et l'hétérosexualité n'implique nulle discrimination : c'est simplement préserver la différence entre les sexes au principe de la famille, et « *reconnaître la finitude de chaque sexe qui a besoin de l'autre pour que l'humanité vive et se reproduise* ». L'anthropologie définit ici un ordre symbolique des sexes et de la sexualité, qui est aussi un ordre des choses, immémorial et intangible : il en irait de la culture. Cette anthropologie de la finitude sexuelle doit plus à la tradition psychanalytique ou religieuse qu'aux sciences sociales. Sans doute partout les sociétés pensent-elles la différence des sexes ; mais à quelle fin ? L'anthropologue Françoise Héritier le montre avec force : la pensée de la différence sert d'abord à naturaliser l'inégalité des sexes. Faute d'arguments politiques, voudrait-on maintenant qu'au nom de la culture, elle serve à naturaliser l'inégalité des sexualités ?

Faut-il instituer une filiation «asexuée » (deux parents, quel que soit leur sexe) ? La question peut d'ailleurs s'inverser : de quel droit refuser d'instituer l'homosexualité dans la famille ?

L'anthropologie n'est pourtant pas un destin ; elle est traversée par l'histoire. Si notre société aussi doit penser la différence des sexes, le mariage n'en est pas nécessairement le dernier refuge. Peut-être vaudrait-il mieux, avec cette différence, penser la discrimination sexuelle, dans le double registre du genre et de la sexualité. Et peut-être le XXe siècle découvre-t-il justement la question familiale chez les homosexuels au moment où, sous la double impulsion des techniques médicales de contraception et de reproduction, les liens qui unissent, de mémoire humaine, sexualité et procréation, d'une part, procréation et filiation, d'autre part, se sont distendus. Voilà qui pose sans doute des problèmes éthiques nouveaux ; mais les réponses n'en sont pas inscrites dans le passé de nos sociétés.

Si la famille n'est pas fondée sur l'hétérosexualité, comment penser le mariage des homosexuels ? Il est vrai que le projet de contrat français définit un « sous-mariage ». Le contrat réservé aux homosexuels, sur le modèle scandinave, n'offre pourtant pas une meilleure solution : c'est un « para-mariage ». Pour échapper à l'alternative des « quasi-mariages », il faut en sortir par le haut, avec plus de droits. Il suffit de renoncer aux « pseudo-mariages » pour débattre, tout simplement, du mariage lui-même : au lieu de le dédoubler, pourquoi ne pas l'ouvrir, indépendamment de leur sexualité, à tous les couples (ce qui conduirait bien sûr, parallèlement, à ouvrir aussi le concubinage) ?

C'est la solution oubliée dans les débats européens, la troisième version du mariage des homosexuels. Cette proposition rigoureusement universaliste a pourtant toute son actualité aux Etats-Unis, à l'initiative de la Cour suprême de Hawaï, même si son avenir politique et juridique reste incertain, après la réaction qu'exprime le *Defense of Marriage Act*. Dans le modèle américain, ou plutôt hawaïen, le mariage est au fondement de la citoyenneté : il doit donc être ouvert à tous, sans discrimination de sexe ou de sexualité. A la différence des modèles français et scandinaves, il ouvrirait tous les droits liés au mariage, et d'abord le droit à l'enfant.

Sans doute, pour défendre le mariage et la famille contre cette « menace » homosexuelle, invoquera-t-on l'ordre des choses – la Bible et l'inconscient –, c'est-à-dire la culture ou, moins subtilement, notre culture, nos mœurs et nos traditions, voire, tout simplement, la nature. Mais quel principe *politique* notre République opposerait-elle à pareil mariage ?

Ces débats ne concernent pas exclusivement le mariage homosexuel, mais tout mariage ; pas uniquement la famille homosexuelle, mais toute famille. En effet, la question n'affecte pas les seuls homosexuels, toujours privés d'un choix : les hétérosexuels aussi, encore condamnés, à moins de rejeter le mariage, à épouser une institution fondée sur la discrimination. Il n'est évidemment pas question d'enrôler de force dans le mariage les homosexuels, pas plus que les hétérosexuels, mais au contraire d'ouvrir une option supplémentaire (à côté d'un concubinage reconnu par le droit, et d'une cohabitation de fait), un droit, autrement dit, tout à la fois une liberté et une reconnaissance.

On devine ici le bénéfice politique qu'apporterait à la famille le mariage hawaïen. Les uns se réjouiraient de voir l'institution familiale, traversée d'une interrogation « homo », renoncer à sa définition hétérosexuelle. D'autres se féliciteraient qu'elle retrouve sa place au cœur du pacte républicain. Tous devraient approuver qu'enfin la famille ne laisse personne à la porte. Comme le dit fort bien Irène Théry, dans sa défense de l'institution républicaine du mariage : « *L'unicité du mariage civil, mariage de tous les citoyens, est d'abord la garantie pour chacun de n'en être pas un jour exclu.* » Est-il meilleure défense du mariage « à l'américaine », ouvert aux couples homosexuels ? En France comme aux Etats-Unis, il en va de la citoyenneté : Français, encore un effort pour être républicains.

Eric Fassin *est sociologue et américaniste (département de sciences sociales, Ecole normale supérieure).*

Kyoto et le retard français

par Christian Brodhag

LE débat sur l'effet de serre est enfin lancé. L'appel des économistes et l'article d'Olivier Godard (*Le Monde* du 23 et du 25 octobre) viennent apporter des contributions plus proches des enjeux que les revers de main méprisants dont nous avions été gratifiés jusqu'à présent. La France semble sortir enfin du cercle vicieux dans lequel la sous-information et le manque d'intérêt se renforcent mutuellement.

Notre pays, absent de certaines enceintes, coupé de certains réseaux, n'avait pas conscience des réels enjeux du développement durable, qui est au cœur de véritables stratégies géopolitiques dont l'actuelle négociation sur le climat n'est que l'élément le plus visible. Ces stratégies visent à maîtriser simultanément les flux financiers, les technologies propres, les informations (Internet) et les réseaux d'influence (les ONG).

Dans ces quatre domaines, la France accuse un retard préoccupant. Elle n'aide même pas les pays francophones africains dans le secteur d'Internet. La recherche-développement dans le domaine de l'énergie consacre près de 80 % de son budget au nucléaire, seulement 1,4 % aux énergies renouvelables et 3,3 % aux techniques économes en énergie.

Malgré sa pugnacité et sa conviction, Corinne Lepage n'a pu mobiliser ses collègues sur ces thèmes. Aujourd'hui, Dominique Voynet semble seule à porter l'étendard du développement durable.

Alors que c'est le président Clinton qui s'implique sur la négociation « climat », c'est la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement qui s'exprime, et pas Lionel Jospin ou Jacques Chirac. Probablement parce que le thème est perçu comme faisant strictement partie de la rhétorique « écologiste » définie comme une province isolée de la réflexion sociale et économique. C'est sans doute pour cela que la globalité de l'enjeu n'est pas encore perçue.

La problématique de Kyoto, la conférence des parties de la convention climat de décembre prochain, est de réduire les émissions des gaz à effet de serre. Trois niveaux de décision s'emboîtent :

1) Le choix de stabiliser, à terme, à deux fois la concentration du début de la révolution industrielle : c'est un choix largement arbitraire qui se situe dans la moyenne des scénarios étudiés.

2) La répartition de cette contrainte – Il a été décidé (mandat de Berlin) de porter d'abord l'effort sur les pays développés. Kyoto décidera explicitement ou implicitement de quotas par pays.

3) La méthode permettant d'atteindre ces objectifs.

Le problème critique est le point 2, la règle de répartition des quotas de rejets de gaz à effet de serre. La référence considérée comme équitable est purement politique et subjective, mais c'est la base psychologique de la négociation. Il y a trois références principales et des variantes qui peuvent tenir compte de leur « applicabilité ».

Notre pays, absent de certaines enceintes, coupé de certains réseaux, n'avait pas conscience des réels enjeux du développement durable

La référence actuelle est la diminution proportionnelle au point de départ en 1990. Elle a l'avantage de la simplicité : chaque pays développé doit diminuer en 2010 ses rejets de 15 % selon la proposition européenne, ou seulement de 0 %, selon la dernière proposition américaine.

La deuxième référence, jugée comme économiquement rationnelle, est celle de l'égalité des coûts marginaux d'élimination du carbone émis qui permet de concentrer les efforts là où ils sont les moins chers.

La troisième référence, celle d'un quota par tête, lui apparaît la plus équitable. C'était la proposition à Rio de l'Indien Anil Agarwall. Pour appliquer concrètement l'un de ces principes, trois méthodes peuvent être mises en place :

– Des quotas par pays, à charge pour chacun d'entre eux de définir politiques et mesures pour atteindre ces objectifs. Il faut aussi définir au niveau international des moyens de contrôle et de police ainsi que des sanctions éventuelles.

– Un outil fiscal, avec différentes variantes. Le produit de la taxe peut être entièrement réaffecté dans les pays eux-mêmes, par exemple à la politique de l'emploi, au nom du principe du double dividende qui propose simultanément de diminuer la consommation des ressources rares et de favoriser l'emploi. Il peut être totalement ou partiellement reversé dans l'aide au développement (seconde partie de la proposition d'Anil Agarwall).

– Le marché. Les acteurs ou les pays se voient attribuer un quota de pollution, à charge pour eux d'échanger sur le marché, en vendant ou en achetant ces droits à polluer. Le marché devrait permettre l'égalisation des coûts marginaux et donc conduire à l'investissement optimal. Mais cette méthode crée une rente qui dépend des quotas alloués initialement.

Une réduction de 15 % conduirait par exemple à un coût de réduction de la tonne de carbone émise à 125 dollars aux Etats-Unis, 200 dollars dans l'Union européenne et 350 dollars au Japon. La mise en place d'échanges de droits à polluer entre ces pays pour rapprocher les coûts marginaux à près de 170 dollars, donc optimiser les coûts globaux, permettrait aux Etats-Unis d'être exportateurs de droits à polluer vis-à-vis de l'Union européenne ou du Japon.

Les plus pollueurs disposeraient ainsi d'une sorte de rente qu'on pourrait appeler les « *carbo-dollars* ».

Les permis négociés pourraient être acceptables à condition que les quotas soient équitables, que les prix soient suffisamment incitatifs, et que les moyens de contrôle et de police existent. Pourquoi refuser un mécanisme du marché si celui-ci conduit à des niveaux de prix correspondant à l'optimum économique, à ceux que l'on aurait fixés de façon plus politique par une taxe ? Les résultats pourraient être proches, même si les fondements idéologiques et politiques sont différents.

Mais la dynamique qui en résulterait pourrait réserver des surprises : en créant une rareté, on crée une rente. Malgré leurs bases idéologiques, les citoyens américains ne pourront accepter à long terme que cette rente soit empochée par le secteur privé. Les conditions pourraient être réunies de la transformer en une taxe.

En Europe, la mise à sa place d'un outil économique, comme une écotaxe, permettrait le redéploiement fiscal vers une baisse des charges sociales : faire payer plus cher l'énergie, et moins le travail, c'est le double dividende d'une politique de développement durable.

Ce qui deviendrait impossible à faire coexister avec n'importe quelle organisation de marchés de permis, en particulier avec des permis gratuits, car cela créerait des distorsions de concurrence vite inacceptables.

Ce n'est pas les droits à polluer qui sont contestables, mais le calcul des dotations initiales. Une méthode progressive fondée à terme sur des quotas par tête serait la plus équitable.

Elle pourrait être acceptable par les pays du Sud qui pourraient rentrer dans la négociation, et elle ne désavantage pas trop la France. Les Etats-Unis demandent que les pays du Sud s'impliquent. Ils ont raison : c'est nécessaire, même à court terme.

La Chine, par exemple, construit aujourd'hui son infrastructure lourde qui fixera son profil de consommation et donc de pollution pour cinquante ans. Se lamenter sur la responsabilité ancienne des pays développés est pure rhétorique. Par contre, un objectif de convergence à long terme des impacts par habitant est beaucoup plus porteur d'espoirs, car il peut déboucher sur des mécanismes opérationnels, comme des... permis négociables. Il doit aussi conduire tout de suite à des transferts de technologies.

Christian Brodhag *est président de la Commission française du développement durable.*

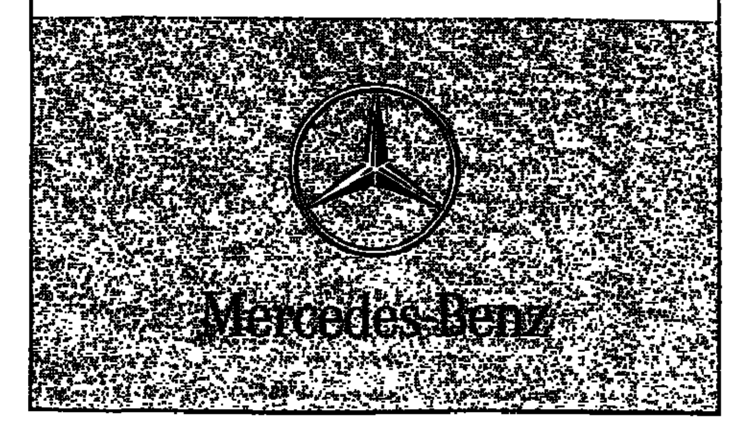
Tout savoir sur la Classe A.

Mercedes-Benz France répond.

N°Vert gratuit :

0800 22 23 24

de 9h à 12h et de 14h à 17h30, du lundi au vendredi.



هكذا من الاصل

MARCHÉS L'embellie sur les marchés boursiers se confirme. Les Bourses mondiales se sont envolées au cours des derniers jours. ● HONGKONG s'est appréciée de plus de 20 % en cinq séances, tandis que la Bourse de New York gagnait, lundi 3 novembre, 232,32 points (3,12 %), soit la troisième plus forte hausse, en points, de son histoire. ● UN REGAIN d'optimisme qui tient à l'amélioration de la situation en Asie du Sud-Est. Le plan d'aide de 33 milliards de dollars (191 milliards de francs) décidé, vendredi 31 octobre, en faveur de l'Indonésie a été jugé convaincant. ● L'ANNONCE de la démission prochaine du premier ministre thaïlandais, Chavalit Yongchaiyudh, fait espérer l'adoption plus rapide de réformes économiques dans le pays. ● LE SYSTÈME BANCAIRE des pays développés et émergents, enfin, a apparemment bien résisté à la tempête.

Le rebond des places boursières se poursuit, même si la nervosité reste forte

Le plan d'aide de 33 milliards de dollars (191 milliards de francs) à l'Indonésie et la démission du premier ministre thaïlandais sont bien accueillis par les investisseurs. Le système bancaire des pays développés et émergents semble avoir résisté à la tempête

APRÈS LA PANIQUE, l'euphorie ? Alors qu'elles avaient lourdement chuté lundi 27 et mardi 28 octobre et s'étaient retrouvées au bord du krach, les Bourses mondiales se sont envolées au cours des derniers jours. Hongkong s'est appréciée de plus de 20 % en cinq séances, même si elle a reperdu 4,21 % mardi 4 novembre. La veille, l'indice Dow Jones de la Bourse de New York avait gagné 232,32 points (3,12 %), soit la troisième plus forte hausse en points de son histoire. Les places européennes étaient incertaines mardi en début de matinée. Paris, Francfort et Londres enregistraient des reculs compris entre 0,40 % et 0,50 %. Lundi, Paris avait progressé de 1,78 %, Francfort de 2,51 % et Amsterdam de 2,70 %.

Si la violence du rebond a surpris les experts, ces derniers mettent en avant plusieurs éléments de nature à expliquer le brusque regain d'optimisme des investisseurs. Le premier tient à l'amélioration de la situation en Asie du Sud-Est, d'où était partie l'onde de choc monétaire et boursière. Le plan international d'aide financière de 33 milliards de dollars (191 milliards de francs) décidé vendredi 31 octobre en faveur de l'Indonésie, qui s'est accompagné de l'annonce par Djakarta de réformes en profondeur de l'économie, a été jugé convaincant par les milieux économiques et financiers. Cet accueil favorable contraste avec celui, très négatif, réservé au mois d'août au programme de soutien destiné à la Thaïlande.

IMPRESSION FAVORABLE

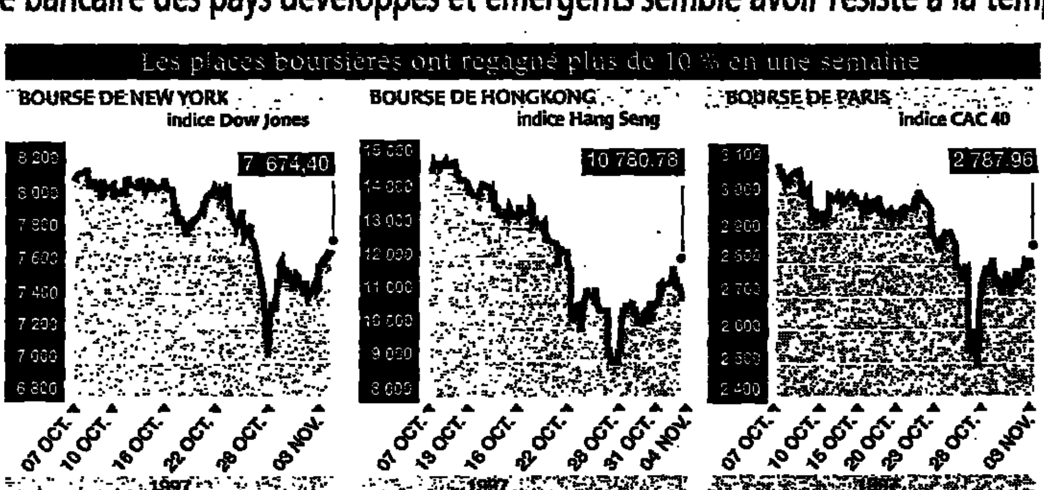
L'action concertée, lundi, des banques centrales du Japon, de Singapour et d'Indonésie pour faire remonter la roupie a également favorablement impressionné les opérateurs. Ils ont vu dans cette intervention surprise la signature d'Eisuke Sakakibara, vice-ministre nippon des finances, qui jouit d'une excellente réputation sur les marchés financiers internationaux. Leur optimisme a été renforcé, enfin, par l'annonce de la démission prochaine du premier ministre thaïlandais, Chavalit Yongchaiyudh. Les opérateurs espèrent que la fin de la crise politique à Bangkok permettra l'adoption de réformes économiques dans le pays.

Le deuxième élément réconfortant réside dans le fait que le système bancaire a, apparemment, bien résisté à la tempête financière et boursière des derniers jours. Certains analystes craignaient que des établissements, à la suite de pertes subies sur les marchés, se retrouvent en situation de faillite. Des rumeurs avaient circulé à ce sujet pour plusieurs banques brésiliennes. Leur débâcle aurait placé en grande difficulté les grandes institutions occidentales avec lesquelles elles travaillent. Mais les banques brésiliennes ont finalement honoré leurs paiements, ce qui a rassuré l'ensemble de la communauté financière internationale. Les pertes subies lors du minikrach, aussi importantes soient-elles – la Chase Manhattan, l'une des plus grandes banques américaines, aurait perdu près de 200 millions de dollars (1,2 milliard de francs) sur les seuls marchés émergents, et le fonds du financier George Soros aurait subi une moins-value de 2 milliards de dollars –, n'ont pas été suffisantes pour déclencher une « crise systémique », selon l'expression des spécialistes, c'est-à-dire des faillites en chaîne de banques.

Enfin, les dernières statistiques publiées confirment la bonne santé de l'économie américaine (la croissance s'est établie à 3,5 % au troisième trimestre aux Etats-Unis) et la reprise de l'activité en Europe, ce qui contribue à rassurer les investisseurs sur les places occidentales. Dans le sillage du président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, qui avait qualifié la tempête d'« *événement salutaire* », le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a affirmé lundi que « *certaines corrections étaient inévitables sur les marchés des actions et que, somme toute, elles se répercuteront probablement de manière profitable* ».

Les experts restent toutefois prudents. Ils soulignent que la situation financière reste fragile en Asie du Sud-Est, notamment à Hongkong, et les difficultés économiques de certains grands pays en développement restent entières. Par exemple, le redressement de la Bourse de Sao Paulo et la stabilisation du real n'ont pas réglé le problème du déséquilibre des comptes courants brésiliens. Les spécialistes s'attendent, dans ce contexte, à une grande volatilité des cours des actions au cours des prochaines semaines.

Pierre-Antoine Delhommais



André Orléan, économiste et directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

« Les cours sont le reflet des croyances partagées des acteurs financiers »

« La crise financière née en Asie s'est propagée, la semaine dernière, dans le monde entier, provoquant lundi 27 octobre sur les places boursières une secousse de grande ampleur suivie, depuis, par un rebond assez spectaculaire. Les marchés sont-ils irrationnels ?

– Si l'on pense que les marchés ont un rôle essentiellement informationnel et qu'en conséquence il convient de mesurer leurs performances à leur capacité à former des prix qui reflètent fidèlement les données fondamentales des économies, ils sont certainement irrationnels. Les marchés sont surréactifs : ils donnent un poids démesuré à des événements dont le contenu informationnel est faible, ce qui engendre une très forte volatilité des cours.

» Mais, à mon sens, le marché a une autre fonction essentielle : diminuer le risque de l'investissement en lui donnant une forme liquide. Si l'investisseur ne pouvait placer son argent que dans des actifs immobilisés ou difficilement négociables, cela constituerait, à l'évidence, un obstacle important à l'investissement. Telle est la fonction essentielle des Bourses de valeurs : faciliter l'investissement en le rendant révocable à tous instants, ce qui « *calme les nerfs de l'épargnant et lui fait courir plus volontiers les risques* », pour reprendre le mot de Keynes.

ANDRÉ ORLÉAN

» Mais la généralisation de ces prises de position individuelles, lorsqu'elles vont toutes dans le même sens, engendre, par effet de composition, des conjonctures globales instables. La rationalité des comportements individuels débouche sur une irrationalité globale.

– L'investisseur individuel n'a-t-il pas intérêt à rechercher le meilleur placement ? Pourquoi devient-il moutonnier ?

– La logique de la liquidité est très différente de la logique fondamentaliste. Alors que cette dernière est tout entière centrée sur les évolutions de long terme, la liquidité impose aux agents de s'intéresser en priorité à la psychologie collective du marché. Pour cette raison, on la qualifiera d'autoréférentielle. Ce qui intéresse les opérateurs, c'est ce que les autres pensent ou, plutôt, ce que les autres penseront à l'instant qui suit. Autrement dit, face à un événement, la question pertinente n'est pas tant son effet sur la valeur fondamentale des titres que l'interprétation que le marché en donnera. Telle est la source des comportements de surréaction.

» Chacun peut croire en son for intérieur, par exemple, qu'il n'y a pas de raisons objectives pour que les titres français soient fortement affectés par les événements du Sud-Est asiatique ; il n'en sera pas moins vendeur s'il pense que les autres opérateurs le croient. Il s'ensuit une autonomisation des croyances collectives du marché qui acquièrent, ce faisant, le statut de vérité objective. On comprend alors l'importance de l'imitation. Tous les analystes ont mis, à juste titre, l'accent sur le caractère moutonnier des paniques boursières. Il s'agit en fait d'un mimétisme stratégique.

– D'où l'effet fameux dit « des taches solaires »...

– La théorie économique contemporaine s'est récemment intéressée à ces phénomènes de prophéties autoréalisatrices. Les équilibres « de taches solaires » en sont une illustration exemplaire. Il s'agit d'une situation théorique où les prix sont corrélés aux taches solaires, non pas parce que ces taches solaires auraient des effets sur la productivité agricole, comme le croyait Stanley Jevons à son époque, mais simplement parce que les individus croient qu'il en est ainsi. Même si cette relation n'est pas objectivement vraie, la croyance unanime des acteurs économiques suffit à la réaliser.

» C'est cette même logique qu'on voit à l'œuvre dans les phénomènes financiers : la défiance dans telle monnaie conduit à des comportements généralisés de vente qui conduiront à la dépréciation de la monnaie et valideront *ex post* les anticipations de défiance.

» Cette possibilité d'autoréalisation des croyances modifie alors profondément notre conception de l'irrationalité financière. On peut démontrer rigoureusement que certaines bulles sont tout à fait compatibles avec un comportement rationnel des agents : chacun anticipe la hausse, qui, en effet, se réalise. Les cours ne sont pas le reflet des données économiques fondamentales ; ils sont l'expression des croyances partagées des acteurs financiers.

– Ces phénomènes se sont-ils amplifiés ces dernières années ? les déréglementations ont-elles accru la volatilité financière ?

– On assiste à un paradoxe. Un des avantages supposés d'un marché financier mondialisé est de permettre une meilleure diversification des portefeuilles financiers et, ce faisant, une moindre exposition aux risques. Or ce qui est apparu avec force, c'est au contraire l'étroite corrélation entre tous les marchés : ils ont tous chuté simultanément et sont remontés en même temps, de manière parfaitement synchronisée.

» Cette synchronisation est dangereuse. Elle montre pleinement que la recherche de la liquidité se fait désormais à l'échelle mondiale. Les effets de résonance deviennent considérables, le pessimisme comme l'optimisme s'alimentant aux quatre coins de la planète. On l'a déjà expérimenté dans le cas mexicain. Tous les analystes ont souligné ce que ces comportements avaient d'aberrant du point de vue des données fondamentales, tant les situations des divers pays étaient dissemblables. On rapporte que, déjà en mai 1931, la crise de la Credit-Anstalt de Vienne avait débouché sur une spéculation contre la monnaie allemande essentiellement parce que les financiers américains confondaient l'Autriche et l'Allemagne !

» Pourtant, l'irrationalité de ces évolutions disparaît si on les analyse, du point de vue de la logique autoréférentielle, comme l'expression d'une défiance généralisée qui teste progressivement la résistance des divers segments du marché mondial. On assiste à une dynamique mondiale qui procède par contaminations soudaines initiées par la recherche de la liquidité.

– Cette volatilité accrue est-elle dangereuse ?

– Oui, elle l'est. Le risque fondamental est de nature systémique. Autrement dit, ce qui caractérise la sphère financière, c'est l'étroite imbrication de tous les marchés, de telle sorte qu'un choc d'abord local peut produire des effets globaux.

» Les canaux de transmission sont nombreux. Par exemple, la baisse brutale des Bourses de valeurs fragilise les banques et certains fonds de placement. De même, la défiance peut atteindre le marché des changes et obliger les autorités à augmenter leur taux d'intérêt pour défendre leur monnaie, ce qui, à nouveau, fragilise le système bancaire et affecte la demande. Le moindre incident imprévu peut transformer cette fragilité structurelle en une vague d'insolvabilités en chaîne.

» On peut mesurer les enjeux d'une telle crise lorsqu'on observe aujourd'hui les économies du Sud-Est asiatique. La crise a commencé par le décrochage du baht thaïlandais, le 2 juillet, qui s'est propagé à l'ensemble des pays de la région. Elle a entraîné une chute des Bourses, une dépréciation des monnaies de l'ordre de 30 % et une augmentation durable des taux d'intérêt (13,5 % en Thaïlande, 24 % aux Philippines), qui ont pu fragiliser davantage un système bancaire déjà malade sous le poids des créances douteuses. Cette crise systémique qui affecte la solvabilité de nombreux agents privés ne pourra se résorber qu'à l'issue d'un long processus d'assainissement. »

Propos recueillis par Eric Le Boucher

La démission annoncée du premier ministre thaïlandais provoque un soulagement

BANGKOK
de notre correspondant

Une phase d'intenses manœuvres politiques s'est ouverte, lundi 3 novembre à Bangkok, avec l'annonce, par le général Chaovalith Yongchaiyudh, au pouvoir depuis onze mois, qu'il renonçait à la direction d'un gouvernement de coalition paralysé par des querelles internes. Le premier ministre a, en effet, déclaré qu'il soumettrait sa démission au roi jeudi, une fois adoptées par le Parlement six lois financières liées à l'application du plan de redressement du FMI et trois lois organiques nécessaires à l'organisation d'élections anticipées début 1998.

L'indécision de Chaovalith a coûté, ces derniers mois, assez cher à la Thaïlande pour que sa démission, si elle se confirme, ne soit pas accueillie avec soulagement, ainsi que l'a souligné, mardi 4 novembre, la remontée du baht et de la Bourse de Bangkok. Depuis quelques jours, une renégociation de l'accord avec le FMI, qui date seulement du 11 août mais dont les termes sont tout à coup jugés trop durs, est dans l'air. Mais le sentiment prévaut, surtout, que l'actuel gouvernement, qui compte quatorze nouveaux membres depuis le 25 octobre seulement, a déjà perdu une large part de sa crédibilité.

FAUSSE SORTIE ?

Pour peu qu'il ne s'agisse pas d'une fausse sortie de la part du premier ministre, un abcès aura été crevé. La crise politique, qui l'emporte sur toute autre considération depuis des mois, n'aura pas pour autant été réglée. Une solution, qui aurait la préférence des militaires, serait la formation d'un gouvernement national ; elle est préconisée par le général Prem Tinsulanonda, soixante-dix-sept ans, conseiller privé du monarque après avoir été premier ministre de 1980 à 1988. Mais la classe politique fait la moue. Une autre possibilité serait de faire appel à Chuan Leekpai, chef de l'opposition parlementaire, qui a déjà été premier ministre de 1992 à 1995.

Toutefois, Chaovalith souhaite éviter que Chuan, président du Parti démocrate, lui succède. En outre, le manque d'enthousiasme manifesté par Chuan Leekpai lui-même a ses raisons : l'héritage est dur, un nouveau cabinet ne disposera que de quelques mois pour faire ses preuves avant des élections générales et, surtout, Chuan Leekpai sera contraint de s'allier avec des membres de la majorité actuelle pour obtenir un vote favorable du Parlement.

L'un des hommes-clés de la situation est donc le général Chatichai Choonhavan, soixante-dix-sept ans, ancien premier ministre (1988-1991), qui dirige le deuxième parti de la majorité, le Chat Pattana. Les désaccords entre Chaovalith et Chatichai sont, d'ailleurs, pour beaucoup dans la paralysie gouvernementale. Le troisième cas de figure serait donc le maintien de la majorité actuelle moyennant la nomination, à la tête du gouvernement, non du général Chatichai, qui dit ne pas en vouloir, mais de l'un de ses lieutenants.

L'incertitude continue donc de prévaloir avec, cependant, une différence : cette fois-ci, sur le plan politique, les choses commencent un peu à bouger. Il en faudrait sans doute bien davantage pour lever une méfiance à l'égard des gouvernants qui n'est pas, certes, à l'origine de la crise économique mais qui a tant contribué à l'amplifier. En Thaïlande, la donnée politique demeure dominante, et les Thaïlandais se retrouvent, une fois de plus, face à leur paradoxe favori : l'appel naturel à un chef – en l'occurrence le général Prem – que leur système parlementaire, garant de leurs libertés, est incapable de désigner.

Jean-Claude Pomonti

FUTONS OMOTÉ

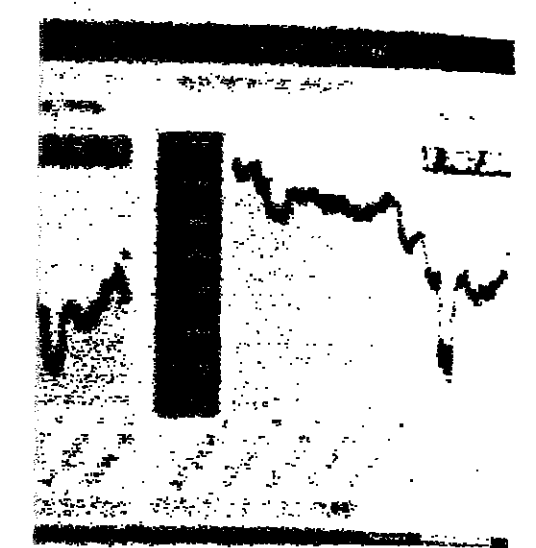
Dormez zen.

3 990 F

Soutien ferme du dos, doux au contact et confort accueillant : pour bien dormir, dormez futon. Canapés convertibles, lits, supports en bois massif, housses aux décors multiples : chez Omoté, vous trouverez le futon qu'il vous faut à partir de 1 250 F.

147, Bd du Montparnasse - 75006 Paris - Tél. : 01 43 26 33 56
31, Bd des Batignolles - 75008 Paris - Tél. : 01 43 87 42 26
47, Fbg St Antoine - 75011 Paris - Tél. : 01 43 42 75 74
64, Av Jean Jaurès - 75019 Paris - Tél. : 01 40 40 73 99
45, Av Maréchal de Saxe - 69006 Lyon - Tél. : 04 78 24 00 94
11, rue des Clercs - 38000 Grenoble - Tél. : 04 76 01 06 70
109, Av de Genève - 74000 Annecy - Tél. : 04 50 57 48 05

OMOTÉ. UN ÉTAT D'ESPRIT



La faillite de Sanyo Securities assombrit l'avenir des maisons de titres japonaises

Le courtier laisse un passif de près de 18 milliards de francs

La maison de titres japonaise Sanyo Securities a déposé son bilan, *lundi 3 novembre*, laissant un passif de 374 milliards de yens (environ 18 milliards de francs). Cette faillite, la première depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, intervient à un moment délicat pour l'économie japonaise, dont les indicateurs de croissance sont à la baisse, et pour le système financier, handicapé par les contre-performances de la Bourse de Tokyo.

TOKYO
correspondance

La maison de titres japonaise Sanyo Securities a déposé son bilan, lundi 3 novembre, laissant un passif de 374 milliards de yens (environ 18 milliards de francs).

C'est le premier courtier nippon à faire faillite depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Les déréglementations en cours dans le cadre du « big bang » japonais pourraient entraîner d'autres victimes parmi les sociétés les moins solides du secteur. Même si le premier ministre, Ryutaro Hashimoto, a cherché, mardi, à minimiser la portée de cette faillite en affirmant qu'il s'agissait d'un *« cas spécial »*.

MOMENT DÉLICAT

La faillite de Sanyo intervient à un moment délicat pour l'économie japonaise, dont les indicateurs de croissance sont à la baisse, et pour le système financier, handicapé par les contre-performances de la Bourse de Tokyo : l'indice Nikkei est à son plus bas niveau depuis deux ans. Le ministre des finances, Hiroshi Mitsuzuka, s'est empressé de déclarer lundi qu'il avait, *« en considération des circonstances économiques actuelles, reçu instruction du premier ministre Ryutaro Hashimoto de faire tout ce qui était possible pour maintenir le calme sur les marchés et protéger les investisseurs »*. Le Fonds de compensation pour les titres en dépôt a été autorisé à dépasser la limite – prévue par la loi – de 2 milliards de yens de compensation par maison de courtage, le ministre des finances s'étant assuré du soutien des principaux créanciers et actionnaires de Sanyo (dont trois grandes banques, neuf compagnies d'assurance-vie et Nomura) pour subvenir à tout besoin de liquidité lors du remboursement des clients de Sanyo.

C'est le refus de deux compagnies d'assurance-vie de prolonger l'échéance de 20 milliards de yens en prêts subordonnés à Sanyo, malgré l'insistance du ministère des finances, qui a, techniquement, provoqué la faillite du courtier. A moins d'un an de leur maturation, les prêts subordonnés ne sont plus comptabilisés dans le capital : en devenant des dettes à court terme, ils déséquilibraient le ratio dettes sur fonds propres de Sanyo. Le courtier, qui avait dû, en 1994, reprendre à son compte plus de 80 milliards de yens de mauvaises créances supportées par ses filiales de crédit non bancaires, se trouvait déjà dans une situation précaire. La dette du groupe Sanyo atteint 838 milliards de yens, a déclaré son président, Takashi Ikeuchi.

Créée en 1910 et connue sous son nom actuel depuis 1973 après une série de fusions, Sanyo Securities fait partie des dix maisons de courtage de second rang, derrière les quatre grands, Nomura, Daiwa, Nikko et Yamaichi Securities. Avec 2 500 employés et 70 branches, Sanyo Securities avait défrayé la chronique dans les années d'euphorie financière en se vantant d'avoir la plus grande salle de marché du monde. Les déboires de ses filiales non bancaires, impliquées dans les gigantesques prêts immobiliers qui ont alimenté la spéculation, lui sont aujourd'hui fatals. Les établissements de crédit non bancaires ont servi de relais aux banques et aux maisons de courtage pour toute une série de prêts que celles-ci n'étaient pas autorisées à attribuer directement. Elles sont également au centre des scandales impliquant les *sokaiya* (maîtres chanteurs).

Que le ministère des finances ne soit pas parvenu, malgré ses efforts, à obtenir des créanciers et actionnaires de Sanyo l'assurance d'un sauvetage concerté du courtier est la preuve d'une émancipation progressive du secteur financier, rendue nécessaire par une crise prolongée. Un porte-parole d'une compagnie d'assurances concernée a expliqué qu'il y avait assez à faire dans son domaine pour s'abstenir de jouer les pompiers chez les voisins.

En outre, le « big bang » ne réserve pas aux maisons de titres des jours très roses. Les réformes en cours prévoient de déréglementer, à partir d'avril 1998, les commissions de courtage, leur principale source de revenus. Elles impliquent également la disparition progressive des barrières restreignant l'activité des banques dans le domaine du courtage (où elles interviennent pour l'instant *via des filiales*). Enfin, la concurrence étrangère se renforce : depuis août, les vingt et une sociétés de courtage étrangères inscrites au Kabuto-Cho ont dépassé pour la première fois les quatre grands en volume de transactions. Le scandale des compensations illégales et des transactions discrétionnaires effectuées pour le compte des *sokaiya* par les quatre grandes maisons de courtage pèse sur leurs performances. Les perquisitions et les arrestations se sont poursuivies ces deux dernières semaines aux sièges de Nikko, Yamaichi, et Daiwa, la dernière à être « tombée ».

Le leader du secteur, Nomura, *sanctionné le premier, a toutes les* chances de revenir en force au second semestre : ce sont désor*mais aux trois autres de subir des* restrictions dans leurs activités pour les six prochains mois. Les résultats du premier semestre 1997 (d'avril à septembre), qui viennent d'être publiés, sont inférieurs aux prévisions : 49 milliards de yens de bénéfices avant impôt pour Nomura, 19 milliards pour Daiwa, 2,2 pour Nikko et 2,7 milliards de yens de pertes pour Yamaichi, le plus mal en point. Sur les dix maisons de titres de second rang, neuf, dont Sanyo, ont enregistré des pertes avant impôt au premier semestre 1997. Leur existence comme entités indépendantes pourrait, à l'instar de Sanyo, être remise en question une fois que la consolidation du secteur, jugée inévitable, aura commencé. La reprise ou non des activités de Sanyo par un tiers pourrait en être le coup d'envoi.

Brice Pedroletti

IL NE RESTE QU'UNE ISSUE HONORABLE : VENDRE AU PLUS VITE !
PESSIN

General Electric intègre des activités de Lockheed Martin

LE GROUPE américain General Electric a annoncé, lundi 3 novembre, l'échange de 2,8 milliards de dollars (16,8 milliards de francs) d'actions de Lockheed Martin qu'il détient contre des activités de ce dernier. General Electric intrégrera dans ses structures les activités de moteurs d'avions et de distribution d'ordinateurs de Lockheed Martin. Le groupe héritera aussi de la participation détenue par Lockheed Martin dans Globalstar, société de téléphonie mobile par satellites. Les plus-values réalisées sur cette opération s'élèveraient à 1 milliard de dollars.

General Electric, qui recevra en outre 1,5 milliard de dollars en liquide, était entré au capital de Lockheed Martin en 1993, lorsque cette société s'appelait *Martin Marietta*.

DÉPÊCHES

■ **REPSOL : un consortium de quatre firmes pétrolières européennes,** dans lequel l'espagnol Repsol est l'opérateur avec une participation de 32 % a signé, lundi 3 novembre, un contrat d'exploration et de production en Libye.

■ **ELF : le ministère de l'économie allemand a indiqué, lundi 3 novembre,** qu'il pensait maintenir la subvention de la construction par Elf-Aquitaine de la raffinerie de pétrole Leuna, en ex-RDA, malgré la décision négative de la Commission européenne. Bruxelles a critiqué sur la forme mais pas sur le fond les subventions d'environ 400 millions de marks (1,32 milliard de francs) prévues.

■ **LEVI STRAUSS : le fabricant américain a annoncé lundi 3 novembre** la fermeture de onze usines aux Etats-Unis et au Canada en 1998 et le licenciement de 6 395 salariés, soit plus de 34 % de ses effectifs. Levi's consacrera 200 millions de dollars (1,2 milliard de francs) pour couvrir le coût de ces licenciements. La fondation créée par le groupe débloquera huit millions de dollars de dons pour aider les municipalités affectées par ces mesures.

■ ***MARIE BRIZARD : l'administrateur judiciaire Hubert Lafont** a été* chargé d'une mission de conciliation entre Marie Brizard, qui a accumulé 56 millions de francs de pertes au cours des deux derniers exercices, et ses *partenaires financiers*.

■ **FRANCE TÉLÉCOM : le forfait de 6 heures de communications locales** aux heures creuses pour 30 francs offert par l'exploitant n'a pas été *jugé* anti-concurrentiel par la Commission européenne, qui examinait une plainte de Cegetel (groupe Générale des eaux), selon la direction de France Télécom.

■ **NORTHERN TELECOM : le groupe canadien** de télécommunications a annoncé lundi 3 novembre une offre d'achat de 586 millions de dollars canadiens (2,4 milliards de francs) sur la totalité du capital de Broadband Networks. Cette société canadienne créée en 1994 est spécialisée dans les technologies de communication de grands volumes de données sur les réseaux sans fil.

■ **SIEMENS : le groupe allemand a conclu** lundi 3 novembre la vente de sa division de matériel dentaire (2 700 personnes, 900 millions de marks de chiffre d'affaires) à des investisseurs étrangers.

■ **AUTOMOBILE : les immatriculations** (utilitaires légers compris) ont diminué de 16,6 %, à 195 000 unités, selon les chiffres définitifs publiés, lundi 3 novembre, par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). Pour les seules voitures de particuliers, la baisse est de 18,4 % (165 000 unités). Seul, Citroën affiche des résultats en progression (+9,5 %).

■ **COMPAGNIE BANCAIRE : la filiale britannique du groupe,** UCB Group, vient de céder au Credit Suisse First Boston son activité de financement immobilier de maisons de santé, qui comprenait un portefeuille de prêts hypothécaires de 3,5 milliards de francs. Cette cession marque le retrait total de la Compagnie bancaire du secteur immobilier en Grande-Bretagne.

Hilton relève son offre sur ITT Sheraton

***HILTON**, contrairement aux précédentes déclarations* de ses dirigeants, n'est pas prêt à lâcher prise dans la bataille boursière qu'il livre depuis janvier *pour prendre le contrôle* d'ITT Sheraton. Lundi 3 novembre, Steven Bollenbach, PDG de Hilton, a annoncé qu'il relevait son offre. Il propose désormais *80 dollars par titre contre* 70 dollars précédemment. Cette offre vient contrer l'accord de fusion passé, lundi 20 octobre, entre ITT Sheraton et Starwood Lodging afin de créer, au début de 1998, l'un des premiers groupes mondiaux d'hôtellerie (*Le Monde* du 22 octobre).

Paradoxalement, la nouvelle offre de Hilton est, dans l'absolu, inférieure à celle de Starwood Lodging. Le prédateur, huitième groupe hôtelier mondial, offre dans un premier temps 80 dollars au comptant par action pour 55 % du capital d'ITT. Dans un second temps, Hilton proposera aux actionnaires d'ITT l'échange des actions restantes sur la base de deux titres Hilton contre un titre ITT. En outre, les actionnaires d'ITT recevront un paiement complémentaire au cas où les actions Hilton atteindraient moins de 40 dollars dans l'année suivant la fusion. Au total, l'offre améliorée de Hilton représente 9,3 milliards de dollars, plus 3,5 milliards de dollars de reprise de dette, soit un total de 12,8 milliards de dollars.

L'offre du promoteur immobilier est supérieure en chiffres absolus, puisqu'elle s'élève à 13,3 milliards de dollars, mais, à la différence de Hilton, Starwood ne prévoit de verser que 15 dollars comptant par titre, auxquels s'ajoutent 67 dollars sous forme d'actions privilégiées pour les actionnaires d'ITT. *« Notre offre révisée est clairement supérieure et apporte plus de valeurs, plus de certitudes et un certain nombre d'avantages supplémentaires pour les actionnaires d'ITT »*, affirmait lundi Stephen Bollenbach.

En ces périodes de tourmente boursière, la nouvelle offre de Hilton procure surtout une plus-value sensible en espèces sonnantes et trébuchantes. Il semble que la volatilité de Wall Street, au cours de ces dernières semaines, ait encouragé Hilton à repartir à l'assaut d'ITT et de ses hôtels Sheraton, alors qu'au lendemain de la conclusion de l'accord entre Starwood et ITT, le groupe avait très clairement écarté l'idée d'une contre-offre. *« Aussi longtemps que les promoteurs immobiliers seront prêts à payer aussi cher, ils nous battront à chaque fois »*, avait alors reconnu Steven Bollenbach. Selon les analystes, Starwood n'a pas encore dit son dernier mot.

François Bostnavaron

Deutsche Telekom va coupler téléphone fixe et téléphone mobile

RON SOMMER, *le président* de Deutsche Telekom, a annoncé, lundi 3 novembre, que l'opérateur allemand lancera *« d'ici peu »* des prestations couplées pour l'utilisation d'un téléphone fixe classique et d'un *téléphone mobile*. Les abonnés auront la possibilité d'avoir le même numéro téléphonique pour leurs *deux appareils*.

Ce type de prestation est déjà offert en Grande-Bretagne par BT. *En France*, la *direction* de France Télécom indique que l'exploitant ne peut offrir un tel couplage fixe-mobile *« en raison de notre position dominante »*.

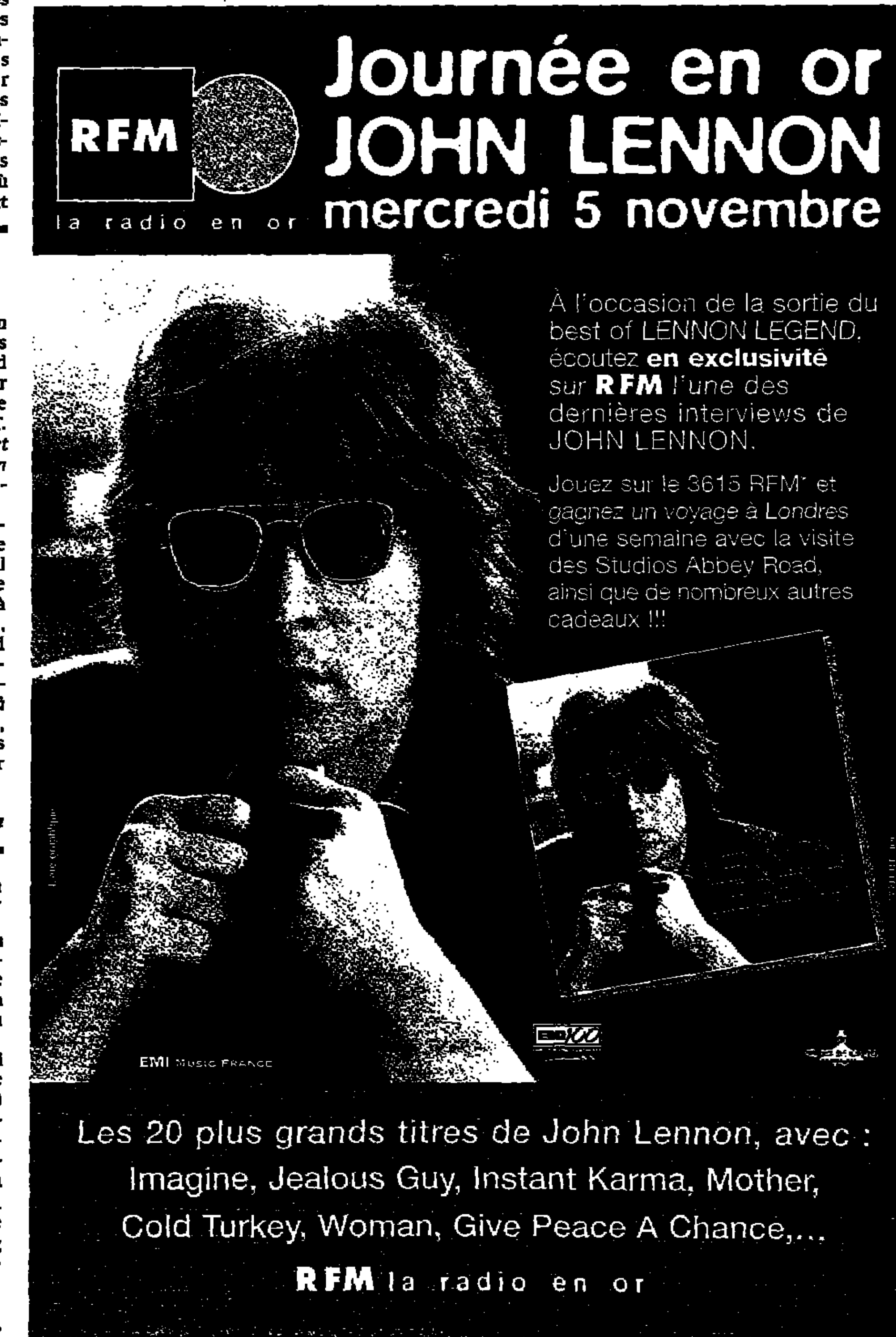
Avec cette annonce, Deutsche Telekom se prépare à *répliquer* aux nouveaux opérateurs, qui vont faire leur entrée, à la faveur de la libéralisation, sur le marché allemand du téléphone à partir du 1er janvier 1998.

La mise en place d'offres commerciales associant des services de téléphonie fixe et de téléphonie mobile a été annoncée par Mannesmann. O-tel-o, la filiale des groupes allemands d'énergie Veba et RWE (ils exploitent le troisième réseau allemand de téléphone mobile), ou encore Viag Interkom, la filiale du groupe allemand d'énergie Viag et de BT (elle doit déployer le quatrième réseau de téléphonie mobile).

T-Mobil, la filiale de Deutsche Telekom, est dominée depuis plus d'un an sur le marché du téléphone mobile par Mannesmann. Son réseau « D1 » devrait compter 3 millions d'abonnés fin 1997, contre 3,3 millions d'abonnés (soit 1 million de plus que fin 1996) pour le réseau « D2 » de Mannesmann Mobilfunk.

Depuis début octobre, T-Mobil (5 400 salariés, 5,4 milliards de marks de chiffre d'affaires en 1996) n'a plus de président. Lothar Hunsel, qui occupait ce poste, a démissionné. Officiellement pour *« raisons personnelles »*. M. Sommer a annoncé lundi qu'il sera remplacé, à compter de janvier, par Kai Uwe Ricke, ancien directeur marketing de Talkline, filiale de l'opérateur TeleDanmark.

Philippe Le Cœur



هكذا من الأصل

La publicité interactive fait ses premiers pas à la télévision

Les bouquets de programmes numériques TPS et CanalSatellite s'aventurent, par des voies différentes, sur la piste de l'interactivité, un domaine réservé jusque-là à Internet. Renault, Audi et la marque de jouets Lego jouent les pionniers

LA GUERRE que se livrent depuis leur lancement, en 1996, TPS et CanalSatellite, les deux opérateurs *français de télévision* par satellite, porte désormais aussi sur la publicité interactive. Grâce aux logiciels Open TV, pour TPS, et Médiahighway, pour CanalSatellite, *dont sont équipés les décodeurs*, plus de sept cent mille foyers peuvent aujourd'hui manifester leur intérêt pour un produit présenté dans un spot publicitaire : il *suffit d'utiliser la touche OK de la* télécommande numérique pour obtenir plus d'informations et se faire connaître auprès de l'annonceur. Alors que la France accuse un *net retard en matière d'Internet*, elle serait l'un des précurseurs de la publicité interactive à la télévision.

Mercredi 12 novembre, trois spots pour les jouets Lego – *gammes Lego Scala, Lego System*, Duplo Premio – solliciteront l'intervention du téléspectateur sur *les chaînes TF 1, M 6 et Télétoon* diffusées sur TPS. Lego inaugurera, en même temps, la « galerie commerciale » que vient juste d'ouvrir l'opérateur satellitaire sur *son canal 83 en proposant* de vendre ses produits en ligne. Lego est la troisième marque à tester, en France, l'interactivité publicitaire à la télévision. Début juillet, le groupe Volkswagen avait essuyé *les plâtres avec sa campagne pour* l'Audi A4, diffusée par Canal Jimmy et Eurosport France sur CanalSatellite. Renault lui avait emboîté le pas, du 10 au 24 octobre, en *transformant un spot publicitaire* pour la nouvelle Kangoo en catalogue interactif lorsque le spot était diffusé sur TF 1 et M 6, *via* TPS. De ces deux premières *expériences françaises, des enseignements* peuvent déjà être tirés.

TPS et CanalSatellite, qui se disent l'un comme l'autre en *« phase exploratoire »*, développent des approches différentes. Pour Rémi Collard, le patron de Thématiques régies, en charge de la publicité interactive pour CanalSatellite, *« les abonnés sont d'abord là pour les programmes télévisés »*. L'inter*activité sur CanalSatellite se réduit* donc au strict minimum : pas d'images, pas de sons. Un premier bandeau fait la proposition, suivi, dix secondes plus tard, d'un second *bandeau qui atteste que la de*mande a été prise en compte.

Pour Alain Staron, ex-TF 1 et Thomson Multimédia, aujourd'hui directeur multimédia de TPS, la publicité interactive *« permet d'aller un cran plus loin en disant au téléspectateur :* "Appropriez-vous le produit et comprenez ce qu'il est" ». Le téléspectateur se promène dans un espace réservé à la *marque et pioche les informations* qui l'intéressent, *« un peu comme on peut le faire sur Internet, mais de façon plus simple et conviviale »*. A l'avenir, il est question d'ajouter du son : *« On s'est rendu compte qu'il fallait intégrer nos pages interactives à l'univers sonore de la télévision, sinon la différence est trop grande »*, analyse Eric Pasquier, directeur multimédia de Renault. Il reconnaît que *« la publicité interactive avec Kangoo, c'est la Renault 4 de l'interactivité, la préhistoire »*. Le texte est indigeste – *« en raison des obligations légales »*, justifie-t-on chez TPS – et les images sont au format vignette.

En outre, l'approche retenue par TPS met le doigt sur ce qui risque de devenir, *« si le système se développe »*, une question cruciale : le temps d'antenne alloué à l'interactivité. *Le spot Kangoo était placé* au milieu des autres spots et il fallait attendre la fin de l'écran pour voir apparaître le mini-catalogue. Résultat, la publicité mordait sur l'habillage de la chaîne, voire empiétait sur l'émission suivante. A CanalSatellite, on place la publicité interactive en fin d'écran. *« Il ne faut pas dépasser une ou deux opérations à la fois pour éviter que ce qui est aujourd'hui spectaculaire ne se transforme en kermesse »*, oppose Rémi Collard, qui prévoit de réaliser sur CanalSatellite une dizaine d'opérations de ce genre en 1998 *mais en contrôlant strictement leur* mise en œuvre.

RENTABILITÉ EXCEPTIONNELLE

D'autres annonceurs devraient grossir le flot des candidats, car la publicité interactive allie le divertissement audiovisuel à l'efficacité du marketing direct. Elle permet de recueillir les coordonnées des personnes susceptibles d'acheter le produit. *La* campagne Audi aura ainsi permis d'identifier deux mille cinq cents abonnés intéressés par l'A4 (sur les cinq cent quatre-vingt-treize mille abonnés de CanalSatellite numérique), et celle de Renault deux mille quatre cents abonnés intéressés par la Kangoo (sur les deux cent mille abonnés de TPS). Et la campagne A4 aurait permis de vendre *« entre cent cinquante et deux cents véhicules »*, selon Thématiques Régies. Au regard de l'investissement initial, la rentabilité est impressionnante : pour concevoir son bandeau, la marque allemande a dépensé 50 000 francs en frais techniques et 500 000 francs pour l'achat d'espaces, alors que le chiffre d'affaires direct serait d'environ 21 millions de francs. Eric Pasquier estime, quant à lui, que les 140 000 francs de frais techniques dépensés pour la campagne Kangoo sont *« une goutte d'eau comparée aux millions de francs investis dans la publicité à la télévision »*.

*La publicité interactive à la télé*vision aurait donc de beaux jours devant elle. *« Même si l'audience des chaînes diffusées par câble et satellite reste relativement confidentielle, c'est évidemment l'avenir »*, observe Philippe Deshons, expert média à Leo Media (BL/LB). Pour Philippe Guéguan, d'Ogilvy & Mather Interactive, c'est *« la consécration par un grand média comme la télévision d'une nouvelle forme de publicité, plus informative, qui n'existait jusqu'ici que sur le Web »*.

Florence Amalou

L'expérience britannique

La première et seule autre expérience européenne de publicité interactive à la télévision a eu lieu en Grande-Bretagne, en mai 1996. Les 100 000 foyers abonnés au câble *via* Videotron dans la région de Londres ont pu, pendant huit semaines, décider de la fin d'un spot publicitaire pour les céréales Frosties de Kellog's. Conçu comme une leçon de surf par l'agence de publicité J Walter Thompson, cette publicité était destinée aux enfants : le tigre Tony offrait à chaque moment clé du spot de choisir la séquence suivante (type de vague, direction de la planche...) en appuyant sur les boutons de la télécommande. L'effet obtenu était proche du jeu vidéo. Cette publicité était censée conserver l'attention de jeunes téléspectateurs habitués à quitter le petit écran pendant les plages publicitaires pour aller jouer... aux jeux vidéo. L'expérience n'a, selon nos informations, pas été renouvelée.

Koultoura, la nouvelle chaîne publique russe

MOSCOU
correspondance

Cela tient du miracle. Mais Koultoura, la chaîne culturelle russe dont Boris Eltsine avait décidé la création en juin, a commencé à émettre, comme prévu, le 1er novembre. Ce jour-là, à 10 heures du matin, les téléspectateurs russes ont pu entendre une allocution du chef du Kremlin. En l'absence d'une campagne médiatique pour son lancement, c'est Boris Eltsine lui-même qui s'est transformé en présentateur de Koultoura. Une chaîne, a-t-il dit, devant satisfaire ceux qui *« attendent depuis longtemps un espace de discussion sérieux sur les valeurs spirituelles, la morale, la foi et l'éducation »*.

Son allocution a été rediffusée six fois pendant le week-end. Koultoura est, il est vrai, une chaîne publique et Boris Eltsine en préside le conseil de tutelle. Ce haut patronage ne lui vaut toutefois pas de connaître l'opulence. La publicité y est prohibée, seul le mécénat étant autorisé. Et elle n'a *« pas reçu un kopeck de l'Etat »*, a indiqué le rédacteur en chef de la chaîne, Mikhaïl Chvydkoï.

ARTE A LA RESCOUSSE

Koultoura émet sur le canal auparavant réservé à la chaîne de Saint-Pétersbourg ; VGTRK, la société nationale de télévision à laquelle elle est rattachée, lui fournit les infrastructures nécessaires. Mikhaïl Chvydkoï, un ancien critique de théâtre et vice-ministre de la culture, en a défini le concept : *« Un regard sur la vie au travers du prisme de la culture. »* Pour lui, la culture ne doit pas être rébarbative, ni être le domaine réservé d'une élite.

La musique, la danse, des reconstitutions théâtrales de spectacles de Stanislavski, mais aussi de Jean Vilar, ou la création cinématographique dans les provinces russes, voilà ce que veut faire découvrir Koultoura. Alors que les autres chaînes se fondent dans le modèle de la télévision commerciale avec moult séries, jeux et *talk shows*, Koultoura veut redonner sa place à la culture russe et se recentrer sur l'identité nationale. Contact a été pris avec Arte, dont l'expérience intéresse beaucoup le francophone Mikhaïl Chvydkoï.

Jérôme Clément, le patron de la chaîne franco-allemande, a confirmé, lors de la cérémonie d'inauguration de la chaîne : *« Ils veulent que nous leur apportions une assistance technique en matière de programmes, que nous réalisions des coproductions, des échanges. »* Mais c'est dans l'urgence que les responsables de Koultoura ont dû remplir treize heures d'antenne par jour, en puisant dans le fonds d'archives de la télévision publique et en programmant des grands classiques : des films de Rossellini, Bergman, mais aussi du cinéma muet des années 20 avec Boris Barnett. L'information culturelle est logiquement mise à l'honneur dans quatre journaux quotidiens de quinze minutes.

La course à l'audience n'est pas le souci de M. Chvydkoï, qui table sur 4 à 6 % des téléspectateurs. Le problème sera celui du financement. Et à l'approche du scrutin présidentiel, prévu en 2000, la chaîne risque de devenir vulnérable : il y aura toujours, disent déjà les mauvaises langues, des candidats prêts à la secourir financièrement.

Brigitte Breuillac

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : Leo Kirch veut la majorité dans la chaîne privée Sat 1,** dont il possède déjà 43 %, rapporte l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* du 3 novembre. *Le magazine* affirme que le groupe Kirch a demandé, jeudi 30 octobre, l'autorisation de racheter les 15 % de Sat 1 détenus par l'éditeur Holtzbrinck dans une lettre à l'Office des cartels. Le groupe de presse Springer, l'autre grand actionnaire de Sat 1 avec 40 %, réclame, lui, la moitié des parts de Holtzbrinck.

■ **PRESSE : l'hebdomadaire *Marianne* affiche de bons résultats de vente,** six mois après sa création. Le titre de Jean-François Kahn annonce, dans son édition du 3 novembre, une moyenne de ventes en kiosque pour les mois d'août, de septembre et d'octobre de 187 000 exemplaires. Selon *Marianne*, les résultats des autres hebdomadaires, qui privilégient les abonnements, sont pour la vente en kiosque : *Le Nouvel Observateur* (84 000 exemplaires), *L'Express* (75 000), *Le Point* (74 900), *L'Evénement du jeudi* (58 000). La diffusion moyenne de *Marianne* est de 230 000 exemplaires.

■ **L'hebdomadaire professionnel de la communication *Stratégies*** propose une nouvelle formule, réalisée par Nathalie Baylaucq (qui a déjà signé celles du *Monde*, de *La Tribune*, de *Marianne*) dans son édition du 31 octobre. Filiale de Reed Elsevier, *Stratégies* affiche une diffusion totale payée de 8 923 exemplaires.

■ **Le groupe de presse allemand Grüner und Jahr,** filiale de Bertelsmann, est intéressé par la maison d'édition britannique IPC Magazines, mise en vente par Reed Elsevier, rapporte l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* du 3 novembre.

Commerçants, industriels, prestataires de services, ne laissez pas les autres décider à votre place.

Elections du 17 novembre, c'est d'abord pour vous que vous votez

Vos représentants à la Chambre de Commerce et d'industrie sont comme vous commerçants, industriels, prestataires de services. Vos intérêts sont aussi les leurs. Le 17 novembre dans votre bureau de vote, ou jusqu'au 13 novembre par correspondance, choisissez ceux qui vous défendront le mieux.

VOTER PAR CORRESPONDANCE JUSQU'AU 13 NOV. C'EST FACILE !

LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

هكذا من الاصل

■ **LE DOLLAR** s'appréciait face au yen mardi matin à 121,86 contre 121,42 la veille à New York. Le billet vert a bénéficié de la crainte liée à la faillite de Sanyo Securities.

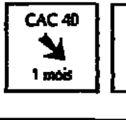
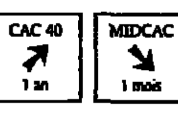
■ **TOKYO** a terminé en hausse de 0,25 % mardi, sur un rebond en fin de séance. Le Nikkei a gagné 41,16 points pour terminer à 16 500,10 points.

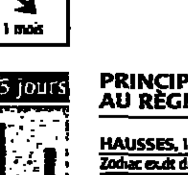
■ **LA BOURSE** de Bangkok était en forte hausse mardi (+ 6,7 %) tandis que le baht gagnait 3,4 %, au lendemain de l'annonce de la démission du premier ministre Chaovalith Yongchaiyuth.

■ **LE DOW JONES** de la Bourse de New York a terminé la séance de lundi en hausse de 232,32 points (+ 3,12 %), à 7 674,40, soit la troisième plus forte hausse en points de son histoire.

■ **APRÈS** une « semaine noire », la Bourse de Sao Paulo a terminé lundi en forte hausse de 9,70 %, l'indice Bovespa des principales valeurs s'établissant à 9 858 points.

LES PLACES BOURSIÈRES



CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

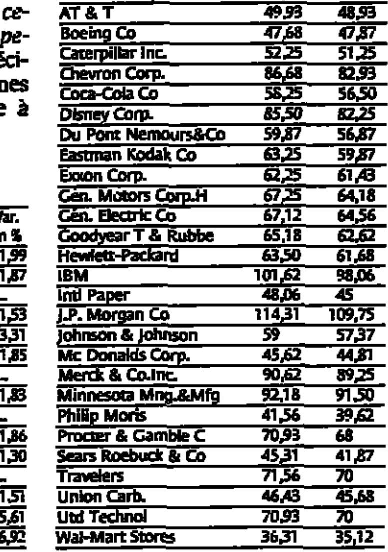
NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

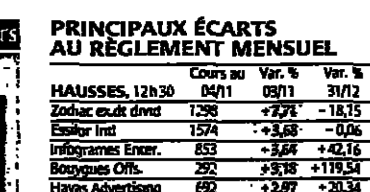
Morosité à Paris

LA BOURSE de Paris était orientée à la baisse mardi 4 novembre dans le sillage du dollar en recul assez sensible et en dépit de la vive progression de Wall Street, lundi en clôture. En repli de 0,48 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard une perte de 0,49 %. Peu après la mi-journée, les valeurs françaises cédaient, en moyenne, 0,44 % à 2 775,66 points. Le marché était nettement plus actif que la veille, le volume des échanges sur le marché à règlement mensuel s'élevant à 2,8 milliards de francs dont 1,7 milliard sur les valeurs de l'indice CAC 40.

Wall Street a gagné 3,12 % lundi après la forte reprise des places asiatiques et européennes. Mais, mardi, la Bourse de Hongkong abandonnait 4,2 %.

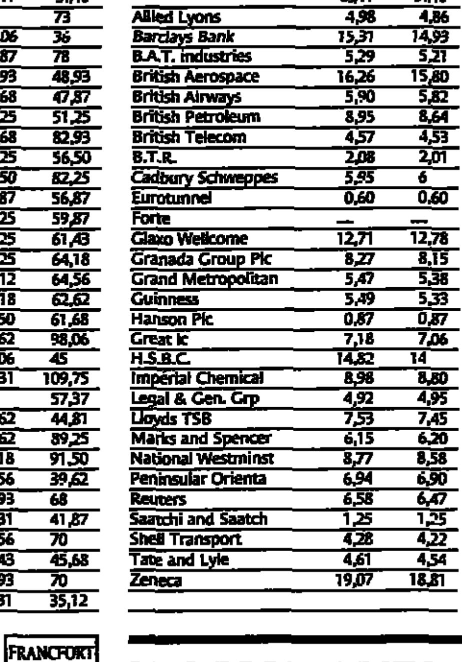
En France, la grève des camionneurs incite également les opérateurs à la prudence. L'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing a estimé que la crise des places boursières allait « entraîner un ralentissement de la croissance un peu partout », notamment en France. Par ailleurs, M. Giscard d'Estaing affirme qu'aux yeux des entreprises étrangères « la France est le pays dans lequel il ne faut pas investir » car « c'est un pays où on va travailler moins et où les coûts vont continuer à augmenter ».



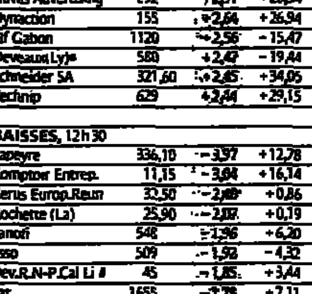
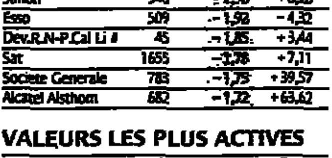


Michelin, valeur du jour

APRÈS avoir beaucoup souffert la semaine dernière, l'action du numéro un mondial du pneumatique s'est reprise assez nettement, lundi 3 novembre, à la Bourse de Paris. Le titre Michelin a regagné 4,2 % à 308,20 francs dans un marché de 551 000 transactions. Pour bon nombre d'analystes, la valeur, qui a cédé 10 % la semaine dernière et a été victime de dégagements, a été injustement traitée et devrait pouvoir atteindre un cours de 400 francs. Depuis le début de l'année, l'action Michelin n'a gagné que 0,9 %, à comparer aux 20 % de hausse de l'indice CAC 40 dans le même temps.

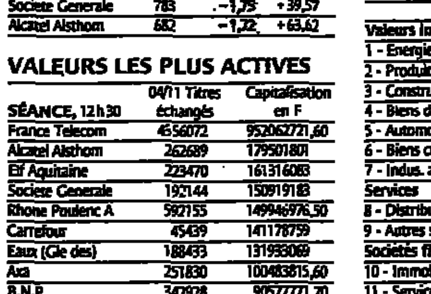


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

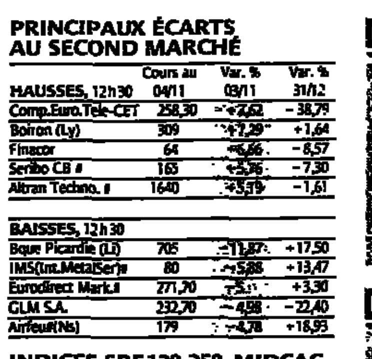
HAUSSES, 12h30	Cours au 04/11	Var. % 03/11	Var. % 31/12
Zodiac ex.dt divid	1298	+7,71	−18,15
Essilor Intl	1574	+3,68	−0,06
Infogrames Enter.	853	+3,64	+42,16
Bouygues Offs.	292	+3,18	+119,54
Havas Advertising	692	+2,97	+20,34
Dynaction	155	+2,64	+26,94
Elf Gabon	1120	+2,56	−15,47
Deveaux(Ly)#	580	+2,47	−19,44
Schneider SA	321,60	+2,45	+34,05
Technip	629	+2,44	+29,15
BAISSES, 12h30			
Lapeyre	336,10	−3,97	+12,78
Comptoir Entrep.	11,15	−3,04	+16,14
Cerus Europ.Reun	32,50	−2,99	+0,86
Rochette (La)	25,90	−2,97	+0,19
Sanofi	548	−1,96	+6,20
Esso	509	−1,92	−4,32
Dev.R.N-P.Cal Li #	45	−1,85	+3,44
Sat	1655	−1,78	+7,11
Societe Generale	783	−1,75	+39,57
Alcatel Alsthom	682	−1,72	+63,62

VALEURS LES PLUS ACTIVES



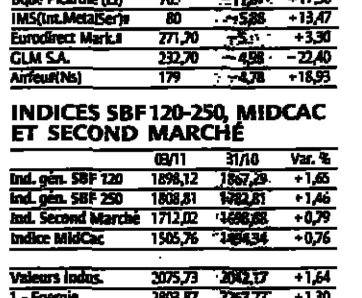
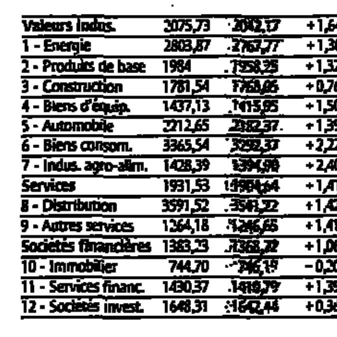
SÉANCE, 12h30	04/11 Titres échangés	Capitalisation en F
France Telecom	4556072	952062721,60
Alcatel Alsthom	262689	179501801
Elf Aquitaine	223470	161316083
Societe Generale	192144	150919183
Rhone Poulenc A	592155	149946976,50
Carrefour	45439	141178759
Eaux (Gle des)	188433	131933069
Axa	251830	100483815,60
B.N.P.	342928	90577771,70
Total	126375	81521527

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

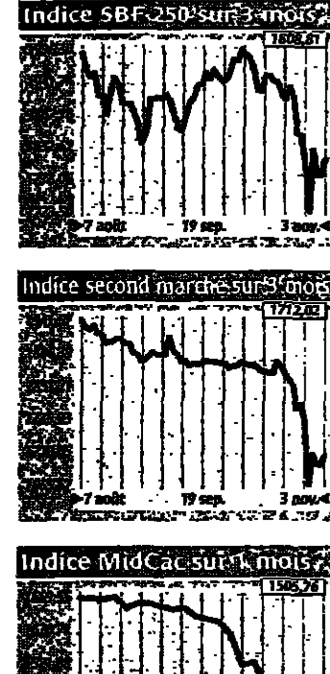


HAUSSES, 12h30	Cours au 04/11	Var. % 03/11	Var. % 31/12
Comp.Euro.Tele-CET	258,30	+7,62	−38,79
Boiron (Ly)	309	+7,29	+1,64
Finacor	64	+6,66	−8,57
Seribo CB #	165	+5,76	−7,30
Altran Techno. #	1640	+5,19	−1,61
BAISSES, 12h30			
Bque Picardie (Li)	705	−11,87	+17,50
IMS(Int.MetalSer)#	80	−5,88	+13,47
Eurodirect Mark.#	271,70	−5	+3,30
GLM S.A.	232,70	−4,98	−22,40
Airfeu(Ns)	179	−4,78	+18,93

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	03/11	31/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1898,12	1867,29	+1,65
Ind. gén. SBF 250	1808,81	1782,81	+1,46
Ind. Second Marché	1712,02	1698,68	+0,79
Indice MidCac	1505,76	1494,34	+0,76
Valeurs Indus.	2075,73	2042,17	+1,64
1 - Energie	2803,87	2767,77	+1,30
2 - Produits de base	1984	1958,25	+1,32
3 - Construction	1781,54	1768,05	+0,76
4 - Biens d'équip.	1437,13	1415,95	+1,50
5 - Automobile	2212,65	2182,37	+1,39
6 - Biens consom.	3365,54	3292,37	+2,22
7 - Indus. agro-alim.	1428,39	1394,98	+2,40
Services	1931,53	1904,64	+1,41
8 - Distribution	3591,52	3541,22	+1,42
9 - Autres services	1264,18	1246,65	+1,41
Sociétés financières	1383,23	1368,72	+1,06
10 - Immobilier	744,70	746,19	−0,20
11 - Services financ.	1430,37	1418,79	+1,39
12 - Sociétés invest.	1648,31	1642,44	+0,36



La faillite de Sanyo fragilise Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance en légère hausse, mardi 4 novembre, les gains des autres places boursières la veille ayant permis de compenser en partie le dépôt de bilan de la société de courtage Sanyo Securities. L'indice Nikkei - 225 a gagné 41,16 points (0,25 %) à 16 500,10, après un pic de 16 640,96 points. Le contrat de décembre a fini inchangé à 16 460.

Pour sa part, le Dow Jones, principal indicateur de la Bourse de New York, s'est inscrit en clôture lundi en forte hausse de 232,32 points (+ 3,12 %) à 7 674,40, soit la troisième plus forte hausse en points de son histoire. Le Dow Jones a presque retrouvé son niveau d'avant la correction du lundi 27 octobre qui l'avait vu perdre 554,26 points (− 7,18 %) sur une seule séance.

« Les investisseurs nous disent que les turbulences de la semaine dernière n'étaient pas aussi graves que ce à quoi on s'attendait », a souligné Mike Driscoll de Hambrecht and Quist. *« La volatilité devrait cependant rester présente pour un petit moment »*, a-t-il ajouté en précisant que, selon lui, le Dow Jones offre un seuil de résistance à 7 600 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 03/11	Cours au 31/10	Var. en %
Paris CAC 40	2794,93	2739,98	+1,99
New-York/DJ indus.	7584,02	7442,08	+1,87
Tokyo/Nikkei	16458,90	16458,90	—
Londres/FT100	4917,50	4842,38	+1,53
Francfort/Dax 30	3854,07	3726,68	+3,31
Frankfort/Commer.	1279,41	1255,71	+1,85
Bruxelles/Bel 20	2855,99	2855,98	—
Bruxelles/Général	2380,32	2336,84	+1,83
Milan/MIB 30	1232	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	597,80	586,79	+1,86
Madrid/Ibex 35	568,33	[illegible]	+1,30
Stockholm/Affarsal	2301,98	2301,98	—
Londres FT30	3182,50	3134,59	+1,51
Hong Kong/Hang S.	11255,10	10623,80	+5,61
Singapour/Strait t	1703,95	1586,97	+6,92

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

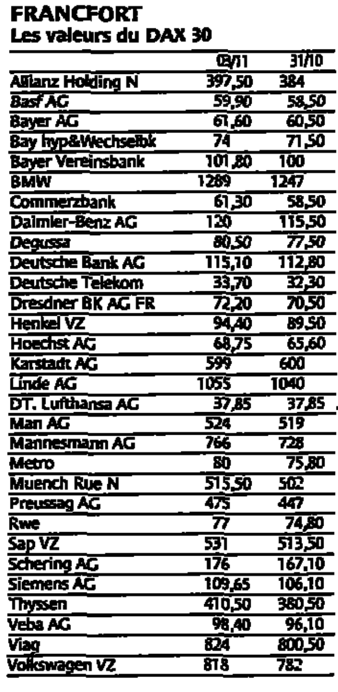
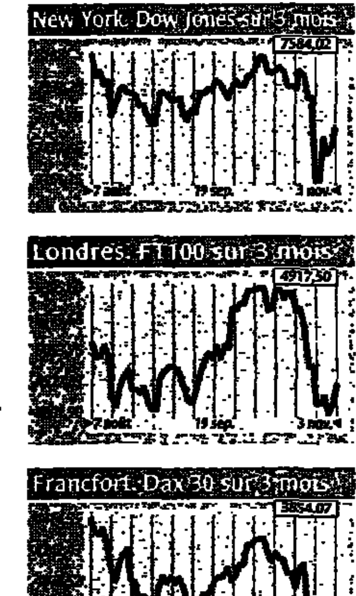
	03/11	31/10
Alcoa	74	73
Allied Signal	36,06	36
American Express	79,87	78
AT & T	49,93	48,93
Boeing Co	47,68	47,87
Caterpillar Inc.	52,25	51,25
Chevron Corp.	86,68	82,93
Coca-Cola Co	58,25	56,50
Disney Corp.	85,50	82,25
Du Pont Nemours&Co	59,87	56,87
Eastman Kodak Co	63,25	59,87
Exxon Corp.	62,25	61,43
Gén. Motors Corp.H	67,25	64,18
Gén. Electric Co	67,12	64,56
Goodyear T & Rubbe	65,18	62,62
Hewlett-Packard	63,50	61,68
IBM	101,62	98,06
Intl Paper	48,06	45
J.P. Morgan Co	114,31	109,75
Johnson & Johnson	59	57,37
Mc Donalds Corp.	45,62	44,81
Merck & Co.Inc.	90,62	89,25
Minnesota Mng.&Mfg	92,18	91,50
Philip Moris	41,56	39,62
Procter & Gamble C	70,93	68
Sears Roebuck & Co	45,31	41,87
Travelers	71,56	70
Union Carb.	46,43	45,68
Utd Technol	70,93	70
Wal-Mart Stores	36,31	35,12

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	03/11	31/10
Allied Lyons	4,98	4,86
Barclays Bank	15,31	14,93
B.A.T. industries	5,29	5,21
British Aerospace	16,26	15,80
British Airways	5,90	5,82
British Petroleum	8,95	8,64
British Telecom	4,57	4,53
B.T.R.	2,08	2,01
Cadbury Schweppes	5,95	6
Eurotunnel	0,60	0,60
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	12,71	12,78
Granada Group Plc	8,27	8,15
Grand Metropolitan	5,47	5,38
Guinness	5,49	5,33
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7,18	7,06
H.S.B.C.	14,82	14
Impérial Chemical	8,98	8,80
Legal & Gen. Grp	4,92	4,95
Lloyds TSB	7,53	7,45
Marks and Spencer	6,15	6,20
National Westminst	8,77	8,58
Peninsular Orienta	6,94	6,90
Reuters	6,58	6,47
Saatchi and Saatch	1,25	1,25
Shell Transport	4,28	4,22
Tate and Lyle	4,61	4,54
Zeneca	19,07	18,81

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	03/11	31/10
Allianz Holding N	397,50	384
Basf AG	59,90	58,50
Bayer AG	61,60	60,50
Bay hyp&Wechselbk	74	71,50
Bayer Vereinsbank	101,80	100
BMW	1289	1247
Commerzbank	61,30	58,50
Daimler-Benz AG	120	115,50
Degussa	80,50	77,50
Deutsche Bank AG	115,10	112,80
Deutsche Telekom	33,70	32,30
Dresdner BK AG FR	72,20	70,50
Henkel VZ	94,40	89,50
Hoechst AG	68,75	65,60
Karstadt AG	599	600
Linde AG	1055	1040
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	524	519
Mannesmann AG	766	728
Metro	80	75,80
Muench Rue N	515,50	502
Preussag AG	475	447
Rwe	77	74,80
Sap VZ	531	513,50
Schering AG	176	167,10
Siemens AG	109,65	106,10
Thyssen	410,50	380,50
Veba AG	98,40	96,10
Viag	824	800,50
Volkswagen VZ	818	782

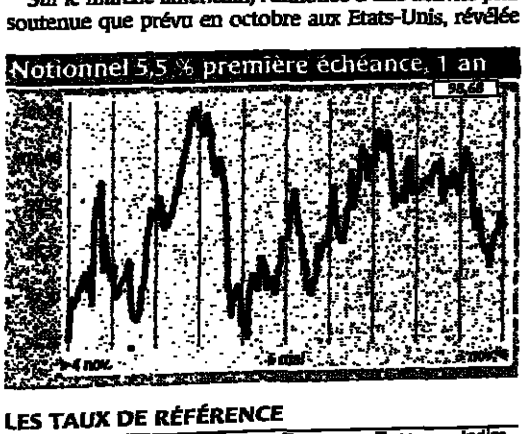
LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Hausse du Matif

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE FRANÇAIS a ouvert en très nette hausse, mardi 4 novembre. Dès l'ouverture, le contrat notionnel du Matif gagnait 18 centièmes, à 98,86. La veille, il avait perdu 30 centièmes, pénalisé par la reprise des marchés d'actions, qui a retiré au marché obligataire sa qualité de *« valeur refuge »*.

Sur le marché américain, l'annonce d'une activité plus soutenue que prévu en octobre aux Etats-Unis, révélée par une hausse de l'indice d'activité des directeurs d'achats des groupes manufacturiers américains (NAPM), n'a pas modifié les anticipations des marchés sur un prochain maintien de taux de la Fed. Les opérateurs guettent surtout la publication, vendredi, des chiffres du chômage. Le rendement de l'obligation du trésor à 30 ans s'affichait à 6,21 %, pour 6,19 % à la mi-journée et 6,13 % vendredi soir.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 03/11	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	1	5,61	6,22	1,70
Allemagne	4,25	5,57	6,20	1,80
Grande-Bretagne	7,25	6,54	NC	2,80
Italie	6,81	6,25	6,78	2,68
Japon	0,48	1,82	NC	1,50
États-Unis	5,81	5,84	6,16	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 03/11	Taux au 31/10	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'Etat à TME	− 1,95	− 1,96	98,28
Fonds d'Etat à TRE	− 2,18	− 2,15	98,86
Obligat. franc. à TME	− 2,20	− 2,03	99,14
Obligat. franc. à TRE	+ 0,07	+ 0,07	100,14

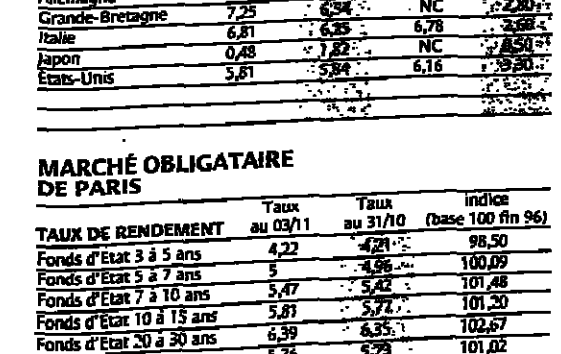
LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 03/11	Vente 03/11	Achat 31/10	Vente 31/10
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	3,59	3,64	3,49	3,53
3 mois	3,69	3,80	3,69	3,80
6 mois	3,79	3,90	3,80	3,91
1 an	3,97	4,20	3,98	4,10
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5195	—	3,5195	—
Pibor Francs 3 mois	3,6219	—	3,6719	—
Pibor Francs 6 mois	3,8105	—	3,8105	—
Pibor Francs 9 mois	3,9590	—	3,9590	—
Pibor Francs 12 mois	4,1035	—	4,1035	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,5885	—	4,5885	—
Pibor Ecu 6 mois	4,6563	—	4,6563	—
Pibor Ecu 12 mois	4,7708	—	4,7708	—

MATIF

Échéances 03/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	65983	98,68	98,94	98,66	98,92
Mars 98	1238	98,19	98,40	98,14	98,20
Juin 98	2	97,96	97,96	97,96	97,96
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	16180	96,23	96,25	96,22	96,24
Mars 98	11187	95,95	95,99	95,94	95,98
Juin 98	4118	95,72	95,74	95,71	95,74
Sept. 98	2768	95,53	95,55	95,52	95,55
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	334	97,80	98	97,70	98
Mars 98	—	[illegible]	—	[illegible]	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40



Échéances 03/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Nov. 97	20755	2800	2822	2759	2770
Déc. 97	969	2801,50	2827,50	2769	2780
Janvier 98	—	[illegible]	—	—	1
Mars 98	1351	2823	2827	2791,50	2791,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,8355 | US/DM ↗ 1,7364 | US/¥ ↗ 121,5000 | DM/F ↗ 3,3501 | £/F ↗ 9,7680

Repli du dollar

LE DOLLAR était orienté à la baisse, mardi 4 novembre. Au cours des premières transactions interbancaires, la devise américaine s'échangeait à 5,7913 francs et 1,7295 deutschemark contre respectivement 5,8174 francs et 1,7361 deutschemark.

Quelques heures plus tôt, à Tokyo, le billet vert se raffermissait face au yen sur le marché des changes, après la faillite d'une grande maison de titres locale, mais ses gains sont limités car la banque centrale japonaise serait intervenue, selon les cambistes, pour défendre le yen. Peu avant la clôture, le dollar cotait 121,86 yens, progressant légèrement sur sa valeur lors des premiers échanges interbancaires à Tokyo (121,72 yens) et sur celle affichée lundi soir à New York (121,42 yens). Les investisseurs sont acheteurs sur le dollar, convaincus que la correction du marché boursier américain est quasiment terminée.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 03/11	% 31/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,0100	+0,02	322	346
Ecu	6,6130	+0,28	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,8355	+1,07	5,5000	6,1000
Belgique (100 F)	16,2410	+0,01	15,6600	16,7600
Pays-Bas (100 fl)	297,2000	+0,04	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4210	+0,26	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	88,0300	+0,01	82	92
Irlande (1 iep)	8,7125	+0,49	8,2400	9,0800
Gde-Bretagne (1 L)	9,7680	+1,03	9,2800	10,1300
Grèce (100 drach.)	2,1330	+0,23	1,8500	2,2300
Suède (100 krs)	77,2600	+0,31	71	81
Suisse (100 F)	410,9500	−0,49	398	422
Norvège (100 k)	82,5900	−0,18	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,5980	+0,02	45,8500	48,9500
Espagne (100 pes.)	3,9665	+0,03	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2850	+0,15	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,1584	+1,27	3,8200	4,4200
Japon (100 yens)	4,8496	+0,98	4,6400	4,9900
Finlande (mark)	111,6000	+0,05	105	116

PARITÉS DU DOLLAR	04/11	03/11	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7364	1,7250	+0,66
TOKYO : USD/Yens	121,5000	120,4100	+0,90

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,8135	5,8115	5,7785	5,7765
Yen (100)	4,8417	4,8369	4,8074	4,8037
Deutschemark	3,3513	3,3508	3,3495	3,3490
Franc Suisse	4,1248	4,1205	4,1116	4,1073
Lire ital. (1000)	3,4183	3,4165	3,4146	3,4104
Livre sterling	9,7237	9,7145	9,6848	9,6699
Peseta (100)	3,9683	3,9642	3,9720	3,9625
Franc Belge (100)	16,262	16,238	16,258	16,230

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,57	3,60	3,73
Eurodollar	5,60	5,72	5,74
Eurolivre	7,14	7,28	7,44
Eurodeutschemark	3,56	3,80	3,86

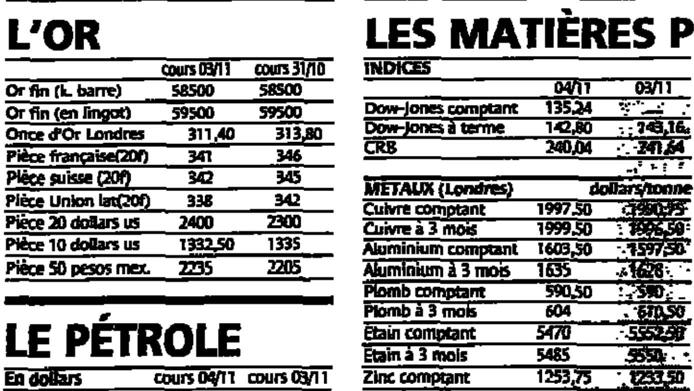
L'OR

	cours 03/11	cours 31/10
Or fin (k. barre)	58500	58500
Or fin (en lingot)	59500	59500
Once d'Or Londres	311,40	313,80
Pièce française(20f)	341	346
Pièce suisse (20f)	342	345
Pièce Union lat(20f)	338	342
Pièce 20 dollars us	2400	2300
Pièce 10 dollars us	1332,50	1335
Pièce 50 pesos mex.	2235	2205

LE PÉTROLE

En dollars	cours 04/11	cours 03/11
Brent (Londres)	20,03	19,93
WTI (New York)	21,23	21,10
Light Sweet Crude	21,06	20,93

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	04/11	03/11
Dow-Jones comptant	135,24	[illegible]
Dow-Jones à terme	142,80	143,16
CRB	240,04	241,64
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1997,50	1980,75
Cuivre à 3 mois	1999,50	1996,50
Aluminium comptant	1603,50	1597,50
Aluminium à 3 mois	1635	1628
Plomb comptant	590,50	590
Plomb à 3 mois	604	610,50
Etain comptant	5470	5552,50
Etain à 3 mois	5485	5550
Zinc comptant	1253,75	1233,50
Zinc à 3 mois	1263	1262,50
Nickel comptant	6137,50	6127,50
Nickel à 3 mois	6260	6230

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	477,30	482,50
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	205,75	208,60
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	360,50	363,25
Maïs (Chicago)	279,75	285,25
Grain. soja (Chicago)	690,75	717
Tourt. soja (Chicago)	223,10	233,10
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	....	—
Orge (Londres)	76,90	76,90
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1603	1578
Cafe (Londres)	1410	1454
Sucre blanc (Paris)	311,50	312,50
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	72,34	72,80
Jus d'orange (New-York)	67,20	68,90

هكذا من الاصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 4 NOVEMBRE

Liquidation : 22 novembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
-0,44 %
CAC 40 : 2775,76

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	980	—	—	46,71
Cr.Lyonnais(T.P.)	908	959	+ 5,61	44,35
Renault (T.P.)	1770	1779	+ 0,50	95,36
Rhone Poulenc(T.P)	2200	—	—	106,38
Saint Gobain(T.P.)	1250	1260	+ 0,80	71,43
Thomson S.A (T.P)	945	—	—	44,45
Accor	1109	1090	- 1,71	30
AGF-Ass.Gen.France	305,30	303	- 0,75	5
Air Liquide	908	900	- 0,88	14
Alcatel Alsthom	694	682	- 1,72	10
Atos (ex.Axime) CA	653	659	+ 0,91	—
Axa	400,60	400,20	- 0,09	7,50
Bail Investis	770	770	—	64,40
Bancaire (Cie)	738	737	- 0,15	18
Bazar Hot. Ville	525	516	- 1,71	16
Bertrand Faure	357,90	362,50	+ 1,28	4
BIC	420	417	- 0,71	6
BIS	490	490	—	8
B.N.P.	263	266,10	+ 1,17	5,40
Bollore Techno.	755	757	+ 0,26	7,50
Bongrain	2122	2158	+ 1,69	63
Bouygues	537	538	+ 0,18	17
Bouygues Offs.	283	292	+ 3,18	2
CPR	444,20	446	+ 0,40	22
Cred.Fon.France	63,50	63,50	—	28
Credit Lyonnais CI	337,80	340	+ 0,65	10
Cred.Nat.Natexis	332,50	336	+ 1,05	10
CS Signaux(CSEE)	200	201,80	+ 0,90	5,50
Damart	3790	3819	+ 0,76	65
Danone	902	903	+ 0,11	17
Dassault-Aviation	1360	1341	- 1,39	31,50
Dassault Electro	586	581	- 0,85	6,40
Dassault Systemes	177	177	—	1,70
De Dietrich	267,90	267,90	—	5,30
Deveaux(Ly)#	566	580	+ 2,47	24
Dev.R.N-P.Cal Li #	45,85	45	- 1,85	—
Dexia France	603	598	- 0,82	15,78
DMC (Dollfus Mi)	111,60	110,10	- 1,34	4
Dynaction	151	155	+ 2,64	3
Eaux (Gle des)	702	700	- 0,28	12
Eiffage	273	276	+ 1,09	28,80
Elf Aquitaine	721	721	—	14
Eramet	243,60	246	+ 0,98	6,60
Eridania Beghin	858	858	—	93
Essilor Intl	1518	1574	+ 3,68	14,50
Essilor Intl.ADP	1540	1540	—	15,30
Esso	519	509	- 1,92	4
Eurafrance	2365	2365	—	72
Euro Disney	7,65	7,60	- 0,65	0,68
Europe 1	1200	1200	—	19
Eurotunnel	5,60	5,60	—	—
Fimalac SA	495	492	- 0,60	16
Finextel	108,10	108,50	+ 0,37	3,91
Fives-Lille	358	355	- 0,83	14
France Telecom	218,80	218,70	- 0,04	—
Fromageries Bel	4140	4092	- 1,15	50
Galeries Lafayette	2700	2699	- 0,03	11
GAN ex.dt sous.	121,50	122	+ 0,41	4
Gascogne (B)	519	513	- 1,15	14
Gaumont #	375	375	—	2,50
Gaz et Eaux	2390	2398	+ 0,33	55
Geophysique	820	810	- 1,21	[illegible]
G.F.C.	522	518	- 0,76	19
Christian Dior	656	647	- 1,37	[illegible]
Ciments Francais	240	239,50	- 0,20	4,25
Cipe France Ly #	154	152	- 1,29	2,50
Clarins	452	460	+ 1,76	2,20
Club Mediterranee	416	420	+ 0,96	4,50
Coflexip	634	628	- 0,94	1
Colas	849	843	- 0,70	25
Comptoir Entrep.	11,50	11,15	- 3,04	7,50
Comptoirs Mod.	2665	2635	- 1,12	24
Jean Lefebvre	322	322	[illegible]	[illegible]
Klepierre	780	788	[illegible]	[illegible]
Labinal	1590	1600	[illegible]	[illegible]
Lafarge	365	360,90	[illegible]	[illegible]
Lagardere	166,10	167,60	[illegible]	[illegible]
Lapeyre	350	336,10	[illegible]	[illegible]
Lebon	291	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand	1085	1072	[illegible]	[illegible]
Legrand ADP	757	745	[illegible]	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
Vaal Reefs #	254	243,20	- 4,25	[illegible]
Volkswagen A.G #	3590	3596	+ 0,16	[illegible]
Volvo (act.B) #	150,10	[illegible]	—	[illegible]
Western Deep #	122	[illegible]	- 2,04	[illegible]
Yamanouchi #	141,80	140,70	- 0,77	[illegible]
Zambia Copper	15,10	15,40	+ 1,98	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 4 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02 ■	—	0,074
CEPME 9% 89-99 CA#	106,50	1,979 d
CEPME 9% 92-06 TSR	120,81	3,378
CFD 9,7% 90-03 CB	119,65	7,308
CFD 8,6% 92-05 CB	118,50	6,362 d
CFF 10% 88-98 CA#	104,80	0,438
CFF 10,25%90-01CB#	114,15	5,655 ↓
CLF 8,9% 88-00 CA#	—	3,975 ↓
CLF 9%88-93/98 CA#	101,16	6,879
CNA 9% 4/92-07	122,79	4,611
CRH 8,6% 92/94-03	*115,30*	*8,087*
CRH 8,5% 10/87-88#	105,04	5,752 d
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,90	6,244
EDF 8,6% 92-04 #	116,35	4,995 ↓
Finansder 9%91-06#	122,65	8,532 d
Finansd.8,6%92-02#	*112,80*	*6,692 d*
Floral9,75% 90-99#	—	2,332 d
OAT 88-98 TME CA#	100,22	3,346 ↑
OAT 9/85-98 TRA	—	0,482 d
OAT 9,50%88-98 CA#	103,35	3,514
OAT TMB 87/99 CA#	99,96	2,611
OAT 8,125% 89-99 #	105,72	3,695 ↓
OAT 8,50%90/00 CA#	108,66	5,216 ↓
OAT 85/00 TRA CA#	103,10	0,833 o
OAT 10%5/85-00 CA#	112,58	4,495 o
OAT 89-01 TME CA#	101,85	3,846 ↑
OAT 10% 90-01 ecu	114,70	6,959
OAT 7,5%7/86-01CA#	108,58	2,158
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,47	5,519
OAT 8,5% 87-02 CA#	115,26	8,082
OAT 8,50% 89-19 #	128,46	0,303 o
OAT 8,50%92-23 CA#	129,62	4,564
SNCF 8,8% 87-94CA	104,85	6,702 d
Suez Lyon.Eaux 90	962	—

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	343	[illegible]
Commerzbank AG	*210*	[illegible]
Fiat Ord.	18,95	[illegible]
Gold Fields South	106,40	[illegible]
Kubota Corp.	19,60	[illegible]
Montedison act.ep.	9,60	[illegible]
Olympus Optical	40	[illegible]
Robeco	536	[illegible]
Rodamco N.V.	167,50	[illegible]
Rolinco	526	[illegible]
Sema Group Plc	131	[illegible]
Solvay SA	306,60	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Sechilienne (Ly)	1170	[illegible]
Sucr.Pithiviers ●	3350	[illegible]
Tanneries Fce (Ny) ●	300	[illegible]
Teleflex L. Dupont	106	[illegible]
Union Cie Nord(Li)	234	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; *o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite;* ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 4 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	40	48
AFE #	469	460
Aigle #	313	310
Albert S.A (Ns) ◆	149	149
Altran Techno. #	1559	1640
Arkopharma#	300	298
Montaignes P.Gest. ◆	1898	1898
Assystem #	170	168
Bque Picardie (Li)	*800*	705
Bque Tarneaud(B)#	320,10	320
Bque Vernes ◆	170	170
Beneteau #	850	828
B I M P ◆	91	91
Boiron (Ly)	288	309
Boisset (Ly) #	700	710
But S.A.	258	256
Cardif SA ◆	800	800
C.E.E #	70,10	70
CFPI # ◆	380	380
Change Bourse (M)	208	205
CNIM CA#	195,70	195,70
Codetour	369	370
Comp.Euro.Tele-CET	240	258,30
Conflandey #	307,90	307,90
C.A. Hte Normandie	319	[illegible]
C.A. Paris IDF	740	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	300	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #	278	[illegible]
C.A.Pas de Calais	545	[illegible]
C.A.du Nord (Li)	520	[illegible]
C.A. Oise CCI	325,60	[illegible]
C.A. Somme CCI	318,50	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	415	[illegible]
Devanlay ◆	630	630
Devernois (Ly)	560	560
Ducros Serv.Rapide ◆	51	51
Emin-Leydier (Ly)#	*418,50*	424
Europ.Extinc.(Ly)#	396	390
Expand s.a	567	560
Factorem	620	620
Faiveley #	185	182,10
Finacor	60	64
Fininfo	718	715
Fructivie	625	620

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MARDI 4 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	32	30,30
Belvedere	645	619
BVRP	192	190,80
Coil	181	185
Electronique D2	741	748
FDM Pharma n.	210	215
Genset ◆	348	348
Guyanor action B ◆	11	11
High Co. ◆	170	170
Infonie	76	77
Joliez-Regol ◆	*76,10*	76,10
Mille Amis ◆	57	58
Naturex	72	73,50
Olitec	700	710
Picogiga ◆	190,50	189,50
Proxidis	16,50	[illegible]
R21 Sante	415	414
Stelax	8,50	8,50

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MARDI 4 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	733	[illegible]
Crédit Gén.Ind. ◆	9,50	[illegible]
Générale Occidentale ◆	178	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	149	[illegible]
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; *Ny = Nancy; Ns = Nantes.*

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; *d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite;* # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 3 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	139,48	132,84
Agipi Actions (Axa)	113,64	108,23
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2453,06	2416,81
BNP 3615 BNP		
Natio Court Terme	14336	14336
Natio Epargne	2226,70	2204,65
Natio Oblig. M.T. C/D	858,06	849,56
Natio Ep. Croissance	3169,87	3109,72
Natio Ep. Patrimoine	136,92	134,24
Natio Epargne Retraite	156,01	152,95
Natio Epargne Tresor	11316,48	11293,89
Natio Euro Valeurs	1026,20	1006,08
Natio Euro Oblig.	1022,96	1012,83
Natio Euro Opport.	1045,74	1025,24
Natio Inter	1099,61	1078,05
Natio Opportunites	*185,51*	*181,87*
Natio Revenus	1116,73	1105,67
Natio Sécurité	11538,53	11538,53
Natio Valeurs	1328,97	1302,91
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	93309,13	93309,13
Oblig. tres caté.	272,61	268,78
CDC·GESTION GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	830,58	806,39
Nord Sud Dévelop. C ◆	2593,70	2588,52
Nord Sud Dévelop. D ◆	2450,76	2445,87
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	315,11	308,93
Patrimoine Retraite D	305,57	299,56
Sicav Associations C ◆	2440,58	2440,58
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	*19847,86*	*19847,86*
Mutual. dépôts Sicav C	19422,17	19402,77
CAISSE D'EPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA	*278,93*	*273,46*
Écur. Capitalisation C	253,81	253,81
Écur. Expansion C	83747,35	83747,35
Écur. Géovaleurs C	3542,54	3473,08
Écur. Investis. D PEA	222,06	217,71
Écur. Monépremière	11438,94	11438,94
Écur. Monétaire C	13142,64	13142,64
Écur. Monétaire D	12516,69	12516,69
Écur. Trésorerie C	322,61	322,61
Écur. Trésorerie D	310,09	310,09
Écur. Trimestriel D	2025,51	2025,51
Éparcourt-Sicav D	193,72	193,72
Géoptim C	12940,43	12749,19
Géoptim D	11886,30	11710,64
Horizon C	2249,49	2205,38
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2340,78	2294,85
CM Option Dynamique ◆	123,13	121,46
CM Option Equilibre	*261,30*	258,39
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	155,30	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	925,09	925,09
Créd.Mut.Ep.Ind.C	139,48	135,75
Kaleis Dynamisme	1091,50	1070,10
Kaleis Equilibre	1067,84	[illegible]
Kaleis Sérénité	1039,14	1026,85
Latitude C	149,77	[illegible]
Latitude D	136,44	[illegible]
Oblitys D	623,57	[illegible]
Plénitude D PEA	202,08	[illegible]
Poste Gestion C	15007,49	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5244,39	[illegible]

SYMBOLES
◊ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الاصل

ARCHÉOLOGIE Longtemps négligée, la ville antique d'Alexandrie révèle peu à peu ses secrets grâce à la concurrence que se livrent deux archéologues, Jean-Yves Empereur et Frank Goddio. ● UN BALAYAGE systématique des fonds sous-marins dans la partie orientale du port a ainsi permis à M. Goddio d'identifier trois bassins et de préciser la position de l'île d'Antirrhodos. ● PLUS À L'EST, dans la zone de fouilles du fort de Qait-Bey, M. Empereur a détaillé environ 2 000 blocs ouvragés près de ce qu'il pense être le site du célèbre phare d'Alexandrie. ● UNE NOUVELLE pièce du puzzle a été mise en place par le CNRS avec la localisation de l'Heptastade, une longue digue qui reliait l'île de Pharos à la côte. ● EN 1998, au Petit Palais, à Paris, un Ptolémée en pharaon découvert sur les zones de fouilles devrait être le clou d'une exposition consacrée à la ville antique.

Le puzzle de l'Alexandrie antique se met en place

La concurrence sauvage entre deux archéologues fait grandement progresser la connaissance de la topographie de la cité mythique, restée largement incertaine, à la différence de celle de ses anciennes grandes rivales de la Méditerranée, Rome et Athènes

ALEXANDRIE
de notre envoyé spécial

Alexandrie a toujours fait rêver : monuments mythiques : Phare, Grande Bibliothèque ; galeries de portraits : César, Cléopâtre, Marc-Antoine, Bonaparte.... Plus près de nous, la nostalgie d'un cosmopolitisme à la Paul Morand et les romans de Lawrence Durrell complètent la mythologie. Pourtant, à la différence d'Athènes ou de Rome, qui furent ses rivales, nous ignorons encore le profil de la cité antique : « *Nous avons une bonne connaissance topographique de la ville ancienne grâce aux descriptions des historiens ou des voyageurs comme Strabon*, indique Jean-Yves Empereur, qui fréquente le port égyptien depuis vingt ans. *Mais les monuments décrits sont comme suspendus en l'air. On ne sait pas exactement où les placer, faute de traces sensibles inscrites au sol. Le rôle des archéologues est de les faire atterrir.* »

L'archéologie, qui a longtemps négligé Alexandrie, est désormais au rendez-vous. Jean-Yves Empereur, est à demeure depuis sept ans, avec pour but de compléter patiemment le puzzle de la ville antique. Il travaille notamment au pied du fort de Qait Bey et dans le faubourg de Gabarri. Depuis peu, il a étendu son champ d'action en pleine mer où il a repéré des épaves antiques. Enfin, il est le maître d'œuvre d'une exposition consacrée à cette ville qui se tiendra à Paris, au Petit Palais, dès le printemps 1998.

M. Empereur n'est pas seul à travailler sur le puzzle. Franck Goddio, l'homme du *San-Diego*, a entrepris ici, depuis deux ans, des fouilles archéologiques intensives. Son champ d'action, délimité par les autorités égyptiennes, est l'intérieur du port oriental. On sait depuis longtemps qu'une part de la vieille Alexandrie gît au fond de cet ovale presque parfait, à la suite des nombreux tremblements de terre qui ont affecté la région dès le IVe siècle de notre ère. En 1992, M. Goddio a pu, grâce à l'équipement sophistiqué embarqué à bord de son catamaran, *le Kamiloa*, lever une première carte du fond du port.

Trois ans plus tard, ces recherches de surface sont complétées par une équipe de plongeurs. Le 20 octobre, au cours d'une conférence de presse, M. Goddio fait le bilan de ses découvertes. Elles lui permettent de réviser la topographie du port antique. Le cap Silsileh (ancien cap Lochias), à la fois plus massif et plus long, est prolongé par trois rochers affleurant la surface et qui contribuent à fermer la baie.

A l'emplacement de l'ancien rivage, maintenant sous l'eau, l'équipe de Goddio a repéré un sol dallé couvert de colonnes effondrées qui semblent signaler la présence de plusieurs bâtiments importants. A partir du cap Lochias, trois bassins se découpent : le premier, sur le flanc même du cap, presque entièrement fermé par une digue – M. Goddio y voit le port royal –, le second s'appuyant sur un promontoir rocheux, perpendiculaire à la côte à l'endroit où l'on plaçait traditionnellement l'île d'Antirrhodos. Selon le propriétaire du *Kamiloa*, cette île est située légèrement plus à l'ouest. En forme de L, elle ferme le troisième bassin, rectangulaire et doté d'une double sortie. Sur la pointe Est de cette île, les plongeurs ont dégagé une série de pieux de bois enfoncés dans le sol ancien. Ces vestiges de pins et d'ormes ont été analysés et datés : entre le VIIe siècle et le IVe siècle, av. JC, donc avant la fondation de la ville (331/332 av. JC). L'île a été ultérieurement nivelée par plusieurs couches d'un épais mortier, puis pavée.

La présence de nombreux fûts de colonnes et de blocs de granit semble indiquer la présence d'édifices. *Il ne faut pas pousser beaucoup Goddio pour qu'il y voit le* palais de Cléopâtre. Sept bases de statues ont été relevées avec des inscriptions *évoquant* les empereurs Commode (161-192) et Caracalla (188-217). Autres trouvailles : deux sphinx et une statue d'Isis de style nettement ptolémaïques.

« RELIEFS INATTENDUS »

Visiblement, plusieurs siècles de constructions successives se trouvent entassées ici. M. Goddio compte encore trois années de campagne avant de s'attaquer à la partie occidentale du bassin où il a déjà remarqué des « *reliefs inattendus* ». De plus, il espère bien localiser, sur « *son domaine* », le phare d'Alexandrie. Phare que M. Empereur situe plutôt à l'emplacement du fort mamelouk de Qait Bey.

Au pied de cette construction, le responsable du CEA a détaillé près 2 000 blocs ouvragés. Il a également remonté à la surface 36 fragments monumentaux, dont l'effigie d'un Ptolémée en pharaon, haut de huit à dix mètres – il ne lui manque que les jambes – qui devrait être exposé à Paris. Si, pour M. Empereur, certains blocs de granits gigantesques peuvent venir de parements du monument, pour son rival, M. Goddio, il s'agit purement et simplement de remblais, destinés, très tardivement, à protéger le port contre les raids des Croisés.

Grâce à des prospections et à des mesures électrostatiques et électromagnétiques complexes menées dans le quartier de Gumruk, une autre découverte a été faite, en *juin, par une équipe du centre de* recherches géophysiques du CNRS conduite par Albert Hesse. Il s'agissait de localiser l'Heptastade, cette *digue lancée entre le* continent et l'île de Pharos. La jetée devait son nom à sa taille : sept stades (environ 1 200 m). La digue, peu à peu ensablée, a engendré, au fil des siècles, un véritable isthme sur laquelle les occupants turcs ont installé un quartier à partir du XVe siècle.

D'après les études du CNRS, son tracé serait assez différent de celui qui était communément admis. Elle s'inscrirait exactement dans la trame des rues dessinées *ex nihilo* par Dinocrate de Rhodes, l'urbaniste de la ville. C'est encore un élément du puzzle qui se met en place.

Emmanuel de Roux

Les nouveaux contours du port antique

Franck Goddio explore le grand port, dont seule la partie ouest a été, pour le moment, examinée. Ces fouilles permettent de dessiner une nouvelle configuration du port. Jean-Yves Empereur continue l'exploration des environs du fort de Qait-Bey, poursuit ses fouilles de sauvetage à proximité du Cæsarum et entame, au large, des recherches sur des épaves. Le CNRS a réétudié l'emplacement de l'Heptastade.

Les rendez-vous manqués

Alexandrie a longtemps raté son rendez-vous avec l'archéologie. Quand, au dix-neuvième siècle, les grandes missions internationales se partagent les sites archéologiques de la Méditerranée orientale, personne ne s'intéresse à ce port. Ce qui compte alors en Egypte, c'est l'héritage pharaonique, pas celui de la Grèce hellénistique. De plus, à l'inverse de Rome, l'autre grande métropole de l'antiquité, Alexandrie a laissé peu de traces. En 1897, un archéologue britannique, D. T. Hogarth, vient faire quelques sondages et ne trouve rien de passionnant. La cause est entendue : ce port n'est pas un terrain pour les ténors de l'archéologie. Schliemann lui-même ne fera que passer. C'est bien plus tard que trois générations d'italiens, Giuseppe Botti, Evaristo Breccia et Achille Andreani, puis une mission polonaise conduite dans les années 60 et 70 par Mieczyslaw Rodziewicz entameront un patient travail, amplifié aujourd'hui.

Au croisement des deux principales artères, le tombeau d'Alexandre

ALEXANDRIE
de notre envoyé spécial

Alexandre le Grand fait toujours rêver : en cent ans, 135 permis de fouilles ont été déposés pour retrouver le tombeau du conquérant. Et la liste n'est pas close. On se souvient de cette citoyenne grecque qui, en 1995, avait cherché sa trace dans l'oasis de Siwa. C'est à Alexandrie même que la chasse continue de plus belle : un professeur de l'université cairote d'Aïn-Shams vient de déposer une demande pour explorer les sous-sols de la mosquée Nabi Daniel, et un archéologue égyptien chevronné, Fawsi El Fakaharany, a obtenu la même permission pour fouiller du côté des Cimetières latins.

Parmi les « fous » d'Alexandre, on trouve toutes les professions. L'un des plus tenaces est un garçon de café d'origine grec, Stelios Coumoutsos : son dossier officiel de demande de permis, ouvert en 1956, ne comporte pas moins de 322 documents. Il faut dire que le mythe d'Alexandre reste populaire dans la cité qu'il a fondée il y a vingt-trois siècles. Au point que la rumeur en fasse parfois l'instrument de certains faits divers, comme celui d'une femme qui faisait la queue devant une salle de cinéma, avec son mari, non loin de la rue Nabi-Daniel, et qui disparut dans une crevasse, comme aspirée par la terre. On fit des recherches approfondies dans les parages. Le sous-sol fut sondé. La police inquiéta le mari. En vain.

CONFUSION

« *On peut supposer*, raconte Jean-Yves Empereur, *qu'elle fut emportée, par temps de grosses pluies, fréquentes l'hiver, dans l'une de ces canalisations non répertoriées qui alimentent les innombrables citernes antiques : celles-ci parsèment le sous-sol de la cité. Mais la rumeur courut toute la ville qu'elle avait été appelée par Alexandre, qui voulait une femme !* »

La mosquée Nabi-Daniel est souvent donnée comme étant le lieu où se trouverait le tombeau convoité. Sans doute à cause d'une confusion de l'historien arabe Léon l'Africain. Explorés à *plusieurs reprises, les sous-sols de l'édifice n'ont* rien révélé. En réalité, il se peut que le fameux monument ait été découvert... en 1914. En effet, à cette date, on exhuma, dans le cimetière de Terra Santa, un « tombeau d'albâtre » qui fut identifié comme étant l'antichambre d'une tombe à tumulus de grande taille, de style macédonien, datant du début de l'époque hellénistique. Les textes anciens situaient la nécropole royale à l'intersection des deux principales rues de la ville. Or, le « tombeau d'albâtre » se trouve a peu près à l'intersection des deux plus grandes artères de la cité, si l'on en croit les sondages assez précis effectués par le géomètre égyptien Mahmoud El Falaki en 1866. Néanmoins, aucune inscription ne permet d'affirmer avec certitude qu'il s'agit bien là de la dernière demeure du souverain grec. Saint Jean Chrysostome ne disait-il pas, dès la fin du quatrième siècle, en parlant d'un point compliqué de théologie, qu'il était aussi obscur que l'emplacement du tombeau d'Alexandre ?

E. de R.

Franck Goddio et Jean-Yves Empereur, les deux faces de l'archéologie

ALEXANDRIE
de notre envoyé spécial

Au fond du port oriental d'Alexandrie, des plongeurs ont découvert, à 5 mètres sous la surface de l'eau, un bombardier britannique Bristol datant de la dernière guerre. L'avion avait dû participer à la bataille d'El Alamein qui se produisit en 1942, à moins de 150 kilomètres du grand port égyptien. Ces hommes-grenouilles comptent parmi les acteurs d'une autre bataille, plus feutrée, qui concerne le passé de la cité millénaire. Elle oppose deux équipes. L'une est menée par un archéologue chevronné, Jean-Yves Empereur. La seconde, par un amateur flamboyant, Franck Goddio.

A l'actif du premier, quarante-cinq ans, helléniste formé à l'Ecole française d'Athènes, d'innombrables fouilles en Grèce et à Chypre, et la création, en 1990, du *Centre des études alexandrines* (CEA). Il est appuyé par l'Institut français d'archéologie orientale (IFAO) basé au Caire. Son rival, cinquante ans, cheveau-léger autoproclamé, s'est taillé, depuis 1985, un petit empire au large des Philippines où il a exploré une douzaine d'épaves avec leur cargaisons – dont le San-Diego exposé avec succès à Paris. Il a fondé l'Institut européen d'archéologie sous-marine et apprécie les feux de l'actualité. Côté média, M. Empereur n'a rien à lui envier : le film qui a été tiré de ses fouilles subaquatiques de Qait Bey a été vu par vingt millions de téléspectateurs et a raflé une quinzaine de récompenses. C'est à l'occasion de ces travaux, au cours desquels les deux hommes se sont cotoyés en 1992, que l'irréductible différend qui les oppose est né. Depuis 1995, les couteaux sont tirés.

M. Goddio campe sur l'*Océanex*, un gros cabin-cruiser égyptien affrété par la société Hilti (Liechtenstein) – machines-outils en tout genre – qui le finance. A quelques mètres de là est ancré le *Kamiloa*, son catamaran bourré d'électronique. Il a obtenu des autorités égyptiennes la concession des fouilles sous-marines du port est d'Alexandrie.

AMATEUR BROCARDÉ

Un rêve inaccessible est aujourd'hui à portée de sa main : il a pu forcer la citadelle des institutions archéologiques centenaires. En 1996, avec 1,5 million de dollars (environ 8,5 millions de francs) donnés par Hilti et une trentaine de personnes, il démarre une campagne de quatre mois, qui reprend en 1997, avec le même personnel et 1,2 million de dollars. Il entasse des résultats et publie un petit livre, *A la recherche de Cléopâtre* (Robert Laffont éd.), dans lequel il évoque les vestiges du palais de la dernière reine d'Egypte avec emphase et approximation. On brocarde cet amateur qui veut faire de l'archéologie sans archéologues. M. Goddio se raidit devant les ricanements, met en avant les professionnels égyptiens avec qui il travaille officiellement, et fustige ces fonctionnaires installés dans leur fromage. En même temps, il rectifie le tir : lors de sa conférence de presse du 20 octobre, il troque le péplum contre la tenue plus sobre du scientifique. Sous ses allures de bon jeune homme un peu mondain, c'est un féroce difficile à abattre.

M. Empereur est l'homme des situations difficiles, le pompier volant de l'Alexandrie antique. « *Je n'ai jamais choisi un terrain. Ce sont les promoteurs qui choisissent pour moi*, indique-t-il. *Depuis la libéralisation économique du régime, les immeubles neufs se multiplient au centre-ville. Quand les promoteurs tombent sur un site antique, ils nous préviennent et nous agissons dans l'urgence.* » Les délais sont brefs : de six mois à un an et demi. Ensuite, les pelleteuses entrent en action. En août dernier, il est encore intervenu *in extremis* pour étudier la nécropole de Gabbari avant le passage définitif des bulldozers.

Sa « centrale archéologique » est située en pleine ville, à l'emplacement d'un ancien théâtre, le Dina, au bord d'une excavation où une dizaine de siècles d'histoire se devinent à ciel ouvert. Sous des bâches, une quinzaine de personnes dessinent des éléments de poteries, collent des tessons, identifient des photos, classent des mosaïques ou enregistrent des fragments d'amphores.

Les résultats de six opérations d'urgence sont là, dans des sacs de plastique, des boîtes à cigares ou des cartons à chaussures. La moisson de la nécropole de Gabbari arrive déjà. Quatre publications de fouilles sont sous presse. M. Empereur est un nonchalant qui galope à la poursuite du temps : « *On nous propose une dizaine de sites par an, mais nous ne pouvons en fouiller que trois. On est en train de rater des occasions. Et seul, je manque de moyens.* »

Pourtant, il se trouve aujourd'hui à la tête d'une véritable PME qui compte entre vingt et cinquante personnes. Il a ouvert le CEA avec un budget de 200 000 francs. Cette année, celui-ci atteint 3,5 millions de francs. Cet argent, il faut le trouver auprès de mécènes – la Fondation EDF, Elf Aquitaine, Gédéon ou France 2. Régulièrement, M. Empereur organise une tournée de conférences pour lever des fonds. Le marché est étroit. *Il faut donc se battre.*

E. de R.

هكذا من الاصل

2

L'équipe de France de hockey sur glace prépare les Jeux olympiques dans la morosité

Les problèmes financiers de la fédération handicapent sérieusement les Bleus

Le tournoi international de Morges (Suisse), qui débute mercredi 5 novembre, permettra aux hockeyeurs français de rencontrer la Finlande, la Russie et la Suisse en vue des Jeux olympiques 1998 de Nagano (Japon). Mais, même dirigée désormais par un entraîneur américain de renom, l'équipe nationale semble démotivée par les conditions de travail que lui impose la dramatique situation financière de la fédération.

HERBERT P. BROOKS a beau être précédé d'une réputation de faiseur de miracle, son arrivée à la tête de l'équipe de France, qui affrontera, au tournoi de Morges (Suisse), la Finlande, la Russie et la Suisse, du mercredi 5 au dimanche 9 novembre, suscite la plus grande circonspection. « *Si la nomination d'un entraîneur de renom suffisait à gagner, ça se saurait,* dit Philippe Bozon, attaquant-pilier de l'équipe de France. *A trois mois des Jeux olympiques de Nagano, que peut-on espérer alors qu'on y retrouvera les meilleures équipes jamais engagées au monde et que Herb Brooks ne nous a jamais vus ? Il aurait fallu commencer à travailler dès cet été, essayer des joueurs. Au lieu de ça, nous avons été renvoyés du stage de Pralognan sans l'avoir commencé à cause du manque de moyens de la fédération. On n'a pas joué ensemble depuis les championnats du monde, en mai.* »

Comme son prédécesseur québécois, Dany Dubé, Herbert Brooks débarque quelques jours avant la réunion annuelle de Morges, alors que la saison est déjà bien engagée. Mais, redressement judiciaire de la Fédération française des sports de glace (FFSG) oblige, leur mission est différente. « *M. Dubé était aussi responsable du développement du hockey mineur,* indique le directeur technique national, Patrice Maurin. *M. Brooks sera très précisément payé à des conditions raisonnables pour quatre-vingts journées de travail avec l'équipe de France, qui s'achèveront après les championnats du monde d'avril 1998.* »

Cette formule, qui réduit le rôle de l'entraîneur national à celui d'un consultant, voire d'un mercenaire, n'est pas particulière à la France. L'Italie s'est attaché, jusqu'en début d'année, les services du Canadien Brian Lefley, parallèlement entraîneur de l'équipe du club de Berne, en Suisse. L'équipe nationale suisse fonctionne aussi, depuis plusieurs années, sur le même mode avec des entraîneurs allemands ou autrichiens. « *Au moins, ces coaches sont basés en Europe,* remarque Philippe Bozon. *Nos besoins pour une préparation aux Jeux ne sont pas compris par ceux qui procèdent au rétablissement financier de la FFSG. J'ai cru entendre qu'on partait pour Morges sans médecin pour l'équipe.* »

Philippe Bozon et ses coéquipiers ne s'étonnent plus de la situation : « *Pour nous, c'est devenu la routine.* » Ces dernières saisons, la succession de trois entraîneurs différents à la tête de l'équipe a interdit un véritable travail de fond. Le Finlandais Juhani Tamminen, ancien international, a imprimé un esprit plus offensif à l'équipe de France. Officiellement, il a été licencié dans le cadre des restrictions budgétaires que la FFSG s'est imposées dès le printemps 1996 pour survivre. La saison passée, le Québécois Dany Dubé, universitaire, théoricien et tacticien, a osé rajeunir le collectif. En cessation de paiements, sous la tutelle d'un administrateur judiciaire depuis début juillet (*Le Monde* du 31 octobre), la FFSG l'a laissé partir.

Elle a également limogé, à la même date, Patrick Francheterre, le directeur technique national adjoint responsable du hockey sur glace, accusé d'avoir rémunéré, avec l'argent de la billetterie de matchs internationaux et de la vente d'équipements, l'équipe médicale indispensable aux Tricolores pour les championnats du monde 1997 et dont la présence n'avait pas été prévue par l'administrateur judiciaire.

Philippe Bozon a l'habitude de s'adapter. Il exporte son talent depuis des années, s'accommodant des différents styles de jeu et de nouvelles cultures. Il est devenu le seul Français à jamais évoluer dans le prestigieux championnats américain (NHL), à Saint-Louis (Missouri). Puis il s'est installé en Suisse, à la Chaux-de-Fonds et à Lausanne, avant de signer à Mannheim dans le championnat allemand, avec Christian Pouget, imité par d'autres ténors de la formation tricolore.

Mais sa voix est lasse, et son moral, en berne. « *Depuis le départ de Patrick Francheterre,* explique-t-il, *nous n'avons plus d'interlocuteur à la fédération. J'ai des dents cassées, des angines à répétition et des problèmes d'infection. Incertain pour Morges, je n'ai pu avoir au téléphone personne d'autre qu'une secrétaire. On parle d'Antoine Richer* [ancien capitaine de l'équipe de France, trente-six ans, toujours licencié à Amiens] *comme assistant de Brooks, mais il n'est même pas au courant de la teneur de son éventuelle mission.* »

Un entraîneur qui n'en est pas à son premier défi

L'employeur d'Herbert P. Brooks s'est montré compréhensif. Le club du championnat américain (NHL) des Penguins de Pittsburgh sait bien que les instances fédérales nationales ne contractent plus guère d'engagement à long terme, même avec les entraîneurs les plus prestigieux. Il libérera donc son recruteur pour le temps qu'il devra passer avec l'équipe de France. Le sacrifice est mince : quatre-vingts jours, pas même un quart de l'année.

L'homme est un habitué des défis et, à cinquante-sept ans, il n'en avait plus à relever dans son pays. Ancien international, brillant coach de plusieurs équipes universitaires américaines, il a aussi dirigé plusieurs équipes professionnelles. Mais son aura lui vient du cinquième titre olympique consécutif qu'il a conduit les Etats-Unis à remporter, à Lake Placid, en 1980, avec vingt joueurs d'une moyenne d'âge de vingt-deux ans choisis seulement huit mois plus tôt parmi une sélection de quatre-vingts amateurs venus de clubs mineurs.

« ON EN A MARRE »

Malgré ses références indiscutables, Herbert Brooks, joint par téléphone aux Etats-Unis, vendredi 31 octobre, n'en savait guère plus. Il comptait sur James Tibbets, l'entraîneur adjoint de Patrick Francheterre, d'origine américaine, qu'il a déjà rencontré à l'occasion de camps d'entraînement, pour le renseigner sur les joueurs. Prudent, il servait un discours convenu sur son « *ouverture aux propositions,* [sa] *volonté de ne pas effectuer de grands changements, vu le manque de temps, et d'écouter les joueurs* ».

A la FFSG, où l'on se pique volontiers d'offrir aux athlètes de haut niveau le haut de gamme en matière d'encadrement, on ressasse à l'envi, comme une formule magique, une phrase d'Herbert Brooks passée à la postérité. Juste avant la finale des Jeux olympiques de 1980, disputée aux Soviétiques qui venaient de leur infliger en match amical un cuisant échec (10-3), il aurait asséné à ses disciples de l'équipe nationale américaine : « *Messieurs, vous n'avez pas assez de talent pour gagner sur votre seul talent.* » Ils l'avaient emporté. « *C'est un homme d'événement,* dit Didier Gailhaguet, directeur des équipes de France de patinage et coordinateur du programme de préparation olympique. *Le schéma ponctuel que nous adoptons ne l'a pas empêché de réussir ailleurs. Nous devons viser les quarts de finale. Une sixième place est même à la portée de la France.* »

Les formules à l'emporte-pièce et l'esprit commando d'Herbert Brooks séduiront sans doute les plus jeunes recrues. Mais suffiront-ils à transcender les anciens ? Philippe Bozon promet d'essayer d'y croire encore : « *L'arrivée d'un nouveau coach crée toujours une dynamique positive, car tout le monde joue sa place. Comme d'habitude, on nous demande de faire l'impossible. Chaque fois, on se maintient des conditions précaires grâce à notre gros cœur et à nos tripes. Une fois de plus, je serai disponible pour l'équipe de France, mais, après cette saison, avec les plus vieux, nous ferons sérieusement le point. A force de donner, on en a marre.* »

Patricia Jolly

Premiers réglages à l'occasion du tournoi de Morges

● **Le tournoi de Morges** (Suisse), qui débute mercredi 5 novembre, s'achèvera dimanche 9 novembre. Outre l'équipe de France, il réunit les sélections nationales finlandaise, russe et suisse.

● **Cette compétition** est le premier test grandeur nature pour le nouvel entraîneur américain des Bleus, Herbert P. Brooks, qui a remplacé le Suédois Juhani Tamminen (Patrick Francheterre avait assuré un intérim de quelques mois). Elle lui servira à établir sa sélection pour les Jeux olympiques d'hiver de Nagano (Japon), qui se disputeront du 7 au 22 février 1998.

● **La France** sera représentée à Morges par François Gravel, Christobal Huet et Fabrice Lhenry (gardiens de but) ; Jean-Philippe Lemoine, Serge Poudrier, Denis Pérez, Serge Djelloul, Jean-Christophe Philippin, Karl Dewolf (défenseurs) ; Arnaud Briand, Jonathan Zwickel, Robert Ouellet, Stéphane Barin, Anthony Mortas, Maurice et François Rozenthal, Laurent Gras, Richard Aimonetto, Laurent Deschaume et Eric Blays (attaquants). Philippe Bozon (souffrant d'une rage de dents) et Christian Pouget (blessé) seront absents.

● **A Albertville,** aux Jeux olympiques de 1992, l'équipe de France s'est illustrée en se qualifiant pour les quarts de finale. Elle avait été battue par les Etats-Unis (4-1) et avait finalement terminé huitième du tournoi olympique. A l'époque, la performance avait suscité un engouement dans tout le pays, l'audience télévisée avait grimpé de match en match atteignant 5,2 millions de téléspectateurs pour le France-Etats-Unis et les clubs recevaient de nouveaux amateurs. L'embellie fut de courte durée : deux mois plus tard, aux championnats du monde, en Tchécoslovaquie, la formation était contrainte de disputer un match de barrage contre la Pologne (3-1) pour rester parmi l'élite mondiale.

● ***Aux Jeux olympiques* 1994** de Lillehammer (Norvège), l'équipe de France avait pris la 10e place. Lors des championnats du monde 1997, en Finlande, les Bleus avaient fini au même rang, alors qu'ils avaient accroché la 11e place en 1996, au Canada.

La flotte de la Whitbread panse ses blessures

La première étape de la course autour du monde à la voile a usé les équipages. Les bateaux reprendront la mer samedi

« *CHRIS DICKSON a démissionné.* America's Challenge *a déclaré forfait.* BrunelSunergy *a pris un nouveau navigateur.* » Du Cap, le rédacteur en chef du magazine britannique *Yachting World* résume les incidences de la première étape de la course autour du monde en équipages et avec escales, qui a mené dix bateaux de Southampton en Afrique du Sud. Trente et un jours de navigation pour le premier (*EF Language*) et trente-sept pour le dernier (*BrunelSunergy*) ont aiguisé les humeurs, mis en lumière les problèmes.

« *Ce ne sont jamais les mêmes histoires,* expliquait, avant de rentrer en France, Halvard Mabire, membre de l'équipage d'*America's Challenge*, *mais il y en a toujours, même si celles comme la nôtre, heureusement, se produisent rarement.* » Le Français a appris en arrivant au Cap qu'un intermédiaire mexicain du sponsor de son embarcation avait filé avec la caisse. « *On subodorait un problème sérieux une dizaine de jours avant l'arrivée, car nous avions effectué des commandes de voile qui n'aboutissaient pas* », dit-il.

La campagne d'*America's Challenge* pour la Whitbread s'était mal engagée. Le budget n'avait été bouclé qu'à la toute dernière minute mais Halvard Mabire était arrivé fin août confiant et déterminé, après sa victoire dans la Course de l'Europe aux côtés du skipper néo-zélandais Ross Field. « *Sur ce bateau, personne n'avait embarqué seulement pour participer,* dit-il. *Ayant tous plusieurs Whitbread à notre actif – pour moi c'était la cinquième et Ross avait remporté la dernière édition –, nous étions tous un peu mercenaires.* » Pour la plupart d'entre eux, la course, qui doit arriver à Southampton (Grande-Bretagne) au printemps 1998, est déjà terminée.

Au contraire de quelques-uns de ses équipiers, largement encouragés par un Ross Field « *surpris, déçu et en colère* », Halvard Mabire n'a pas répondu aux sollicitations des bateaux concurrents en quête de renfort. Ce jeune architecte naval a d'autres projets. A Douarnenez, il met actuellement au point, avec Bernard Nivelt, un monocoque de 60 pieds, *Petit Navire*, dont la mise à l'eau est prévue fin décembre à La Rochelle.

L'équipage de *Toshiba* s'est débarrassé de Chris Dickson depuis le 28 octobre. Présentés par l'organisation de la Whitbread comme coskippers de *Toshiba*, Dennis Conner, le quadruple vainqueur de la Coupe de l'America, et Chris Dickson remplissaient deux fonctions bien distinctes. Le premier a misé sur sa réputation pour séduire les sponsors, abandonnant au second la vie à bord. Le tyrannique Néo-Zélandais, nanti de huit titres de champion du monde de « navigation bord à bord », qui bannit lecture, musique et chaussures de rechange sur son bateau pour éviter toute distraction ou ralentissement, a rapidement agacé.

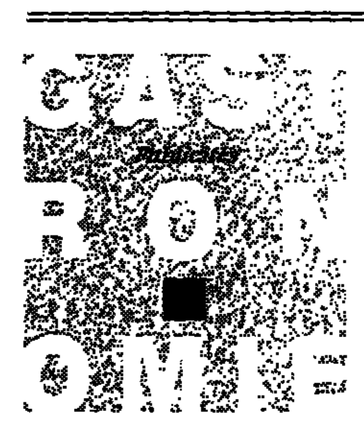
Vexé par sa sixième place, il a commencé par expliquer qu'un retard de deux minutes à la manœuvre pouvait creuser un écart de deux jours avec les autres concurrents, avant de jeter l'éponge brutalement. « *Je ne vois pas l'intérêt de rester, je n'ai pas été engagé pour faire le garde d'enfants et musarder en queue de flotte* », a-t-il expliqué. En coulisses, l'équipage avait posé ses doléances : « *C'est lui ou nous.* » Seul contre tous, Chris Dickson a capitulé. Il a été remplacé par le Britannique Paul Stanbridge, embarqué au départ comme chef de quart.

Ross Field, privé de bateau, ne signera pas de doublé dans la Whitbread. Pas plus que Chris Dickson ne peut rêver de revanche sur le sort. Lors de la dernière édition, le mât de son *Tokio* s'était brisé, le privant d'une victoire qui semblait certaine. D'aucuns arguent qu'il avait poussé son bateau et son équipage au-delà de leurs limites. Cette fois, pour oublier sa déception, il est parti en safari dans une réserve sud-africaine.

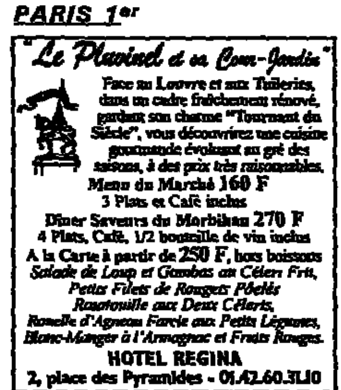
P. Jo.

Un XV de France sans surprise pour affronter l'Afrique du Sud

LA SÉLECTION française qui doit affronter l'Afrique du Sud en test-match, le 15 novembre, à Lyon, a été rendue publique, lundi 3 novembre, à Toulouse. Les sélectionneurs ont retenu un groupe de vingt et un joueurs, où ne figure aucun nouveau nom : Thomas Castaignède (Castres), Jérôme Cazalbou (Stade toulousain), Fabien Galthié (Colomiers), Stéphane Glas (Bourgoin), Thierry Lacroix (Harlequins/Ang), Christophe Lamaison (Brive), Laurent Leflamand (Bourgoin), Jean-Luc Sadourny (Colomiers), Philippe Saint-André (cap./Gloucester/Ang.), David Venditti (Brive). Abdelatif Benazzi (Agen), Philippe Benetton (Agen), Olivier Brouzet (Bègles-Bordeaux), Laurent Cabannes (Harlequins/Ang.), Christian Califano (Stade toulousain), Didier Casadéi (Brive), Marc Dal Maso (Agen), Raphaël Ibanez (Dax), Olivier Merle (Monferrand), Fabien Pelous (Stade toulousain), Franck Tournaire (Stade toulousain).



PARIS 1er



PARIS 2e



PARIS 6e



PARIS 7e

PARIS 8e



PARIS 1er

AU DIABLE DES LOMBARDS
VOTRE RESTAURANT AUX HALLES
TOUS LES JOURS DE 8H A 1H NON STOP !!!
BRUNCH 85 F DE 10 H A 17 H
FORMULE A 60 F EN SEMAINE JUSQU'A 21 H
TEL: 01 42 33 81 84
64 RUE DES LOMBARDS 75001 PARIS

PARIS 5e

LA FERME DU PERIGORD
1, rue des Fossés St-Marcel
Près Jardin des Plantes
- 01.43.31.69.20 -
Auberge au charme rustique. Salon.
Menus 130 F et 220 F + Carte
Menu touristique 150 F (apéritif & vin comp.)

PARIS 6e

ALSACE A PARIS T.l.j. 01.43.26.21.48
9, pl. St-André-des-Arts, 6e - SALONS
CHOUCROUTES, GRILLADES, FLAMMEKÜECHE, POISSONS, HUÎTRES ET COQUILLAGES

PARIS 6e

La Table d'ERICA
Cuisine gastronomique créole.
"Blaff, lambis, chatou sont les noms magiques de cette cuisine des tropiques. C'est la fête à petit prix avec un charmant service féminin" J-C RIBAUT
- Salade marine (salade de poissons crus, marinée au citron vert et au lait de coco) ;
- Coquelet boucané à l'ancienne, migan de légumes du pays.
Désormais ouvert au déjeuner. Menu midi 62 F et 89 F. Le soir, menu 89 F et 120 F + Carte.
6, rue Mabillon - Tél. 01.43.54.87.61
(Fermé le dimanche)



Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : ☎ 01.42.17.39.40

Les gastronomisants

L'année 1998 vue par les guides de table

LES POURSUIVANTS arrivent. Comme toujours chez les seconds, ils donnent des coups de reins terrifiants pour oser partager un podium à la marche suprême louée à vie par le grand muet et juge à mortier des choses à peu près comestibles de l'existence. Voici venue la saison où les guides gastronomisants viennent rendre les attendus de leur longue et périlleuse année de mastication. Dans sa tour d'ivoire en béton armé de l'avenue de Breteuil, le Michelin commence à sucer leur travail avec la méticulosité des professionnels du décorticage des pinces de ce délicat et très savoureux crabe qu'est l'araignée.

Car c'est ainsi, le Rouge fait la loi, les autres la police. Du moins ont-ils le mérite de dresser leurs procès-verbaux en toutes lettres et en pleine lumière. Ce fut l'astuce de ces deux apôtres, Millau et son compère Gault, *Gault et son double Millau*, de parler à voix haute de ce qui leur plaisait ou non et de dire pourquoi. Dans les années 70, en face d'un Michelin sec de sentence comme un magistrat castillan, les bonshommes entamaient des conversations de salon gourmand, lançaient des inconnus, donnaient des conseils, allant jusqu'à *insuffler sous la toque les préceptes* d'une cuisine très nouvelle. Révolution.

De l'abscons et sidéral jugement de l'intouchable et vertueux mandarin, on passait à la leçon de choses expliquée à des clients ordinaires. On avait en prime le sourire de l'hôtesse, la couleur des rideaux, le passé et les *lubies de l'artiste et le parfum de* quelques fleurs glanées dans son jardin secret. Le GaultMillau continue ce long labourage fait de jugements sensés et de coups de trique dont on ne sait plus au juste, du fouetteur ou du fouetté, qui ils frappent tant ils sont administrés avec délicatesse.

Agacés quand leurs notes chutent – *Senderens écope cette année d'un* mélancolique 16 sur 20 –, les restaurateurs éludent le désagrément en évoquant les à-peu-près d'un « guide d'humeur » qui mériterait de se rénover. Entre ses deux points perdus au GaultMillau et ses trois étoiles *toujours accrochées à la boutonnière*, le maître du Lucas-Carton a beau jeu de feindre d'ignorer ce revers de fortune et de continuer à accueillir les lourds bataillons d'étrangers, conduits comme un seul homme jusqu'au canard Apicius, sous les injonctions de Sa Sévérité.



Sa Sévérité qu'on avait brocardée *au moment où elle foudroyait* Ducasse de la récompense ultime dès l'arrivée dans la capitale de ce chef du Sud, pacha de deux établissements en même temps – le Louis-XV de Monte-Carlo et sa garçonnière de l'avenue Raymond-Poincaré – et qu'aujourd'hui tous portent sur le bouclier de Brennus. Itou pour Ga*gnaire, joué très tôt gagnant par le* Michelin, et qui succombe sous les félicitations des experts goûteurs de cet automne 97.

DUR MÉTIER

Qui a raison, qui a tort ? D'un côté un vaisseau amiral bientôt centenaire, soutenu par un sponsor gonflé à bloc, *de l'autre des frégates rapides* patrouillant à l'estime et avec les moyens du bord. Au milieu, tout un peuple d'effrayés en charge de faire pour le mieux et d'honorer la confiance qu'une nation prétentieuse, affamée et gourmande, lui accorde. *Le moins qu'on puisse dire* est qu'il faut du cran pour se lancer dans la mêlée et prétendre pouvoir repérer de sang-froid les chefs courageux des quelconques, les talentueux des tricheurs, les modestes des éclairés.

Travail de chartreux mis entre les mains d'une vaste troupe de personnages le plus souvent ordinaires, *l'élaboration d'un guide* peut facilement mener à des cueillettes redoutablement incertaines ; le territoire est vaste et la profession n'est pas la moins bougeante, c'est vrai aussi. Les ouvrages qui survivent sont ceux où priment la modération et une certaine façon de cajoler le propos.

Le Pudlowski, par exemple, attablé à *Paris avec constance et assez fin* connaisseur des endroits où l'on sait harmoniser l'effort avec le prix à lui consentir. Livre à dominante joyeuse, il patrouille dans la capitale, ludion jamais lassé d'y repérer le nouveau bistrot dans le coup, les moments d'égarement d'une diva ou le saucisson sec du siècle. Il y a *comme de l'appétit à écrire et de la* modestie à savoir diriger une plume alerte et fluide. Moins encombré d'effets de style, le Lebey suit sa carrière d'ouvrage morose et sûr de ses repérages tant ses commentaires sont prudents. Mais c'est un genre qui en vaut un autre ; du moins les numéros de téléphone sonnent-ils *toujours à la* bonne adresse, adresses toujours très convenables et présentées avec une précision horlogère.

Dur métier que celui de ces tisserands prisonniers de leur jacquard, filant à longueur d'année un restaurant à l'endroit, un restaurant à l'envers, égarant un chef par-ci, retrouvant un sommelier par-là. Paris qui *bouge, qui frétille, qui sautille*. Rien à voir, pourtant, avec la somme que livre la deuxième parution du Bottin gourmand, qui, lui, s'attaque carrément à l'ensemble du territoire. Une brique de 1 260 pages, séquencée en paliers de respiration départementaux, avec vues sur le paysage, fêtes votives, cimaises, curiosités en tout *genre et bonnes tables. Des étoiles* d'un rouge prononcé signalent les meilleures. Il faudra voir à l'usage.

Jean-Pierre Quélin

★ GaultMillau, 175 F. Le Pudlo, Ramsay, 109 F. *Guide Lebey*, Robert Laffont, 119 F. Le Bottin gourmand, 198 F.

Le café soluble

Lundi 10 novembre, débutera en France la *semaine des « toqués du café »*. Deux cent soixante établissements sélectionnés par le Bottin gourmand pour l'attention qu'ils portent à ce breuvage vont faire durant cette période œuvre de pédagogue. Outre le fait que la plupart des petits noirs seront offerts à la fin du repas, un court fascicule *réalisé en collaboration* avec Jean Lenoir, œnologue qui vient de *réaliser un coffret olfactif sous le nom de Nez du café*, sera également remis pour faire du consommateur un véritable dégustateur. De ces noires agapes sera bien sûr exclu un parent pauvre : le café soluble. Aucun restaurateur n'oserait le mettre à sa carte. C'est à se demander qui consomme les 7 000 tonnes de ce produit vendues chaque année dans notre pays. Les études réalisées par Maxwell sur le sujet montrent que seulement 6 % des consommateurs sont aujourd'hui des amateurs exclusifs de soluble. La plupart des Français l'utilisent comme moyen rapide de se servir une tasse sans remettre *la cafetière en marche dans* l'après-midi ou en période de vacances. Les ventes de café en poudre sont à 20 % du décaféiné, un chiffre beaucoup plus important que dans le classique café torréfié. Serait-ce parce qu'un soluble est toujours assez bon pour faire un *« faux café »* ? Toutes ces paillettes ne sont pourtant pas à mettre dans la même tasse. Dans un hors-série consacré aux mondes du café, la revue *L'Amateur de bordeaux* a retracé les progrès du procédé depuis ses débuts. Quand le chimiste japonais Satori Kato inventa en 1901 un café soluble, il ne dégageait, hélas, aucun arôme au contact de l'eau chaude. C'est au début des années 30, quand le cours du café s'effondra au Brésil – à tel point qu'on se servit des grains comme combustible pour alimenter les chaudières des locomotives –, que le gouvernement brésilien se tourna vers un as de la déshydratation, l'usine Nestlé de Vevey, en Suisse, qui avait déjà fait ses preuves avec le lait en poudre. Après sept ans de recherches, l'ingénieur Ronald Morgenthalter eut l'idée de pulvériser un café traditionnel au sommet d'une colonne d'air chaud. Chaque goutte, en se déshydratant au cours de sa chute, se transformait en granulé. Aujourd'hui, certains solubles sont encore issus de cette technologie peu coûteuse dite de l'*« aggloméré »*, mais les meilleurs sont, depuis 1967, obtenus par lyophilisation. Le café liquide est congelé à – 50°, puis concassé en fines paillettes ; celles-ci sont introduites dans une chambre sous vide que l'on chauffe. La glace se transforme en vapeur sans passer *par l'état liquide, laissant sur place de petits* cristaux de café. Ce procédé conserve bien mieux le parfum, volatil par définition. Il est depuis quelques années amélioré par un système qui consiste à récupérer par le froid l'essentiel des huits cents arômes qui s'échappent au moment de la torréfaction, puis de les réincorporer pendant la fabrication du soluble. Certains préjugés peuvent partir en fumée, le café instantané n'est pas si mauvais.

Guillaume Crouzet

★ Soluble lyophilisé : 214 F environ le kilo (Nescafé spécial filtre, Maxwell qualité filtre, etc.). Soluble aggloméré : 155 F environ le kilo (Gringo de Jacques Vabre, Nescafé sélection, etc.).

BOUTEILLE

AOC listrac-médoc

Château Mayne-Lalande
Cru bourgeois

■ Bernard Lartigue, vigneron à Listrac, est de ceux pour qui les vins du Médoc doivent être aptes au vieillissement, même si la tendance *aujourd'hui est inverse. Patiemment constitué à partir de 1973*, le Château Mayne-Lalande (sur 17 hectares) est un modeste cru bourgeois dont la vinification n'a rien à envier à certains crus classés. Premier objectif, pour ce vigneron passionné : obtenir des raisins bien mûrs, sains, dans des conditions de rendement maîtrisées, entre 30 et 50 *hectolitres à l'hectare. Le Château Mayne-Lalande*, à l'encépagement classique (45 % de merlot, autant de cabernet sauvignon, un peu de verdot et de cabernet franc), est élevé à 50 % en barriques neuves pendant dix-huit mois. Le millésime 1996 s'annonce superbe, aux tanins ronds et soyeux ; mais c'est le 1995, au nez intense de fruits noirs, au volume étonnant, qui emplit le palais, tout à la fois velouté, fin et charnu, qui doit aujourd'hui retenir l'attention.

★ *Château Mayne-Lalande 1995 : 80 F (par six bouteilles).*
Bernard Lartigue, Le Mayne-de-Lalande, 33480 Listrac-Médoc. Tél. : 05-56-58-27-63. Télécopie : 05-56-58-22-41.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

CHEZ JACKY

■ La vertu première de cette maison est de n'employer que des produits frais et de les mettre en œuvre de manière artisanale. Jacky est *un ancien boucher. La viande, il connaît ! Pièce de bœuf, tête de veau*, côte de veau, sans oublier le gibier. Des poissons pour les amateurs, pas moins de cinq plats, dont la fameuse bourride bretonne. Belle cave, choisie chez le producteur, dont l'excellent morgon de Thévenet. Menu à 188 F. A la carte, compter 250 F.

★ Paris. 109, rue du Dessous-des-Berges (75013). Tél. : 01-45-83-71-55. Fermé samedi et dimanche.

AU PET DE LAPIN

■ Bien étrange et finalement sympathique bouchon que ce rendez-vous d'amateurs de gibier et de bons vins. Etrange quant au décor, fascinant par son absence, mais où l'accueil et le service, tour à tour bonhomme et affairé, font oublier le reste. La grande affaire, ici, et parfois même la bonne affaire, ce sont les vins. Quelques grands noms, dans de petites années, certes, mais un Haut-Brion, premier cru classé, à 518 F la bouteille, est, même en 1992, un bon moment assuré. A noter *également d'intéressants saint-julien (Léoville-Poyferré 1990, 318 F)*, bourgognes rouges (volnay 1er cru, Les Frémiets, de J. Boillot, en 1986 et 1991), le puligny-montrachet d'E. Sauzet (1986), bref, de quoi apprécier un savoureux repas composé d'une hure de sanglier (32 F) et d'un honorable civet de garenne (70 F). Desserts d'autrefois, omelette norvégienne et pruneaux déguisés. A la carte, compter 150 F.

★ Paris. 2, rue Dunois (75013). Tél. : 01-45-86-58-21. Fermé dimanche et lundi.

Brasseries

CAVES DU MARCHÉ

■ Depuis 1926, la famille Lesage exploite cette maison de confiance : vins fins à emporter et épicerie. Un zinc confortable, une belle salle où se restaurer complètent cet emporium qui défie la description. C'est *ouvert dès 5 heures du matin, pour les commerçants du marché* Jeanne-d'Arc. Les bons petits plats de brasserie, et surtout pas moins de seize plats du jour, renouvelés, dont le bœuf mode aux carottes, le petit salé en potée, la palette de porc avec salade pommes à l'huile chaudes, et, excusez du peu, quelques venaisons, dont la cuisse de chevreuil (68 F). Un choix heureux de vins – beaujolais et côtes-du-rhône, principalement fournis par Henry Fessy, négociant-éleveur à *Saint-Jean-d'Ardrières* – contribue à l'ambiance. A la carte, compter 150 F.

★ Paris. 18, place Jeanne-d'Arc (75013). Tél. : 01-45-83-63-01.

Gastronomie

LE TASTEVIN

■ Les choix de nombreux maîtres de logis, lorsqu'il s'agit de décorer *salles à manger et salons, sont révélateurs autant de leur propre* conception du décor de table que du goût supposé de leurs clients. A Maisons-Laffitte, au Tastevin, dans un décor néo-bourgeois des années 60, Amélia et Michel Blanchet racontent toujours la même histoire culinaire, celle qui fit autrefois leur succès et leur assura la précieuse étoile Michelin. L'on y retrouve les plaisirs nostalgiques de raviolis d'escargots de Bourgogne dans leur bouillon persillé, le foie *gras de canard dans sa gelée de sauternes ou bien le canard sauvage* rôti aux pêches de vigne. Nous serons attentifs, aussi, à quelques accords d'aujourd'hui, la fricassée de sole et queues de langoustine aux artichauts et crème de chou-fleur et une intéressante noix de ris de veau aux câpres. Avec les desserts, Michel Blanchet nous parle de notre enfance, du souvenir des crêpes au Grand Marnier, accompagnées d'un chaud-froid d'agrumes, et de la tarte au chocolat amer. La belle carte des vins réserve quelques bonnes surprises. Menu à 230 F (à déjeuner en semaine). A la carte, compter 450 F.

★ Maisons-Laffitte. 9, avenue Eglé (78600). Tél. : 01-39-62-11-67. Fermé lundi soir et mardi.

Jean-Claude Ribaut

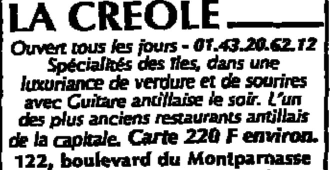
PARIS 9e



PARIS 13e

Chez Françoise
Cadre Bistrot - F. dim.
Menus 99 F et 146 F
Paellas (les soirs du lundi au jeudi)
12, rue de la Butte aux Cailles
Tél. : 01.45.80.12.02

PARIS 14e



PARIS 14e

LE MOULIN VERT
Dans un flot de verdure, ce restaurant propose un menu-carte exceptionnel à 179 F, apéritif, vin et café compris. Douze entrées (terrine de foie gras, saumon mariné ...), un grand choix de viandes et poissons (escalope de saumon aux morilles, magret aux raisins ...) et le choix entre fromage et dessert font de cette adresse un des meilleurs rapports qualité-prix de la capitale.
En semaine, menu "express-midi" à 99 F. Ouv. T.L.J.
34 bis rue des Plantes - 01.45.39.31.31

PARIS 14e



PARIS 14e

LE PAVILLON MONTSOURIS
En bordure du parc Montsouris, un magnifique pavillon du siècle dernier pratique avec bonheur l'art de la Carte-Menu à 198 F dans un décor aux allures d'orangeraie. Sa table hautement gastronomique et son voiturier qui vous protège de tout embarras en font une adresse hors pair.
Ouv. tous les jours - Salons privés
20, rue Gazan ☎ 01.45.88.38.52

PARIS 15e



PARIS 16e

Chez Candido
Venez déguster nos spécialités espagnoles dans une ambiance typiquement Andalouse.
Terrasse sur jardin, été comme hiver.
Carte de 150 F à 200 F
40, av. de Versailles - Tél. 01.45.27.86.68

PARIS 19e

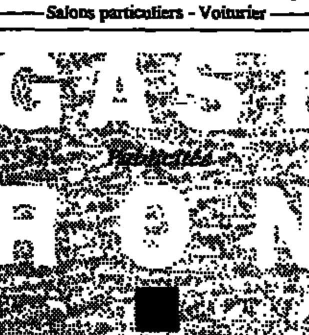


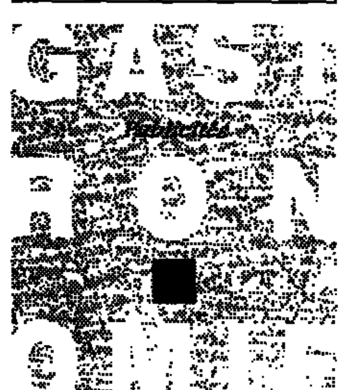
77 SEINE ET MARNE

LA MARE AU DIABLE
le restaurant romantique de George Sand
Un havre de paix, pour déjeuner ou dîner, dans un parc fleuri de 17 ha.
Menu d'affaires 215 F (vin et café compris)
Superbe menu carte découverte de la cuisine du moment à 245 F.
Déjeuner en terrasse fleurie et dîner aux chandelles auprès des cheminées.
(35 km de Paris) Accès direct autoroute A5a, sortie 12 - RN 6 - Melun Sénart
01.64.10.20.90 - Séminaires. Hélisurface.

92 NEUILLY

Jarrasse
L'Ecailler de Paris
☎ 01.46.24.07.56
4, av. de Madrid - 92200 Neuilly
Salons particuliers - Voiturier





هكذا من الاصل

Pluvieux surtout au sud

L'ANTICYCLONE qui avait fait régner pendant plusieurs jours sur la France un temps froid et sec est définitivement parti, et c'est une dépression chargée d'air à la fois *très doux* et *très humide qui* imprimera le temps sur notre pays pour plusieurs jours.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie. – Les nuages domineront ; ils donneront un peu de pluie. Quelques éclaircies arriveront *néanmoins à se glisser.* Le vent de sud atteindra 80 km/h en rafales. Il fera entre 15 et 18 degrés.

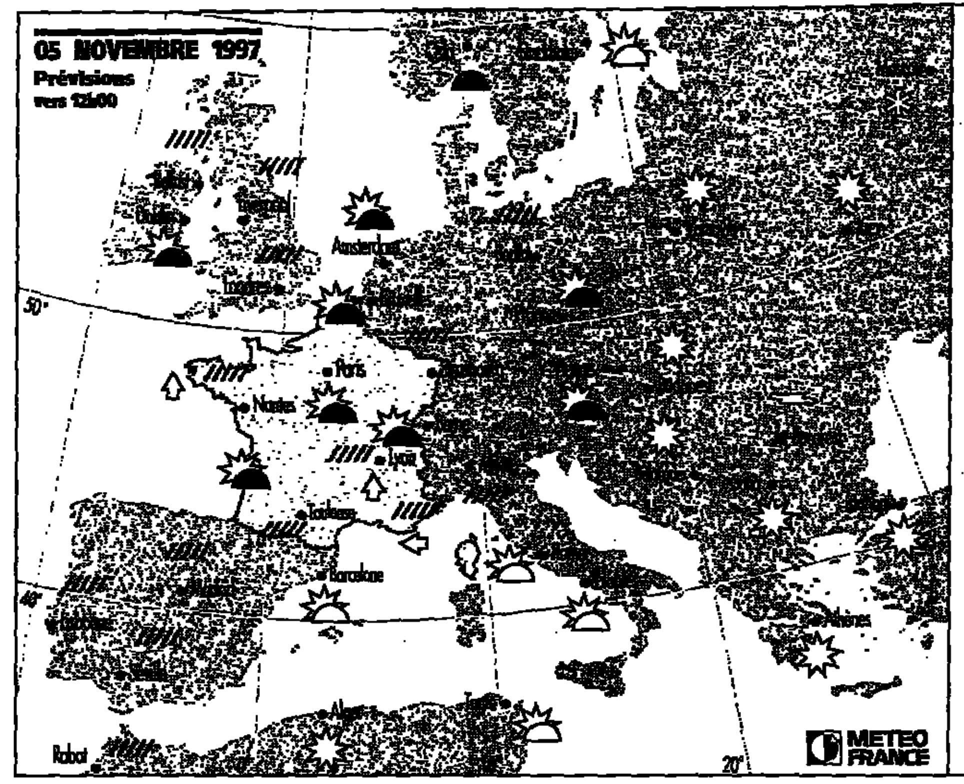
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La journée sera agréable, soleil et nuages jouant à cache-cache tout au long de la journée. Il fera entre 14 et 17 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La journée sera maussade, avec un *ciel gris, et de la pluie. Il fera entre* 11 et 17 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Dans les Pyrénées, la journée sera pluvieuse. Ailleurs, après des éclaircies matinales, les nuages prendront progressivement le dessus. Ils donneront des pluies l'après-midi, qui *toucheront d'abord l'Aquitaine.* Il fera entre 18 et 20 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le temps sera automnal, avec de la pluie, parfois soutenue sur les versants sud du relief, et du vent de sud, jusqu'à 100 km/h en rafales. Il fera entre 16 et19 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – *Le mauvais temps* sera *quasi-général*, avec des pluies importantes, surtout sur les versants sud du relief. Le Roussillon et la côte ouest de la Corse seront relativement épargnés, avec des nuages, et peu de pluie. Le vent de sud soufflera fort en vallée du Rhône et sur les hauteurs du Languedoc, avec des rafales jusqu'à 100 km/h ; le vent *d'est atteindra également 70 km/h* en rafales sur la Côte d'Azur et le littoral varois. Il fera entre 17 et 19 degrés.



Ensoleillé – Peu nuageux – Brèves éclaircies – Couvert – Brume brouillard – Averses – Pluie – Orages – Neige – Vent fort

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **LA RÉUNION.** AOM va mettre en place *deux vols hebdomadaires* supplémentaires sur la ligne Paris/Saint-Denis, qui sera ainsi desservie par neuf vols par semaine, dont un vol quotidien non-stop. La compagnie, qui rénove actuellement sa classe « affaires » (une seule classe « *Club opale* » dans la première cabine de l'avion), permettra également à ses clients réguliers d'accumuler, grâce à la carte à puce « Capital », des points de vol et de bénéficier de surclassements, de billets gratuits, d'excédents de bagages ou de prestations auprès de partenaires extérieurs.

■ ***ALLIANCES.*** *La compagnie* brésilienne Varig vient de rejoindre Air Canada, Lufthansa, SAS, Thai Airways et United Airlines au sein de Star Alliance, s'associant ainsi à leurs tarifs, correspondances et programmes de fidélisation.

PRÉVISIONS POUR LE 05 NOVEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

		PAPEETE 25/29 N	KIEV -4/1 S	VENISE 6/15 N	LE CAIRE 17/25 S
		POINTE-A-PIT. 24/30 S	LISBONNE 13/19 P	VIENNE -4/6 N	MARRAKECH 17/28 C
		ST-DENIS-RÉ. 20/26 S	LIVERPOOL 11/14 P	**AMÉRIQUES**	NAIROBI 15/20 C
		EUROPE	LONDRES 10/16 P	BRASILIA 18/30 S	PRETORIA 17/32 S
		AMSTERDAM 8/13 N	LUXEMBOURG 7/12 P	BUENOS AIR. 15/23 C	RABAT 17/26 P
FRANCE métropole	NANCY 7/16 N	ATHENES 10/15 S	MADRID 9/18 P	CARACAS 26/30 S	TUNIS 17/24 S
AJACCIO 12/20 P	NANTES 9/18 P	BARCELONE 15/20 S	MILAN 8/14 P	CHICAGO 2/9 C	**ASIE-OCÉANIE**
BIARRITZ 10/17 P	NICE 10/16 P	BELFAST 10/12 P	MOSCOU -8/-5 *	LIMA 20/24 N	BANGKOK 23/29 C
BORDEAUX 7/17 N	PARIS 7/16 N	BELGRADE 0/10 S	MUNICH -2/10 N	LOS ANGELES 17/25 S	BOMBAY 24/35 S
BOURGES 6/18 N	PAU 7/17 N	BERLIN -2/7 P	NAPLES 12/20 S	MEXICO 12/22 S	DJAKARTA 27/33 N
BREST 9/16 P	PERPIGNAN 14/18 P	BERNE 4/10 N	OSLO -5/3 C	MONTREAL 3/10 S	DUBAI 23/31 S
CAEN 9/16 N	RENNES 9/18 P	BRUXELLES 9/13 N	PALMA DE M. 14/23 C	NEW YORK 5/12 S	HANOI 20/25 C
CHERBOURG 10/16 N	ST-ETIENNE 8/20 N	BUCAREST -4/5 C	PRAGUE -6/5 N	SAN FRANCIS. 13/17 N	HONGKONG 17/23 S
CLERMONT-F. 7/21 N	STRASBOURG 5/12 P	BUDAPEST -5/6 S	ROME 15/21 S	SANTIAGO/CHI 11/23 N	JERUSALEM 17/24 N
DIJON 6/17 N	TOULOUSE 7/19 N	COPENHAGUE 1/5 C	SEVILLE 17/21 P	TORONTO 2/9 C	NEW DEHLI 15/26 S
GRENOBLE 7/16 P	TOURS 6/18 N	DUBLIN 11/13 N	SOFIA -2/8 S	WASHINGTON 1/13 N	PEKIN 2/17 S
LILLE 7/14 N	**FRANCE outre-mer**	FRANCFORT 6/12 P	ST-PETERSB. -10/-6 S	**AFRIQUE**	SEOUL 7/12 N
LIMOGES 8/17 C	CAYENNE 23/32 C	GENEVE 4/10 N	STOCKHOLM -3/5 N	ALGER 16/25 S	SINGAPOUR 27/32 C
LYON 8/19 P	FORT-DE-FR. 25/29 P	HELSINKI -12/-5 S	TENERIFE 17/24 C	DAKAR 26/31 S	SYDNEY 17/20 C
MARSEILLE 12/19 P	NOUMEA 20/24 S	ISTANBUL 9/12 S	VARSOVIE -7/4 S	KINSHASA 23/29 P	TOKYO 12/20 S

Situation le 4 novembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 6 novembre à 0 heure TU

METEO FRANCE

PRATIQUE

Les cartes de crédit des magasins, un impitoyable univers de privilèges

SUPERBE, ce pantalon ! Au point que Michèle G. décide d'en acheter deux d'un coup, dans des couleurs différentes. *« Prenez la carte, vous aurez la remise de 10 % offerte aujourd'hui à tout nouvel adhérent »*, lui dit la vendeuse des Galeries Lafayette. Par principe, Michèle est hostile au principe du paiement différé. Mais la réduction est attrayante, et la vendeuse insiste tellement. En trois minutes, la cliente est dirigée vers le service chargé de la délivrance de la carte.

L'employée soumet Michèle à un feu roulant de questions : nom, prénom, adresse, date de naissance, profession, employeur, ancienneté dans l'entreprise, salaire, crédits en cours, propriétaire ou locataire de son logement, montant du loyer... Les mêmes renseignements sont demandés pour le mari. *« Inutile d'espérer qu'il paiera mes dettes, nous avons opté pourla séparation de biens »*, lance Michèle. Agacée par cette inquisition, elle décide de renoncer à la carte et se dirige vers la sortie. L'employée la rattrape : *« C'est dommage pour vos 10 % ; et puis il y a tellement d'avantages... »* Michèle se rassied et décide de répondre n'importe quoi. Elle triche sur le montant de son salaire et déclare un loyer fictif, alors qu'elle est propriétaire.

Au moment de signer, elle s'aperçoit qu'elle doit donner une autorisation de prélèvement sur son compte bancaire *« pour les premiers 200 francs seulement, vous paierez le reste par chèque »*, tente de la rassurer la vendeuse. Michèle reste ferme sur ses positions : pas de prélèvement automatique ! Qu'à cela ne tienne, *« à titre exceptionnel »*, on l'en dispensera. L'affaire conclue, la vendeuse soupire : *« J'espère que vous n'allez pas vous raviser dans les sept jours ! »*

La carte permet un paiement différé de ses achats, au comptant au début du mois suivant, ou à crédit. Elle donne aussi droit à des réductions à certaines périodes, permet d'être informé à l'avance des promotions. Certaines cartes offrent des services : passage à des caisses réservées, parking gratuit, livraison à domicile, prix préférentiels pour des spectacles, des manifestations sportives et des voyages, abonnements à des magazines à des prix avantageux et sans contrainte de durée. De plus, lorsqu'on effectue tous ses paiements avec la carte, on peut bénéficier de cadeaux (Cora), d'un *« chèque de fidélité en fin d'année »* (carte Aurore) ou de *« Points Ciel »* qui permettent de gagner des trajets en avion (carte Cofinoga).

Le nec plus ultra, c'est *« la réserve d'argent permanente »*, cette somme que l'organisme de crédit gestionnaire de la carte tient à votre disposition à tout moment, pour les *« coups de cœur »* ou les coups durs. Pour vanter cette avance de trésorerie, la publicité joue sur le registre de la liberté (*« Où je veux, quand je veux »*, Cofinoga) et de la sécurité : *« Une solution rapide pour vos imprévus »* (Cetelem-Aurore), *« Avoir l'esprit tranquille »* (Cofinoga).

Cet univers de privilèges se paie... au prix fort. Régler ses achats à crédit ou profiter de la réserve d'argent implique le versement d'intérêts : de 14,88 % (Carte Pass-Carrefour) à 18,96 % (cartes Printemps, Galeries La Fayette, Monoprix) pour une somme inférieure à 10 000 francs. Derrière chaque carte délivrée par un magasin ou un hypermarché, il y a un organisme de crédit, qui peut d'ailleurs pratiquer un taux différent pour chaque enseigne. Ainsi, les intérêts demandés par Cetelem, sont de 14,88 % pour la carte Aurore (Darty, Conforama) et de 16,44 % pour la carte Rive gauche du Bon Marché. Cofinoga fait de même, avec un taux de 15,72 % pour les hypermarchés Casino et Continent, où la carte est payante, et de 18,96 % à Inno, Monoprix, BHV, Galeries Lafayette et Nouvelles Galeries, où elle est gratuite. Pour ne pas effaroucher les consommateurs, les dépliants publicitaires n'indiquent le plus souvent que les taux d'intérêt mensuels, au lieu du taux effectif global (TEG) annuel, qui plus est, en bas de page et en caractères minuscules.

Le consommateur ignore à *combien s'élèvera réellement son* crédit, dans la mesure où c'est le *« découvert utile »* qui déterminera *le montant du remboursement* mensuel. Le calcul est effectué *« en appliquant chaque jour du mois au capital restant dû un taux égal à 1/365e du taux effectif global »*, en commençant par payer les intérêts. Par exemple, pour un achat de 1 000 francs, le *premier versement* de 200 francs se décompose de la manière suivante : 15,80 francs pour le paiement des intérêts mensuels (1,58 %) et 184,20 francs pour le capital. Le mois suivant, le capital restant dû sera de 815,80 francs. Sur les 200 francs, 12,89 francs seront affectés au versement des intérêts (1,58 % de 815,80) et 187,11 francs au remboursement du capital. Et ainsi de suite, jusqu'à extinction de la dette. Avec ce système, les étourdis qui continuent de puiser dans leur réserve sans effectuer rapidement des versements suffisants pour rembourser s'exposent au risque d'un *« crédit perpétuel »*.

Le montant des intérêts est parfois augmenté de celui de l'assurance : de 0,35 % à 0,50 %, selon les organismes. L'assurance facultative couvre la perte ou le vol de la carte, mais aussi le décès du titulaire. Passé soixante-cinq ans (chez Cofidis, carte 3 Suisses) et soixante-dix ans (chez Cetelem et Cofinoga), il n'est plus possible de souscrire.

« Grâce aux cartes, je profite des réductions, mais je veille toujours à payer comptant, pour éviter de tomber dans l'engrenage des intérêts », conclut Michèle G. Tant pis pour les avantages. D'ailleurs, à y regarder de près, ils ne sont pas si mirobolants. On ne peut bénéficier d'un chèque fidélité Aurore (1 % du montant des emplettes payées avec la carte) qu'à partir de 2 000 francs d'achats cumulés. Sur les 170 000 porteurs de carte ayant participé à l'opération « Trésors d'Aurore », 6 400 seulement (soit 3,8 %) ont gagné des bons d'achat. Au Bon Marché, la remise de fidélité ne s'applique pas aux dépenses d'alimentation, de restaurant ou de voyages. Quant aux *« Points ciel »* de Cofinoga, il faut dépenser 43 000 francs pour gagner un aller simple Paris-Nice.

Michaëla Bobasch

Les cartes en chiffres

Selon l'Association française des sociétés financières :

● **On compte aujourd'hui 10 millions de porteurs de cartes privatives pour 14 millions de cartes en circulation ;**

● ***Le montant des crédits permanents liés aux cartes privatives*** **s'élevait en 1996 à 33 milliards de francs.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97244

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

HORIZONTALEMENT

I. Où l'on trouve des enfants de chœurs mais pas de canards sauvages. – II. En *deuxième position* sur l'affiche. – III. Une mesure pour du beurre. Mis en quarantaine. – IV. *Devient pressant. Une* Chambre à Moscou. – V. Boule de graisse. Rassemblement des gens du voyage. – VI. Démonstratif. Pour mettre les restes du feu. Reste neutre quand on fait l'addition. – VII. Se retrouve en réaction. *Ratât avec familiarité.* – VIII. Grecque toute retournée. Le quart d'un écu. – IX. Affrontement à table ou sur le terrain. Le temps d'une révolution. – X. Entretint les forces. La force était sa raison.

VERTICALEMENT

1. *Au départ de tous les best-sellers.* – 2. Difficile à retourner. Démonétisé mais toujours en circulation. – 3. *Drogue.* Permet de s'y retrouver dans les notes. – 4. Maintiennent les rames. En route. – 5. La suite d'une raison sociale. *Pousse en bordure.* – *6. Son* homme n'arrête pas. Vulgaire sous toutes ses formes. – 7. Pianiste. Crime ou délit. – 8. Manque d'ardeur et de ferveur. Métal. – 9. Préposition. Bonne devenue *patronne. – 10. Firent le ménage* en profondeur. – 11. Indifférent au bien et au mal. – 12. Peut faire illusion.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97243

HORIZONTALEMENT

I. Libre-service. – II. Orient. Autel. – III. Gel. Triplera. – IV. Onagres. Ns. – V. *Mimées. Carat.* – VI. Ase. Tsé. Rôti. – VII. Cm. Réécrit. – VIII. Héron. Rosati. – IX. Ubu. Amenât. – X. Entée. Nargue.

VERTICALEMENT

1. Logomachie. – 2. Irénisme. – 3. Bilame. Rut. – 4. Ré. Gé. Robe. – 5. Entretenue. – 6. Stressé. – 7. Is. Ecran. – 8. Rap. Roma. – 9. Vulgariser. – 10. Ite. Rotang. – 11. Cernât. Tau. – 12. Elasticité.

SCRABBLE ® PROBLÈME N° 42

A la recherche du troisième mot

1) Vous avez tiré A E L M N S U.

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez cinq mots de huit lettres en les complétant avec sept lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille.

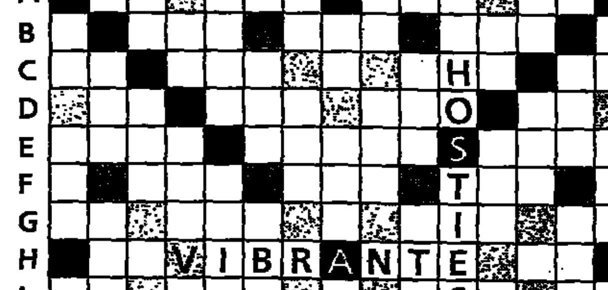
N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2) Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) Premier tirage : E A L O R S E. Trouvez un sept-lettres.

d) Deuxième tirage : I I U V Q E N. Trouvez un sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 12 novembre.



Solutions du problème paru dans Le Monde du 29 octobre.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) KILT, D 1, 46 – KIT(S) ou YIN(S), 15 A, 47, faisant JALES – Y(E)TI, F 2, 55, faisant BOULEE (corne de taureau garnie d'une boule) et DIAPHONIES !

b) VIBRANT.

c) HOSTIES – HESITONS, ou l'anagramme HISTONES.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE



ARCHITECTURE L'immeuble abritant le siège de Debis, filiale de Daimler-Benz, a été inauguré le 24 octobre sur la Potsdamerplatz, à Berlin. Ce grand édifice de céramique rouge, qui rappelle des réalisations nordiques, est l'œuvre de l'architecte franco-italien Renzo Piano. ● IL MARQUE symboliquement le coup d'envoi de la reconstruction du cœur historique de la ville. D'importants travaux doivent aménager jusqu'en 2000, outre la Potsdamerplatz, la place de Leipzig et la place de Paris. En 1999, le Parlement allemand sera installé au Reichstag. ● BERLIN est engagée aujourd'hui dans une course entre l'avenir et le souvenir, celui de la période nazie mais aussi celui de la RDA. La veille de l'inauguration de Debis, la reconstruction du château des Hohenzollern – qui avait été remplacé par un palais de la République – a été annoncée.

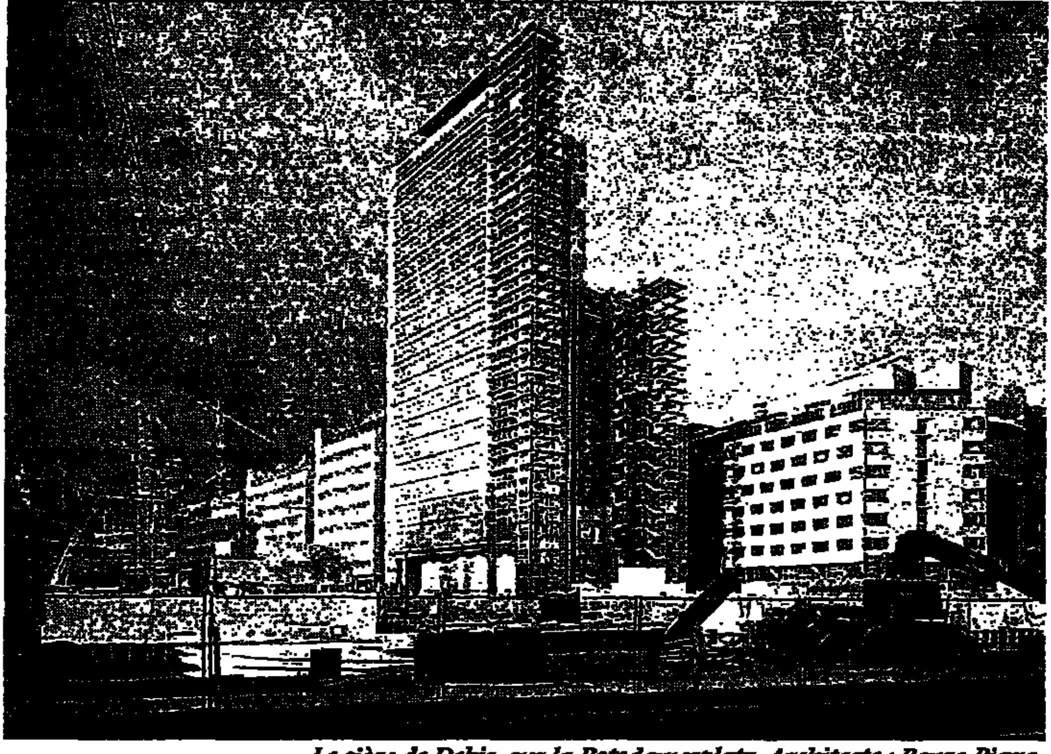
Une cathédrale de l'esprit d'entreprise sur la Potsdamerplatz

L'édifice abritant les locaux de Debis, filiale de Daimler-Benz, a été inauguré en grande pompe à Berlin. Œuvre de l'architecte Renzo Piano, il est le premier jalon de la reconstruction du cœur historique de la cité du Brandebourg

BERLIN
de notre envoyé spécial

C'est un grand édifice rouge ou orangé, plus ou moins l'un ou l'autre selon les lumières et le temps, solide et nu, sans une trace de gras, sans rien où accrocher le regard, sans aucun de ces défauts qui vous donnent aussitôt des envies d'alpinisme. Un haut clocher de la même brique de céramique surcuite annonce fièrement qui en est l'occupant, dominé à 100 mètres de haut par un cube vert de gris aux armes de la firme Debis – filiale de Daimler-Benz, chargée, hors Bourse, de toutes les activités du groupe dans les domaines des services, de la communication, et notamment de l'immobilier. La céramique, qui pourrait être une lointaine filiation colorée de l'architecte finlandais Alvar Aalto, trouve cependant le moyen de s'enlacer ou de se tisser, avec les structures de métal et les éléments de verre. Lorsqu'on regarde le bâtiment du canal, avec son jeu de feuilles verticales qui grimpent jusqu'à 95 mètres, on pourrait penser, en beaucoup plus grand, à une église de Juha Leiviska, un autre architecte finlandais qui vient d'obtenir le Pritzker Prize. Cette évocation nordique provient peut-être aussi de l'étrange vibration qui anime ces façades, comme un frémissement d'arbre à l'automne. Les habitants du square des Bouleaux ou les familiers de l'Ircam, à Paris, reconnaissent alors l'architecte franco-italien Renzo Piano, qui vient d'achever la fondation Beyeler, à Bâle (*Le Monde* du 21 octobre).

A l'intérieur, une grande nef plafonnée de verre à 28 mètres de haut, latéralement prolongée par deux bas-côtés, ouverte à toutes les lumières, rétablit la symétrie qui échappe, au dehors, à cette cathédrale de l'esprit d'entreprise. Les façades intérieures appartiennent au même registre que les matériaux extérieurs. Entre les deux, les bureaux jouent non seulement la carte de la perfection technique, mais aussi celle de la transparence et d'une sobriété prussienne. On ne blague pas dans les nouvelles cathédrales. Celle-ci a été inaugurée en grande pompe, le 24 octobre, cinq ans après le concours organisé par Daimler-Benz et remporté par l'agence de Renzo Piano avec l'Allemand Christoph Kohlberger, mais trois ans seulement après le début réel des travaux. Dès le lendemain, plusieurs centaines d'employés investissaient le nouveau siège de Debis. Dans l'ensemble dit de la Potsdamerplatz, dont il occupe, au sud, une modeste parcelle en lisière du Landwehrkanal, l'édifice a une importance symbolique majeure.


HARF ZIMMERMANNOSTKREUZ
Le siège de Debis, sur la Potsdamerplatz. Architecte : Renzo Piano.

COUP DE CHAPEAU DE M. KOHL

C'est le premier jalon dans la reconstruction de l'ancien cœur de Berlin, un ensemble formé par le carrefour de la Potsdamerplatz et la place de Leipzig, qui doit être reconstruite bientôt selon son plan octogonal d'origine. C'est aussi la première étape de la gigantesque opération qui, dès 1999, verra le gouvernement allemand réinstallé dans son fief d'avant-guerre, et Berlin redevenir capitale politique, sinon économique, voire culturelle.

Sous la Potsdamerplatz se trouvera un important nœud de transports en commun, une nouvelle gare, Lehrter Banhof, entièrement repensée par l'architecte Meinhard Von Gerkan. Entre ces deux pôles, la place de Paris sera réédifiée à son emplacement d'origine et sur le même plan, presque carré. On y trouvera l'ambassade de France, la Dresdner Bank et l'Académie des beaux-arts. On y trouve déjà, exécrable avatar de la reconstruction à l'identique, l'Hôtel Adlon. La Pariserplatz s'est refermée vers le soleil couchant, reprenant dans sa tenaille la porte de Brandebourg, tragique monument solitaire à l'époque du mur, passage alors infranchissable entre le Tiergarten, jardin poumon de la ville, et la plus célèbre avenue de Berlin, Unter den Linden.

Encore 200 mètres et voici le Reichstag, incendié par les nazis, reconstruit par le Britannique Norman Foster pour abriter le Parlement de l'Allemagne réunifiée. Ce brillantissime caméléon de l'architecture high-tech réalise, après avoir gagné le concours sur une idée qui lui était propre, un projet qui ressemble plutôt, dans ses grandes lignes, à la proposition de son concurrent espagnol, Santiago Calatrava. Coupant la boucle de la Spree et suivant l'axe démocratique défini par le Reichstag, un vaste ensemble abritera les institutions du gouvernement, principalement le siège de la chancellerie.

En 2000, l'essentiel de ce programme pharaonique sera terminé et dès 1998 pour la Potsdamerplatz. Les Berlinois célèbrent régulièrement l'avancée du chantier. Ils avaient déjà demandé à Christo d'emballer le Reichstag, un désordre de papier sur le désordre de l'Histoire qui a enchanté les habitants mais que n'aurait pas apprécié M. Kohl. Puis cela a été au tour de Daniel Barenboïm, congédié de l'Opéra de Paris et appelé ici pour faire tourner à la baguette, d'un même mouvement, les quelque soixante grues qui balisaient encore la Potsdamerplatz. Un ballet mémorable auquel le retour de M. Kohl pour l'ouverture des festivités Debis a, en quelque sorte, succédé.

Même s'il n'est guère sensible, dit-on, aux charmes de la future capitale, le chancelier devait bien ce coup de chapeau à Debis, principal investisseur privé de la ville, qui, avec 7 milliards de deutschemarks (24 milliards de francs) arrive derrière la Deutsche Bahn, les chemins de fer allemands (20 milliards de deutschemarks). Une belle histoire immobilière et patriotique pour les uns, une formidable opération de spéculation et de publicité pour les opposants.

Sur le terrain de 70 000 mètres carrés acquis en 1989, Daimler-Benz a eu l'élégance d'organiser un concours portant sur une surface totale de 340 000 mètres carrés. En octobre 1992, l'agence de Renzo Piano, Renzo Piano Building Workshop, est choisie contre treize autres candidats : l'ancien coéquipier de Piano pour le Centre Pompidou à Paris, Richard Rogers, l'Espagnol José Rafael Moneo, le Japonais Arata Isozaki, l'Américain Richard Meier, et plusieurs Allemands, dont le Berlinois Hans Kollhoff. Ce sont eux, pour la plupart, que l'on retrouve à l'œuvre, à côté de Piano, sur le chantier de Debis. Selon le schéma urbain revisité par le franco-italien, chacun s'est mis au travail, avec une réussite architecturale qui s'annonce variable.

JUGEMENT DANS UN AN

Isozaki en a fini avec ses bureaux qui attendent toujours preneurs. Ce ne seront sans doute pas des amateurs de courtoisie urbaine, pour apprécier la découpe glaciale de ce corridor de verre dont la teinte sang de bœuf jure avec les bureaux de Piano. Rafael Moneo achève un hôtel Hyatt qui semble avoir tout perdu de son inspiration hispanique sans faire la preuve de sa vocation berlinoise. Rogers paraît assuré de mieux tirer son épingle du jeu, familier du ping-pong urbain avec son ancien complice. A l'angle de la Potsdamerplatz, on retrouve Piano, qui s'élancera vers les cieux, mais un peu moins vaillamment que Hans Kollhoff et sa tour, monument de fière rigidité qui sera lui-même dépassé par les œuvres de l'investisseur voisin, Sony. C'est Helmut Jahn, revenu de son agence de Chicago, qui a pris ce marché en main, avec une détermination formelle assez ébouriffée.

Pour Sony comme pour Debis, les dés sont jetés. Comme disent les juristes : jugement dans un an. On validera alors la volonté affirmée de Piano : « *Il faut travailler pour l'unité, pas pour l'uniformité.* »

Frédéric Edelmann

« Reconstruction critique » après la chute du mur

Peu avant la chute du mur, Daimler-Benz s'apprêtait à acquérir un terrain de 40 000 m², historiquement porteur, mais qui, dans le cul-de-sac de l'ancienne Allemagne de l'Ouest, risquait de rester difficilement exploitable. Le contrat n'est pas encore signé lorsqu'en novembre 1989 le mur s'ouvre. Du jour au lendemain, le prix des terrains quadruple. Daimler-Benz réexamine sa stratégie et signe pour 70 000 m², devenant le moteur d'une opération dans laquelle l'Etat va bientôt s'engager jusqu'à décider le transfert du gouvernement pour l'an 2000.

Le Sénat de Berlin, bien évidemment, s'efforce de jouer son rôle, organisant un premier concours d'urbanisme, en 1991, remporté par l'équipe Heinz Hilmer et Christoph Sattler, un projet qui selon le *principe de la « reconstruction critique »*, reprend *grosso modo* le tracé des rues, des carrefours et des places, et fixe les hauteurs, que les investisseurs s'efforceront bientôt de modifier.

Les grands chantiers pour l'an 2000

● **Hamburger Bahnhof.** Gare devenue Musée d'art contemporain. Architecte : Joseph Kleihues (1996).
● **Friedrichstrasse (Friedrichstadtpassagen).** Galeries Lafayette, de Nouvel et Cattani (1996). « Bloc 205 », de Mathias Ungers et « Bloc 208 », de Hans Kollhoff (1997).
● **Quartier Schützenstrasse.** Architecte : Aldo Rossi (1996).
● **Alexander Platz.** Projet de gratte-ciel suggéré par Hans Kollhoff, encore à l'étude.
● **Pariser Platz.** Académie des arts, de Günther Benisch (pour 1998), ambassade de Grande-Bretagne, de Michael Wilford, et ambassade de France, de Christian de Portzamparc (pour 1999).
● **Karl-Marx Allee.** Restauration de la plus grande avenue créée dans l'ex-RDA. Sans date d'achèvement prévue.
● **Ile des musées.** Extension et réorganisation des cinq musées. Concours en 1994. Lauréat : Giorgio Grassi (Milan).
● **Lansberger Allee.** Vélodrome (1996) et piscine (1997), de Dominique Perrault.
● **Musée juif.** Architecte : Daniel Libeskind. Achevé en 1997, resté vide.
● **Reichstag (Parlement allemand).** Concours 1992 et 1993. Lauréat : Norman Foster. Achèvement pour 1999.
● **Spreebogen, quartier gouvernemental.** Projet d'urbanisme et chancellerie, gagnés par Axel Schultes (1999).
● **Gare Lehrter.** Architecte : von Gerkan, Mark et Co. (an 2000).

Une ville écartelée entre l'avenir et le souvenir

BERLIN
de notre envoyé spécial

La « pose » du premier monument, le siège de Debis, sur l'ancienne Potsdamerplatz, entièrement rasée à la fin de la guerre, s'inscrit dans le contexte d'une course infernale entre le Berlin de l'avenir et le Berlin du souvenir. Entre la cité d'une nécessaire modernité qui passe par une nouvelle phase de reconstruction et celle d'un impossible oubli. Mais tout le monde, ici, n'a pas la même conception du souvenir ni de l'avenir. La veille même de l'inauguration de Debis, la ville et la région du Brandebourg estimaient opportun d'annoncer leur accord sur le principe d'une reconstruction du château des Hohenzollern. Un édifice qui avait plus ou moins bien franchi la période nazie et l'effondrement de Berlin, et que la RDA avait fait sauter en 1953 pour le remplacer par un palais de la République, « cercueil » de verre fumé, certes esthétiquement navrant et amianté, mais qui restait cher à nombre d'ex-Allemands de l'Est.

La forme future de l'édifice n'est pas définie. Son contenu l'est (culture, commerces, bureaux...), la participation massive d'investisseurs privés aussi, de même qu'est acquis le principe d'un concours. Seul élément certain : la CDU est favorable à une reconstruction à l'identique des façades, à un pastiche simpliste, ce à quoi s'opposeraient une majorité d'historiens et d'architectes. Oublier la RDA, se souvenir du nazisme, réunifier l'horreur et la violence dans un tout indistinct, c'est une tentation d'une partie des Allemands. Et Berlin devient dès lors le champ clos de redoutables querelles aux enjeux symboliques.

« TOPOGRAPHIE DE LA TERREUR »

En novembre 1993, Helmut Kohl avait frappé fort, reconvertissant la Neue Wache (la Nouvelle Garde), sur l'avenue Unter den Linden – chef-d'œuvre néoclassique de l'architecte Schinkel devenu mémorial de la RDA –, en Mémorial central de la République fédérale. La flamme fut éteinte et remplacée par un minable agrandissement d'un bronze de Käthe Kollwitz, *La Mère pleurant son enfant mort* (1937), devenu monument en l'honneur de toutes les « *victimes de la guerre et du totalitarisme* ». En mars 1995, sur l'autre versant de l'avenue, Micha Ullmann, venu d'Israël, permettait un beau rétablissement avec l'affirmation d'une mémoire sans mièvrerie. L'artiste inscrivait dans la profondeur de la place August Babel, sous une dalle de verre, le vide abyssal d'une bibliothèque sans livres ni hommes, à l'emplacement même de l'autodafé de 1933. Ulmann recevra pour cette œuvre le prix Käthe Kollwitz de l'Académie des arts de Berlin.

La mémoire de la Shoah a souvent été plus vive à Berlin que dans le reste de l'Allemagne. L'ouverture, il y a vingt ans, d'un Musée provisoire à l'emplacement des bâtiments de la SS et de la Gestapo, avait marqué la volonté claire de regarder en face le passé nazi. Cette « Topographie de la terreur », actuellement abritée sous une tente, va devenir un musée en dur dès 2000. Le projet pour ce Musée d'histoire, ancré dans une sinistre archéologie, a été choisi presque en même temps que celui pour le Monument de l'Holocauste, remporté en 1995, contre 527 autres candidats, par un quatuor d'artistes conduits par Christine Jackob-Marks : il s'agit d'un plan incliné en béton, de 10 000 m², à côté des fondations de l'ancienne chancellerie de Hitler. Y seront inscrits les noms des 4,2 millions de *victimes identifiées de la Shoah*. Un projet aussitôt bloqué, parce que trop gigantesque selon le chancelier Kohl (*Le Monde* du 5 juillet).

D'autres estimaient qu'on en avait « assez fait », s'opposant à ceux qui pensent qu'à côté de ces monuments devrait exister, à Berlin, un Musée de l'Holocauste qui aille au-delà de la « Topographie de la terreur ». Il existe pourtant déjà dans la ville un Musée juif, édifice qui, à travers l'achèvement spectaculaire de son architecture et l'inachèvement de son projet culturel, apparaît, avec ses salles vides, comme le monument le plus émouvant et le plus fort élevé à ce jour pour évoquer l'Holocauste. Le Musée juif a été initialement conçu comme une extension du Musée de la ville de Berlin. Le projet architectural en a été confié à Daniel Libeskind, un « déconstructiviste » radical, qui a proposé un projet foudroyant, au propre comme au figuré. Son plan général suit le dessin fracassé d'un éclair et marque une volonté de rupture absolue par rapport aux règles urbaines de Berlin. Son directeur a été récemment limogé faute d'avoir su imposer un programme pour occuper l'espace, ni d'avoir su, vraisemblablement, concilier les demandes des différents courants de la communauté juive. Libeskind aussi est parti, à Los Angeles, mais pour protester, lui, contre les pesanteurs d'un urbanisme et d'une architecture qui respecteraient les modèles d'un passé par trop inacceptable. Toujours est-il que, resté vide, et s'il reste vide, le musée de Libeskind, présente le mémorial le plus impressionnant qu'il soit donné de voir.

F. E.



Le Femina à Dominique Noguez, le Médicis à Philippe Le Guillou

Le Médicis étranger a été décerné, lundi 3 novembre, à l'Américain T. C. Boyle tandis que le Chinois Jia Pingwa recevait le Femina étranger

APRÈS L'ATTRIBUTION, le 23 octobre, du grand prix de l'Académie française à Patrick Rambaud pour *La Bataille* (Grasset) (*Le Monde du 25 octobre*), la saison des prix littéraires d'automne s'est poursuivie lundi 3 novembre, avec l'attribution de deux des plus prestigieux d'entre eux : le Femina et le Médicis.

● **Le Femina**, pour la littérature française, a couronné Dominique Noguez pour *Amour noir* (Gallimard, collection « L'infini »), un roman *de grand style sur les affres du* désir et la damnation d'un homme amoureux d'une femme fatale. Le narrateur de cette descente aux enfers rythmée d'extases lumineuses *a été foudroyé près des plages de* Biarritz. L'objet de sa passion est une jeune Martiniquaise, vampire et garce, qui le pousse sur les toboggans de la jalousie, n'hésitant pas à *lui donner une cassette vidéo* des chorégraphies pornographiques auxquelles elle s'adonne dans un night-club. Pour peindre le carrousel de ses dévotions et supplices, le romantique à langue verte Dominique Noguez ose des métaphores assez crues, mais qui ne succombent jamais à la trivialité du « con-cul-bite ». L'évocation de son parcours masochiste s'accompagne d'une *réflexion sur les* difficultés à tisser sans ridicule le blason d'un corps et à renouveler les strophes d'une littérature amoureuse : n'a-t-on pas déjà tout dit *sur ces tourments, qui furent* analysés dans *Manon Lescaut*, *Adolphe*, *Benjamin Constant* et autres joyaux ? Il y répond avec maestria, et il y a lieu de se réjouir *du vote d'un jury qui* a fait la sourde oreille aux insinuations de ceux qui s'étonnaient que Noguez ait exploité quelques pages de l'un de ses précédents romans *(Les Derniers Jours du monde)*. En ces temps étranges où le plagiat fait école, au nom de quoi reprocher à un auteur d'approfondir sa propre œuvre ? (« Le Monde des livres » du 12 septembre).

● **Le Femina étranger** a été décerné, lui, au Chinois Jia Pingwa pour *La Capitale déchue* (Stock) : l'histoire d'un écrivain célèbre que ses appétits charnels condamnent aux maléfices et à la déchéance. Bien qu'autocensuré, le roman, *taxé de pornographie*, est interdit à la vente en Chine. Il s'agit d'un beau texte, annonciateur d'un renouveau de la littérature chinoise. (« Le Monde des livres » du 17 octobre).

● **Pour le Médicis français**, c'est une œuvre sensuelle et baroque, fêtant elle aussi les vertiges du sexe, qui recueille la majorité des suffrages : *Les Sept Noms du peintre, Vies imaginaires d'Erich Sebastian Berg*, de Philippe Le Guillou (Gallimard). Ce deuxième volet d'un triptyque voué aux transcendances d'une chevalerie flamboyante, avec parcours initiatique et corps convulsés, retrace les ap*prentissages d'un jeune peintre qui* s'abîme sous la domination d'un vieux mage dans le sacerdoce de l'art et l'empire frémissant des corps mâles. Philippe Le Guillou en *fait beaucoup, multipliant* les références à la légende arthurienne, à la peinture flamande, à Louis II de Bavière... Apparemment fasciné par Francis Bacon et Julien Gracq, il poursuit une quête un peu hautaine, un rien cruelle, et semble avoir franchi ici un pas : les lecteurs le suivront-ils ? (« Le Monde des livres » du 31 octobre).

● **Pour le Médicis étranger**, l'ouvrage couronné est déjà un succès, avec 11 800 exemplaires vendus à ce jour. *America* de l'Américain T. C. Boyle (Grasset) est une fable apocalyptique : un couple d'écolos xénophobes s'y heurte à un immigré clandestin en un sordide remake des *Raisins de la colère*. C'est le choc culturel, violent, impitoyable, du racisme et de la misère, du beauf de la *middle class* et de la racaille mexicaine. Un roman sarcastique, pessimiste, troussé par un pro, ancien hippie reconverti dans la fresque teintée de dérision. *America* a déclenché une vive polémique aux Etats-Unis : il fut reproché à l'auteur d'avoir dépeint un *immigrant mexicain* sans en être un lui-même. Reproche ridicule qui masque la véritable raison du rejet : son discours politiquement incorrect. (« Le Monde des livres » du 12 juillet.) T. C. Boyle, *qui a manifesté*, à l'annonce de son prix, son soutien aux routiers français en grève (*« J'appartiens à la classe ouvrière, et je suis sûr que ce sont mes meilleurs supporters »*), est un auteur plus qu'honorable, mais il serait injuste de ne pas noter que ses concurrents directs avaient des qualités littéraires plus époustouflantes encore : Cormac McCarthy avait signé, avec *Le Grand Passage* (l'Olivier), un véritable chef-d'œuvre, et Robert McLiam Wilson, avec *Eureka Street* (Christian Bourgois), une fresque grinçante et drolatique pleine de verve, preuve que son auteur est l'un des grands de demain.

● **Le Médicis essai**, enfin, honore *Le Siècle des intellectuels* de Michel Winock (Seuil) : le roman, destiné à tout public, des mille et un affrontements entre intellectuels, de l'affaire Dreyfus à l'idéal internationaliste en passant par la suspicion antisémite, la réaction monarchiste, l'adhésion radicale et socialiste aux valeurs républicaines. Cette somme recèle de passionnants gros plans sur les débuts de *l'Action française ou de la NRF*, les jugements inexpiables des surréalistes sur Anatole France ou d'André Gide sur l'URSS et Staline. On lui reprochera juste d'avoir traité l'après-Sartre avec une prudence peut-être excessive. (« Le Monde des livres » du 12 septembre).

Jean-Luc Douin

Les lauréats

● **Prix Femina français :**
Amour noir, de Dominique Noguez (*Gallimard*), *au premier* tour, par 6 voix contre 2 à Michel del Castillo, 1 à Marc Trillard, 1 à Lydie Salvayre, et 1 à François Weyergans (qui ne figurait pas dans la liste des sélectionnés).
● **Prix Femina étranger :**
La Capitale déchue, de Jia Pingwa (Stock), au premier tour, par 6 voix contre 5 à Svetlana Velmar-Jankovic.
● **Prix Médicis français :**
Les Sept Noms du peintre, de Philippe Le Guillou (Gallimard), au septième tour, par 6 voix contre 5 à Jean-Philippe Toussaint.
● **Prix Médicis étranger :**
America, de T. C. Boyle (Grasset), au second tour, par 8 voix contre 3 à Cormac McCarthy et 1 à Robert McLiam Wilson.
● **Prix Médicis essai :**
Le Siècle des intellectuels, de Michel Winock (Seuil), au cinquième tour, par 7 voix contre 4 à François Taillandier et 1 à Michel Crépu.


MARTINE SIMON

Noguez, brillant corsaire

Erudit (normalien, agrégé de philosophie, docteur en esthétique) et esprit corsaire, *Dominique Noguez, Prix Femina 1997, est l'auteur d'essais* « savants » sur Rimbaud, Lénine-Dada, le cinéma, de textes polémistes et de romans satiriques, malicieux, libertins, qui fustigent les snobismes culturels. Il avait obtenu le prix Roger-Nimier 1995 pour *Les Martagons*, épopée d'une bande de Pieds-Nickelés des temps modernes, adeptes du *canular, semeurs d'un trouble salubre chez éditeurs, politiciens, acadé*mies et bonnes consciences municipales.

DÉPÊCHES

■ **ÉDITION : huit des reporters-photographes mis en examen après la mort tragique de la princesse Diana, ont demandé, lundi 3 novembre, au juge des référés à Paris, le retrait de plusieurs passages du livre-témoignage de Madeleine Chapsal, *Ils l'ont tuée*, publié chez Stock. Les photographes estiment que leur présomption d'innocence est gravement mise en cause dans l'ouvrage. Le substitut du procureur de la République a estimé que les passages incriminés *« s'inscrivent dans le cadre d'une polémique générale sur la façon de travailler d'une certaine presse »*, sans pour autant présenter ouvertement les photographes comme coupables des faits qui leur sont reprochés. Jugement le 7 novembre.**
■ **ÉDITIONS MUSICALES : Didier Varrod quitte Columbia France, filiale de Sony Music, où il exerçait les fonctions de directeur du marketing et de directeur artistique du répertoire local. Cette dernière charge sera désormais assumée par Olivier Montfort, directeur du label Columbia. Le départ de Didier Varrod, âgé de trente-six ans, ancien journaliste et chroniqueur sur France-Inter, *« a été décidé d'un commun accord »* avec Columbia.**

Mourez, l'artiste se charge de votre mémoire

DEPUIS LE MOIS DE JUILLET, l'art funéraire a une adresse : 121, avenue Daumesnil, dans le 12e arrondissement de Paris. La galerie qui l'accueille est encore logée à l'étroit puisqu'elle partage une arcade du Viaduc des arts avec Perinet, fabricant de trompes de chasse. En vitrine, différents modèles d'urnes prêtes à l'emploi et quelques maquettes de monuments funéraires à réaliser.

A l'intérieur, il y en a pour tous les goûts : une valise en plexiglas, signée John Thiam (7 000 francs), a pour nom *Le Dernier Voyage*. Plus sophistiquée, la mallette d'André Chabot (20 000 francs), *Je ne vous oublierai jamais*, est un véritable petit temple portatif pour deux personnes, avec récipient en terre cuite, ampoule électrique en forme de croix, rose artificielle et photo de couple en tenue de noces. Le même artiste propose une urne en forme de sablier transparent (10 000 francs) où le rôle du sable est joué par les cendres du défunt.

« POUR PASSER LE TEMPS »

L'inévitable Ben a dessiné dix projets de sépultures : l'une est ornée d'une boule de cristal *« pour lire l'avenir »* ; d'autres sont dotées de dispositifs pratiques : tente-abri – *« pour se réfugier en cas de temps pluvieux »* –, panier de basket ou lit pour *« passer le temps »*.

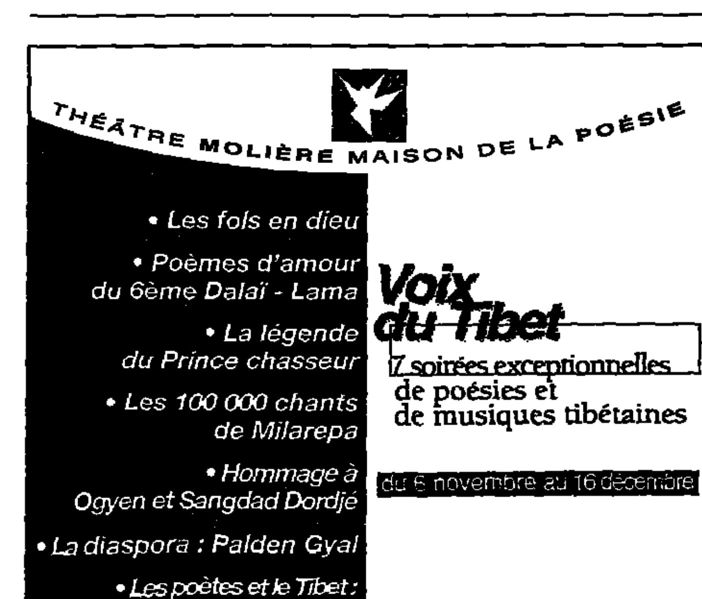
L'humour noir n'est pas forcément au rendez-vous. L'entreprise de Pierre Aubert (trente-neuf ans), animateur de cette galerie, est sérieuse. La chapelle mortuaire de Guy de Rougemont est un ensemble de blocs géométriques d'où émerge une croix. Le groupe de Marie-Joseph Cotelle-Clère – des géants tirant un cercueil – est fait pour être coulé en bronze. Aussi ambitieuse, Roseline Granet propose un monument – *L'Homme amoureux de son arbre* – de trois mètres de haut. La réalisation d'une de ces maquettes coûtera environ 300 000 francs. *« Qu'est- ce qui empêche un amateur d'art de faire exécuter de son vivant son propre mausolée par un artiste ? »*, demande Pierre Aubert.

Ce dernier a longtemps hésité entre sa passion pour les châteaux d'eau et celle des cimetières. Cette dernière a été la plus forte. *« J'ai choisi les tombes à cause du côté humaniste de la chose*, confie-t-il. *Le culte des morts accompagne l'art depuis ses origines. L'art funéraire a été abandonné après la première guerre mondiale quand la mémoire collective a été privilégiée au détriment de la mémoire individuelle. L'industrialisation des réalisations a conduit à la médiocrité actuelle. »* Il y a deux ans, M. Aubert créait un Conseil international du mobilier et de l'architecture funéraire dont le but était triple : sauvegarder ce type de patrimoine, mettre en valeur les cimetières et introduire la modernité dans l'art funéraire.

Il a donc ouvert sa galerie et sollicité une quarantaine d'artistes contemporains. Les œuvres qu'il propose sont déclinées dans les styles et les matériaux les plus variés ; les pièces sont uniques ou multiples. Il a déjà une dizaine de clients, dont le dessinateur Gus. Celui-ci lui a envoyé, quelques mois avant sa mort, un croquis de son propre monument, aujourd'hui en cours de réalisation : un bloc de marbre noir sur lequel repose, en marbre blanc, un mouchoir dont un coin est noué...

Emmanuel de Roux





La Cinémathèque française s'installera au Palais de Tokyo

La ministre de la culture annonce les premières mesures en faveur du patrimoine cinématographique

À L'OCCASION de l'inauguration, le 6 novembre, de la nouvelle salle de la Cinémathèque française, le cinéma Le Brooklyn, sur les Grands Boulevards à Paris, Catherine Trautmann, la ministre de la culture, devait préciser ses intentions sur la politique de l'Etat *en faveur du patrimoine cinématographique*.

La salle principale de la Cinémathèque et les locaux d'accueil nécessaires à son fonctionnement seront *installés – au moins* provisoirement – au Palais de Tokyo au printemps 1998. Un « palais du cinéma » sera créé, dont la localisation devrait être annoncée *fin novembre. Le patrimoine fera* l'objet d'une série de mesures prenant en compte les possibilités de diffusion de l'audiovisuel, et notamment des nouvelles chaînes *thématiques – les télévisions généralistes* n'ayant pas rempli jusqu'ici leur mission.

RETARDS ACCUMULÉS

Ces mesures sont une réponse aux retards et à la confusion accumulés ces douze dernières années, sous la responsabilité des quatre ministres de la culture qui se sont succédé depuis 1986 : François Léotard, Jack Lang, Jacques Toubon et Philippe Douste-Blazy. Ces atermoiements se sont doublés des dossiers difficiles de l'*aménagement de la colline de* Chaillot et de ses différents musées (*Le Monde* daté 12-13 octobre).

L'affaire est devenue encore plus *délicate avec le changement de* majorité au Parlement et une nouvelle cohabitation – un des projets en discussion pour Chaillot est le Musée des arts premiers, voulu par le président de la République.

Depuis l'arrivée de Mme Trautmann au ministère de la culture, plusieurs obstacles ont surgi. Le premier est d'ordre budgétaire car l'ancien gouvernement avait décidé de coupes importantes en cours d'exercice, entamant d'autant toute marge de manœuvre (*Le Monde* du 2 juillet). La préparation du budget pour 1998 a en partie levé *cette hypothèque*.

Une seconde difficulté est apparue avec la vente de la salle République, deuxième lieu de projection de la Cinémathèque, à un nouvel exploitant qui ne souhaitait pas continuer de la louer à l'institution fondée par Henri Langlois. Il fallait *donc trouver une autre « seconde* salle ». C'est chose faite avec le Brooklyn. Enfin, un incendie a, au mois de juillet, rendu inutilisable la salle principale de la Cinémathèque à Chaillot (*Le Monde* du 31 juillet).

LIEU DÉFINITIF ?

Les premières mesures de Catherine Trautmann permettent de répondre à une attente de nombreux cinéphiles : restaurer les moyens de la Cinémathèque française. Rassurante aussi l'affirmation par les pouvoirs publics de leur volonté de donner naissance à une grande institution vouée à la *culture cinématographique* (dont la Cinémathèque ne serait qu'une composante, même de premier plan).

Il reste à présent deux questions *en suspens : le choix d'un lieu définitif* pour la Cinémathèque et la définition des missions et des moyens du futur « palais du cinéma » (quel que soit son nom), sujet sur lequel on n'a guère vu se mobiliser, jusqu'à présent, les professionnels du cinéma.

J.-M. F.

TROIS QUESTIONS À

CATHERINE TRAUTMANN

1 Au moment où est inaugurée la nouvelle « deuxième salle » de la Cinémathèque française, fermée depuis l'incendie de cet été, avez-vous décidé du futur lieu de son installation ?

Il fallait que la Cinémathèque trouve rapidement un lieu digne d'elle tout en tenant compte des *arbitrages en cours sur les grands* travaux (Palais du cinéma, Centre du patrimoine, Musée des arts premiers...). J'ai choisi l'ancienne salle du Palais de Tokyo : la Cinémathèque *s'y installera au printemps* 1998, et y restera jusqu'à la réalisation du Palais du cinéma.

2 Où en est ce projet, si souvent annoncé par les pouvoirs publics ?

De même que les livres ont les bibliothèques ou que les tableaux ont les musées, le cinéma doit disposer d'un lieu offrant à un public très large toute la richesse de son passé. C'est pourquoi je suis très attachée au projet de Palais du cinéma, dont l'implantation dépendra de l'arbitrage sur l'ensemble des grands travaux, arbitrage qui sera rendu à la fin du mois de novembre.

3 La culture cinématographique fait actuellement figure de parent pauvre au sein des interventions publiques dans ce secteur. Comment comptez-vous y *remédier* ?

Le Palais du cinéma doit être le creuset d'une politique proprement culturelle. Dès aujourd'hui, je souhaite renforcer *cette dimension*.

D'abord en donnant un nouveau souffle à la restauration des films : dès 1998 sera restaurée chaque année l'œuvre complète d'un grand réalisateur, qui sera ensuite largement diffusée. Outre la projection en salles, je vais encourager la diffusion à la télévision, en France et à l'étranger, des œuvres restaurées. Un récent accord entre le Centre national du cinéma (CNC) et Ciné-Cinéfil va dans ce sens ; d'autres accords sont en négociation.

Parallèlement, le CNC travaille à la résolution des problèmes juridiques liés à la diffusion du patrimoine.

Enfin, je déposerai un projet de loi ouvrant un droit de préemption de l'Etat et donnant au Palais du cinéma la possibilité de recevoir des dons, des legs ou des dations.

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

هكذا من الأصل





Kent Nagano dirige « Doktor Faust » de Busoni à l'Opéra de Lyon

DOKTOR FAUST, de Ferrucio Busoni. Pierre Strosser (mise en scène et décors). Avec Dietrich Henschel (Faust), Kim Begley (Méphistophélès), Eva Jenis (la duchesse de Parme), Nikolai Andrej Schukoff, Chœurs de l'Opéra de Lyon et du Grand Théâtre de Genève, orchestre de l'Opéra de Lyon, Kent Nagano (direction).
OPÉRA DE LYON, les 5, 8, 10 novembre à 20 heures ; le 13 à 19 h 30 ; le 16, à 17 heures. Durée : 3 h 30. Tél. : 04-72-00-45-45. De 65 F à 380 F.

LYON
correspondance

Il est parfois dangereux d'être trop doué. Pianiste, théoricien, professeur, transcripteur, Ferruccio Busoni (1866-1924) a eu du mal à se faire reconnaître comme compositeur. L'Opéra de Lyon a entrepris de tirer de l'ombre les ouvrages lyriques de ce musicien inclassable qui disait lui-même *« penser en allemand, mais rêver en italien »*. Il propose, après *Arlecchino* et *Turandot*, son ultime œuvre, *Doktor Faust*. En adaptant le mythe, Busoni s'est souvenu davantage des anciens théâtres de marionnettes que de Goethe. Le vieux docteur devient un jeune ambitieux, plus soucieux de concrétiser ses désirs immédiats que de courir après l'immortalité. De la tombe de Marguerite à la cour de la duchesse de Parme, il séduit les femmes et rate sa vie. Il mourra sous le regard sarcastique de Méphisto, son démon-gardien.

La réussite de la soirée est musicale. Pour cet opéra laissé inachevé par son auteur, Lyon a choisi la version complétée par Philipp Jarnach, élève de Busoni. D'écriture linéaire, souvent mélodique, flirtant par instants avec l'atonalité, la partition est riche et foisonnante. La variété des sonorités, la virtuosité des traits orchestraux, l'emploi particulier des chœurs (souvent cachés) lui donnent son originalité. Kent Nagano maîtrise cette matière fourmillante avec une aisance époustouflante.

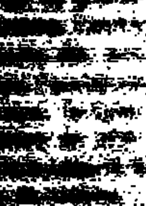
UN MÉPHISTO DOMINATEUR

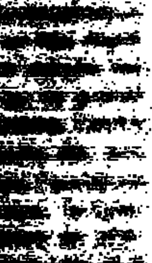
Dans la première partie, il installe l'atmosphère, sombre, pesante. Dans la scène de Parme, la musique est bondissante, avant de se conclure par un impressionnant intermezzo instrumental, une sarabande dirigée avec l'intensité d'une marche funèbre. Dans les deux derniers tableaux, le chef fait progresser la tension sans tomber dans le pathos ou l'emphase. Les chœurs sont en place, l'orchestre brille de tous ses pupitres. Ici, à l'encontre de la tradition de Berlioz et Gounod, Faust est baryton et Méphisto ténor. Dietrich Henschel tient l'écrasant rôle-titre : le timbre est chaud, coloré, la voix égale dans tous les registres, capable de souplesse comme de véhémence. Face à lui, Kim Begley est un Méphisto dominateur et inquiétant.

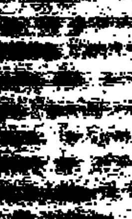
La mise en scène de Pierre Strosser manque du sens du fantastique qui marque le livret et la musique. Elle s'efforce loyalement de raconter une histoire compliquée. Sur le plateau, un échafaudage tubulaire encadre un tumulus pierreux qui concentre l'action, mais ses avancées occultent une partie de la scène. L'esthétique relève des années 20-30 (l'époque de la création) : longs manteaux, chapeaux mous et Borsalino. Cela reste efficace, même si on l'a beaucoup vu.

Pierre Moulinier

Institut National des Langues et Civilisations Orientales
▸ 4 conférences sur ◂
▸ *la Chine et ses diversités* ◂
les 22-29 novembre,
6-13 décembre
dans les salons de l'INALCO
9h00 - 13h00
Renseignements : 01 49 26 42 33 - tarif : 2200 f.







Stéphane Braunschweig présente une vision mélancolique de « Mesure pour mesure »

Une fable shakespearienne où la jeunesse triomphe de l'ordre moral

MESURE POUR MESURE, de Shakespeare. Mise en scène : Stéphane Braunschweig. Avec Jim Hooper, Paul Bremnen, Oscar Pearce, Lisé Stevenson, Helen Blatch...
NANTERRE-AMANDIERS, 7, avenue Pablo-Picasso, 92-Nanterre. RER : Nanterre-Préfecture, puis navette. Tél. : 01-46-14-70-00. Du mardi au samedi, à 20 heures ; dimanche, à 16 heures. Spectacle en anglais, surtitré en français. Durée : 3 h 30. Jusqu'au 16.

En France, *Mesure pour mesure* souffre d'une mauvaise réputation. C'est une pièce trop bonne, dit-on, qui parle de justice, de pitié, de morale. Pourtant, quelques grands metteurs en scène avouent ressentir une fascination pour cette œuvre : Peter Brook l'a montée deux fois en Angleterre, Peter Zadek en a donné deux versions en Allemagne et une à Paris, à l'Odéon, en 1991, avec Isabelle Huppert. A son tour, Stéphane Braunschweig s'est pris au jeu. Il a créé *Mesure pour mesure* à l'invitation du Festival international d'Edimbourg (*Le Monde* du 29 août) et le reprend dans le cadre du Festival d'automne. C'est la première fois qu'il travaille dans une langue étrangère.

De quoi se mêlent les hommes politiques ? D'où vient qu'ils veuillent dicter jusqu'à la vie privée des gens ? Ces questions soustendent l'action de *Mesure pour mesure*, qui se situe à Vienne au Moyen Age, mais ce pourrait être ailleurs, dans un autre temps. A Vienne, donc, le Duc décide de remettre de l'ordre dans la vie publique. Après des années où il a laissé fleurir les maisons closes, il ressuscite de vieilles lois qui interdisent jusqu'à la fornication avant le mariage.

Le jeune Claudio et sa fiancée Juliette font les premiers les frais de la législation. Parce qu'ils ont *« consommé »*, et quand bien même ils sont liés par une promesse de mariage, Claudio doit être exécuté. Ainsi le décide Angelo, puritain que le Duc charge de ses affaires, prétextant qu'il doit s'absenter de la ville. En fait, le Duc se déguise en moine et observe en cachette.

Claudio ne voit qu'une solution : envoyer sa sœur Isabelle, qui a choisi la vie de nonne, implorer la clémence d'Angelo. Angelo fléchit. Séduit par la beauté d'Isabelle, il propose un marché : Claudio sera sauvé si Isabelle s'offre à lui. Drame. L'amour du frère et de la sœur peut-il supporter ce chantage ? Isabelle ne doute pas que son frère préférera la mort. Mais Claudio la récuse : il ne voit pas comment Angelo pourrait s'octroyer ce qui lui est interdit, et il a envie de vivre, il est jeune. Cette jeunesse touche le Duc, qui sort de sa réserve et intervient, d'une manière assez alambiquée, de façon que justice soit rendue. A la fin de *Mesure pour mesure*, Isabelle n'a pas perdu sa virginité, Claudio est acquitté.

VIEILLESSES DÉSABUSÉES

Si la Bible, avec la loi du talion, empreint *Mesure pour mesure* d'une rhétorique sur le Bien, le Mal et le traitement que toute société se doit d'accorder à la justice qui en découle, un autre thème parcourt la pièce d'une manière obsédante : la jeunesse et les fantasmes qu'elle produit chez des gens d'âge mûr. Pourquoi, au fond, Angelo s'escrime-t-il contre Claudio et Isabelle, si ce n'est pour des raisons troubles liées à son propre désir inassouvi ? Pourquoi le Duc cède-t-il à son désir d'ordre, sinon parce qu'il sait que son temps est compté et qu'il serait vain de s'y opposer ?

Au cours de la pièce, les deux hommes mesurent non ce que l'on croit – la justice –, mais leur propre mélancolie. Ils pressentent, sentent puis savent ce qu'ils ne s'avouaient pas : ils sont vieux, pas seulement en raison de leur âge – la cinquantaine probablement –, qui du temps de Shakespeare mettait un homme au bord de la tombe, mais de l'expérience de leurs amours trahies, vaincues, malheureuses. Partagés entre l'envie de se venger de ceux qui commencent dans la vie et la volonté désabusée de jouir encore, ils finissent par céder.

C'est sur cette part cachée de *Mesure pour mesure* que la mise en scène de Stéphane Braunschweig lève le voile. Construit autour d'un impressionnant escalier noir qui s'ouvre et se ferme, à la manière d'une toile d'araignée, le spectacle joue de l'apparente simplicité du récit. On semble entrer dans l'enfer de la justice des hommes : un monde noir, strident, inquiétant, zébré d'éclats rouge et blanc, s'offre au regard. Les personnages s'y accrochent, s'y engluent ou s'y débattent comme des insectes.

Puis, par une forme d'alchimie, la vie sourd de la nuit du désir, incarnée par des comédiens de première grandeur. Le reproche souvent énoncé à Stéphane Braunschweig de mal choisir ou mal diriger ses comédiens en France s'efface à la vision de ce spectacle.

Aguerris dans les meilleures compagnies britanniques – Jim Hooper (le Duc), Paul Brennen (Angelo) – ou tout juste sortis d'une école – c'est le cas de Lisé Stevenson, magnifique Isabelle –, les acteurs jouent Shakespeare comme il se doit : ils donnent à entendre une partition mystérieuse et lumineuse.

Brigitte Salino

Derrière chaque musicien,
il y a toujours une multinationale du disque
qui l'aide et le soutient



Les sociétés multinationales du disque mettent tout en œuvre pour confisquer aux artistes musiciens les droits qui leur ont été donnés par la loi, après avoir dénoncé les accords qui les liaient avec ces artistes interprètes.

L'industrie du disque parle aujourd'hui de culture pour obtenir que la T.V.A. sur le disque soit ramenée de 18,6% à 5,5%.

Il est à craindre que, comme en 1987, lorsque ce taux de T.V.A. a été ramené de 33% à 18,6%, cette nouvelle baisse ne profite qu'à l'industrie du disque, et non au consommateur.

Dans le même temps, l'industrie du disque marque son mépris à l'égard de la culture en tentant d'exproprier les musiciens de leurs droits.

Aujourd'hui les droits des musiciens sont confisqués, demain ceux des auteurs ?

La musique ne doit pas être laissée sous le seul contrôle de quelques industriels.

Il n'y aura pas de création musicale si la seule logique est celle de l'industrie du disque et la recherche du profit à court terme.

Nous demandons qu'avant de faire ce cadeau de T.V.A. à l'industrie du disque, des garanties claires et durables soient données :

-Afin que cesse la confiscation, par cette industrie, des droits des musiciens.

-Afin que cette baisse de la T.V.A. profite réellement aux consommateurs.



16, rue Amélie . 75343 . Paris . Cedex 07
Tél. 01 44 18 58 58 - Fax 01 44 18 58 59



14 - 16, rue des Lilas . 75019 . Paris
Tél. 01 44 52 55 00 - Fax 01 42 00 49 42

SORTIR

PARIS

Dans la jungle des villes, ou l'Arrière-monde
De Bertolt Brecht, mise en scène de Philippe Duclos, avec Nicolas Bouchaud, Eric Caravacca, Jeanne Casilas, Agathe Dronne, Jany Gastaldi, David Gouhier, Jean-Louis Grinfeld, Vincent Guédon, Daniel Martin, Nathalie Nambot, Nicolas Pierson et Antoine Régent.
Ecrite en 1921, *Dans la jungle des villes* est l'une des premières pièces de Bertolt Brecht. L'écrivain a vingt-trois ans, et sous son anarcho-lyrisme pointe l'engagement social qui deviendra sien. C'est la ville contemporaine, dans ses contrastes, dans son instabilité, qui vient ici aiguiser les contradictions et produire la violence. Le metteur en scène Philippe Duclos a pris la pièce sous l'angle d'*« une légende d'aujourd'hui, où l'on verrait deux hommes s'affronter comme Faust et le diable, dans un quartier misérable »*. *Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93200 Saint-Denis. 20 h 30, du mardi au samedi ; 16 heures, dimanche. Du 4 au 30 novembre. Tél. : 01-48-13-70-00. 70 F et 110 F.*

Paris Combo
La chanteuse Belle du Berry et le trompettiste australien David Lewis (qui joue avec Arthur H et Gianmaria Testa) animent ce *« combo »* très parisien, mélange urbain de swing français, de musette converti au rock, doublé d'une cuisine digne d'un bayou de La Nouvelle-Orléans. Humour et clairvoyance, on danse, on reprend en chœur, et l'on en ressort plus intelligent.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, les 4, 5 et 6 novembre. Tél. : 01-45-23-51-41. 110 F à 130 F.

Publicité



Bond / Françon
DANS LA COMPAGNIE DES HOMMES
Dernière le 16 novembre
Théâtre National de la Colline - 01 44 62 52 52

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Barracuda (*)
de Philippe Haïm (France, 1 h 30), avec Jean Rochefort, Guillaume Canet, Claire Keim, Michel Scourneau, Rose Thiery, Cécile Cotte.
Le Bassin de J. W.
de Joao César Monteiro (Portugal 2 h 28), avec Hugues Quester, Pierre Clémenti, Joao César Monteiro.
Bean
Film américain de Mel Smith (Etats Unis, 1 h 30), avec Rowan Atkinson, Peter MacNicol, Pamela Reed, Burt Reynolds, Peter Egan, John Mills.
Le Cirque de Calder
de Carlos Vilardebo (France, 30 mn).
Copland
de James Mangold (Etats-Unis, 1 h 35) avec Sylvester Stallone, Harvey Keitel, Ray Liotta, Robert De Niro.
En chair et en os
de Pedro Almodovar (Espagne, 1 h 39), avec Javier Bardem, Francesca Neri, Liberto Rabal, Angela Molina, José Sancho, Penelope Cruz.
Keïta ! L'Héritage du griot
de Dani Kouyaté (Burkina Faso, 1 h 34) avec Sotigui Kouyaté, Seydou Boro, Abdoulaye Komboudri, Hamed Dicko, Seydou Rouamba, Mamadou Sarr.
Marthe
de Jean-Loup Hubert (France, 2 h 01) avec Clotilde Courau, Guillaume Depardieu, Bernard Giraudeau, Gérard Jugnot, Thérèse Liotard, Serge Riaboukine.
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

L'Aventure des écritures
Bibliothèque nationale de France François-Mitterrand, 11, quai François-Mauriac, Paris 13e. Mo Quai-de-la-Gare. Tél. : 01-53-79-59-59. De 10 heures à 19 heures ; dimanche de 12 heures à 18 heures. Fermé lundi et fêtes. Du 4 novembre au 17 mai. 35 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Eloge de l'ombre
de Junichiro Tanizaki, mise en scène de Jacques Rebotier, avec Dominique Reymond.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. 21 heures, le 4. Tél. : 01-46-14-70-00. 80 F à 140 F.
La lune se couche (Moonlight)
de Harold Pinter, mise en scène de Karel Reisz, avec Jean-Pierre Marielle, Nelly Borgeaud, Maryvonne Schiltz, Jean-Pierre Moulin...
Théâtre du Rond-Point Champs-Elysées, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Mo Franklin-D.-Roosevelt. Tél. : 01-44-95-98-10. 80 F à 180 F.
L'Homme qui
de Peter Brook, d'après Oliver Sacks, avec Maurice Bénichou, Sotigui Kouyaté, Yoshi Oida, Bruce Myers et Mahmoud Tabrizi-Zadeh (musicien).
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mo La Chapelle. Tél. : 01-46-07-34-50. 50 F à 130 F.
L'Ecornifleur
d'après Jules Renard, mise en scène de Marion Bierry, avec Raphaëline Goupilleau, Noémie Kapler, Matthieu Rozé, Gérard Maro.
Poche-Montparnasse, 75, boulevard du Montparnasse, Paris 14e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. Tél. : 01-45-48-92-27. 110 F à 190 F.
Qui voyez-vous ?
Création de Mathilde Monnier et François Verret, musique de Jean-Pierre Drouet, machines sonores de Claudine Brahem.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mo Abbesses. 20 h 30, le 4. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F à 140 F.
Boris Charmatz
Herses.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille. 21 heures, le 4. Tél. : 01-43-57-42-14. 120 F.
The Melvins + Guest
La Boule noire (salle Valencia-la Cigale), 116, boulevard Rochechouart, Paris 18e. 19 h 30, le 4. Tél. : 01-49-25-89-99. 99 F.
La Tordue
L'Européen, 5, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. 20 h30 le 4. Tél. : 01-43-87-97-13. 80 F.
Charles Aznavour
Palais des Congrès, 2, place Porte Maillot, Paris 17e. 20 h30 le 4. Tél. : 01-44-68-44-08. 274 F à 530 F.
Thomas Fersen
Théâtre Le Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. Tél. : 01-44-92-78-03. 20 h 30 le 4. Location Virgin. 110 F.

RÉSERVATIONS

Haute surveillance
de Jean Genet, mise en scène de Jean-Baptiste Sastre, avec Gaël Baron, Nazim Boudjenah, Vincent Dissez, Eric Petitjean.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille. Du 12 novembre au 13 décembre. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F.
Boy Ge Mendes & Teofilo Chantre
Artistes du Cap Vert.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 7 novembre. Tél. : 01-45-23-51-41. 120 F.
Brigitte Fontaine
Auditorium des Halles, Forum des Halles, Niveau-2, porte Saint-Eustache, Paris 1er. Du 11 au 22 novembre. Tél. : 01-44-68-44-08.
Liane Foly
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Du 12 au 20 novembre. Tél. : 01-42-08-60-00. Location Virgin. 241 F.
Gilbert Bécaud
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Mo Opéra. Du 14 au 23 novembre. Tél. : 01-47-42-25-49. Location Virgin. 222 F à 310 F.

DERNIERS JOURS

9 novembre :
Allemagne, années 80
Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, Paris 4e. Mo Saint-Paul. Tél. : 01-44-78-75-00. De 11 heures à 20 heures. Fermé lundi, mardi et jours fériés. 30 F.
15 novembre :
Produire-créer-collectionner
Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard, Paris 6e. Mo Luxembourg. Tél. : 01-42-34-25-95. De 13 heures à 19 heures ; jeudi de 12 h 30 à 21 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 novembre. 20 F.
16 novembre :
Dans la compagnie des hommes
d'Edward Bond, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Luc Bideau, Jacques Bonnaffé, Carlo Brandt, Gilles David, Jean-Yves Dubois et Michel Aumont.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Tél. : 01-44-62-52-52. 110 F à 160 F.

هكذا من الأصل

EN VUE

■ Une Vénitienne qui demandait le divorce parce que sa belle-mère l'exaspérait a obtenu gain de cause, vendredi 31 octobre, devant la cour d'appel italienne, au motif que *« ce type de personnage tyrannique étouffe l'indépendance du mâle et ruine beaucoup de mariages »*. Déjà, la Cour de cassation avait statué en faveur d'une épouse à bout de nerfs jugeant *« l'omniprésence de sa belle-mère clairement intolérable »*. Selon les estimations des statistiques européennes, la moitié des Italiens âgés de vingt-cinq à vingt-neuf ans vivent dans les jupes de leur mère, et certains d'entre eux dorment dans son lit jusqu'à leur mariage.

■ Les chefs des établissements scolaires allemands pourront afficher des publicités sur les murs des lycées et des écoles. Toutefois, les enseignants s'alarment des effets désastreux de certaines campagnes commerciales en affirmant, par exemple, que la promotion du hamburger réduirait à néant les cours d'éducation alimentaire dispensés dans de nombreuses institutions.

■ La procédure pour l'annulation du sacrement indissoluble du mariage vient d'être fixée par l'Eglise catholique à un prix forfaitaire de 500 000 francs. Auparavant, seuls les couples capables de débourser de fortes sommes osaient engager des recours en nullité, les autres hésitaient à demander à leur curé des « déclarations de pauvreté ». A la fin des nouveaux procès à moindre coût, les juges laisseront les deux parties libres de faire un don à l'Eglise pour couvrir les frais.

■ Un Egyptien de la région d'Assiout, assoiffé par une journée de labeur dans son champ, a ouvert le feu, samedi 1er novembre, sur sa mère, sa sœur et son épouse, qui avaient tardé à lui servir une tasse de thé. Récemment, un Gallois comparaissait devant la Haute Cour de Londres pour avoir poignardé sa concubine qui avait laissé brûlé le dîner.

■ A l'origine des temps, les Indiens Navajos abusaient du jeu. Les uns voulaient jouer la nuit, les autres le jour, disait une légende. Aucun ne triompha, et c'est pourquoi, depuis, le jour alterne avec la nuit. Les anciens de la tribu racontaient volontiers aux enfants les malheurs de Ni'hwiil bihii, le Joueur invétéré ; le peuple n'oubliait pas la rixe sanglante qui éclata en 1862 après un pari sur une course de chevaux entre Indiens et soldats blancs... Aujourd'hui, mardi 4 novembre, les Navajos, qui, déjà, ont mis en service des lignes d'autobus à destination des établissements de jeu des tribus voisines, se prononcent sur la construction d'un casino sur leur réserve.

Christian Colombani

L'Europe ébranlée par son passé

La Suède et sa neutralité, la Suisse et ses comptes, la France et Vichy : l'hebdomadaire allemand « Die Zeit » s'interroge sur l'interprétation que chaque pays se fait de son histoire

EN DÉPOSANT, mercredi 22 octobre devant les assises de la Gironde, Maurice Druon avait affirmé que le procès Papon profitait *« à l'Allemagne et seulement à l'Allemagne »*. *« Il y a une sorte de paradoxe*, ajoutait-il, *à voir aujourd'hui les fils des victimes devenir les alliés objectifs des fils des bourreaux. »* Il récidive dans le dernier numéro de *Die Zeit* : *« Les gouvernements de Helmut Kohl et de son successeur ne m'inquiètent pas*, dit-il. *Cependant, qui peut garantir que l'Allemagne dans cinquante ans ne sera pas reprise par ses vieux démons... »* L'entretien avec l'académicien fait partie d'un dossier consacré par l'hebdomadaire libéral de Hambourg au *« poids du passé »*. La France à l'heure du procès Papon n'est pas seule sur la sellette. Dans toute l'Europe, explique *Die Zeit*, *« les mythes du passé sont ébranlés »*. La Suède découvre avec douleur combien il était profitable d'être un pays neutre au temps du IIIe Reich ; la Suisse n'arrive pas à faire le compte de ses dettes envers les juifs spoliés, et la droite commence à trouver que l'addition est trop élevée. Aucune *Schadenfreude*, cette espèce de joie maligne, dans cette énumération, car l'Allemagne n'est pas oubliée. *On ne saurait lui reprocher d'avoir jeté un voile honteux sur son passé.* Au contraire. Les *« fils des bourreaux »*, pour reprendre l'expression douteuse de Maurice Druon, ont été les premiers à demander des comptes à leurs pères.

LES « AVATARS DE LA VÉRITÉ »

Pourtant, la *Vergangenheitsbewältigung*, le travail sur le passé, n'est jamais achevée. Et *Die Zeit* raconte comment, dans un procès exemplaire, vingt et une survivantes d'Auschwitz réclament à la République fédérale une indemnisation pour le travail forcé qu'elles firent au profit de sociétés allemandes.

Depuis la fin de la guerre, la RFA a payé quelque 100 milliards de marks (330 milliards de francs) aux victimes du nazisme. Pour une raison ou pour une autre, certaines ont été oubliées. Elles réclament aujourd'hui, non seulement pour l'argent, mais pour la justice. Dans un rapport, le gouvernement fédéral relève que *« de nouvelles réparations provoqueraient des charges supplémentaires* [pour les entreprises concernées], *qui auraient des conséquences négatives sur le marché du travail »*. Le tribunal de grande instance de Bonn rendra son jugement cette semaine.

Dans l'éditorial de *Die Zeit*, Marion von Dönhoff s'interroge sur les *« avatars de la vérité »*. Le procès Papon, écrit la vieille dame du journalisme allemand qui milita toute sa vie pour une Allemagne démocratique, *« jette brusquement un doute sur l'image que les Français se plaisaient à cultiver d'eux-mêmes et de leur passé. Plus encore : il efface complètement cette image. Peut-être pas pour tous, mais pour beaucoup »*. Faisant aussi référence à la relecture de la Révolution française par François Furet, Marion von Dönhoff conclut : *« Nous assistons ainsi à une mutation dans l'interprétation du passé, à la percée de la vérité. Mais s'agit-il vraiment de la vérité ? La vérité peut elle varier avec le temps ? Ou bien y a-t-il une vérité objective et une vérité subjective ? »*

Daniel Vernet

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Un communiste ministre, c'est toujours un cas rare : la Ve République aura quarante ans l'an prochain, les communistes n'ont participé au gouvernement que trois années depuis 1958. Un communiste devant faire face à une grève dans le secteur privé, c'est encore plus rare. Charles Fiterman, déjà ministre communiste des transports de 1981 à 1984, avait dû faire face à une situation de ce genre, mais, à l'époque, la grève avait lieu à l'initiative du patronat. Jean-Claude Gayssot se trouve dans une situation inédite. Le ministre tente de sortir de cette situation en apparaissant comme l'homme du dialogue. Il joue gros dans l'affaire : le sens même de la présence du PC au sein du gouvernement.

LA CROIX
Bruno Frappat

■ Le secteur du transport routier entretient avec la loi des rapports très particuliers fondés sur le mépris des textes et le chacun pour soi. Une loi, et une seule, s'impose : celle d'un marché où la brutalité de la concurrence est sans merci. Négociations en poker menteur, dialogues-défis, double langage et surenchères : tout fut mis en place pour le mauvais feuilleton que l'on veut nous rediffuser. Dans ce qui est, en principe, un conflit de droit privé, des employeurs et des salariés utilisent un pays entier comme levier passif. C'est au pouvoir politique de faire respecter la libre circulation des personnes et des marchandises, ainsi que d'imposer le sérieux du dialogue social dans cette profession. Rester passif serait s'incliner devant un abus de pouvoir.

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ Deux modèles se présentent : celui d'une liberté totale, agréable aux entreprises, qui fera gagner quelques centimes aux consommateurs, mais maintiendra une large partie des chauffeurs dans un état de surexploitation qui ruine leur vie de famille autant que leur pouvoir d'achat et qui menace, à force de trajets interminables et mal payés, la sécurité de tous. Ou bien un libre-échange européen maîtrisé qui interdise le dumping social, qui fasse respecter des règles communes et qui assure aux salariés un mode de vie à peu près décent, quitte à renchérir quelque peu les prix sur le continent. La seconde solution est évidemment la meilleure. A condition que le patronat et les autorités européennes le comprennent et mettent en place les règles sociales internationales sans lesquelles l'économie de marché n'est qu'une foire d'empoigne. Apparemment, on en est loin.

■ **THE FINANCIAL TIMES**

Ces désordres chez les routiers français, devenus un événement presque annuel, ne sont pas surprenants : chaque fois que les camionneurs provoquent des troubles, ils obtiennent plus ou moins ce qu'ils demandent. Encore plus remarquable est l'extraordinaire tolérance des Français envers ces routiers, qui conduisent régulièrement le pays au bord de la paralysie, une tolérance qui, à elle seule, explique pourquoi le gouvernement et les employeurs hésitent à imposer une ligne plus dure. Oui, les chauffeurs sont payés misérablement. Mais cette situation ne fait que refléter les prix du marché dans une branche professionnelle surpeuplée. Permettre aux routiers de rançonner le pays chaque année ne semble pas une solution idéale.

www.kv5.com

Des égyptologues proposent une excursion interactive au cœur du tombeau des fils de Ramsès II

VISITER les tombeaux de la Vallée des Rois, explorer des lieux rendus inaccessibles par les lois égyptiennes sur la protection des monuments anciens, et même suivre le travail des archéologues... En un mot, aller là où aucun touriste n'est jamais allé, tel est le voyage proposé par le site web « Theban Mapping Project » (TMP), consacré aux fouilles en cours sur le chantier archéologique *King Valley no 5*, ou KV5, près de l'ancienne Thèbes, à 900 km au sud du Caire. Depuis quelques années, l'équipe du chercheur américain Kent Weeks y procède à l'excavation du vaste tombeau des fils de Ramsès II, et a entrepris d'en réaliser une cartographie détaillée. On sait désormais que KV5 comporte au moins 110 chambres et corridors sur plusieurs niveaux, ce qui en fait l'une des découvertes archéologiques les plus importantes du XXe siècle.



Pour mieux faire comprendre au néophyte la complexité de cette construction souterraine ainsi que le fonctionnement du chantier, le site TMP, actualisé au fur et à mesure des progrès réalisés sur le terrain, fait largement appel aux techniques visuelles : cartes interactives, modélisations en trois dimensions manipulables à volonté, montages photographiques dynamiques... Ainsi, un enchaînement d'images retrace les différents stades de l'exhumation et de la reconstitution d'un squelette. De même, il suffit de cliquer sur un point du plan général pour découvrir un corridor secret ou la sombre statue d'Osiris trouvée au fond d'un couloir abandonné. La vision panoramique des fouilles et de ses environs est restituée par des photographies aériennes, prises d'une montgolfière.

Les égyptologues n'ont pas oublié de parler de leur propre histoire : une rubrique présente un résumé visuel de l'évolution des fouilles dans la région, grâce à un montage de photographies dont certaines datent du siècle dernier.

Par ailleurs, un ensemble de récits propose une découverte de la vie quotidienne dans l'ancienne Thèbes. On apprend par exemple que, en son temps, le pharaon Seti Ier ordonna le creusement de mines de turquoise, puis organisa plusieurs expéditions dans le désert à la recherche de trésors enfouis. Il vient lui-même d'être déterré du sable et les images de son corps momifié, ainsi qu'une radiographie de son crâne, sont affichées sur Internet. Aujourd'hui, la valeur de sa dépouille dépasse probablement celle du butin qu'il convoitait de son vivant.

Debra Seagal-Ollivier

SUR LA TOILE

BOB SE CONNECTE

■ Agé de soixante-huit ans, le mercenaire français Bob Denard, sous le coup d'une procédure judiciaire pour l'assassinat de l'ancien président des Comores en 1989, est sur le point d'ouvrir son propre site web, *« Bob Denard online »*.
www. bobdenard.com

DOLÉANCES EN LIGNE

■ Dans le cadre du projet de réforme de l'administration fiscale américaine, le Parti républicain a lancé une grande campagne sur Internet. Il a ouvert un site où les contribuables américains victimes des erreurs ou des méthodes expéditives des inspecteurs des impôts fédéraux pourront apporter leur témoignage. Les républicains comptent ainsi confectionner un *« livre des horreurs »*.
hillsource.house.gov

STARBRIGHT S'ÉTEND

■ Starbright World, le réseau à vocation ludique financé par Steven Spielberg reliant six hôpitaux pour enfants à travers les Etats-Unis, va être repris par le gouvernement fédéral, qui se propose de l'étendre à 93 nouveaux établissements dès l'an prochain.
www. starbright. org

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à **450F** d'économie soit **10** semaines de lecture **GRATUITE***

PROFITEZ DES ANCIENS TARIFS D'ABONNEMENT AVANT LEUR AUGMENTATION !

* Pour tout abonnement d'une durée de 1 an.

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :
□ 3 MOIS - 536 F au lieu de 585 F* □ 6 MOIS - 1 038 F au lieu de 1 170 F* □ 1 AN - 1 890 F au lieu de 2 340 F*
* Prix de vente au numéro - (Tarif en France métropolitaine uniquement)
je joins mon règlement soit : ________ F 701 MQ 007
□ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde
□ par carte bancaire N° ____
Date de validité ____ Signature :
□ M. □ Mme Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
Code postal : ____
Localité : ____ Pays : ____

TARIFS HORS FRANCE

	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 086 F	2 960 F
6 mois	1 123 F	1 560 F
3 mois	572 F	790 F

USA - CANADA
- Le Monde - (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year - Le Monde - 21, bc. rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France. periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y Box 15-18, Champlain N.Y. 129 19 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tel. 800-428-30-03

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi
Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

Le secret de Poivre d'Arvor

par Alain Rollat

IL Y AVAIT du beau linge intellectuel, la nuit dernière, sur le plateau d'« Ex-libris », l'annexe savante de Patrick Poivre d'Arvor. Il y avait même, par la magie des archives de l'INA, Jean-Paul Sartre. Juché sur un bidon, le maître philosophe haranguait les masses populaires : *« Il y a cinquante ans que le peuple et les intellectuels se sont séparés*, proclamait-il, *il faut maintenant qu'ils ne fassent plus qu'un ! »* C'était en 1970, ce fut un bide. Il y avait aussi, sur des images en provenance de la même époque, Jacques Lacan. Le maître psychanalyste expliquait aux élites étudiantes que les meilleures questions sont celles *« qui restent en suspens »*. Il l'expliquait d'une façon lacanienne. C'est-à-dire inintelligible. Un étudiant le tournait en dérision en renversant sur son bureau un paquet de farine et un litre de lait avant de prendre à témoin ses condisciples : *« Je m'exprime à ma façon. Comme ce monsieur. Est-ce que vous me comprenez ? »* Cela faisait rire la masse universitaire.

Cet « Ex-libris », on l'aura compris, se posait la grave question de l'utilité des intellectuels. Dire qu'il n'a pas fait avancer le débat serait intellectuellement malhonnête. Il n'était pas sans intérêt de voir des éminences aussi classiques que l'historien Michel Winock, l'essayiste Pascal Bruckner et le professeur Danièle Sallenave se rallier au jugement décapant porté par Jean Bricmont et Alan Sokal, les deux iconoclastes qui dénoncent l'imposture consistant, chez certains maîtres à penser, à abuser de la terminologie scientifique pour légitimer les spéculations les plus gratuites. Jean d'Ormesson campant prudemment sur son pré académique, il n'y eut que Bernard-Henri Lévy pour plaider la cause des manieurs de concepts inaccessibles en mettant en avant le fait qu'il était arrivé au grand Descartes lui-même *« d'écrire des conneries sur les animaux »*.

Ce rappel rassurant aurait pu fournir le mot de la fin, mais BHL leva un autre lièvre : *« Qu'est-ce que cela signifie d'être intellectuel à l'époque de PPDA, Bernard Pivot, Anne Sinclair, Michel Field ? »* Adossée à de telles références, la question rebondissait de façon scientifique. Merci à BHL de l'avoir posée. Sinon PPDA n'aurait jamais confié aux masses téléspectatrices qu'il a obtenu, *« grâce à Bergson »*, 16 sur 20 en philosophie au baccalauréat. La portée de cette info n'échappera à personne. Pas besoin d'être Lacan pour savoir en effet que, selon Bergson, l'intelligence de l'homme réside dans *« la faculté de fabriquer des objets artificiels »*. N'est-ce pas la meilleure définition de la télévision, voire de ceux qui la font ?

هكذا من الاصل

MARDI 4 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

18.55 Maître après Dieu ■ ■
De Louis Daquin (France, 1950, N., 95 min). Ciné Cinéfil

19.00 Octobre ■ ■ ■
De Sergueï Mikhaïlovitch Eisenstein (Urss, 1927, N., 120 min). Histoire

20.10 Hocus Pocus : Les Trois Sorcières ■
De Kenny Ortega (Etats-Unis, 1994, 90 min). Disney Channel

20.30 La Route semée d'étoiles ■ ■
De Leo McCarey (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 125 min). Ciné Cinéfil

20.30 Le Maître d'escrime ■ ■
De Pedro Olea (Espagne, 1992, 90 min). Ciné Cinémas

20.35 Ali Baba et les quarante voleurs ■
De J. Becker (F., 1954, 95 min). TMC

20.55 James Bond contre Dr No ■ ■
De Terence Young (Grande-Bretagne, 1963, 110 min). France 2

21.35 La pluie qui chante ■
De Richard Whorf (Etats-Unis, 1946, 140 min). France Supervision

22.00 Made in America ■
De Richard Benjamin (Etats-Unis, 1992, v.o., 110 min). Ciné Cinémas

22.10 Superman ■
De Richard Donner (Etats-Unis, 1978, 145 min). RTL 9

22.25 Ludwig II, le crépuscule des dieux ■ ■ ■
De Luchino Visconti (Italie - France - Allemagne, 1973, 230 min). Muzzik

22.35 Symphonie magique ■ ■
D'Andrew L. Stone (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil

22.50 Le Sauvage ■ ■
De Jean-Paul Rappeneau (France, 1975, 105 min). France 2

23.05 Sweet Sweetback's Baadasssss Song ■ ■
De Melvin Van Peebles (Etats-Unis, 1971, v.o., 90 min). Arte

23.50 The Snapper ■ ■
De Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1992, 95 min). Ciné Cinémas

23.55 Monsieur Coccinelle ■
De Bernard Deschamps (France, 1938, N., 90 min). Ciné Cinéfil

0.00 Parfait amour ■ ■
De Catherine Breillat (France, 1996, 115 min). Canal +

1.25 Le Masque d'or ■ ■
De Charles Brabin (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 70 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

22.35 Célébrités. Invitée : Liane Foly et Caroline Barclay. Liane Foly, le retour. La saga des Spice Girls. MC Solaar, un rappeur à Los Angeles. Albert de Monaco. Billy Joël. La leçon de maquillage du top-model Amber Valleta. Jean-Marc Barr. Le mariage d'un Habsbourg en Hongrie. TF 1
22.35 Bouillon de culture. Les hommes, les mots et les produits du terroir. Invités : Philippe Bourguignon ; Gabrielle Cosson ; Michel Delaunay ; Pierre Hermé ; Henri Jayer ; Marcel Lachiver. TV 5
23.30 Science 3. Etat d'apesanteur. France 3
0.55 Les Grands Entretiens du Cercle. Bartabas. France 2

DOCUMENTAIRES

19.20 Les Oiseaux de la colère. Planète
20.10 Des hommes dans la tourmente. McArthur *versus* Truman. Planète
20.35 La Royal Air Force. [5/8]. L'élite : le Fighter Command. Planète
20.45 La Vie en face. Vie de couple avec chien. Arte
21.05 Le Siècle des hommes. Les couleurs de la loi. RTBF 1
21.25 Hôpital, silence. Planète
21.45 L'homme qui court. Arte
22.00 Yemen, pays de la reine de Saba. Paris Première
22.25 Naître hutterite. Planète
23.10 Kim's Story. TSR
23.20 Dubout. Planète
0.00 Davantage de lumière. [2/2]. Histoire
0.10 Les Barrières de la solitude. Planète
0.10 Femmes dans le monde. Femmes fidèles. Téva

SPORTS EN DIRECT

17.55 Soir d'Europe. Coupe de l'UEFA (16e de finale, Matches retour) : Karlsruhe - Metz, Liverpool - Strasbourg, Lyon - Inter Milan, OFI Crète - Auxerre et Bastia - Steaua Bucarest. Canal+
1.55 Basket-ball. Championnat NBA : Seattle - Houston. Canal+

MUSIQUE

21.00 Symphonie pour cordes de Mendelssohn. Muzzik
21.45 Kurt Masur dirige... Mendelssohn : *La Symphonie italienne.* Muzzik
23.55 The Fairy Queen. Mise en scène de David Pountney. France Supervision
0.55 Jazz à Vienne. Sounds of Blackness. Paris Première

VARIÉTÉS

20.50 Que la musique commence. France 3

TÉLÉFILMS

20.30 La Petite Maman. De Patrice Martineau. Festival
22.05 Aime-toi toujours. De Michael Perrotta. Festival
22.50 La Croisière maudite. O De Tommy Lee Wallace [1/2]. M 6

SÉRIES

18.00 Sliders, les mondes parallèles. Un monde de pyramides. M 6
18.15 Friends. Celui qui remplace celui qui part. France 2
20.45 Murder One : L'Affaire Jessica. Chapitre IX. Série Club
20.55 Docteur Quinn, femme médecin. Daniel [1 et 2/2]. M 6
20.55 Guerres privées. Remue ménages. Guerres privées. Téva
21.30 Twin Peaks. Episode nº 4. Série Club
22.15 Colorado. Le charlot et l'éléphant. Série Club
22.25 Profit. Security (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Les Disparues de l'île aux mouettes. [5/5]. Série Club
23.00 Les Anges du bonheur. L'échelle de Jacob. Téva
23.10 Star Trek : la nouvelle génération. Evolution (v.o.). Canal Jimmy
1.30 Bottom. Culture (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 22.25 Muzzik
Ludwig II, le crépuscule des dieux

Devenu roi de Bavière en 1864, à dix-neuf ans, Louis II sera, vingt-deux ans plus tard, déclaré incapable de gouverner, déposé et confié à un médecin aliéniste. Visconti a raconté, en brisant parfois la chronologie, l'histoire d'un souverain culpabilisé par son homosexualité, et qui, en soutenant la musique de Wagner et en bâtissant des châteaux insensés, cherche à réaliser un idéal esthétique de substitution. Un très grand film, flamboyant, funèbre, chimérique, émouvant. Méditation sur le pouvoir, la solitude de l'homosexuel, le drame intérieur de l'artiste. Admirable interprétation d'Helmut Berger et de Romy Schneider. – *J. S.*

● 23.30 France 3
Science 3 : Etat d'apesanteur

Un document absolument passionnant – extrêmement démythifiant – sur l'aventure spatiale, réalisé il y a quelques années par Maciej Drygas, de la télévision polonaise. Ceux qui ne l'ont pas vu en juillet sur Canal + ne doivent pas manquer cette diffusion sur France 3. Le film raconte les expériences vécues par quelques-uns des principaux cosmonautes russes. A travers leurs témoignages, des extraits de leurs journaux de bord, des archives filmées, on revit les épreuves très dures et très intenses (certains ont sombré dans la dépression ou l'alcoolisme, d'autres sont restés paralysés), le quotidien ordinaire, mais aussi l'éblouissement philosophique et métaphysique, le violent désir de Terre, et les surprises du retour de ces héros. Cet avant, pendant et après la mise en orbite est aussi un regard sur la société soviétique. – *C. H.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.45 Sister Act, acte 2. Film de Bill Duke.
22.35 Célébrités.
0.10 Le docteur mène l'enquête.
1.05 TF1 nuit, Météo.
1.15 Reportages.

FRANCE 2

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 James Bond contre Dr No ■ ■ Film de Terence Young.
22.45 Un livre, des livres.
22.50 Le Sauvage ■ ■ Film de Jean-Paul Rappeneau.
0.35 En fin de compte.
0.40 Journal, Météo.
0.55 Les Grands Entretiens du Cercle. Bartabas.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.55 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Que la musique commence.
23.05 Soir 3.
23.30 Science 3. Etat d'apesanteur.
0.25 Magazine olympique.
0.55 Rencontres à XV.
1.20 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 18.00
17.55 Football. 18.00 Coupe de l'UEFA. 16es de finale retour. Karlsruhe-Metz, Liverpool-Strasbourg, Lyon-Inter Milan, OFI Crète-Auxerre, Bastia-Steaua Bucarest.
0.00 Parfait amour ■ ■ Film de Catherine Breillat.

ARTE

19.00 The Monkees.
19.30 7 1/2. Pithiviers, diagnostic d'un malaise.
20.00 Archimède. Spécial racisme.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 La Vie en face. Vie de couple avec chien.
21.40 Soirée thématique. Melvin Van Peebles : Carte blanche à un cinéaste noir.
21.45 L'homme qui court.
22.10 Classé X.
23.05 Sweet Sweetback's Baadasssss Song ■ ■ Film de Melvin Van Peebles (v.o.).
0.35 La Pluralité des cultures, un frein pour l'Europe ?
1.25 L'ABC de l'horreur. [1/3].

M 6

19.00 FX, effets spéciaux : La Série.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.40 Décrochages info, E = M 6 junior.
20.55 Docteur Quinn, femme médecin. Daniel [1 et 2/2].
22.50 La Croisière maudite. Téléfilm O de Tommy Lee Wallace [1/2].
0.30 Zone interdite. Interdit aux moins de dix-huit ans ?

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Anne Delbee.
21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres. Jean-Yves Bochet.
23.00 Nuits magnétiques. Saint-Pétersbourg.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Orchestre symphonique de la Radio de Suède. Œuvres de Franck, Ravel, Debussy.
22.30 Musique pluriel. *Concerto pour trompette et orchestre nº 2*, de Chaynes.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. La musique dans les films de Michel Deville. Œuvres de Haydn, Beethoven, Rossini, Pasculli, Gottschalk, Janacek.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Schubert, Saint-Saëns, Granados, Bizet, De Falla. Chostakovitch.

MERCREDI 5 NOVEMBRE

FILMS DU JOUR

13.05 Gangway ■
De Sonnie Hale (Grande-Bretagne, 1937, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

13.15 True Lies, le caméléon ■
De James Cameron (Etats-Unis, 1994, 140 min). Ciné Cinémas

13.30 Casque d'or ■ ■ ■
De Jacques Becker (France, 1952, N., 105 min). TV 5

14.40 Monsieur Coccinelle ■
De Bernard Deschamps (France, 1938, N., 85 min). Ciné Cinéfil

15.10 La Veuve joyeuse ■
De Curtis Bernhardt (Etats-Unis, 1952, 105 min). France Supervision

15.35 Colonel Blimp ■ ■
De M. Powell et E. Pressburger (GB, 1943, v.o., 160 min). Ciné Cinémas

15.55 M comme Mathieu ■ ■
De Jean-François Adam (France, 1971, 90 min). Festival

16.05 Symphonie magique ■ ■
D'Andrew L. Stone (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil

17.00 Octobre ■ ■ ■
De Sergueï Mikhaïlovitch Eisenstein (Urss, 1927, N., 120 min). Histoire

17.30 La Machine à explorer le temps ■ ■
De George Pal (Etats-Unis, 1960, 100 min). Disney Channel

17.55 Sois belle et tais-toi ■
De Marc Allégret (France, 1958, N., 100 min). Festival

18.40 L'Affaire Maurizius ■ ■
De Julien Duvivier (France, 1953, N., 110 min). Ciné Cinéfil

19.05 Rendez-vous ■ ■
D'André Téchiné (France, 1985, 85 min). Ciné Cinémas

20.30 Le Masque d'or ■ ■
De Charles Brabin (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil

20.30 L'amour est une grande aventure ■
De Blake Edwards (Etats-Unis, 1988, 100 min). Ciné Cinémas

21.05 Le Cri de la soie ■
D'Yvon Marciano (France, 1995, 100 min). Canal+

21.45 Coulez le Bismarck ■
De Lewis Gilbert (Grande-Bretagne, 1960, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

22.10 Le Rideau déchiré ■ ■
D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1966, v.o., 125 min). Ciné Cinémas

22.40 Bienvenue au paradis ■
D'Alan Parker (Etats-Unis, 1990, 135 min). RTL 9

22.45 ▶ Crash ■ ■
De David Cronenberg (Canada, 1996, 95 min). Canal+

23.20 Maître après Dieu ■ ■
De Louis Daquin (France, 1950, N., 100 min). Ciné Cinéfil

0.25 Slacker ■
De Richard Linklater (Etats-Unis, 1989, v.o., 100 min). Arte

0.40 Une vie normale ■
D'Angela Pope (Grande-Bretagne, 1996, v.o., 100 min). Canal+

0.55 Le Dernier des six ■
De Georges Lacombe (France, 1941, N., 90 min). RTL 9

1.00 Feux croisés ■ ■
D'Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

2.55 Maniac Cop ■
De William Lustig (Etats-Unis, 1987, v.o., 85 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.50 France Europe Express. L'insécurité dans la ville. Invités : Jean-Louis Debré ; Daniel Cohn-Bendit. France 3

MAGAZINES

13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième
14.30 Business humanum est. Côtes du Rhône. La Cinquième
16.05 Saga-Cités. La tête de l'emploi. France 3
17.15 Fanquizz. Worlds Apart. M 6
17.25 Le Club. Anna Karina. Ciné Cinéfil
18.00 Stars en stock. Ingrid Bergman. Marlon Brando. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal+
19.00 De l'actualité à l'histoire. Histoire
20.00 Faut pas rêver. Avec Marie Bunel. Maroc : La Fantasia. France : Convention tzigane. Allemagne : Patrie des nains de jardin. TV 5
20.10 Faits divers spécial. Les Enfants de l'année blanche. RTBF 1
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Octobre rouge : Des petits et des grands mensonges. Arte
20.55 Femmes dans le monde. A travers le voile. Une femme du Sahel. Téva
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Les fous à Trieste. L'arrivée des Juifs soviétiques en Israël. Les camionneuses. Histoire
22.35 La Vie à l'endroit. Comment ça va, l'école ? France 2
22.35 Savoir plus santé. La médecine par les plantes. TV 5
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Dominique Iogna-Prat ; Michel del Castillo ; Bartolomé Bennassar ; Pierre Nora et Saul Friedlander. Histoire
23.10 ▶ Un siècle d'écrivains. Bernard-Marie Koltès : Comme une étoile filante. France 3
23.30 Bons baisers d'Amérique. TV 5
0.10 Le Cercle des métiers. Les métiers de la mort. France 2
0.10 Le Canal du savoir. Les allées de la mode. Paris Première

DOCUMENTAIRES

15.30 ▶ Le Chant de la Terre. [1/2]. La Cinquième
17.35 Des ours dans la ville. Canal+
17.40 L'Enfant aveugle. [2/2]. Planète
18.30 Le Monde des animaux. La Saison du hareng. La Cinquième
19.00 Les Demoiselles de la nuit. Planète
19.30 Saumialuk, le grand gaucher. Planète
19.35 Les Premiers Pas. [2/3]. Spécial comédiens. Festival
20.00 Davantage de lumière. [2/2]. Histoire
20.35 Les Oiseaux de la colère. Planète
21.45 Musica. Portrait de Valery Gergiev. Arte
22.40 Musique dans la ville. France Supervision
22.45 Musica. Karajan dirige Tchaïkovski : *Concerto pour piano nº 1 en si bémol.* Arte
22.45 Hôpital, silence. Planète
23.25 Frédéric Rossif, la beauté et la violence du monde. TSR
23.30 Profil. Un doux rebelle : Julien Green. [4/4]. Journal d'un siècle (1940-1996). Arte

SPORTS EN DIRECT

13.30 Tennis. Tournoi messieurs de Moscou (3e jour). Eurosport
18.30 Tennis. Open messieurs de Stockholm (3e jour). Eurosport
20.35 Football. Ligue des champions. Lierse (Bel) - Monaco. TF 1

DANSE

0.10 Le Lac des cygnes. Ballet. Téva

MUSIQUE

19.00 Mozart en tournée. Munich, une étape, *K 537*, dir. Gerd Albrecht, soliste : Homero Francesch. Muzzik
21.35 Piano Trio, de Mendelssohn. Concert. France Supervision
22.10 Mozart, Beethoven, Mendelssohn. Concert, dir. Ton Koopman. France Supervision
23.00 Barbara Hendricks à Leningrad. Muzzik
23.35 Fela Live : A Midsummer Concert. France Supervision
0.30 Jazz à Montreux 90. Muzzik

THÉÂTRE

19.15 Poil de Carotte. De Jules Renard. Mise en scène de Jacques Renard. France Supervision
19.55 Les Boulingrin. De Courteline. Mise en scène de Paul Vecchiali. France Supervision

TÉLÉFILMS

18.00 Père et prêtre. De Sergio Martino [1/2]. Téva
20.30 La Nuit du coucou. De Michel Favart. Festival
20.50 Danse avec la vie. De Michel Favart. M 6
21.00 Le Meurtrier à ma porte. D'Eric Till. TSR
22.35 La Croisière maudite. O De Tommy Lee Wallace [2/2]. M 6

SÉRIES

18.05 Sliders, les mondes parallèles. O Un monde de nécrophages. M 6
18.15 Friends. Celui qui disparaît de la série. France 2
20.25 Star Trek : la nouvelle génération. Evolution. Canal Jimmy
20.55 Madame le proviseur. France 2
22.20 Une fille à scandales. Nora démissionne ! (v.o.). Canal Jimmy
22.45 Spin City. La compétition (v.o.). Canal Jimmy
23.40 Bottom. Burglary (v.o.). Canal Jimmy
0.10 New York Police Blues. Arnaque princière. Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 9.05 Planète
Un automne en Pologne

Flânerie poétique vers « le centre du monde »

ON EST EN POLOGNE. Survivante de ses cendres. Cinquante ans après Alain Resnais, sans haine, sans cris, Julien Donada égrène, de-ci, de-là, au fil de ses visites, des images, des clichés de lieux de passages obligés de ce pays faussement neuf. Dans *Un automne en Pologne*, on ne verra presque rien des souvenirs fantomatiques qui hantent ces villes de réminiscences terrifiantes. Pas de reconstitution de l'Histoire, ni d'archives ou de témoignages d'habitants. Seuls les monuments, les places, les paysages, une population grouillante, filmée sur le vif, aiguisent nos sens. Comment imaginer ce pays, il y a vingt ans, il y a cinquante ans ?

Parce que ce voyage initiatique au ton poétique se rapproche davantage d'un florilège d'impressions ou d'un journal intime, Julien Donada nous invite à partager ses doutes. *« Je sais, nous avons tous vu des photos de camp. Est-ce que le fait d'aller voir va changer quelque chose ? »* Lancinante, la voix répète *« J'ai vu »*, et les images ne traduisent rien de ce que nous savions. Ce qui n'est pas visible à l'image, il faut l'imaginer, comme pour fleurir la tombe d'un passé occulté : *« La mort est partout ici, mais ce qui est étrange, c'est qu'il faut la chercher. »*

Cette parabole « léchée » témoigne de la force de vérité du documentaire. Ce film de seize minutes suffit pour vérifier le talent de Julien Donada. Et pour découvrir la grâce d'un langage cinématographique sur un sujet si poignant. Des images de massacres et de déportés, il n'y en a point. L'émotion monte et jaillit dans la scène finale lorsque ce périple vers le souvenir et la transmission nous amène au *« centre du monde »*... Auschwitz, *« où aujourd'hui tout est si propre »*. Maniant en virtuose la douceur du texte et les mouvements de caméra, l'auteur, que rien ne lie de près ou de loin à la Pologne, pose un regard aigu auquel on ne saurait rester indifférent.

Karine Nakache

★ Autres diffusions : mardi, 1.50 ; jeudi, 10.35 ; vendredi, 14.55 ; samedi, 16.45 ; dimanche, 12.45.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.40 TF 1 jeunesse.
17.05 Savannah.
18.00 Paradis d'enfer.
18.30 Mokshû Patamû.
19.05 Walker, Texas Ranger.
19.55 et 20.30 Météo.
20.00 Journal.
20.35 Football. Ligue des champions. Lierse (Bel.) - Monaco. 22.40 Les temps forts des autres rencontres.
0.20 Minuit sport.
0.50 TF1 nuit, Météo.
1.05 Histoires naturelles.

FRANCE 2

13.50 et 17.30 Un livre, des livres.
13.55 Derrick.
15.00 Dans la chaleur de la nuit.
15.50 La Chance aux chansons.
17.00 Des chiffres et des lettres.
17.35 Qui est qui ?
18.10 Friends.
18.45 C'est l'heure.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 et 1.30 C'est toujours l'heure.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Madame le proviseur. Fantasio, de José Pinheiro.
22.35 La Vie à l'endroit. Comment ça va, l'école ?
23.40 En fin de compte.
23.45 Journal, Météo.
0.10 Le Cercle des métiers. Les métiers de la mort.

FRANCE 3

13.35 Parole d'Expert.
14.20 Va savoir.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Saga-Cités.
16.40 Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.35 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 France Europe Express. L'insécurité dans la ville.
22.45 Soir 3.
23.10 ▶ Un siècle d'écrivains. Bernard-Marie Koltès : Comme une étoile filante.
0.00 Cinéma étoiles.
0.30 Vivre avec...
0.45 New York District.

CANAL +

13.35 Décode pas Bunny.
14.25 C + Cléo. 14.30 Lupo Alberto. 14.40 Capitaine Star. 15.00 Achille Talon. 15.20 Le Prince d'Atlantis. 15.50 Reboot III.
16.20 Des saules en hiver. Film d'animation de William Horwood.
17.35 Des ours dans la ville.
▶ En clair jusqu'à 21.05
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.05 Le Cri de la soie ■ Film d'Yvon Marciano.
22.45 ▶ Crash ■ ■ Film de David Cronenberg.
0.20 Flash infos.
0.30 Surprises.
0.40 Une vie normale ■ Film d'Angela Pope (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 Plans de vol.
14.30 Business humanum est.
15.30 ▶ Le Chant de la Terre. [1/2].
16.30 L'Etoffe des ados.
17.00 Cellulo.
17.30 Au cœur d'Okavango.
17.50 Le Journal du temps.
18.00 Chercheurs d'aventure.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 The Monkees.
19.30 7 1/2. Les petits boulots : la face cachée du chômage.
20.00 Wild Wild World of Animals.
20.25 Sous le ciel de Paris.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Octobre rouge : Des petits et des grands mensonges.
21.45 Musica. Portrait de Valery Gergiev. 22.45 Karajan dirige Tchaïkovski : *Concerto pour piano nº 1 en si bémol.*
23.30 Profil. Un doux rebelle : Julien Green [4/4].
0.25 Slacker ■ Film de Richard Linklater (v.o.).

M 6

13.05 M6 Kid.
16.35 Des clips et des bulles.
16.45 Fan de.
17.15 Fanquizz. Worlds Apart.
18.05 Sliders, les mondes parallèles.
19.00 FX, effets spéciaux : La Série.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.35 Elément Terre.
20.50 Danse avec la vie. Téléfilm de Michel Favart.
22.35 La Croisière maudite. Téléfilm O de Tommy Lee Wallace [2/2].
0.15 Secrets de femme.
0.50 Sexy Zap.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Alain Michel.
21.00 Philambule. L'actualité philosophique.
22.10 Fiction. *La Part animale*, d'Yves Bichet.
23.00 Nuits magnétiques. Saint-Pétersbourg.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Prélude.
20.00 Concert. Jean Guillou, orgue. Œuvres de Bach, Mozart, Guillou, Liszt.
21.15 Concert. Festival international de Toulouse : les orgues. Œuvres de Saint-Saëns, Jongen, Guillou.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Risset, Ofenbauer.
23.07 Les Greniers de la mémoire.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Ensemble Europa Galante. Œuvres de Vivaldi, Farina, Haendel.
22.35 Les Soirées... (suite). Collegium Musicum de Copenhague. *Ungdom og Galskab*, de Dupuy.

Le Monde
MERCREDI 5 NOVEMBRE 1997

Un lundi rose et noir

par Pierre Georges

TOUT EST ROUTE, tout est flux. Prenons les éditions Gallimard. Lundi midi, le bonheur, prix Femina et prix Médicis. Lundi soir, l'angoisse. Comment faire pour distribuer d'urgence des milliers d'exemplaires, tout chauds, à peine sortis des presses, d'*Amour noir* et des *Sept Noms du peintre* ?

Le directeur commercial de cette estimable maison, Ambroise Pujebet, a confié ses angoisses à l'AFP. A peine tombée l'exquise nouvelle, il prit son téléphone et appela, sans trêve ni répit, les imprimeries dont les noms figurent rituellement sur l'avant-dernière page des ouvrages. A celle d'Evreux (Eure), il passa commande : « *Vous me roulez* – c'est ainsi qu'on cause en termes de métier – *vous me roulez 60 000* Amour noir. *Et fissa !* » Même motif, même précipitation pour *Les Sept Noms du peintre*. A l'imprimerie de Saint-Amand-Montrond (Cher), il fut demandé 40 000 exemplaires de prix Médicis, vite faits sur l'encre.

A moins que le choix n'ait été inverse, l'*Amour* dans le Cher et le *Peintre* dans l'Eure, c'est ainsi que les choses se passèrent. Et, sans problème majeur, les rotatives du temps étant parfaitement capables de débiter du Femina ou du Médicis à 2 000 exemplaires/heure.

Mais rien ne sert de rouler, encore faut-il distribuer à temps ! Et c'est là que le pauvre Monsieur Ambroise commença à se faire du souci. Sait-on bien que cela représente son poids de culture, deux beaux prix littéraires tout neufs et 100 000 exemplaires de première urgence ? Un vrai poids, un admirable fret. De quoi charger quatre semi-remorques à destination de la plate-forme de distribution du groupe Flammarion, à Lagny (Seine-et-Marne).

Les routes étant ce qu'elles sont, la crainte de M. Pujebet fut que les quatre semi-remorques chargés de tant de lauriers périssables n'arrivent jamais au port, arraisonnés par quelque piquet de grève peu au fait de l'actualité littéraire. Et il résuma tout cela d'un mot amer : « *Pour l'instant, nos prix sont virtuels.* »

Ce drame de la route imprévu, tant, paraît-il, en matière de prix littéraires, l'impulsion d'achat suit immédiatement l'énoncé du palmarès, montre bien en quel flux tendu vit notre société des auteurs. Point de semi, point de vente ! On imagine la détresse des lauréats, leur désarroi d'otages couronnés, leur désespoir de primés-piégés en ce lundi rose et noir.

Allons, les choses devraient pouvoir s'arranger et les livres trouver le chemin des librairies. Et peut-être le bon M. Pujebet, en alertant la garnison, n'avait-il d'autre souci que d'inciter les populations à se précipiter dans les échoppes aussi sûrement que dans les stations-service : vite, vite, il n'y en aura pas pour tout le monde !

Autre conséquence culturelle de la grève des routiers : l'annulation d'une série de concerts par Oasis. Après Lille, le groupe britannique devait se produire à Paris, mardi, puis à Angers et à Bordeaux. Hélas ! comme toute formation de quelque notoriété, Oasis ne se déplace qu'en caravane. En caravane de camions, précisément, avec tout ce qu'il faut de chapiteau, d'amplis, de matériel, d'instruments pour tenir son rang. Les camions d'Oasis sont bloqués à Lille. Ah ça ! Si même la route d'Oasis est coupée, où allons-nous !

Le ministère de l'intérieur précise les conditions de recrutement des « adjoints de sécurité »

8 250 jeunes seront engagés en 1998 et porteront des armes pendant leur service

NOUVEAUX VENUS dans la police nationale, appelés à servir dans les commissariats à partir du 1er décembre, les « *adjoints de sécurité* » ont vu leurs conditions de recrutement et d'emploi précisées par un décret et deux arrêtés, qui sont publiés au *Journal officiel* du 4 novembre.

D'une « *taille minimale de 1,68 mètre pour les hommes et de 1,60 mètre pour les femmes* », âgés de plus de dix-huit ans et de moins de vingt-cinq ans au moment de leur recrutement, dotés d'« *une constitution particulièrement robuste* » et d'une bonne acuité visuelle, ainsi que d'un casier judiciaire compatible avec l'exercice de fonctions policières, ces jeunes gens doivent être de nationalité française et en position régulière à l'égard du code du service national.

Aucune condition de diplôme ou de formation n'est cependant exigée pour recruter ces agents contractuels de droit public.

Les candidats répondant aux précédentes conditions peuvent déposer leur dossier dans un commissariat du département de leur choix. Si leur candidature est jugée recevable à l'issue d'une enquête administrative, ils sont soumis à des tests psychologiques. Puis à un entretien avec l'une des commissions de sélection que les préfets ont la charge d'instituer. En cas de succès, les adjoints recevront une formation professionnelle initiale de deux mois.

« *Recrutés afin de renforcer le service public de la sécurité, notamment dans le cadre partenarial des contrats locaux de sécurité, les adjoints de sécurité assistent les fonctionnaires de la police nationale sous les ordres et sous la responsabilité desquels ils sont placés* », est-il indiqué.

Leur emploi permettra de « *faire face aux besoins non satisfaits en matière de prévention, d'assistance et de soutien, particulièrement dans les lieux où les conditions de la vie urbaine nécessitent des actions spécifiques de proximité* ».

Une grande diversité de tâches leur seront confiées : « *participer aux missions de surveillance générale de la police nationale, en particulier par îlotage et patrouille* » ; « *faciliter le recours et l'accès au service public de la police, en participant à l'accueil, à l'information et à l'orientation du public* » ; « *soutenir les victimes de la délinquance et des incivilités, en les aidant dans leurs démarches administratives* » ; « *contribuer aux actions d'intégration, notamment en direction des étrangers* » ; « *apporter une aide au public sur les axes de circulation, à la sortie des établissements d'enseignement, dans les îlots d'habitation et dans les transports en commun* ».

PAS DE MAINTIEN DE L'ORDRE

Le décret signé par le premier ministre note que « *les adjoints de sécurité ne peuvent participer à des missions de police judiciaire ou de maintien de l'ordre* ». L'arrêté paraphé le même jour précise le propos : « *Ils sont chargés de missions de prévention, d'assistance et de soutien* » ; « *Ils ne peuvent participer à des missions d'arrestation programmée ni à des opérations de maintien de l'ordre* ».

Les adjoints sont néanmoins « *tenus, dans le cadre des obligations légales, de prêter assistance à tout représentant de la force publique qui le requiert, d'intervenir de leur propre initiative pour porter aide à toute personne en danger, d'appréhender, si faire se peut, l'auteur d'une infraction flagrante* ». Et, « *à l'occasion d'événements graves ou importants, ils peuvent être appelés à servir en tout temps et en tout lieu* ».

« *Compte tenu des missions qu'il exerce* », chaque adjoint « *est doté d'une arme qu'il ne peut porter que pendant ses heures de service, s'il est revêtu de sa tenue d'uniforme* ». Généralement astreints au port de cet uniforme, les adjoints pourront enfin être autorisés par leur chef de service à porter une tenue civile, « *à titre exceptionnel* » et « *lorsque la mission le justifie* », sans que ce type de mission confié à ces apprentis policiers soit précisé par l'arrêté.

D'ici à la fin de 1998, 8 250 adjoints de sécurité seront recrutés par le ministère de l'intérieur.

Erich Inciyan

Les pays en développement critiquent les marchés boursiers

KUALA LUMPUR. *Les effets pervers de la globalisation de* l'économie et de la spéculation boursière sur les pays sous-développés ont été dénoncés lors du septième sommet économique des pays du G 15, qui s'est ouvert lundi 3 novembre à Kuala Lumpur, capitale de la Malaisie. Dans un communiqué commun, le G 15 demande au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale d'« *adopter des réglementations appropriées pour rendre le marché des changes plus ouvert et plus transparent* ». Le premier ministre malaisien a critiqué le « *nouvel impérialisme* » des marchés financiers. Le président d'Indonésie a pour sa part souligné que les fluctuations récentes sur les marchés des changes et les places boursières « *ont réduit à néant, du jour au lendemain, les réalisations économiques et sociales des pays en développement* ».

Le G 15 (la Malaisie, l'Egypte, l'Inde, l'Indonésie, l'Algérie, l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Jamaïque, le Mexique, le Nigeria, le Pérou, le Sénégal, le Venezuela, le Zimbabwe et le Kenya), issu des non-alignés, a pour ambition, depuis 1989, de faire contrepoids au G 7 pour mieux défendre les intérêts des pays en développement. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : Canal Plus va être indemnisée** par les anciens actionnaires de NetHold, la société de télévision à péage avec laquelle elle a fusionné en mars, car un audit a montré que le nombre d'abonnés à la chaîne italienne Telepiù avait été surestimé d'environ 15 %.

■ **PRESSE : l'hebdomadaire *L'Express* sera doté d'un conseil de surveillance**, *présidé par le journaliste et écrivain Jacques* Duquesne, et d'un directoire, présidé par l'actuel directeur de la rédaction, Denis Jeambar. Le groupe Havas, qui avait renoncé à vendre le magazine, jeudi 30 octobre, a précisé, lundi 3 novembre, que le président de la Société des journalistes de l'hebdomadaire, Vincent Hugeux, figurerait parmi les membres du conseil de surveillance.

■ **ESPACE : après une sortie dans l'espace de plus de six heures,** *les cosmonautes russes Anatoli Soloviev et Pavel Vinogradov* ont regagné la station Mir lundi 4 novembre à 10 h 30 (heure française). Les deux cosmonautes ont mis en orbite une réplique miniature de Spoutnik-1 (*Le Monde* du 8 octobre). Lors d'une prochaine sortie, prévue pour le 6 novembre, les deux cosmonautes devront remplacer un panneau solaire défectueux. – *(AFP.)*

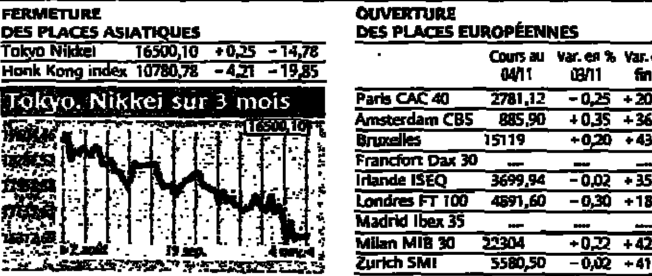
BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 4 novembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	16500,10	+ 0,25	– 14,78
Honk Kong index	10780,78	– 4,21	– 19,85

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

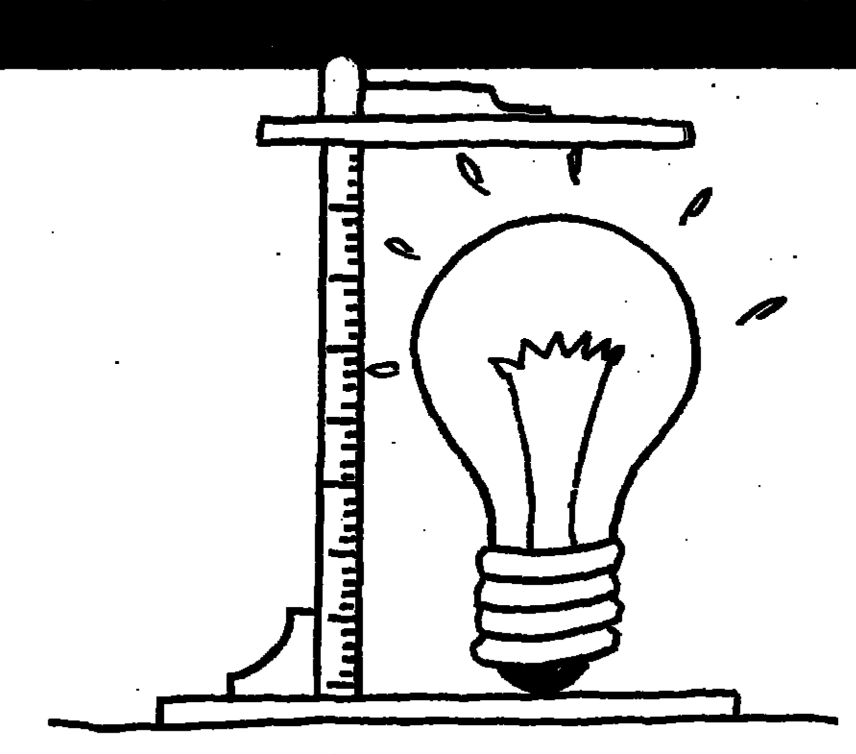


OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 04/11	Var. en % 03/11	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2781,12	– 0,25	+ 20,10
Amsterdam CBS	885,90	+ 0,35	+ 36,66
Bruxelles	15119	+ 0,20	+ 43,02
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3699,94	– 0,02	+ 35,75
Londres FT 100	4691,60	– 0,30	+ 18,77
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	22304	+ 0,22	+ 42,09
Zurich SMI	5580,50	– 0,02	+ 41,56

Tirage du *Monde* daté mardi 4 novembre : 513 974 exemplaires 3

CRÉDIT NATIONAL + BFCE =
NATEXIS
BANQUE
PLUS D'EXPERTISE
POUR L'ENTREPRISE



Natexis associe naturellement innovation et sur-mesure.
Nos solutions sont à la hauteur.

